



Suivi du SCoT du Bassin Annécien

Rapport 2018

SOMMAIRE

Présentation du suivi du SCoT du Bassin Annécien	4
OBJECTIF 1 : STRUCTURER LE TERRITOIRE	7
1.1 Accueil d'environ 40 000 habitants	7
1.1.1 Nombre d'habitants et évolution	7
1.1.2 Part de l'évolution démographique liée au solde migratoire.....	8
1.2 Production d'environ 30 400 logements	15
1.2.2 Evolution du nombre moyen de personnes par ménage	15
1.2.5a Evolution des prix des logements.....	19
1.2.6a Evolution de l'offre de logements sociaux	23
1.2.6b La programmation de logements publics sociaux	26
1.2.6c Suivi du parc de logements sociaux répondant à l'article 55 de la loi SRU	29
1.3. Maîtrise de la consommation foncière	30
1.3.1 Consommation foncière liée au développement résidentiel dans chaque EPCI et au regard des objectifs par rang de l'armature urbaine	33
1.3.2 Consommation foncière liée au développement économique dans chaque EPCI et au regard des objectifs par type de ZAE.....	43
OBJECTIF 2 : AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE	46
2.1. Offre d'espaces dédiés et diversifiés, sur la base d'une offre de ZAE hiérarchisée	46
2.1.1. Évolution de l'occupation des zones d'activités économiques	46
2.1.2. Élaboration d'un schéma d'implantation des zones d'activités du SCoT ou des EPCI	50
2.2. Création d'emplois	51
2.2.1. Evolution de l'emploi salarié privé	51
2.2.2. Evolution du taux de couverture des emplois par commune	59
2.4. Dynamisme et renforcement de l'économie touristique	61
2.4.1. Évolution du nombre et du type de lits touristiques.....	61
2.4.2. Évolution de la fréquentation type de site et par territoire.....	62
2.5. Accès au TIC.....	65
2.5.1 Évolution de l'accès au THD dans les ZAE et les zones d'habitations.....	65
OBJECTIF 3 : DEVELOPPER UN SYSTEME DE TRANSPORTS PERFORMANT ET ATTRACTIF	67
3.1. Mise en place d'un réseau de transports collectifs performants	69
3.1.1. Réalisation de projets de nouvelles lignes / restructuration du réseau.....	70
3.1.2. Évolution de la fréquentation des transports urbains	70
3.1.3a Évolution de la fréquentation des lignes interurbaines (car)	73
3.1.3b Évolution de la fréquentation des TER	77
3.1.4. Flux domicile-travail	80
3.2. Coordination des projets routiers et des projets TC	85
3.2.1 Les grands projets routiers ou ferroviaires en cours de réalisation ou en projet	85
3.2.2 Réalisation des aménagements de priorité bus	87
3.2.3 Réalisation des parcs relais	88
3.3. Développement des modes doux dans une logique d'intermodalité	89
3.3.1 Organisation d'un réseau d'itinéraires cyclables lisible et bien maillé.....	89
OBJECTIF 4 : PRESERVER ET VALORISER LES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES	90
4.1. Préservation et valorisation des milieux naturels	91
4.2. Maintien et préservation de l'agriculture	92
4.2.1 Evolution de la consommation des terres agricoles.....	92
4.5. Définition d'un projet architectural et urbanistique de qualité (charte et OAP)	117
4.5.1 Mise en place des OAP pour les projets d'aménagement dans les PLU.....	117
4.5.2 Elaboration d'une charte intercommunale de qualité urbanistique, architecturale et paysagère ...	124
OBJECTIF 5 : ORGANISER UNE VILLE DE LA PROXIMITE	125

5.2. Développement commercial au service des centralités.....	125
5.2.1 Évolution du nombre de commerces de proximité et de non proximité, dans les ZACOM, les centralités et hors des centralités	126
OBJECTIF 6 : PRESERVER ET VALORISER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE	144
6.1. Protection et valorisation de la ressource en eau.....	144
6.1.1 Evolution de la qualité des eaux superficielles et souterraines	144
6.2. Maîtrise des consommations énergétiques et amélioration de la qualité de l'air en particulier par l'évolution des modes et des flux de déplacements	157
6.2.1a Consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre	157
6.2.1b Qualité de l'air	165
6.2.1c Production d'énergies renouvelables	179
6.3. Réduction des quantités d'Ordures Ménagères Assimilées (OMA) produites par habitant	183
6.3.1 Evolution des quantités d'OMA collectées par habitant	183
6.4. Amélioration de la gestion des déchets inertes	185
6.4.1 Evolution de la quantité de déchets inertes traités par an	185
6.7. Réduction de l'exposition des populations aux nuisances	189
6.7.1 Capacité d'accueil des équipements sensibles situés dans la bande de protection générée par le classement sonore des voiries	189
« Tableau de bord » synthétique de suivi des dynamiques du territoire et de la réalisation des objectifs du SCOT	199

Présentation du suivi du SCoT du Bassin Annécien

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du SCOT, l'établissement public procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. (...) A défaut d'une telle délibération, le SCOT est caduc. » (Article L143-28 du code de l'urbanisme)

Le Syndicat mixte du SCoT du bassin annécien a initié le suivi du SCoT approuvé en janvier 2014, sur la base du calendrier suivant :

2015 : création du dispositif partagé d'observatoire de suivi du SCoT

2016 et 2017 : Analyse des indicateurs 2014, 2015 et 2016

>> Rapport de synthèse annuel

2018 et 2019 : Analyse des indicateurs 2017 et 2018

>> Rapport de synthèse annuel

>> Rapport de synthèse des 5 années d'application du SCOT

2015	2016	2017	2018	2019	2020
Echéancier imposé par l'évaluation et la disponibilité des données					
	Analyse des Indicateurs annuels 2014/2015	Analyse des Indicateurs annuels 2016	Analyse des Indicateurs annuels 2017	Analyse des Indicateurs annuels 2018	
	Analyse des indicateurs biennaux 2014	Analyse des indicateurs biennaux 2016		Analyse des indicateurs biennaux 2018	

L'outil de suivi du SCoT fait appel à 25 indicateurs décomposés en 58 variables au total.

AVANT PROPOS

Le suivi du SCoT du Bassin Annécien est effectué à différentes échelles en fonction des indicateurs (par EPCI, par rang de communes...). Certains changements territoriaux se sont opérés (fusions d'EPCI ou de communes) entre le début de l'application du SCoT et aujourd'hui :

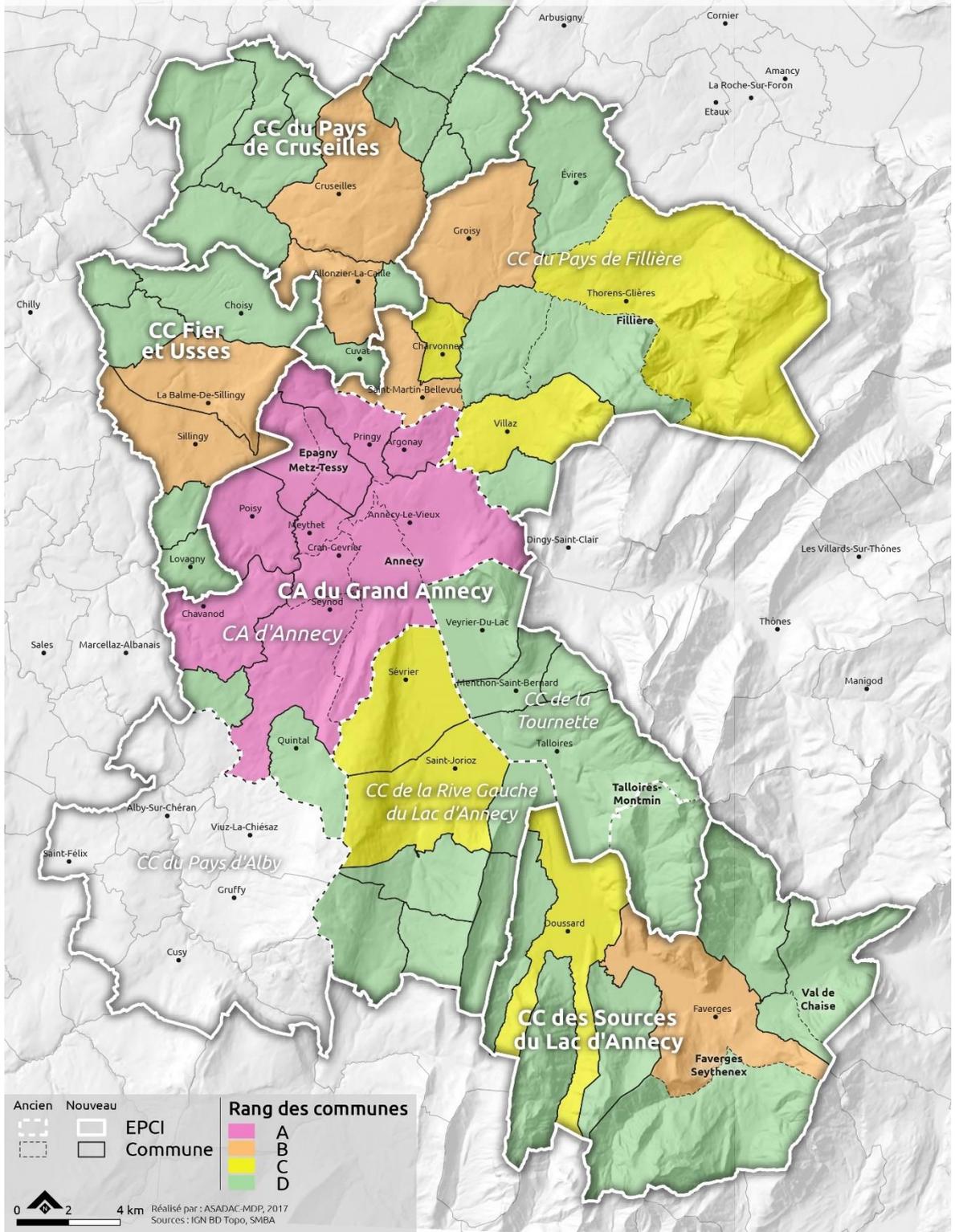
Anciens territoires	Nouveaux périmètres	Année de fusion/mutation
Epagny Metz-Tessy	Epagny Metz-Tessy	2016
Talloires Montmin	Talloires – Montmin	2016
Faverges Seythenex	Faverges – Seythenex	2016
Cons Ste Colombe Marlens	Val de Chaise	2016
Évires Thorens-Glières Aviernoz Les Ollières Saint-Martin-Bellevue	Fillière	2017
Annecy Annecy-le-vieux Seynod Pringy Meythet Cran-Gevrier	Annecy	2017
CC du Pays de Faverges	CC des Sources du Lac d'Annecy	2016
CA d'Annecy CC du Pays d'Alby CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy CC de la Tournette CC du Pays de Fillière	CA du Grand Annecy	2017

Les bases de données utilisées pour le suivi du SCoT suivent ces évolutions territoriales et présentent, au fil des mises à jour, les données suivant les nouveaux périmètres.

Il n'est plus possible de présenter le suivi du SCoT du Bassin Annécien de manière strictement identique au rapport 2014/2015 :

- pour tous les indicateurs : à l'échelle des EPCI, la CC des Sources du Lac d'Annecy ne comprendra plus la commune de Montmin suite à sa fusion avec Talloires.
- quand la donnée n'est disponible que par commune nouvelle 2016 : Epagny et Metz-Tessy ne seront plus distinguées, de même pour Cons-Ste-Colombe et Marlens. Les communes de Faverges et Seythenex ne faisant pas partie du même rang de l'armature du SCoT, les résultats des indicateurs 2016 présentés par rang sépareront les données de cette commune nouvelle afin de ne pas fausser leur interprétation.

Communes et EPCI du SCoT du bassin annécien : état au 1^{er} Janvier 2017
 Rang des communes dans l'armature urbaine



OBJECTIF 1 : STRUCTURER LE TERRITOIRE

1.1 Accueil d'environ 40 000 habitants

1.1.1 Nombre d'habitants et évolution

En 2015, le SCoT du Bassin Annécien accueillait 229 674 habitants, soit 14 827 habitants supplémentaires par rapport à 2010. Le taux de croissance démographique annuel (+1.4%) reste stable par rapport à la période 1999-2010 (+1.5% an).

Pour ce qui concerne le périmètre historique du SCOT, le taux de croissance est de +1.3%, nettement supérieur aux objectifs du SCoT avec près de 3 000 habitants par an en moyenne au lieu de +2 000 (objectif).

Pour autant, la croissance observée dans le bassin annécien est moins forte que la croissance moyenne observée à l'échelle du département (+3.64% an entre 2010-2015), qui arrive en tête de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (+1% sur la même période). Par ailleurs, les contributions sont nettement différenciées selon les territoires :

+2.6 % et +2.1% dans les Pays de Cruseilles et ex Pays de Fillière

+0.6 % et +0.5% dans l'ex CC de la Tournette et la CC Sources du Lac.

Il apparaît donc clairement une distorsion entre le sud et le nord du territoire, qui connaît une dynamique très forte et concentre l'essentiel de la croissance démographique.

Le cœur de l'agglomération représente 64.4% de la population en 2015 (objectif SCOT 65% en 2034) et présente un taux de croissance démographique solide (+1.3% par an entre 2010 et 2015).

	Population 2010	Population 2015	Croissance annuelle en valeur	Taux de croissance annuel
CA Grand Annecy	185 712	198 626	2 583	1,4%
<i>ex CA d'Annecy</i>	<i>138 748</i>	<i>148 004</i>	<i>1 851</i>	<i>1,3%</i>
<i>ex CC du Pays de Fillière</i>	<i>16 390</i>	<i>18 227</i>	<i>367</i>	<i>2,1%</i>
<i>ex CC du Pays d'Alby</i>	<i>12 584</i>	<i>13 787</i>	<i>241</i>	<i>1,8%</i>
<i>ex CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy</i>	<i>11 551</i>	<i>11 984</i>	<i>87</i>	<i>0,7%</i>
<i>ex CC de la Tournette</i>	<i>6 439</i>	<i>6 624</i>	<i>37</i>	<i>0,6%</i>
CC du Pays de Cruseilles	13 023	14 837	363	2,6%
CC Fier et Usses	13 912	14 824	182	1,3%
CC des Sources du Lac	14 784	15 174	78	0,5%
SCOT 2014	214 847	229 674	2 965	1,3%
SCOT 2018	227 431	243 461	3 206	1,4%

Source : INSEE

Des dynamiques démographiques différenciées selon les territoires

La majorité des communes présentant un taux de croissance supérieur à 3% sont situés au nord du territoire, confirmant la tendance constatée sur la période 1999-2010.

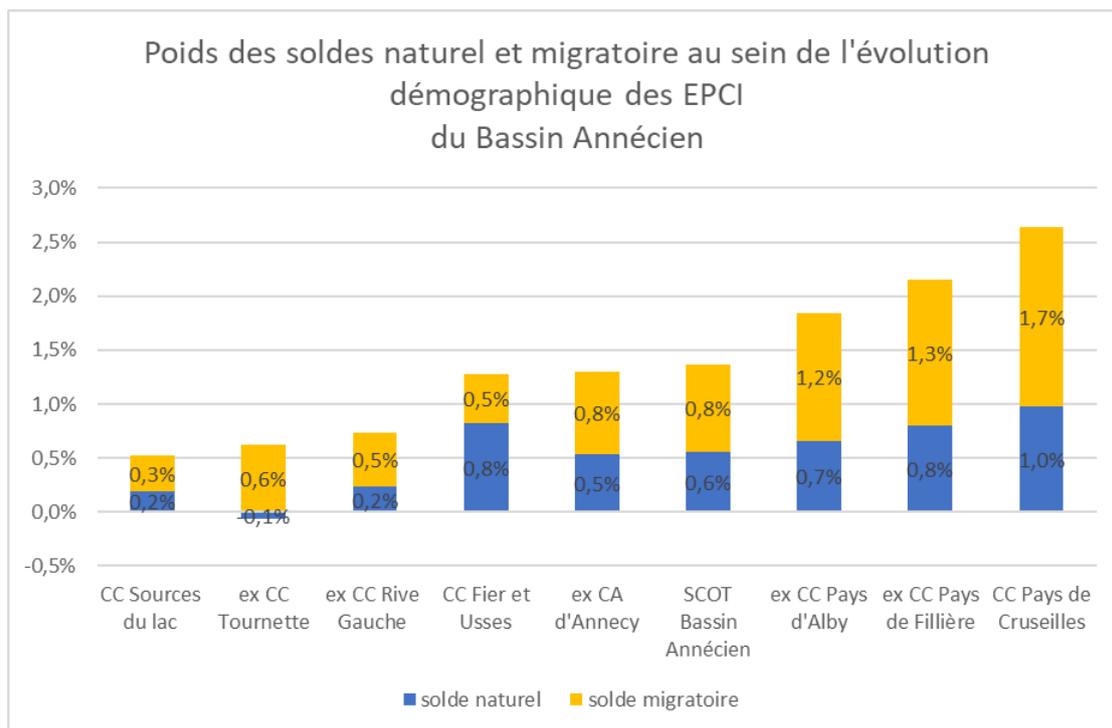
Elles sont majoritairement classées en rang D dans l'armature du SCOT, signe d'un étalement urbain non contrôlé.

	Croissance annuelle 1999-2010	Croissance annuelle 2010-2015	EPCI	Rang
Alby-sur-Chéran	1,9%	4,7%	CCPA	x
Cuvat	2,2%	4,3%	CCPC	D
Nonglard	4,3%	4,2%	CCFU	D
Vovray-en-Bornes	2,6%	4,0%	CCPC	D
Copponex	3,3%	4,0%	CCPC	D
Villaz	2,9%	3,8%	CCPF	C
Bluffy	2,6%	3,7%	CCT	D
Allonzier-la-Caille	3,9%	3,5%	CCPC	B
Montagny-les-Lanches	4,2%	3,5%	C2A	D
Menthonnex-en-Bornes	3,9%	3,0%	CCPC	D
Cercier	0,8%	3,0%	CCPC	D

Source : RGP INSEE 2015

1.1.2 Part de l'évolution démographique liée au solde migratoire

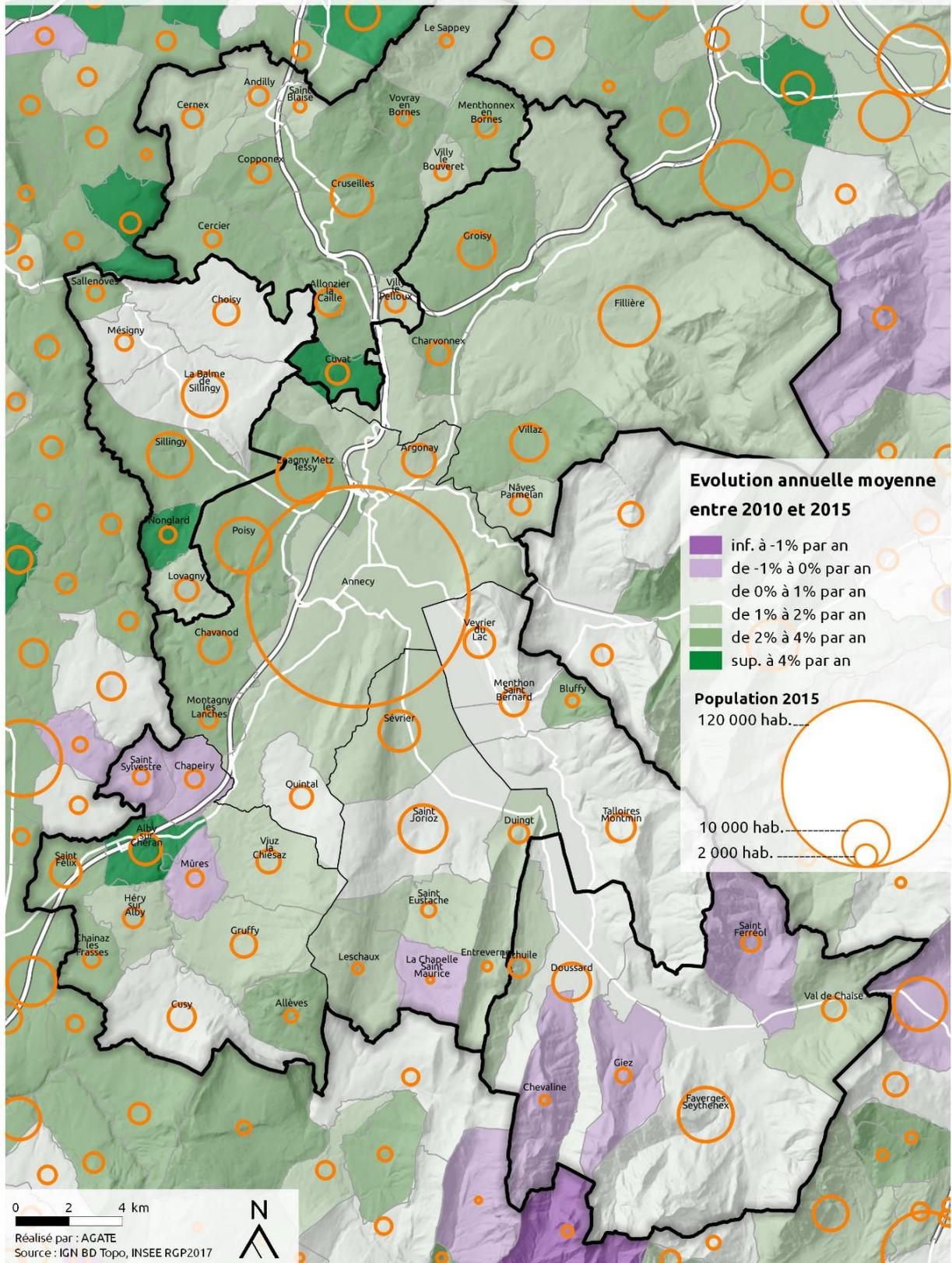
La croissance démographique du SCOT du bassin annécien est à la fois liée à l'accroissement naturel de la population et à un solde migratoire positif. A l'exception de la CC Fier et Ussez, c'est le solde migratoire qui constitue le premier facteur de croissance.

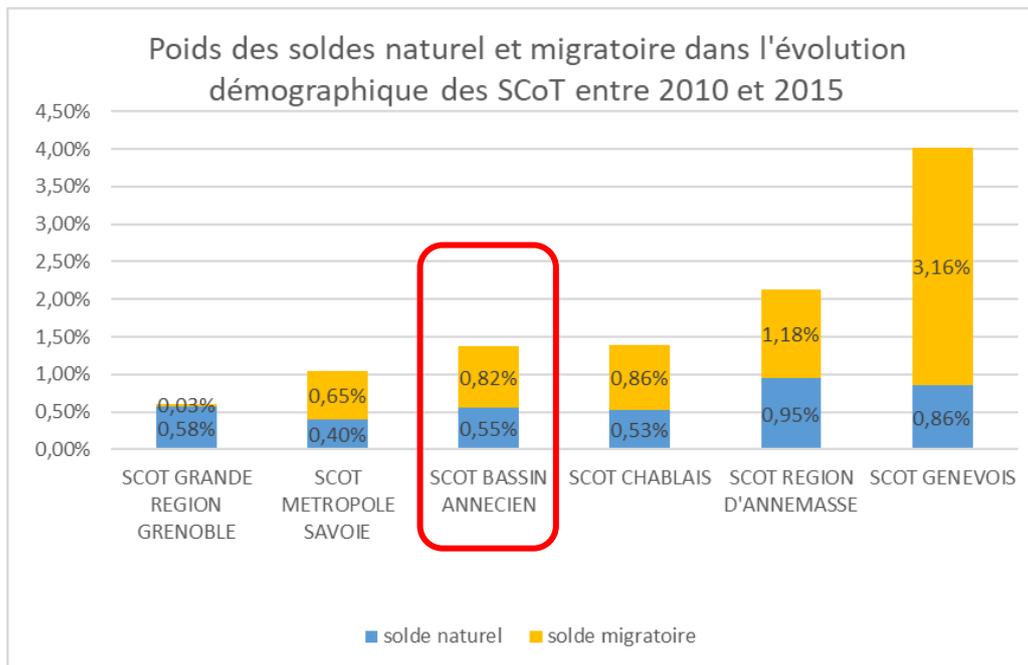


Source : INSEE RGP 2015

Ce dernier est plus marqué au nord du territoire (CC Pays de Cruseilles et ex CC Pays de Fillière), confirmant l'effet de la métropolisation genevoise dans la dynamique démographique. L'ex CC du Pays d'Alby se place dans la même tendance. On peut cependant remarquer la situation particulière de l'ex CC de la Tournette, dont le solde naturel s'est révélé négatif sur la période (nombre de décès supérieur au nombre de naissances) mais a été compensé par un solde migratoire légèrement positif.

Evolution de la population dans les communes du Bassin Annécien de 2010 à 2015





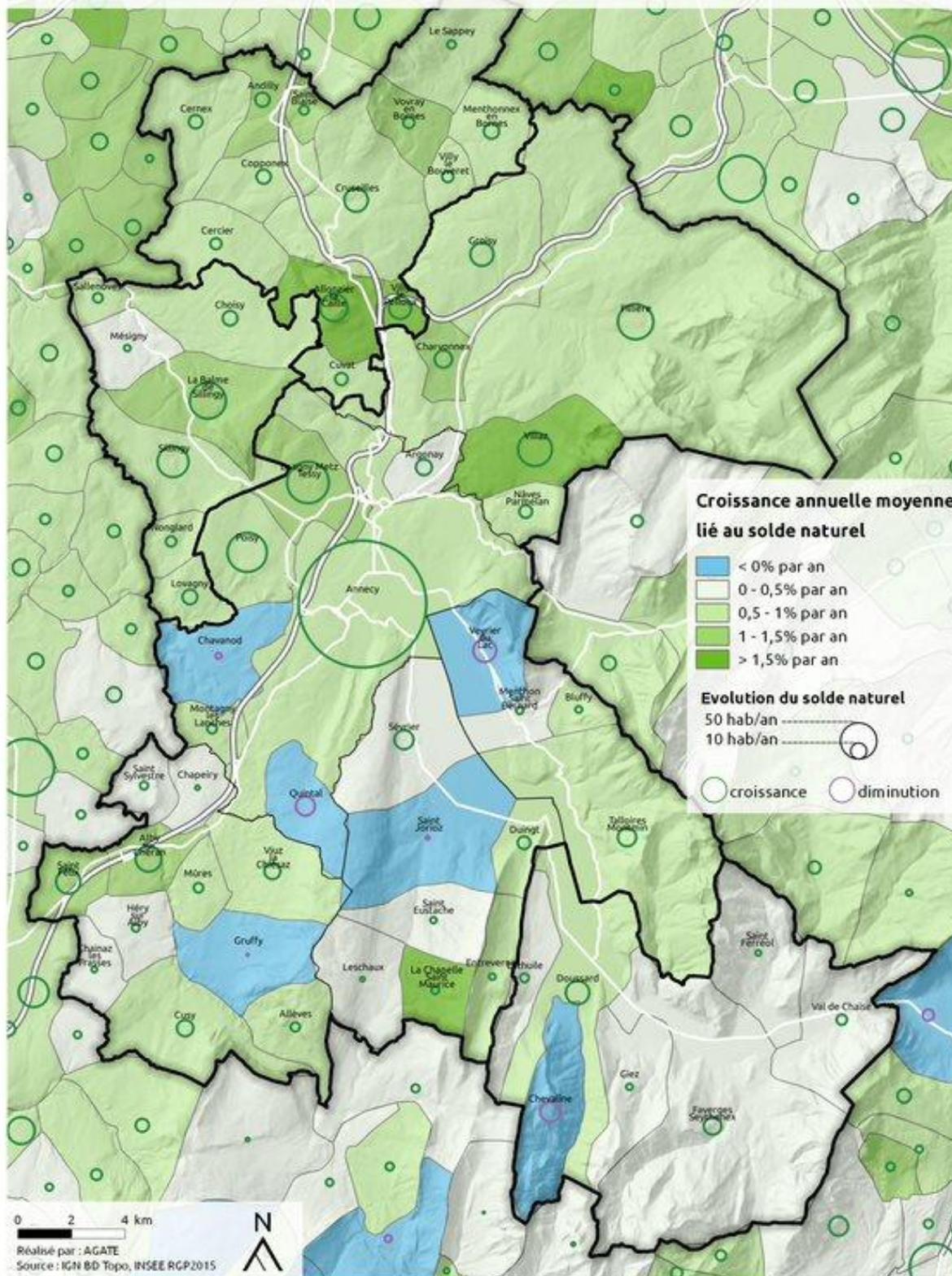
Source : INSEE RGP 2015

En comparant avec les territoires voisins, on observe que le SCoT du bassin annécien occupe une position intermédiaire à l'échelle du sillon alpin.

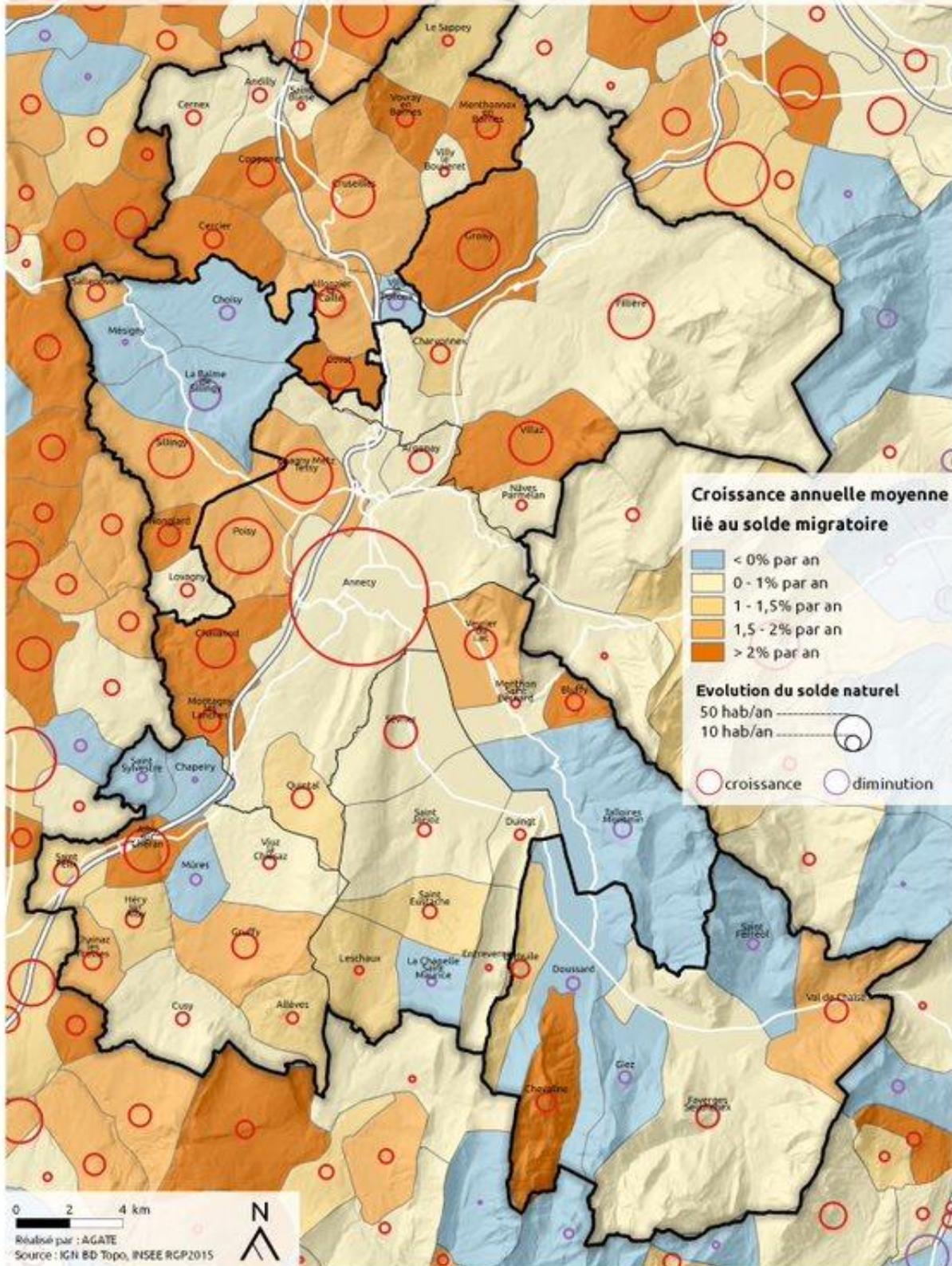
Sans surprise, ce sont l'ensemble des territoires sous influence de la métropole helvétique qui connaissent les dynamiques les plus élevées, en particulier le SCoT du Genevois où l'accroissement atteint 4% par an et est très majoritairement tiré par le solde migratoire.

On note parallèlement une baisse très sensible du solde migratoire en région grenobloise, qui devient quasiment nul.

Taux de croissance lié au solde naturel dans les communes du Bassin Annécien de 2010 à 2015



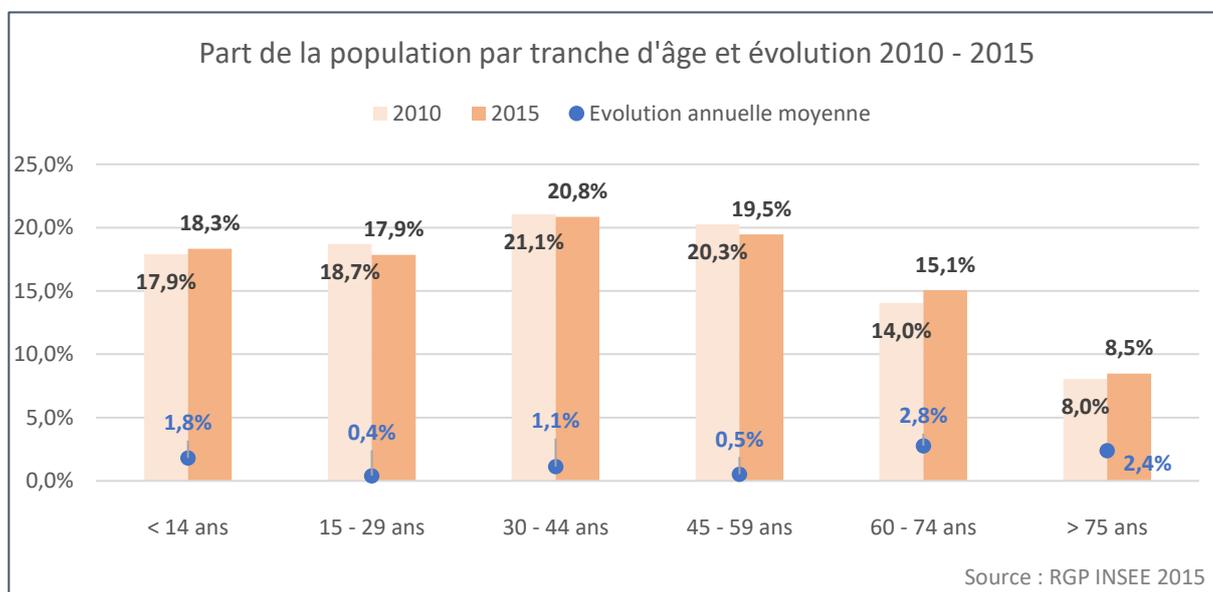
Taux de croissance lié au solde migratoire dans les communes du Bassin Annécien de 2010 à 2015



Evolution de la structure démographique

Une démographie en perte de vitesse dans les catégories en âge de travailler

A l'échelle du Bassin Annécien, les + de 60 ans représentent désormais la classe d'âge majoritaire dans la population (24% en 2015, 22% en 2010), et la croissance de cette catégorie se poursuit à un rythme soutenu (+2.6% en moyenne par an).



Néanmoins, la répartition des classes d'âge au sein de la population varie selon les territoires, montrant là encore une dichotomie assez marquée entre le nord, plus jeune en moyenne, et le reste du territoire, dans lequel la diminution des personnes en âge de travailler est nettement plus marquée. Ainsi, la part des moins de 60 ans atteint 84.2% dans le Pays de Cruseilles alors qu'elle est de 69.3% dans l'ex CC de la Tournette.

A noter, pour la tranche des 15-29 ans : les étudiants ayant pour résidence familiale le bassin annécien ne sont pas comptabilisés dans le recensement démographique du territoire, puisque considérés comme résidant leur territoire d'études.

Globalement, on peut décrire 3 types de situations dans la structure démographique du territoire :

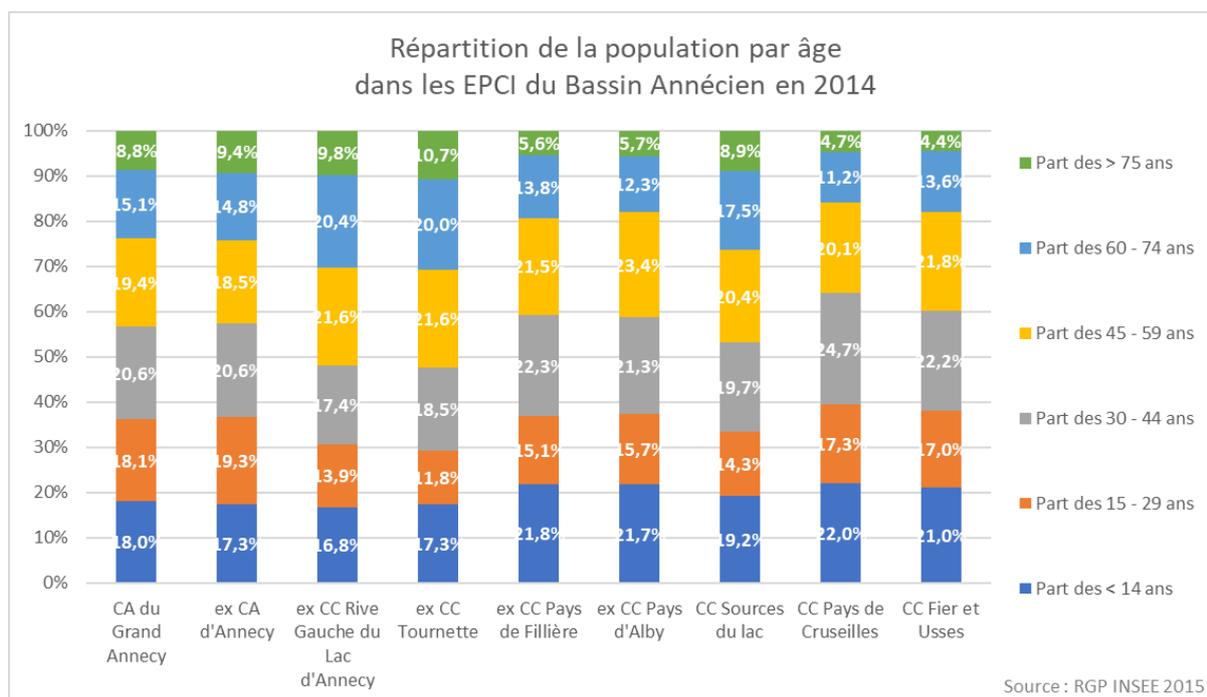
- Une part minoritaire des + 60 ans (inférieure à 20%) dans le Pays d'Alby, le Pays de Fillière, le Pays de Cruseilles et la CC Fier et Usses, avec une part importante des -14 ans (supérieure à 20%), structure caractéristique des territoires attirant les actifs ;
- Une part majoritaire mais moindre de cette même classe d'âge (comprise entre 23.9 et 26.4%) dans les CC des Sources du Lac et le cœur de ville (ex CA d'Annecy), légèrement inférieure à la moyenne nationale (27% en 2015) ;
- Une part supérieure à 30% dans les territoires CC de la Tournette et Rive Gauche du Lac, caractérisés par un vieillissement accéléré.

Remarquons ici qu'avec 18% de plus de 60 ans et 21.7% de moins de 14 ans, le Pays d'Alby présente une structure démographique similaire à celle des territoires frontaliers.

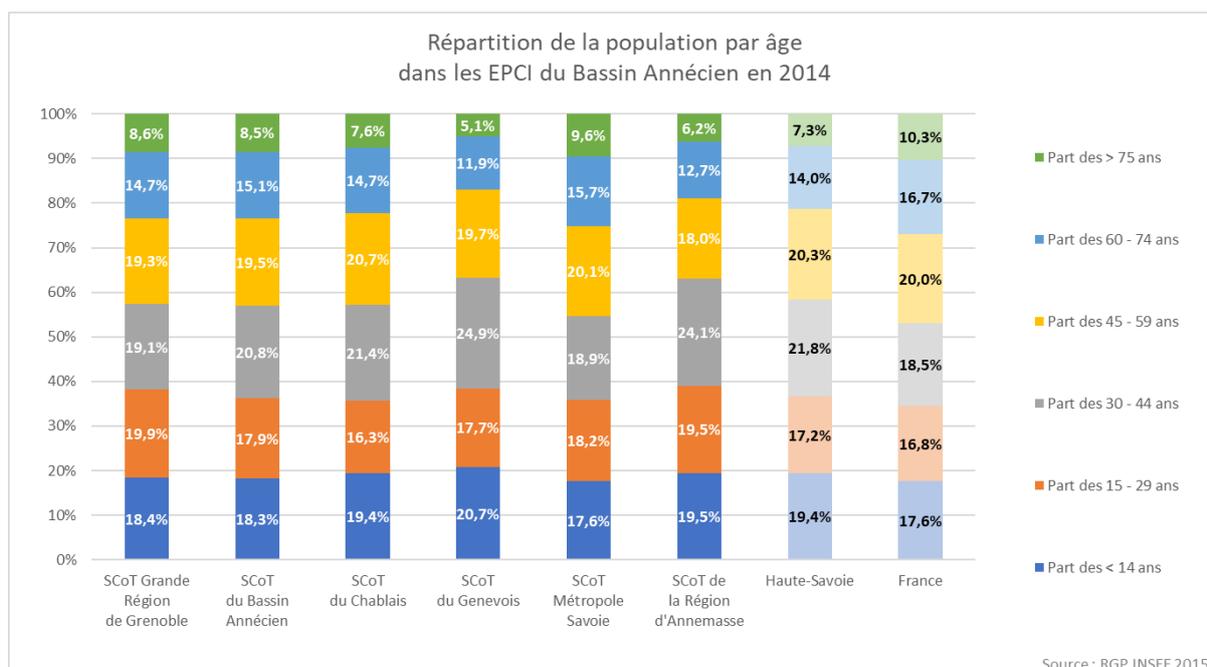
La dynamique démographique constatée à l'échelle du sillon alpin semble indiquer les tendances suivantes :

- Une perte d'attractivité des bassins de vie historiques (Grenoble, Chambéry) dans lesquels la croissance démographique (en particulier le solde migratoire) est relativement faible ;

- Une reprise de la croissance dans le bassin annécien et le Chablais, tirée par un solde migratoire légèrement supérieur au solde naturel ;
- Une croissance très forte dans l'aire métropolitaine du Grand Genève.



Par rapport aux SCoT voisins, le bassin annécien se situe dans une situation très comparable à celle de la région grenobloise, présentant une démographie plus jeune en moyenne que le territoire de Métropole Savoie ou le territoire national. L'écart se creuse néanmoins avec le Genevois où les personnes en âge de travailler représentent plus de 63% de la population.



1.2 Production d'environ 30 400 logements

1.2.2 Evolution du nombre moyen de personnes par ménage

Une estimation de l'évolution du nombre de personnes par ménage est effectuée par commune à partir des bases INSEE de population et de logements et leur comparaison entre 2010 et 2015.

Tous les logements recensés par l'INSEE sont pris en compte, y compris logements vacants ou résidences secondaires, cet indicateur permet ainsi une approche de l'occupation réelle des logements et l'importance des résidences secondaires ou de la vacance sur la commune.

On note des différences d'évolution sensibles selon les communes :

- Certaines ont produit de nombreux logements mais voient leur population augmenter proportionnellement de façon nettement plus importante ; le taux d'occupation par logement augmente très sensiblement

il s'agit notamment de **Villy le Pelloux** et dans une moindre mesure **Bluffy, Copponex et Villaz**

- D'autres à l'inverse ont produit des logements mais la population augmente de façon bien moins importante que le nombre de logements produits : le taux d'occupation par logement diminue de façon importante

il s'agit notamment de **La Chapelle Saint Maurice et Giez**

- D'autres ont produit des logements mais l'évolution de la population constatée est en deçà de l'évolution du nombre de logements ; le taux d'occupation par logement diminue donc sensiblement

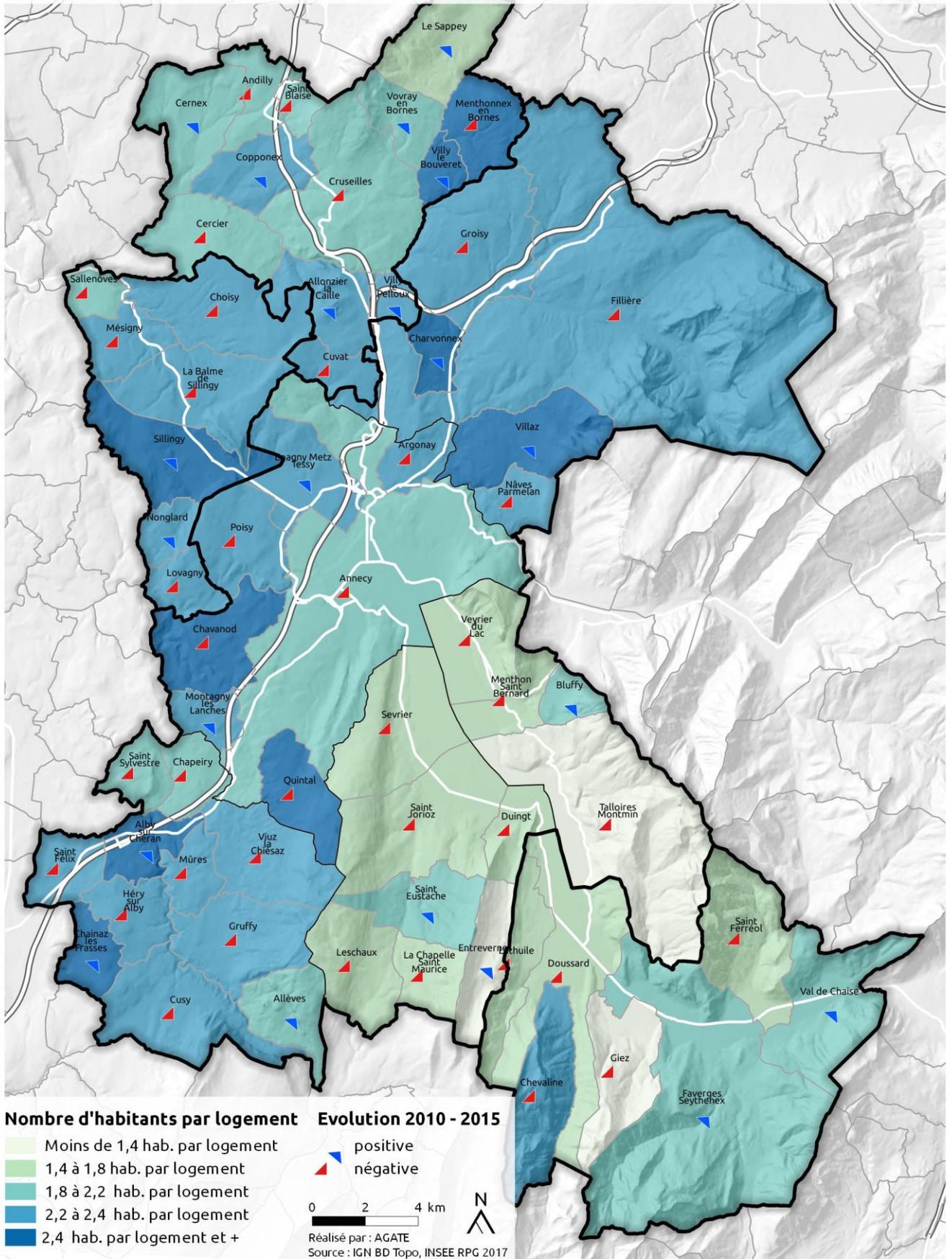
il s'agit notamment de **Chapeiry, Lathuile, Saint Blaise, Duingt, Mûres**, et dans une moindre mesure **Argonay, Saint Félix, Andilly, Saint Jorioz, Quintal, Poisy, Héry-sur-Alby, Choisy**.

Nota : depuis la fusion de communes au sein de la commune nouvelle d'Annecy, il n'est plus possible d'avoir le détail infra territorial des ex communes historiques.

	population 2010	nb logements 2010	population / nb logements 2010	population 2015	nb logements 2015	population / nb logements 2015	évolution population 2010 2015	évolution nb logements 2010 2015	évolution pop/ nb logements 2010 2015
CA du Grand Annecy	185712	94180	1,97	198626	102604	1,94	7,0%	8,9%	-1,8%
Alby-sur-Chéran	2012	822	2,45	2528	1028	2,46	25,6%	25,1%	0,5%
Allèves	359	198	1,81	400	212	1,89	11,4%	7,1%	4,1%
Annecy	118821	62718	1,89	125694	67741	1,86	5,8%	8,0%	-2,1%
Argonay	2583	1025	2,52	2734	1165	2,35	5,8%	13,7%	-6,9%
Bluffy	329	202	1,63	395	218	1,81	20,1%	7,9%	11,2%
Chainaz-les-Frasses	605	248	2,44	673	273	2,47	11,2%	10,1%	1,1%
Chapeiry	775	311	2,49	775	353	2,20	0,0%	13,5%	-11,9%
Charvonnex	1135	489	2,32	1261	514	2,45	11,1%	5,1%	5,7%
Chavanod	2263	890	2,54	2545	1016	2,50	12,5%	14,2%	-1,5%
Cusy	1757	768	2,29	1841	819	2,25	4,8%	6,6%	-1,7%
Duingt	884	560	1,58	939	647	1,45	6,2%	15,5%	-8,1%
Entrevernes	206	154	1,34	220	159	1,38	6,8%	3,2%	3,4%
Epagny Metz-Tessy	6607	2920	2,26	7529	3324	2,27	14,0%	13,8%	0,1%
Fillière	8462	3678	2,30	9104	4023	2,26	7,6%	9,4%	-1,6%
Groisy	3062	1323	2,31	3498	1535	2,28	14,2%	16,0%	-1,5%
Gruffy	1458	627	2,33	1580	684	2,31	8,4%	9,1%	-0,7%
Héry-sur-Alby	907	375	2,42	972	423	2,30	7,2%	12,8%	-5,0%
La Chapelle-Saint-Maurice	130	63	2,06	128	74	1,73	-1,5%	17,5%	-16,2%
Leschaux	265	164	1,62	283	176	1,61	6,8%	7,3%	-0,5%
Menthon-Saint-Bernard	1873	1188	1,58	1898	1207	1,57	1,3%	1,6%	-0,3%
Montagny-les-Lanches	590	248	2,38	699	291	2,40	18,5%	17,3%	1,0%
Mûres	680	284	2,39	675	306	2,21	-0,7%	7,7%	-7,9%
Nâves-Parmelan	913	395	2,31	965	422	2,29	5,7%	6,8%	-1,1%
Poisy	6686	2848	2,35	7594	3408	2,23	13,6%	19,7%	-5,1%
Quintal	1198	430	2,79	1209	459	2,63	0,9%	6,7%	-5,5%
Saint-Eustache	467	244	1,91	511	266	1,92	9,4%	9,0%	0,4%
Saint-Félix	2168	898	2,41	2404	1057	2,27	10,9%	17,7%	-5,8%
Saint-Jorioz	5717	3057	1,87	5747	3266	1,76	0,5%	6,8%	-5,9%
Saint-Sylvestre	601	288	2,09	597	291	2,05	-0,7%	1,0%	-1,7%
Sevrier	3882	2143	1,81	4156	2324	1,79	7,1%	8,4%	-1,3%
Talloires-Montmin	2019	1511	1,34	2023	1558	1,30	0,2%	3,1%	-2,8%

Veyrier-du-Lac	2218	1297	1,71	2308	1415	1,63	4,1%	9,1%	-4,6%
Villaz	2818	1300	2,17	3399	1376	2,47	20,6%	5,8%	14,0%
Viuz-la-Chiésaz	1262	514	2,46	1342	574	2,34	6,3%	11,7%	-4,8%
CC des sources du lac d'Annecy	14784	7912	1,87	15174	8275	1,83	2,6%	4,6%	-1,9%
Chevaline	205	87	2,36	201	88	2,28	-2,0%	1,1%	-3,1%
Doussard	3551	1977	1,80	3625	2061	1,76	2,1%	4,2%	-2,1%
Faverges-Seythenex	7435	3909	1,90	7592	3955	1,92	2,1%	1,2%	0,9%
Giez	574	355	1,62	554	411	1,35	-3,5%	15,8%	-16,6%
Lathuile	965	506	1,91	1041	612	1,70	7,9%	20,9%	-10,8%
Saint-Ferréol	849	481	1,77	834	493	1,69	-1,8%	2,5%	-4,2%
Val de Chaise	1205	597	2,02	1327	655	2,03	10,1%	9,7%	0,4%
CC du Pays de Cruseilles	13023	6068	2,15	14837	6815	2,18	13,9%	12,3%	1,4%
Allonzier-la-Caille	1637	744	2,20	1944	863	2,25	18,8%	16,0%	2,4%
Andilly	778	363	2,14	855	422	2,03	9,9%	16,3%	-5,5%
Cercier	565	286	1,98	655	347	1,89	15,9%	21,3%	-4,5%
Cernex	897	418	2,15	974	448	2,17	8,6%	7,2%	1,3%
Copponex	882	426	2,07	1071	458	2,34	21,4%	7,5%	12,9%
Cruseilles	3859	1808	2,13	4326	2071	2,09	12,1%	14,5%	-2,1%
Cuvat	983	404	2,43	1213	513	2,36	23,4%	27,0%	-2,8%
Le Sappey	372	230	1,62	407	237	1,72	9,4%	3,0%	6,2%
Menthonnex-en-Bornes	926	364	2,54	1074	435	2,47	16,0%	19,5%	-2,9%
Saint-Blaise	325	135	2,41	351	163	2,15	8,0%	20,7%	-10,6%
Villy-le-Bouveret	565	232	2,44	604	246	2,46	6,9%	6,0%	0,8%
Villy-le-Pelloux	871	474	1,84	922	397	2,32	5,9%	-16,2%	26,4%
Vovray-en-Bornes	363	184	1,97	441	215	2,05	21,5%	16,8%	4,0%
CC Fier et Usse	13912	5676	2,45	14824	6187	2,40	6,6%	9,0%	-2,2%
Choisy	1556	652	2,39	1558	692	2,25	0,1%	6,1%	-5,7%
La Balme-de-Sillingy	4960	2003	2,48	5027	2113	2,38	1,4%	5,5%	-3,9%
Lovagny	1171	483	2,42	1248	528	2,36	6,6%	9,3%	-2,5%
Mésigny	686	283	2,42	689	294	2,34	0,4%	3,9%	-3,3%
Nonglard	495	223	2,22	608	269	2,26	22,8%	20,6%	1,8%
Sallenôves	574	260	2,21	649	306	2,12	13,1%	17,7%	-3,9%
Sillingy	4470	1772	2,52	5045	1985	2,54	12,9%	12,0%	0,8%
TOTAL SCOT 2018	227431	113836	2,00	243461	123881	1,97	7,0%	8,8%	-1,6%

Nombre d'habitants par logement en 2015 et évolution depuis 2010



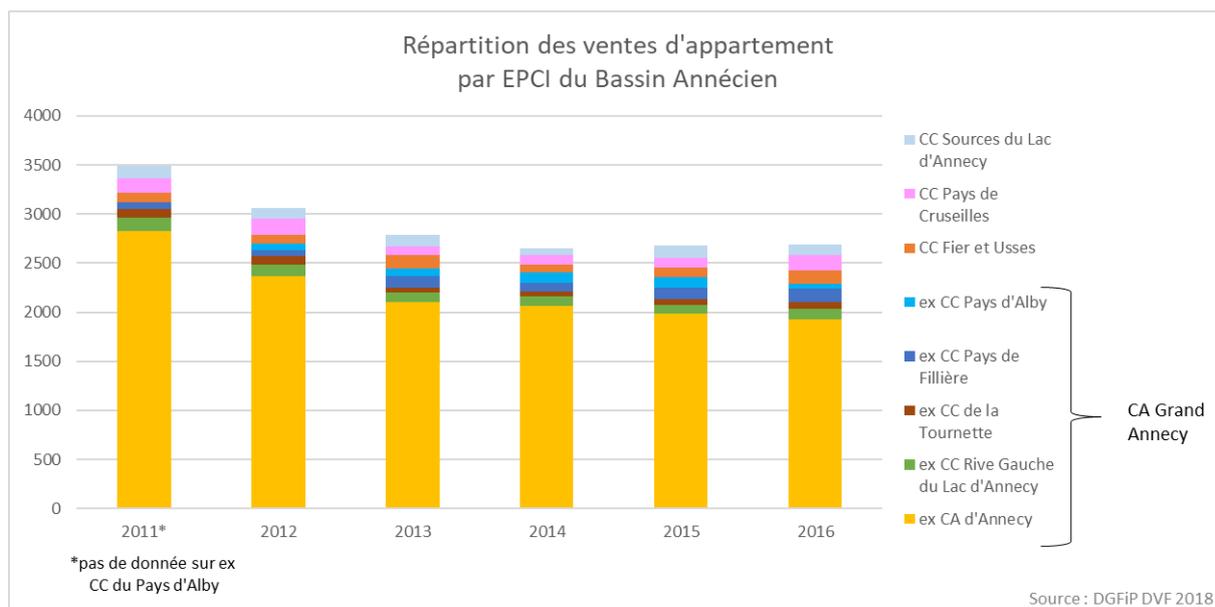
1.2.5a Evolution des prix des logements

Marché immobilier : vente d'appartements

Après une forte contraction entre 2011 et 2014 dans tous les EPCI (- 24%), le marché de l'immobilier en collectif s'est stabilisé (+1.21% entre 2014 et 2016), tiré par une nette reprise au nord du territoire : +76 % dans la CC Fier Ussets, +73 % dans le Pays de Cruseilles et +53% dans l'ex Pays de Fillière (sur la même période).

Les ventes en cœur d'agglomération sont en revanche en baisse continue, sans signe de reprise (-7% par rapport en 2011 dans l'ex CA d'Annecy, - 3% entre 2015 et 2016). Elles s'effondrent dans l'ex CC du pays d'Alby (-55% entre 2014 et 2016).

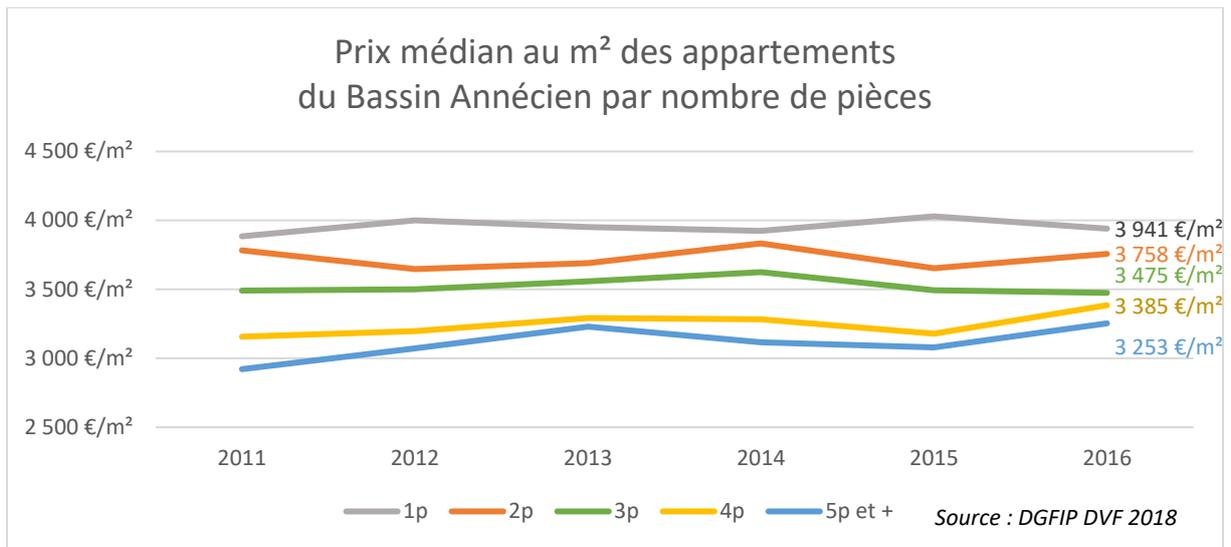
On peut noter la situation particulière de la CC Sources du Lac, au sein de laquelle le nombre de ventes d'appartements avait augmenté de 68% entre 2014 et 2015 avant se contracter à nouveau (-19 %) entre 2015 et 2016, ces chiffres étant sans doute à mettre en relation avec la commercialisation de programmes ponctuels sur la période.



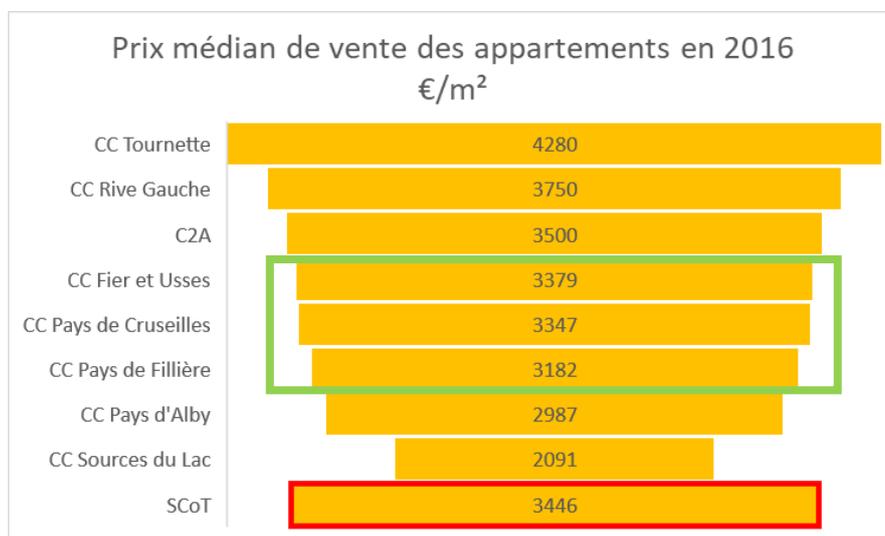
Marché immobilier : prix de vente des appartements

A l'échelle du bassin annécien, le prix médian moyen s'établit à 3 446 € /m² en 2016, soit le plus haut niveau atteint depuis 2011 (+10% d'augmentation sur la période).

Si on détaille cette évolution par type d'appartements, il ressort que l'augmentation du prix du foncier en collectif est due à une hausse du prix des grands appartements (4 pièces et plus) ainsi qu'à un renchérissement du prix des 2 pièces, dont le prix médian se rapproche de celui des studios.



En considérant l'évolution du prix médian par territoire, on observe de fortes disparités entre les EPCI, pouvant expliquer l'évolution du marché de l'immobilier par secteur. En effet, les territoires contribuant le plus à la reprise immobilière sont ceux dans lesquels le prix médian reste inférieur à celui du cœur d'agglomération.



Source : DGFIP DVF 2018

En considérant le prix médian par rang dans l'armature urbaine, on observe un maximum de 3 720 €/m² dans les communes de rang C, mais de fortes variations peuvent être constatées entre 2014 et 2016, ce qui interroge sur la pertinence de cet indicateur (idem pour les communes de rang D).

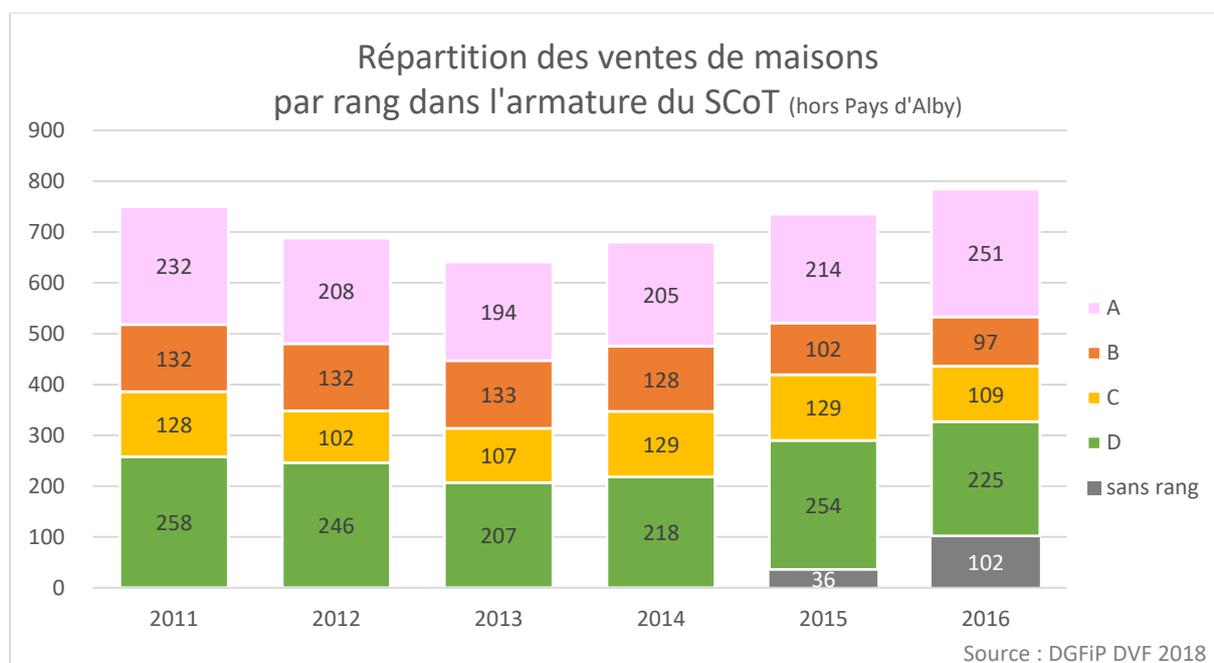
Pour autant, et quel que soit le rang des communes, le prix s'est renchéri partout, en particulier dans les communes de rang B et C.

	rang A	rang B	rang C	rang D
2011	3 151 €/m ²	2 721 €/m ²	3 143 €/m ²	3 086 €/m ²
2012	3 258 €/m ²	3 000 €/m ²	3 328 €/m ²	3 439 €/m ²
2013	3 402 €/m ²	3 182 €/m ²	3 239 €/m ²	3 182 €/m ²
2014	3 459 €/m ²	3 197 €/m ²	3 618 €/m ²	3 056 €/m ²
2015	3 407 €/m ²	3 288 €/m ²	3 356 €/m ²	3 615 €/m ²
2016	3 502 €/m ²	3 227 €/m ²	3 720 €/m ²	3 381 €/m ²
prix 2016/2011	111%	119%	118%	110%

Marché immobilier : vente des maisons

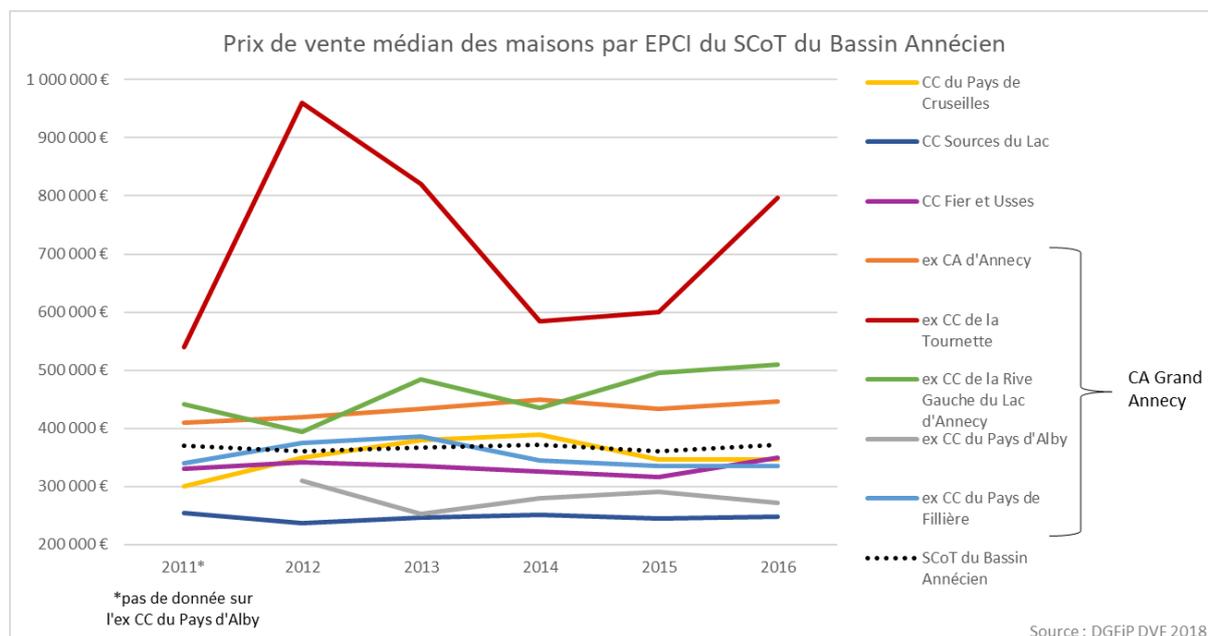
Comme pour les appartements, le marché immobilier des maisons individuelles s'est contracté entre 2011 et 2013, mais dans une moindre mesure (-5%). En revanche, la reprise s'est effectuée avec une vigueur plus marquée : +23 % de ventes en 2016 par rapport à 2013 sur tout le bassin annécien.

A l'échelle de l'ancien périmètre (hors Pays d'Alby), le nombre de ventes réalisées en 2016 a dépassé celui de 2011.



Comme les années précédentes, la contribution des communes de rang D demeure très significative (34% du total). Cependant ; la comptabilisation des communes sans rang suite ne permet pas de comparer l'évolution du poids relatif de chaque rang de communes, en particulier entre les rangs A et C.

Marché immobilier : prix de vente des maisons



Le prix de vente médian des maisons reste très nettement supérieur dans la CC de la Tournette et augmente de 200 000 € entre 2015 et 2016. Il reste également très élevé dans l'ex CC Rive gauche (> 500 000 €), traduisant la rareté des biens à vendre sur ces territoires (respectivement 7% et 9% des ventes dans le bassin annécien). Dans l'ex C2A, il s'est encheri de 3.3% par an en moyenne depuis 2011, avec un prix médian à 446 000 €.

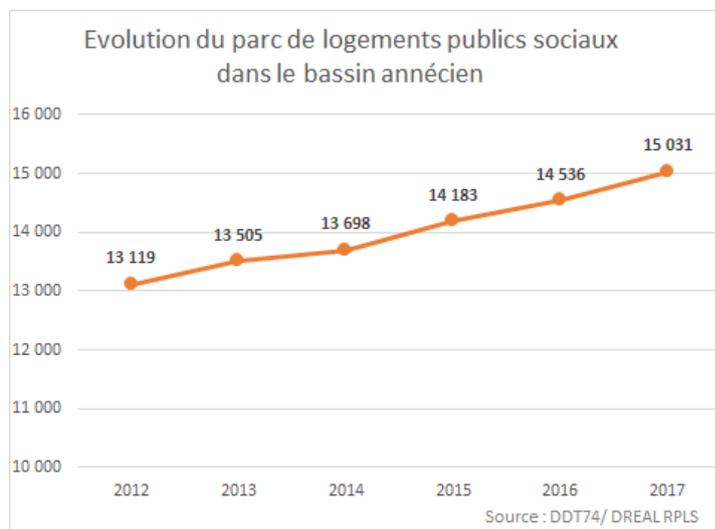
On observe à contrario une baisse tendancielle du prix de vente médian dans l'ex CC du Pays d'Alby (-3.2% par an entre 2012¹ et 2016), ainsi qu'une très légère diminution dans l'ex Pays de Fillière (-0.6% par an entre 2011 et 2016).

¹ Pas de données en 2011

1.2.6a Evolution de l'offre de logements sociaux

L'offre de logements sociaux est essentiellement portée par le secteur public et concentrée dans le cœur d'agglomération.

Le parc public locatif social



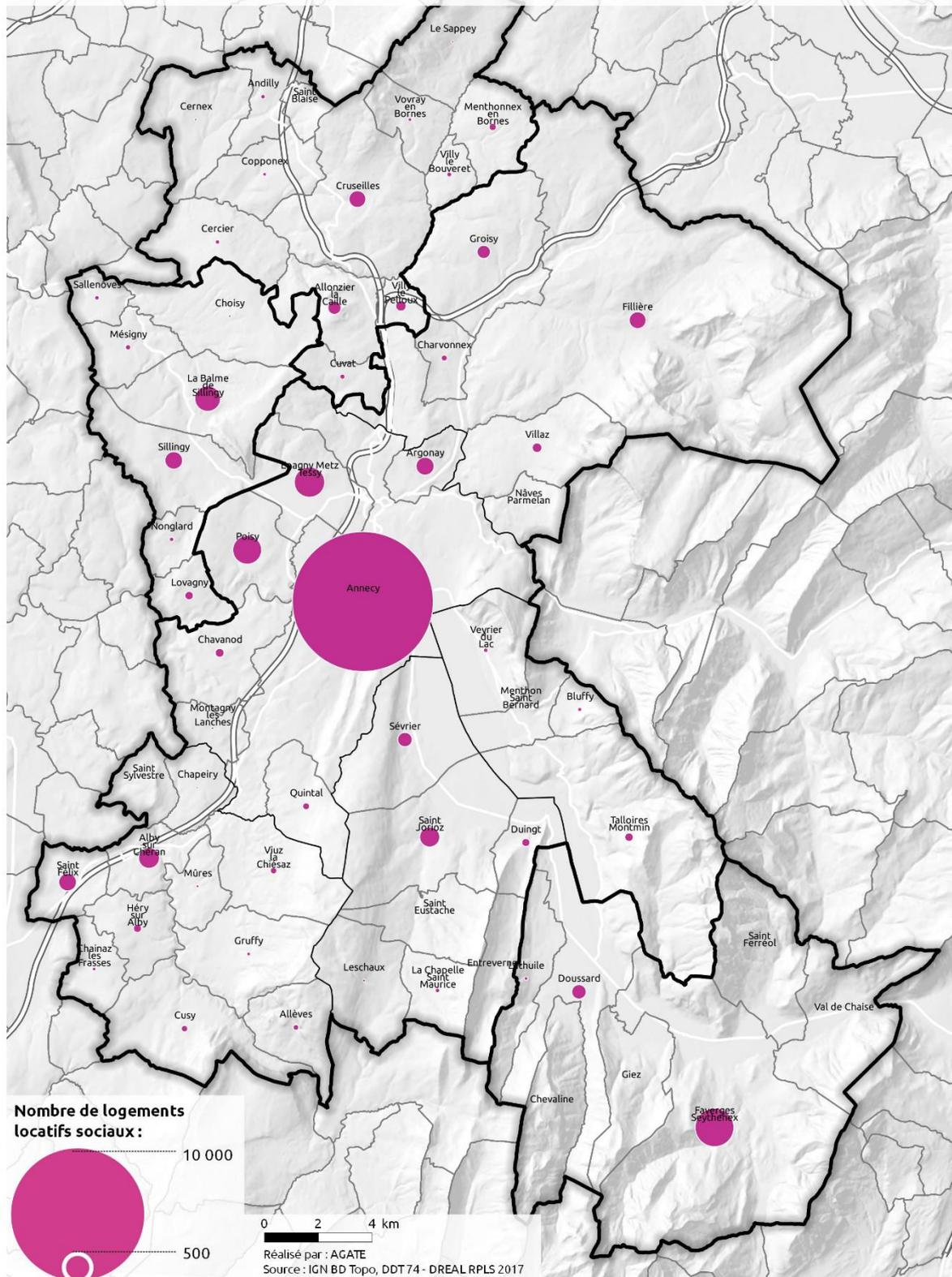
Au 1er janvier 2017, le bassin annécien comptait 15 031 logements publics sociaux, soit une augmentation de 3.4 % par rapport à 2016 (495 logements supplémentaires).

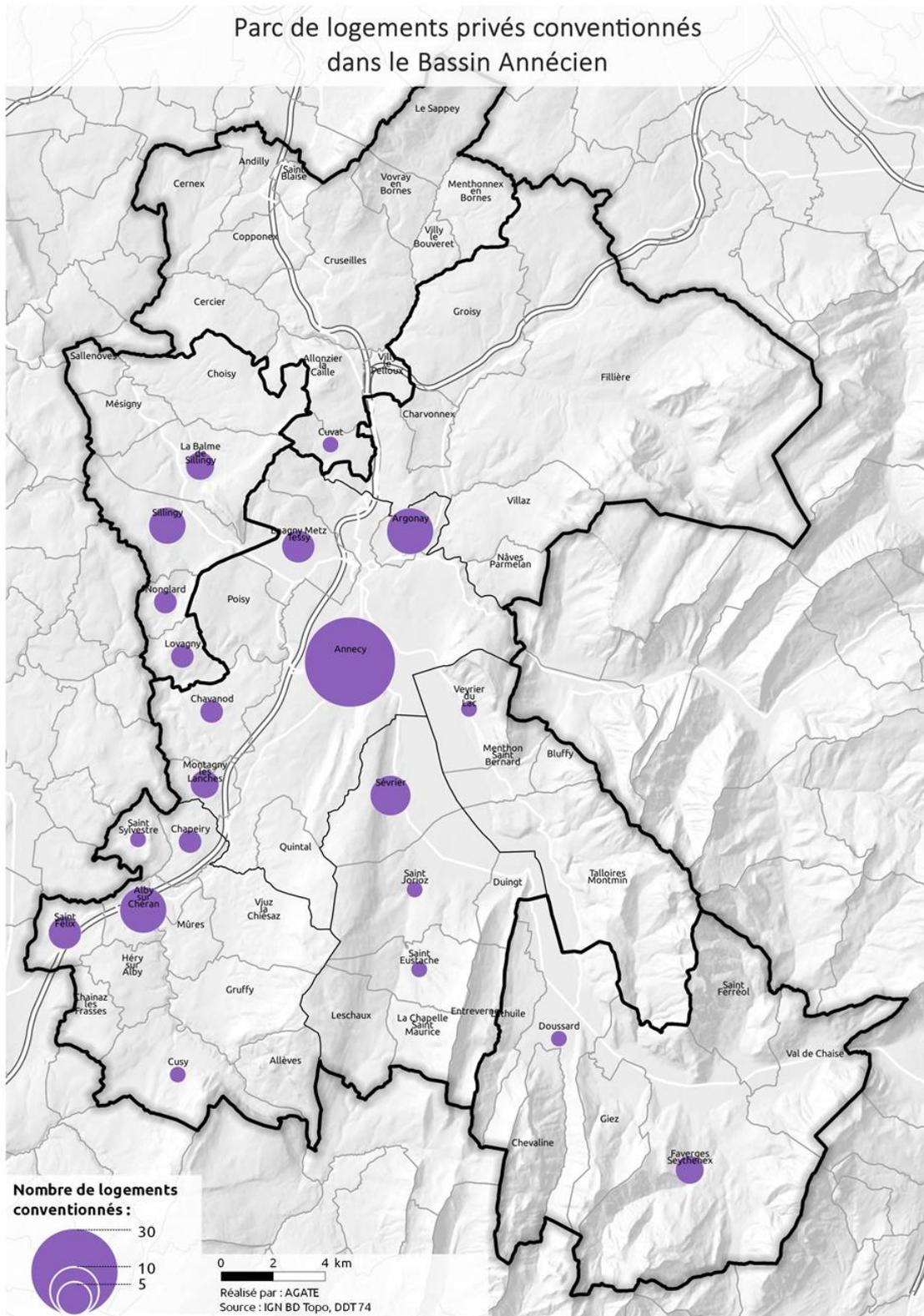
Cette progression est très régulière depuis 2014, avec une évolution de 3.1% par an.

La répartition territoriale est très polarisée puisque le parc de logements publics sociaux se situe majoritairement au sein de l'ex communauté d'agglomération d'Annecy (78% du parc après les fusions communales au 1er janvier 2017, au lieu de 81% en 2016).

Le rattrapage à effectuer concerne l'ensemble des EPCI, y compris la nouvelle communauté d'agglomération du Grand Annecy. On remarquera ici la situation singulière de l'ex CC de la Tournette dont le parc de logements sociaux est quasi-inexistant.

Le parc de logements locatifs sociaux en 2017 dans le Bassin Annécien





1.2.6b La programmation de logements publics sociaux

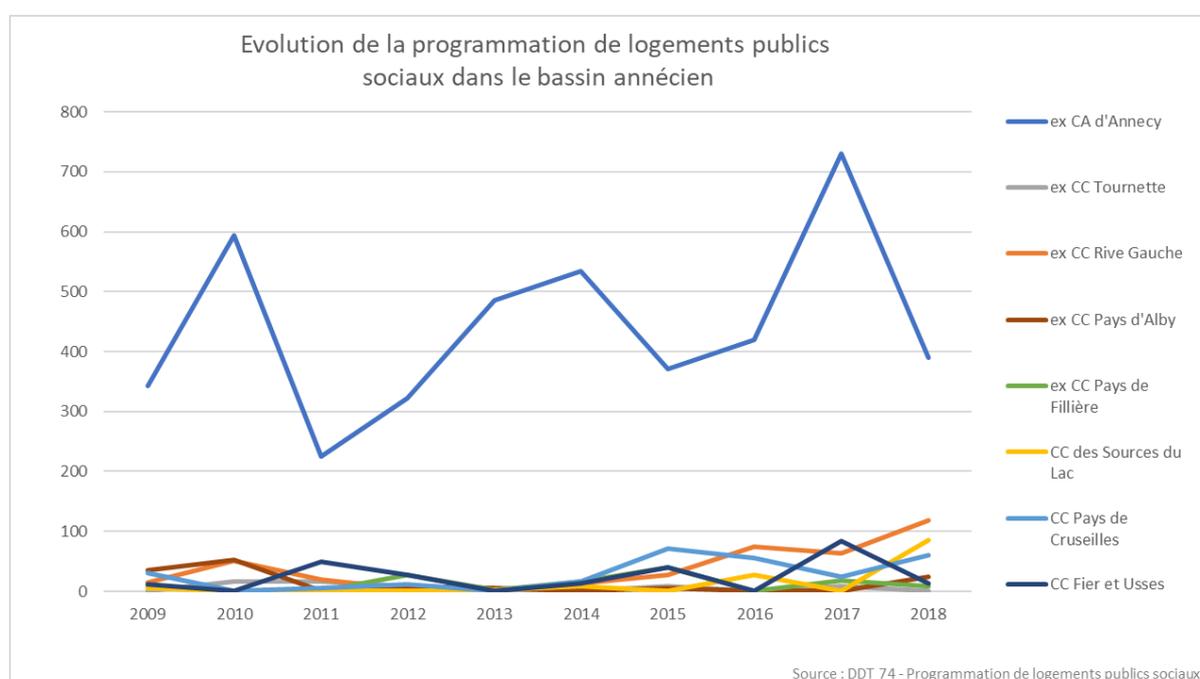
Si l'effort de rattrapage doit s'intensifier à l'échelle de tout le territoire, la programmation des logements publics demeure l'instrument à privilégier dans tous les EPCI du territoire.

En 2017, l'ex CA d'Annecy concentre 78% du parc et 79% de la programmation.

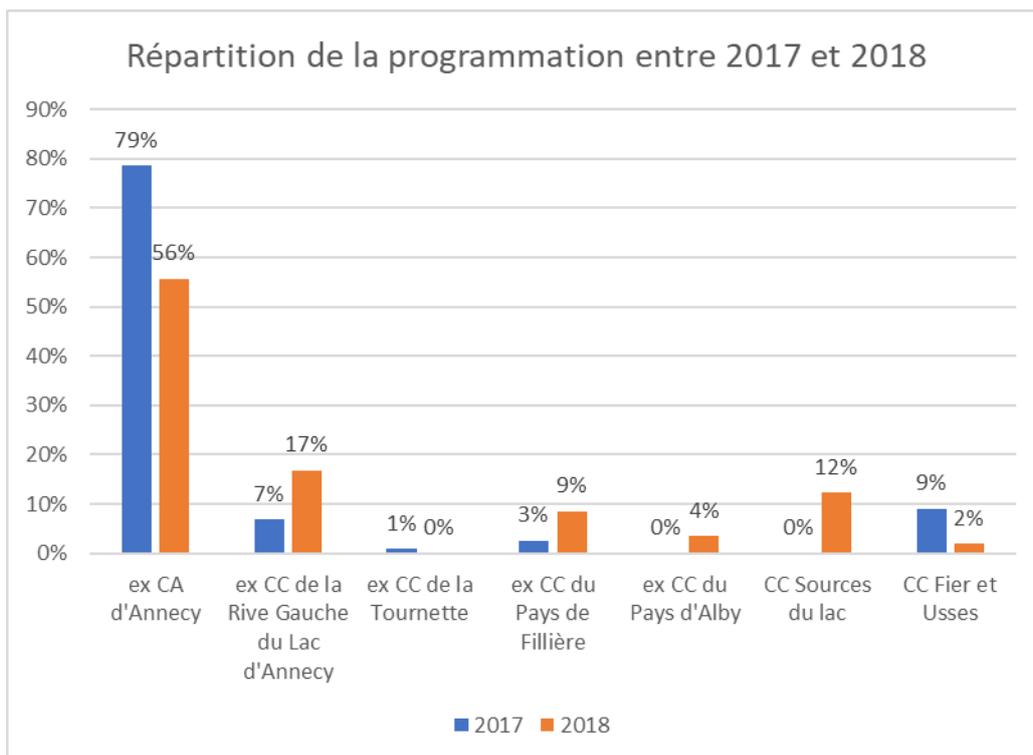
Pour autant, la programmation connaît des fluctuations très importantes depuis 2009, atteignant un pic historique en 2017 (+60 % par rapport à 2016) avant de se contracter brutalement et retrouver son niveau de 2010.

Les communes de l'ex CA d'Annecy ont continué d'assurer l'essentiel de l'effort mais un rééquilibrage entre EPCI s'effectue très progressivement, en particulier au sud du territoire (Cc Rive Gauche et Sources du Lac).

En revanche, il est intéressant de noter que les EPCI les plus dynamiques démographiquement sont ceux qui contribuent peu à l'effort de rattrapage (CC Pays de Cruseilles : 2%, CC Fier et Ussets : 1% en 2017).

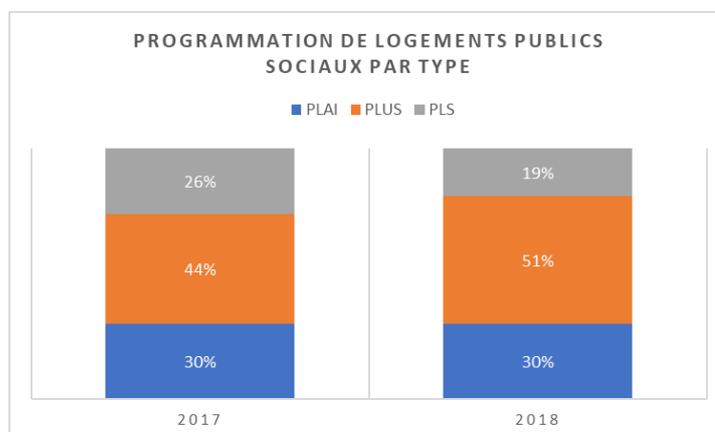


On observe cependant des changements notables de tendance entre 2017 et 2018, avec une forte diminution de la programmation dans l'ex CA d'Annecy, partiellement compensée par des efforts dans l'ex CC Rive Gauche, l'ex CC Pays de Fillière et la CC des Sources du Lac. On observe en 2018 une absence de programmation dans l'ex CC de la Tournette.

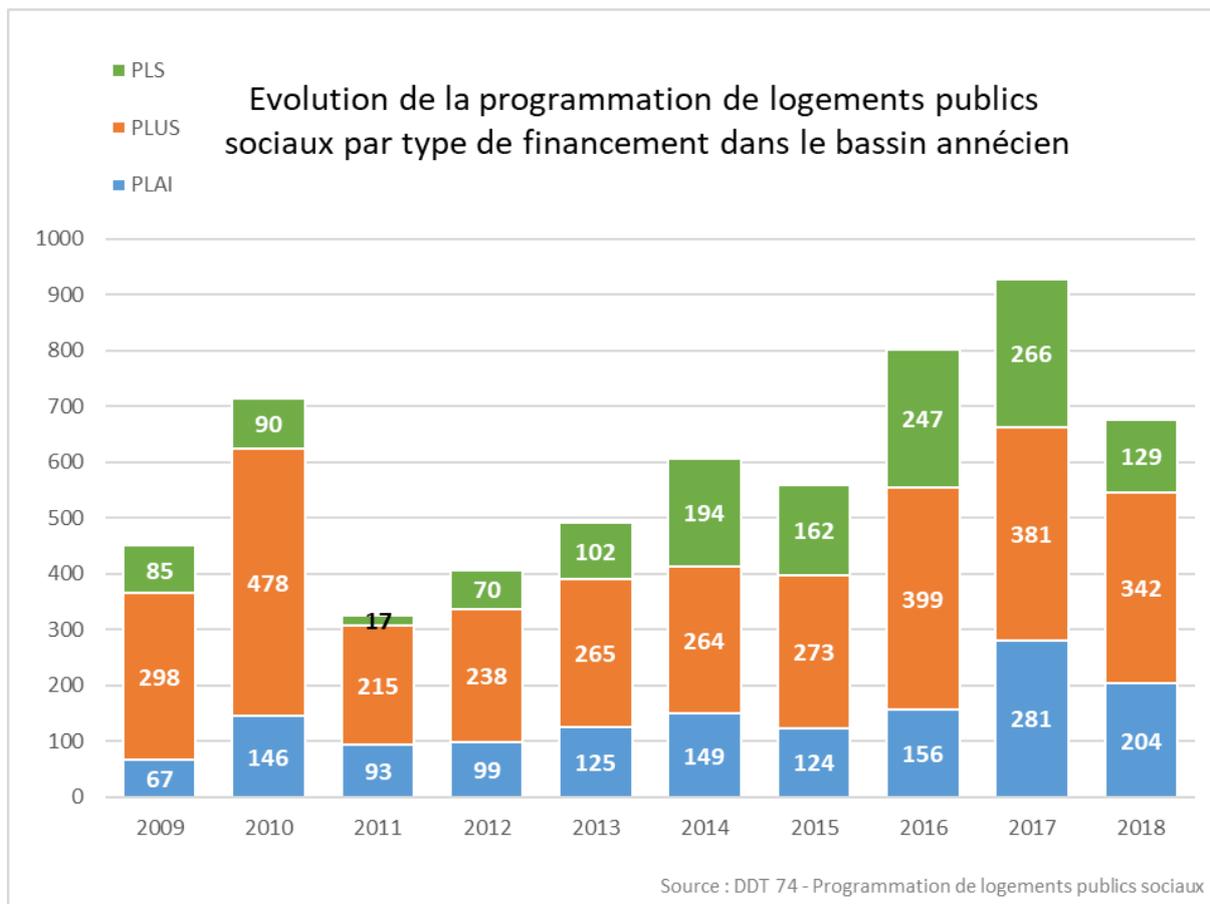


Programmation de logements publics sociaux par type entre 2017 et 2018

En 2018, le Prêt Locatif à Usage Social demeure le mode de financement privilégié de la programmation (51%). Les autres types de financement (Prêt Locatif Aidé d'Intégration, réservé aux personnes en grande précarité) et PLS (Prêt Locatif Social, attribué aux foyers ayant des revenus plus élevés) représentent respectivement 30% et 19% de la programmation.



Par rapport à 2017, on constate une réduction très importante de la programmation totale (-27%) ; cependant, l'effort de programmation est significatif depuis 2014. Dans la répartition par type, la part des PLS diminue au profit des PLUS (+7%) sans réduction du nombre de PLAI, dont la part est stabilisée à 30% (soit 204 logements programmés). L'effort de rééquilibrage en faveur des bénéficiaires les moins favorisés est très net depuis 2016, puisqu'ils ne représentaient alors que 20%.

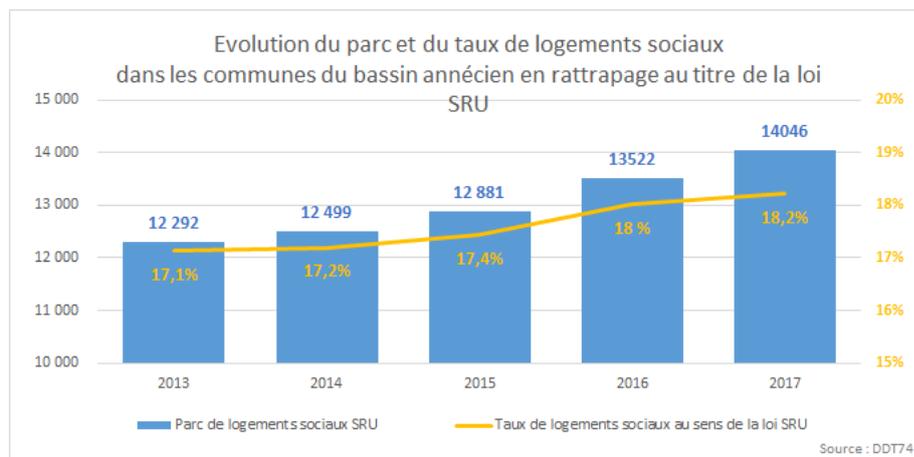


1.2.6c Suivi du parc de logements sociaux répondant à l'article 55 de la loi SRU

Un taux de logements sociaux inférieur aux objectifs SRU

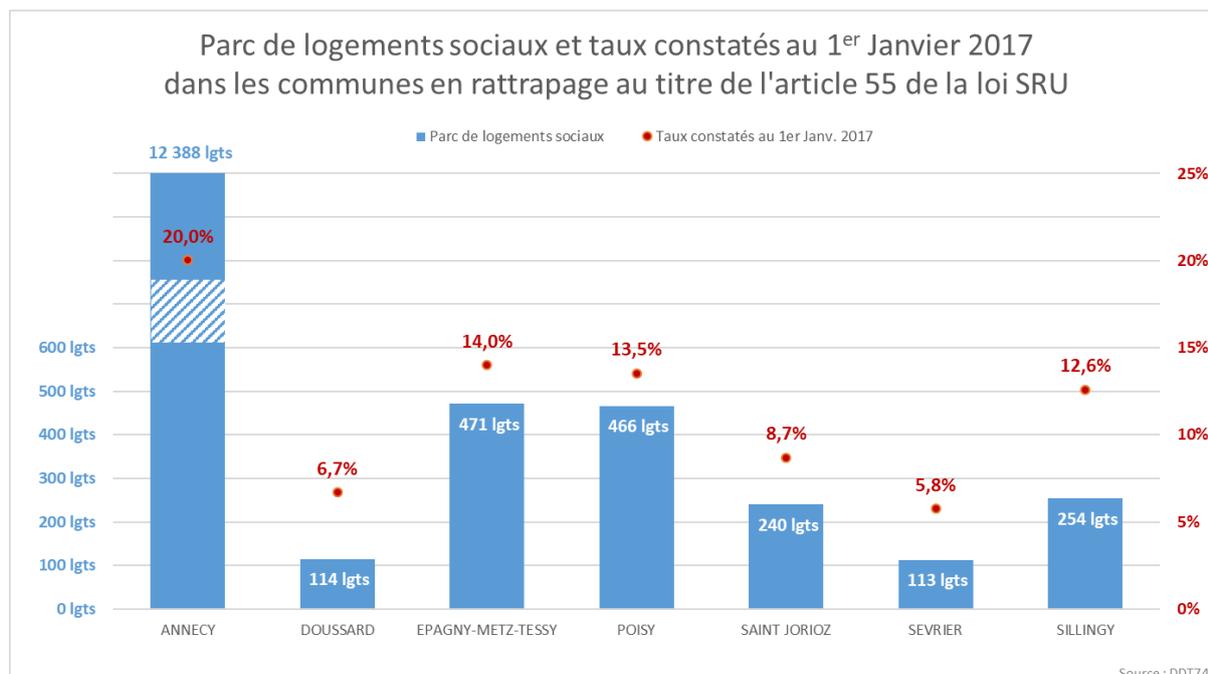
Après fusion entre les 6 communes d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Pringy et Seynod, 7 communes sont en rattrapage concernant leur taux de logements sociaux, au titre des lois SRU et ALUR (taux fixé à 25%). En 2017, ces logements représentent à peine 18.2% du parc total.

Les efforts importants fournis à l'échelle de tout le territoire sont donc encore insuffisants.



En effet, pour atteindre le taux de 25% du parc existant (en considérant le parc 2017, soit 19 276 logements), l'effort de rattrapage aurait dû atteindre +12% par an depuis 2013 (année de référence) ; en réalité, l'offre n'a augmenté qu'au rythme de +4 % par an.

D'autre part, les efforts sont très hétérogènes suivant les communes. La nouvelle commune d'Annecy atteint juste le quota des 20% tandis que les communes de la Rive Gauche demeurent en-deçà de 10% : Saint-Jorioz (9%), Sevrier (6%), Doussard (7%).



En observant le taux de croissance annuel moyen depuis 2013, on constate que la commune d'Epagny-Metz-Tessy a réalisé des efforts de rattrapage particulièrement importants (+35% par an en moyenne), tandis que Saint-Jorioz ou Doussard n'ont pas contribué à l'augmentation du parc (respectivement +0.96% et 0% par an).

1.3. Maîtrise de la consommation foncière



Rappel de la méthode de constitution de l'enveloppe urbaine du SCoT et de sa mise à jour.

Un état 0 de l'enveloppe urbaine du SCoT a été délimité au 13 mai 2014, date d'entrée en vigueur du SCoT entré, en collaboration avec les communes du territoire.

Afin de bien distinguer tout ce qui relève d'avant le SCoT de ce qui est réellement produit après son entrée en vigueur, cet état 0 au 13 mai 2014 identifie à la parcelle (ou à défaut selon les éléments de terrain) :

- * le bâti existant
- * les équipements (exemples : terrains de sport, cimetières, déchetteries, aires de gens du voyage...)
- * les parkings
- * les infrastructures (routes, voies vertes, voies ferrées...)
- * les carrières, les sites de stockages de matériaux ou de déchets inertes, etc.
- * les dents creuses de moins de 1 ha / 5000 m² / 2000 m² selon le type de commune (dans la mesure où leur urbanisation ultérieure ne constituerait pas de la consommation foncière au sens du SCoT)
- * les permis d'aménager et les permis de construire délivrés avant le 13 mai 2014 (leur délivrance est interprétée comme l'engagement d'une consommation foncière, l'autorisation étant créatrice de droit)

La mise à jour de cette cartographie, en date de mai 2016 (T+2) puis de mai 2018 (T+4) a suivi exactement le même processus de vérification fine auprès des communes ou EPCI du territoire.

A l'échelle du territoire du SCoT, les estimations obtenues peuvent être considérées comme globalement fiables (sous réserve d'une marge d'approximation inerrante au fait de travailler sur un territoire aussi vaste et auprès d'autant d'interlocuteurs).

Exemple :



Enveloppe urbaine délimitée au 13 mai 2014

Extensions constatées après le 13 mai 2014

Réalisé par : SCoT du Bassin Annécien

Bilan des surfaces consommées après quatre ans d'opposabilité du SCoT, sur le périmètre historique (hors Pays d'Alby) :

	Potentiel alloué par le SCoT à horizon 20 ans	Consommation théorique attendue à T+4	Consommée, réalisée ou engagée à T+4 (y compris PC/PA délivrés)
Logement	520ha	≈104 ha	137 ha
Activités économiques	280 ha	≈56 ha	14.8 ha dont : * ZAE emblématiques régionales : 2.8 ha * ZAE de rayonnement intercommunal : 5.5 ha * ZAE locales : 6.5 ha
Solde (grands équipements, tourisme, ZAER supplémentaires, etc.)	300 ha	≈60ha	29.8 ha dont : * Equipements : 7.7 ha * Infrastructures : 13.6 ha * Commerce de zone : 1.4 ha * Autre : 7.1 ha ¹
TOTAL	1100 ha	≈ 220 ha	181.6 ha
Agriculture	Sans objet	Sans objet	5.5 ha

Source : SCoT du Bassin Annécien, mise à jour de l'enveloppe urbaine

1 Il s'agit d'objets difficilement classables dans une autre catégorie, comme un centre équestre (0.43 ha), l'extension d'un camping (1.58 ha), l'extension d'une carrière (2.68 ha), un practice de golf (1.57), etc.

La consommation foncière indirecte est estimée à environ 6 ha. Elle représente les terrains initialement hors de l'enveloppe urbaine T0, mais devenus aujourd'hui complètement enclavés à la suite de la consommation des terrains voisins depuis l'opposabilité du SCoT. Seules les petites surfaces ont été retenues. Bien que ne faisant pas encore l'objet d'une autorisation ou d'un aménagement, ces terrains paraissent ainsi voués à être eux aussi consommés à plus ou moins court terme.

La consommation foncière pour le logement est également à nuancer avec le volume de logements construits, beaucoup plus important que ce qui était envisagé par le SCOT.

Après quatre ans d'opposabilité du SCoT du bassin annécien, la consommation foncière globale sur le territoire historique s'inscrit dans les grands objectifs du SCoT (en prenant pour hypothèse de lisser la consommation foncière de façon linéaire sur les 20 ans de la temporalité du SCoT).

1.3.1 Consommation foncière liée au développement résidentiel dans chaque EPCI et au regard des objectifs par rang de l'armature urbaine

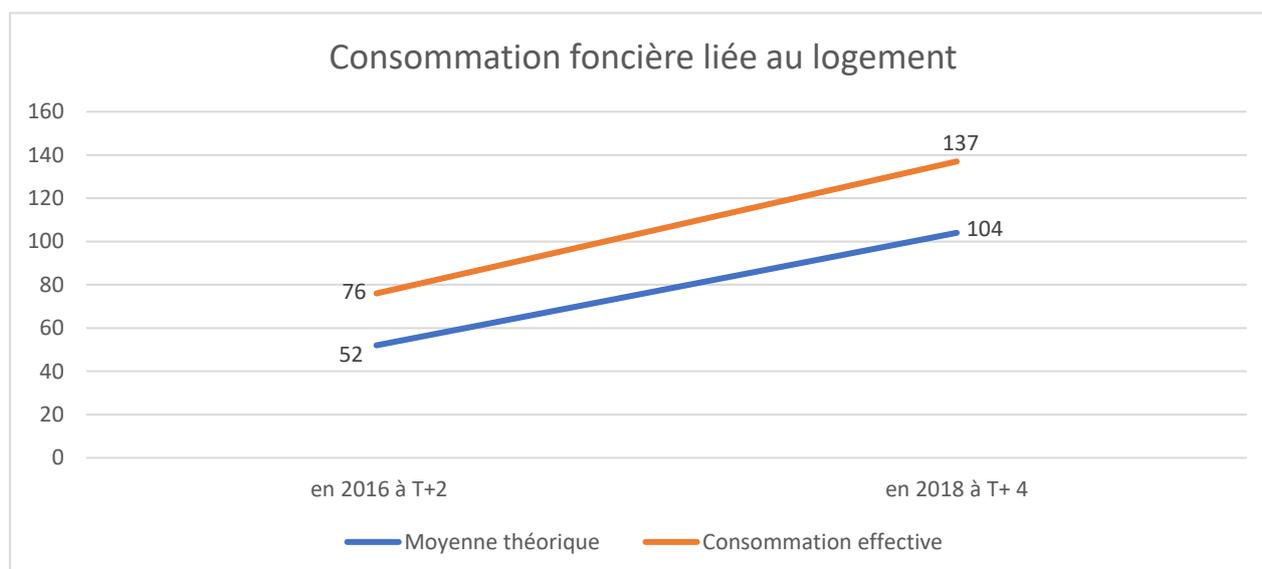
La consommation foncière liée au logement à l'échelle du SCoT, a, pendant les 2 premières années de mise en œuvre, présenté un rythme 1,5 fois plus élevé que le potentiel théorique envisagé.

A T + 4 années, ce rythme de consommation demeure soutenu et dépasse de 30% la moyenne théorique envisagée. La surconsommation s'infléchit donc, et se rapproche des objectifs fixés.

Il faut néanmoins souligner qu'on prend pour hypothèse de lisser la consommation foncière de façon linéaire sur les 20 ans de la temporalité du SCoT.

	Allouée par le SCoT à 20 ans	Moyenne théorique à T+2	Consommation effective T0 à T+2	Moyenne théorique à T+4	Consommation effective T0 à T+4
SCoT du Bassin Annécien	520 ha	52 ha	76 ha	104 ha	137 ha

Source : SCoT du Bassin Annécien, mise à jour de l'enveloppe urbaine (2018)



Source : SCoT du Bassin Annécien, réalisation AGATE

consommation foncière	à T+2	à T+4	part consommé / théorique à T+4 en %	consommé / théorique à T+4
Ex CA Annecy				
consommé	23,0	47,1	109%	
théorique	21,6	43,2		
ex CC Tournette				
consommé	0,4	0,9	33%	
théorique	1,4	2,8		
ex CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy				
consommé	2,7	8,5	125%	
théorique	3,4	6,8		
ex CC du Pays de Fillière				
consommé	11,8	18,3	122%	
théorique	7,5	15,0		
CC Sources du Lac d'Annecy				
consommé	8,5	11,8	100%	
théorique	5,9	11,8		
CC Pays de Cruseilles				
consommé	20,0	34,0	257%	
théorique	6,6	13,2		
CC Fier et Ussets				
consommé	10,1	16,4	147%	
théorique	5,6	11,2		
TOTAL DEPUIS MAI 2014 consommé	76 ha	137 ha	132%	
Total SCoT théorique	52 ha	104 ha		

Source : SCoT du Bassin Annécien, mise à jour de l'enveloppe urbaine (2018)

Par ailleurs, ce constat n'est pas uniforme au regard des objectifs par rang de l'armature urbaine :

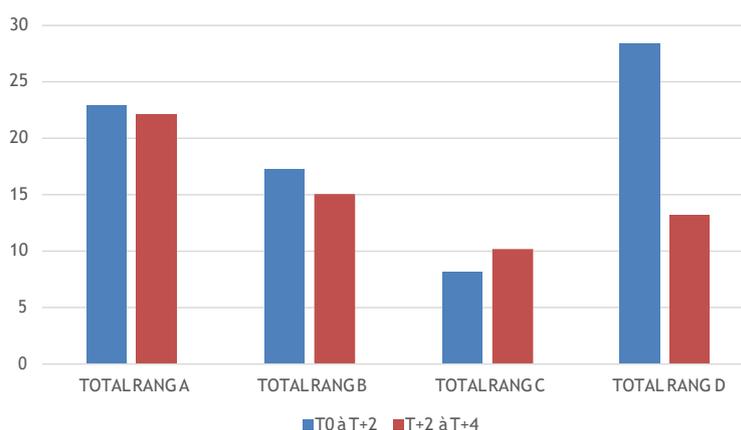
- les communes de rang A ont un rythme de consommation foncière tout à fait cohérent avec les objectifs théoriques du SCoT,
- les communes de rang C et D ont un rythme globalement cohérent, mais avec une vigilance pour les communes de rang C dont le rythme de consommation s'accroît,
- alors que les communes de rang B consomment 2 fois plus de foncier que ce qui était envisagé théoriquement.

Consommation foncière pour le logement, par rang de commune entre mai 2014 et mai 2018 :

	Potentiel alloué par le SCoT à horizon 20 ans	Consommation théorique attendue à T+4	Consommée réalisée ou engagée à T+4 (y compris PC/PA délivrés)
Rang A	208 ha	41.6 ha	45 ha (soit 21.6% du potentiel total)
Rang B	88 ha	17.6 ha	32 ha (soit 36.6% du potentiel total)
Rang C	67 ha	13.4 ha	18 ha (soit 27.3% du potentiel total)
Rang D	157 ha	31.4 ha	41.5 ha (soit 26.4% du potentiel total)
TOTAL	520 ha	104 ha	136.5 ha (soit 26.4 % du potentiel total)

L'analyse de la trajectoire des dynamiques d'urbanisation montre cependant une tendance à un certain ralentissement du rythme de la consommation d'espace pour le logement.

Evolution de la consommation foncière pour le logement, par rang de commune, entre mai 2014/mai 2016 et mai 2016/mai 2018 :



Source : SCoT du Bassin Annécien, mise à jour de l'enveloppe urbaine (2018)

Entre mai 2014 et mai 2016, cette consommation foncière fut de près de 76.6 ha, largement influencée par l'existence de très nombreux documents d'urbanisme locaux incompatibles avec le SCoT.

Sur la période de mai 2016 à mai 2018, sous l'influence de la mise en compatibilité progressive des PLU et PLUi avec le SCoT et sous l'effet de la caducité des POS, elle fut de l'ordre de 60.4 ha (soit - 21 %), ce qui reste supérieur à la consommation théorique attendue sur un pas de deux ans (environ 52 ha).

Si les communes de rang C n'ont pas connu ce ralentissement (avec au contraire une augmentation), tous les autres rangs de communes le traduisent, en particulier les communes de rang D (- 50 %).

A l'échelle communale, environ 2/3 des communes présentent des rythmes de consommation très cohérents avec l'esprit du SCoT, quand 1/3 sont dans une situation plus tendue.

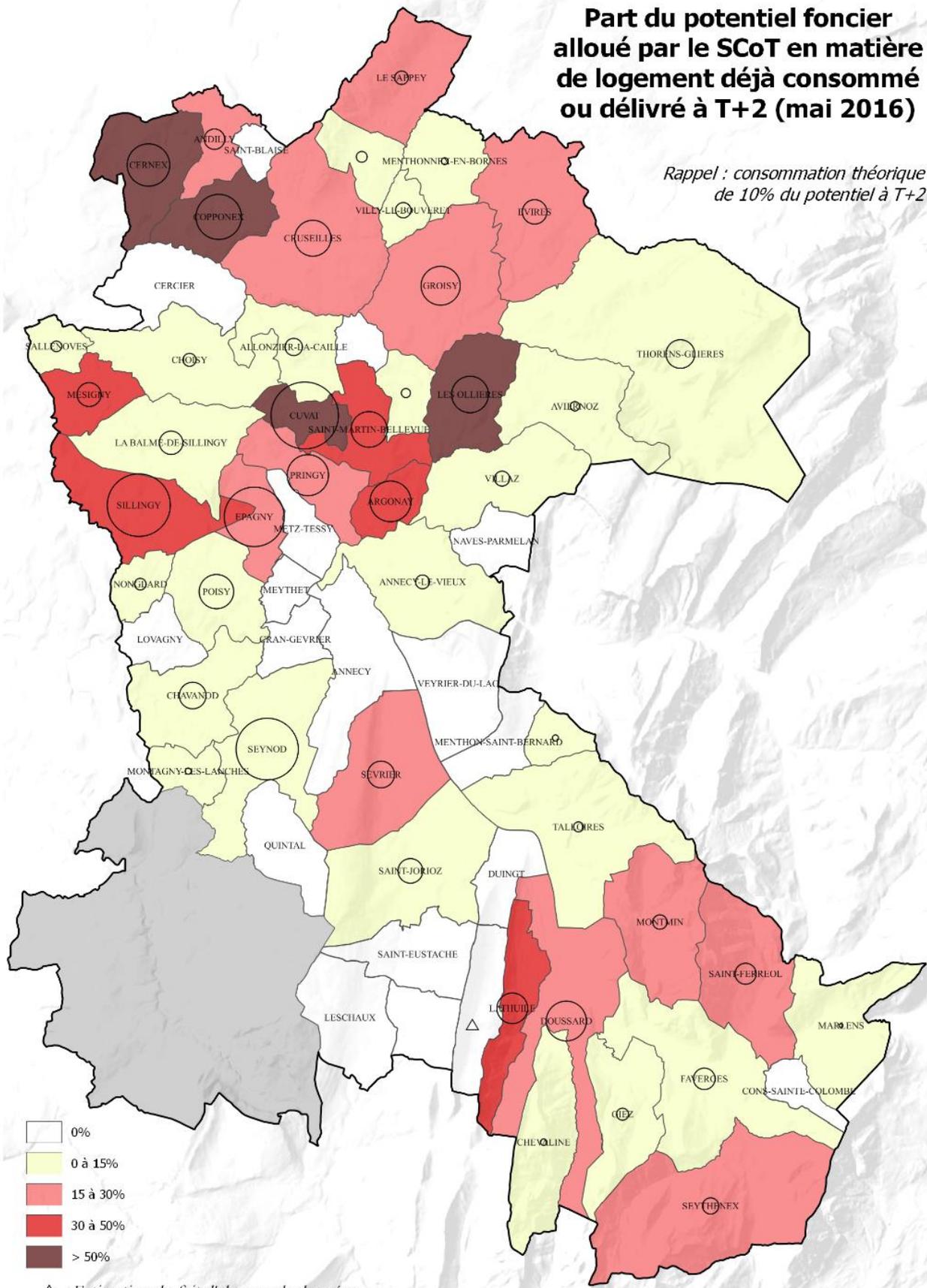
On notera que 2 communes ont d'ores et déjà consommé ou délivré la totalité du potentiel alloué par le SCoT (il s'agit pour Allonzier-la-Caille d'une opération d'envergure dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années).

7 autres communes ont consommé ou délivré plus de la moitié du potentiel du SCoT.

L'enjeu de mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT est donc plus que jamais prépondérant, en particulier pour les communes de rang B et C, au risque de largement dépasser les objectifs de modération de la consommation foncière portés par le SCoT.

Part du potentiel foncier alloué par le SCoT en matière de logement déjà consommé ou délivré à T+2 (mai 2016)

Rappel : consommation théorique de 10% du potentiel à T+2

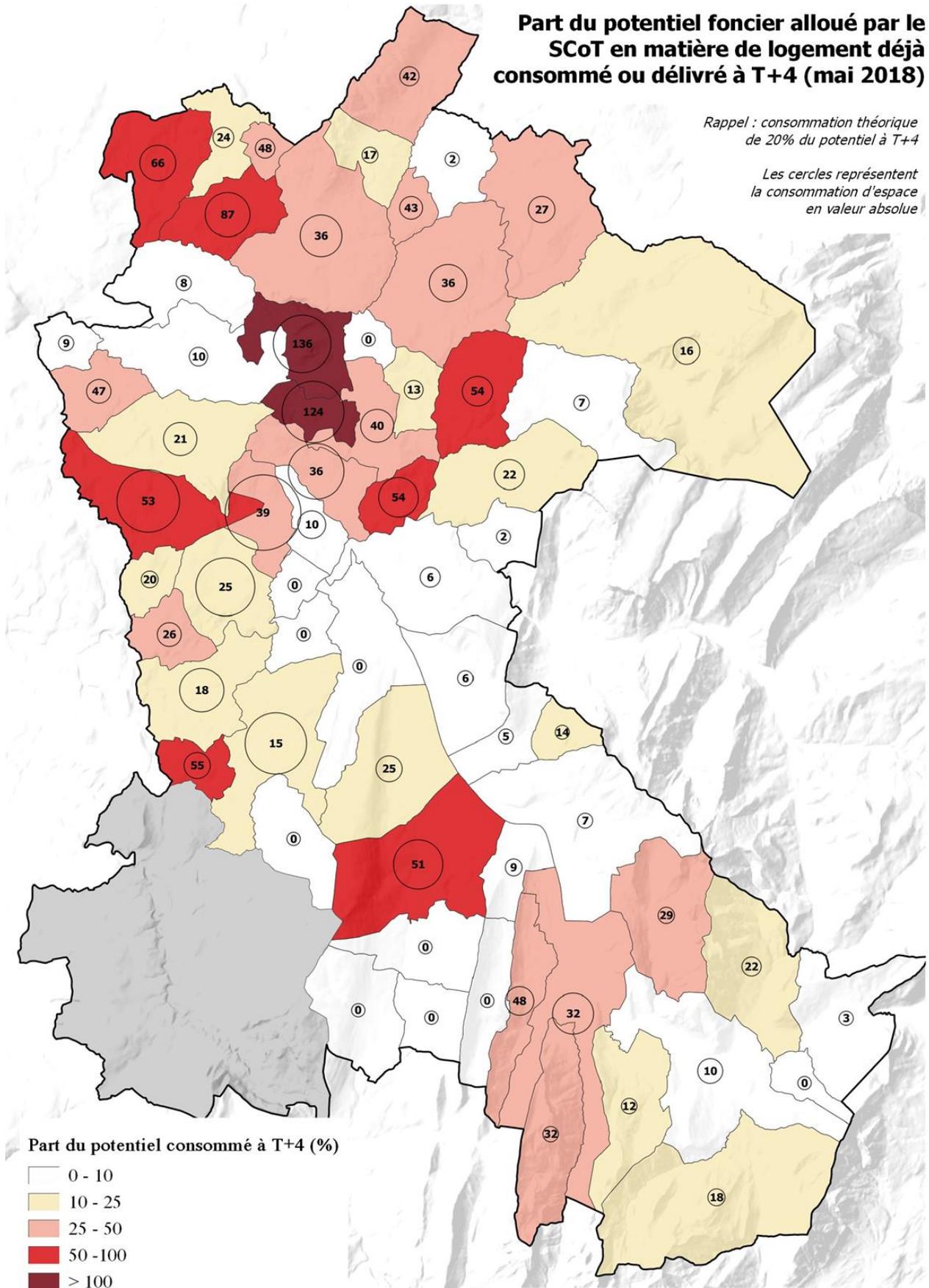


△ Estimation du fait d'absence de domiciles / Réalisation : SCoT bassin annécien / Sept. 2017

Part du potentiel foncier alloué par le SCoT en matière de logement déjà consommé ou délivré à T+4 (mai 2018)

Rappel : consommation théorique de 20% du potentiel à T+4

Les cercles représentent la consommation d'espace en valeur absolue



Réalisation : SCoT bassin annécien / Août 2018

La consommation foncière nouvelle s'inscrit principalement selon un axe Albanais/Annecy/Genevois, qui constitue l'axe structurant de développement du territoire.

Les communes du cœur d'agglomération d'Annecy concentrent une grande partie de cette consommation, en particulier les secteurs de Seynod, Chavanod, Poisy, Epagny, Pringy ou Argonay. Sa première couronne connaît une pression également marquée, sur des volumes généralement plus faibles, comme sur Montagny-les-Lanches, Cuvat ou Saint- Martin-Bellevue.

Commune	Alloué par le SCoT ou compte foncier EPCI à 20 ans (en ha)	moyenne théorique à T+2	Consommation T0 à T+2 (en ha)	Consommation T+2 à T+4 (en ha)	Dernières tendances	Consommation totale à T+4 (en ha)	moyenne théorique à T+4
ex CA Annecy							
Annecy	0,0	0,0	0,0	0,0	→	0,0	0
Seynod	53,0	5,3	6,4	1,5	↘	7,9	10,6
Annecy-le-Vieux	19,0	1,9	0,5	0,6	→	1,1	3,8
Cran-Gevrier	0,0	0,0	0,0	0,0	→	0,0	0
Meythet	3,0	0,3	0,0	0,0	→	0,0	0,6
Pringy	19,0	1,9	3,3	3,6	→	6,9	3,8
Poisy	29,0	2,9	2,3	5,1	↗	7,4	5,8
Argonay	8,0	0,8	3,1	1,2	↘	4,3	1,6
Chavanod	27,0	2,7	1,5	3,5	→	5,0	5,4
Epagny	26,0	2,6	6,0	4,2	→	10,2	5,2
Metz-Tessy	24,0	2,4	0,0	2,4	→	2,4	4,8
Montagny les Lanches	3,8	0,4	0,1	2,0	→	2,1	0,76
Quintal	4,2	0,4	0,0	0,0	→	0,0	0,84
TOTAL ex C2A	216,0	21,6	23,0	24,1	→	47,1	43,2
ex Communauté de Communes de la Tournette							
Veyrier-du-Lac	5,2	0,5	0,0	0,3	→	0,3	1,04
Menthon-Saint-Bernard	4,2	0,4	0,0	0,2	→	0,2	0,84
Talloires	3,8	0,4	0,3	0,0	→	0,3	0,76
Bluffy	0,8	0,1	0,1	0,0	→	0,1	0,16
TOTAL ex CC de la Tournette	14,0	1,4	0,4	0,5	→	0,9	2,8
Ex Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy							
Saint-Jorioz	11,6	1,2	1,3	4,6	↗	5,9	2,32
Sevrier	8,4	0,8	1,5	0,6	↘	2,1	1,68
Leschaux	2,0	0,2	0,0	0,0	→	0,0	0,4
Entrevernes	1,5	0,2	0,0	0,0	→	0,0	0,3
Duingt	6,1	0,6	0,0	0,5	↗	0,5	1,22
La Chapelle-Saint-Maurice	0,9	0,1	0,0	0,0	→	0,0	0,18
Saint-Eustache	3,5	0,4	0,0	0,0	→	0,0	0,7
TOTAL ex CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	34,0	3,4	2,7	5,7	↗	8,5	6,8

Ex Communauté de Communes du Pays de Fillière							
Saint-Martin-Bellevue	8,0	0,8	2,4	0,9	↘	3,2	1,6
Groisy	11,0	1,1	3,0	0,9	↘	4,0	2,2
Thorens-Glières	13,4	1,3	1,7	0,5	↘	2,2	2,682
Charvonnex	6,9	0,7	0,2	0,7	→	0,9	1,37
Villaz	12,7	1,3	0,5	2,2	↗	2,7	2,548
Evires	8,0	0,8	1,3	0,9	↘	2,2	1,6
Aviernoz	4,5	0,5	0,2	0,1	→	0,3	0,9
Les Ollières	5,0	0,5	2,5	0,2	↘	2,7	1
Nâves-Parmelan	5,5	0,6	0,0	0,1	→	0,1	1,1
TOTAL ex CC du Pays de Fillière	75,0	7,5	11,8	6,5	↘	18,3	15
CC Sources du Lac d'Annecy							
Faverge	20,0	2,0	1,0	0,9	→	1,9	4
Doussard	14,0	1,4	3,0	1,6	↘	4,5	2,8
Montmin	1,7	0,2	0,5	0,0	↘	0,5	0,34
Seythenex	3,3	0,3	0,6	0,0	↘	0,6	0,66
Lathuile	5,1	0,5	1,9	0,6	↘	2,5	1,02
Saint Ferréol	4,3	0,4	1,0	0,0	↘	1,0	0,86
Marlens	4,7	0,5	0,1	0,0	→	0,1	0,94
Cons Ste Colombe	1,9	0,2	0,0	0,0	→	0,0	0,38
Giez	2,9	0,3	0,4	0,0	→	0,4	0,58
Chevaline	1,1	0,1	0,1	0,2	→	0,4	0,22
TOTAL CC Sources du Lac d'Annecy	59,0	5,9	8,5	3,3	↘	11,8	11,8
CC Pays de Cruseilles							
Allonzier-la-Caille	5,3	0,5	0,7	6,6	↗	7,2	1,06
Cruseilles	12,7	1,3	2,5	2,2	→	4,6	2,54
Andilly	4,8	0,5	0,9	0,2	↘	1,1	0,96
Villy-le-Bouveret	3,6	0,4	0,6	1,0	↗	1,6	0,72
Le Sappey	2,3	0,2	0,4	0,5	→	1,0	0,46
Villy-le-Pelloux	5,3	0,5	0,0	0,0	→	0,0	1,06
Vovray-en-Bornes	2,4	0,2	0,3	0,1	→	0,4	0,48

Menthonnex-en-Bornes	6,1	0,6	0,1	0,0	→	0,1	1,22
Saint-Blaise	2,1	0,2	0,0	1,0	↗	1,0	0,42
Cuvat	6,4	0,6	7,6	0,3	↘	7,9	1,28
Cernex	5,6	0,6	3,3	0,4	↘	3,7	1,12
Cercier	3,7	0,4	0,0	0,3	→	0,3	0,74
Copponex	5,8	0,6	3,7	1,4	↘	5,1	1,16
TOTAL CC Pays de Cruseilles	66,1	6,6	20,0	14,0	↘	34,0	13,22
CC Fier et Usse							
Sillingy	15,1	1,5	6,5	1,5	↘	8,0	3,02
La Balme-de-Sillingy	15,9	1,6	1,2	2,1	↗	3,3	3,18
Nonglard	2,9	0,3	0,3	0,2	→	0,6	0,58
Sallenoves	3,2	0,3	0,3	0,0	↗	0,3	0,64
Choisy	8,5	0,9	0,4	0,4	→	0,8	1,7
Mesigny	3,7	0,4	1,4	0,4	↘	1,7	0,74
Lovagny	6,6	0,7	0,0	1,7	↗	1,7	1,32
TOTAL CC Fier et Usse	55,9	5,6	10,1	6,3	↘	16,4	11,18
	<i>Alloué par le SCoT ou compte foncier EPCI à 20 ans (en ha)</i>	<i>moyenne théorique à T+2</i>	Consommation T0 à T+2 (en ha)	Consommation T+2 à T+4 (en ha)	Dernières tendances entre T+2 et T+4	Consommation totale à T+4 (en ha)	<i>moyenne théorique à T+4</i>
Total SCoT	520 ha	52 ha	77 ha	60 ha	↘	137 ha	104 ha

Source : SCoT du Bassin Annécien, mise à jour de l'enveloppe urbaine (2018)

1.3.2 Consommation foncière liée au développement économique dans chaque EPCI et au regard des objectifs par type de ZAE

Le SCoT alloue 280 ha de foncier au développement économique pour les 20 prochaines années (soit théoriquement 28 ha pour 2 ans et 56 pour 4 ans).

Au cours des deux premières années de mise en œuvre du SCoT, environ 9ha ont été consommés par le développement économique.

Entre 2014 et 2018, on constate que la consommation de l'espace à des fins de développement économique a été globalement faible (5.3% du potentiel du SCoT), alors que celle pour le logement est déjà relativement importante (26.4% du potentiel du SCoT).

Dans ce domaine, le foncier consommé annuellement ne peut pas correspondre au rythme théorique envisagé : en effet, la réalisation des projets économiques va consommer le foncier par à-coups de façon non linéaire.

Ainsi les projets de ZAE de la Pilleuse et de Seynod/Montagny sont en phase pré-opérationnelle : lorsque ces projets seront concrétisés, on constatera vraisemblablement une augmentation rapide de la consommation foncière liée au développement économique.

Zones emblématiques de rayonnement régional

Commune	Alloué par le SCoT ou compte foncier EPCI à 20 ans (en ha)	Consommation T0 à T+2 (en ha)	Consommation T+2 à T+4 (en ha)
Annecy-le-Vieux	2 ha d'extension de la ZAE des Glaisins	0	1,77
Seynod	44 ha ZAE Seynod-Montagny	0	0
Montagny les Lanches		0	0
Seynod	10 ha ZAE La Pilleuse	0	0
Chavanod	6 ha extension ZAE Parc Altaïs	0	0
Cran-Gevrier		0	0
Saint-Martin Bellevue	6 ha extension de la ZAE des Voisins	0	
Villy-le-Pelloux	8 ha d'extension de la ZAE des Voisins	0	0
Cuvat	5 ha extension de la ZAE des Voisins	0	0
Allonzier la Caille	10 ha extension de la ZAE des Voisins	0,3	0,7
SOUS-TOTAL	91 ha	0,30	2,47
TOTAL T0 à T+4		2,77 ha	

Zones de rayonnement intercommunal

Commune	Alloué par le SCoT ou compte foncier EPCI à 20 ans (en ha)	Consommation T0 à T+2 (en ha)	Consommation T+2 à T+4 (en ha)
Annecy	Communes du cœur d'agglomération = 46 ha	0	0
Seynod		0,5	0
Annecy-le-Vieux		0	0
Cran-Gevrier		0	0
Meythet		0	0
Pringy		0	0
Poisy		0,8	0,52
Chavanod		0	1,34
Epagny		0	0
Metz-Tessy		0	0
Argonay	2,34	0	
La Balme de Sillingy	10 ha d'extension de la ZAE intercommunale	0	0
Villaz	10 ha d'extension de la ZAE intercommunale	0	0
Copponex	10 ha d'extension de la ZAE intercommunale	0	0
Marlens	20 ha d'extension de la ZAE intercommunale	0	0
SOUS-TOTAL	96 ha	3,64	1,86

TOTAL TO à T+4 : 5,5 ha

Zones de niveau local

SOUS-TOTAL	92 ha	4.85	1,65
-------------------	--------------	-------------	-------------

TOTAL TO à T+4 : 6.50 ha

Total des consommations foncière à T+2 et T+4

Environ 8,8 ha consommés/délivrés à T+2 et 14,8 ha consommés/délivrés au total à T+4 par rapport à un potentiel théorique de près de 56 ha

Source : SCoT du Bassin Annécien, mise à jour de l'enveloppe urbaine (2016)

Récapitulatif de la consommation foncière liée au développement économique par type de ZAE

	Alloué par le SCoT ou compte foncier EPCI à 20 ans (en ha)	Consommation T0 à T+2 (en ha)	Consommation T+2 à T+4 (en ha)
Zones emblématiques de rayonnement régional	91 ha	0,30 ha	2,47 ha
Zones de rayonnement intercommunal	96 ha	3,64 ha	1,86 ha
Zones de niveau local	92 ha	4.85 ha	1,65 ha
TOTAL	279 ha	9 ha	6 ha

Soit un total de près de 15 ha consommés entre T0 et T+4, pour un potentiel théorique de près de 56 ha.

Mais les projets de ZAE de la Pilleuse et de Seynod/Montagny en phase pré-opérationnelle ne sont pas compris dans cette consommation foncière.

Zoom sur la consommation foncière liée au commerce :

La consommation foncière pour du commerce en secteur dédié (sans mixité de fonctions) est faible :

0,47 ha entre 2014 et 2016 et 0,97 ha entre 2016 et 2018.

C'est très positif compte tenu de l'orientation du SCoT ne pas étendre les ZACOM et de privilégier le commerce dans les centralités commerciales et dans la « ville mixte ».

OBJECTIF 2 : AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

2.1. Offre d'espaces dédiés et diversifiés, sur la base d'une offre de ZAE hiérarchisée

2.1.1. Évolution de l'occupation des zones d'activités économiques

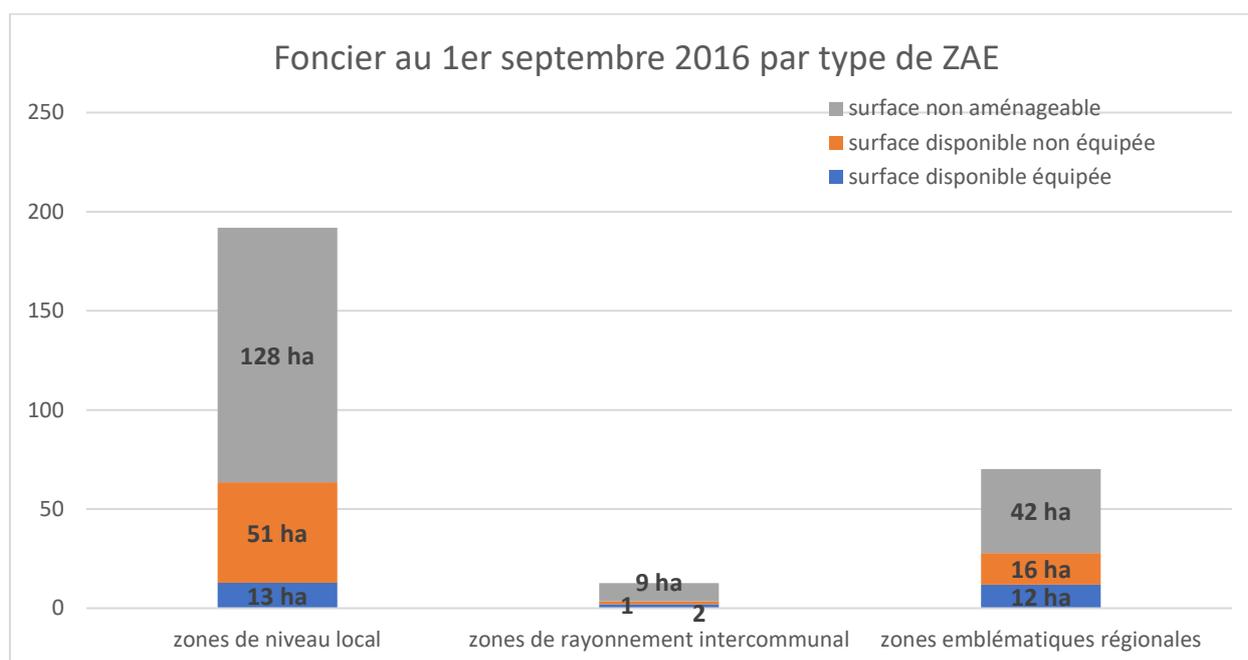
Le SCoT affiche pour objectif que le territoire doit disposer en permanence de 30 ha de foncier commercialisable dans les zones emblématiques régionales.

L'ensemble des données et analyses ci-après portent sur le périmètre historique du SCOT, hors ex CCPA.

Les disponibilités de foncier (hors vocation commerciale) en zones d'activités au 1^{er} septembre 2016 indiquent pour les zones emblématiques régionales, 12 ha de foncier disponible équipé et 16 ha de foncier disponible non équipé, soit un total de **28 ha**.

Si l'on regarde la répartition de ce foncier commercialisable au sein des zones emblématiques régionales, les 12 ha disponibles équipés se trouvent dans le parc d'activités Altaïs.

Les 16 ha disponibles non équipés se répartissent entre le PAE de la Caille (presque 7 ha), la zone d'activités des Voisins (5.5 ha) et le parc Altaïs (à peine plus de 3 ha).



Source : CD74 / observatoire des ZAE

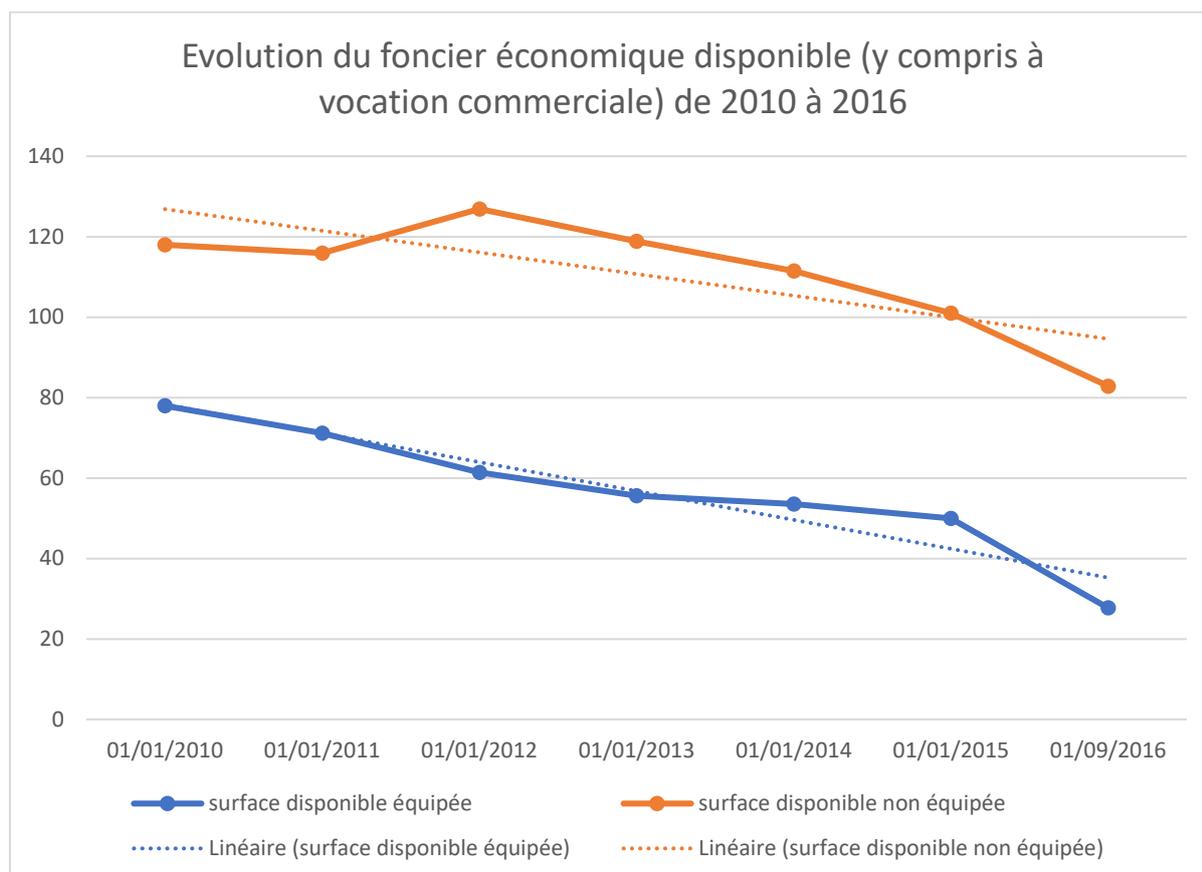
C'est dans les zones de niveau local qu'on constate les disponibilités les plus importantes avec 13 ha de foncier disponible équipé et plus de 50 ha de foncier disponible non équipé (hors vocation commerciale). Il faut probablement nuancer avec les caractéristiques du foncier, sa localisation, son accessibilité, ... mais il existe un **enjeu de valorisation du foncier disponible** dans ces zones. A l'inverse, il n'existe quasiment plus de disponibilités dans les zones de rayonnement intercommunal.

On constate qu'une part très importante de foncier est qualifiée de « non aménageable » : il ne s'agit pas de surfaces en attente d'aménagement mais de surfaces qui ne sont pas consacrées strictement à l'activité économique : voirie, délaissés de voirie, bassin de rétention, écoulement d'eau, transformateur électrique, ...

D'une façon générale, le foncier économique disponible (toutes vocations confondues) est en nette diminution sur le territoire depuis 2010. De plus, les données remontent à septembre 2016 et ne prennent pas en compte les projets récents ayant vu le jour sur ces zones. Actuellement, on peut penser que le volume de foncier commercialisable est encore moins important.

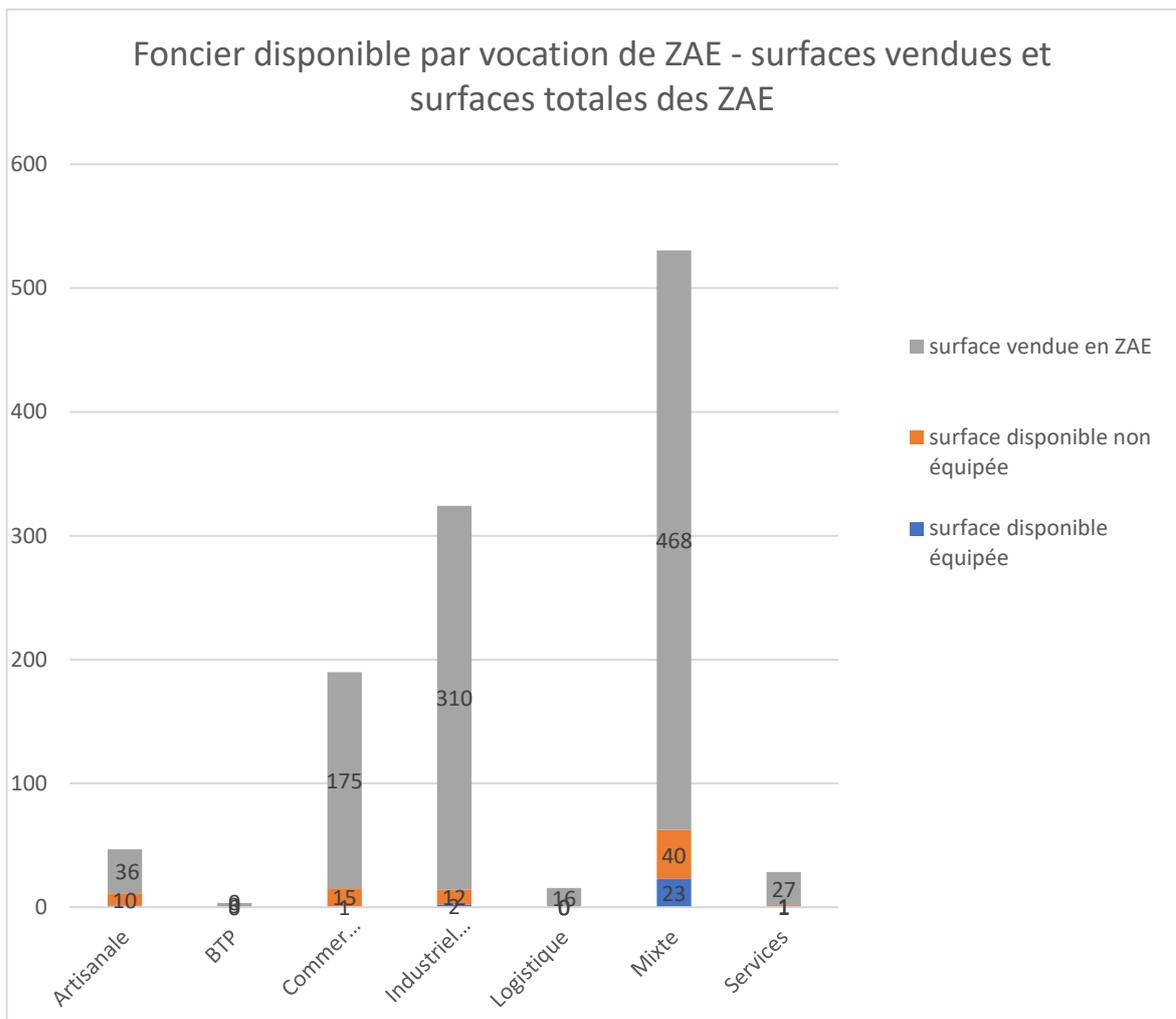
Mais les données ne font pas apparaître le foncier des projets de ZAE de la Pilleuse et de Seynod/Montagny qui sont en phase pré-opérationnelle.

Par ailleurs, on estime à 33 ha le foncier en ZAE (tous types confondus) occupé par des logements. Ce chiffre a tendance à baisser légèrement.



Source : CD74 / observatoire des ZAE

Nota : il y a 18 mois d'intervalle entre les 2 derniers points des courbes et non 12 mois comme pour les autres intervalles.



Source : CD74 / observatoire des ZAE

Ce graphique fait apparaître la faiblesse du foncier disponible (équipé ou non) par rapport aux surfaces totales importantes déjà commercialisées en ZAE sur le bassin annécien. Le total du foncier disponible, toutes vocations confondues, représente 28 ha équipés et 83 ha non équipés, à comparer à plus de 1 035 ha commercialisés au total sur le territoire.

Cela peut également souligner l'enjeu de densification / rationalisation existant sur le foncier économique déjà occupé.

L'ensemble des données et analyses portent sur le périmètre historique du SCOT, hors ex CCPA.

Évolution des commerces dans l'occupation des zones d'activités économiques

Un enjeu important concerne le développement d'établissements commerciaux dans les zones d'activités économiques. C'est une préoccupation importante pour le rôle des centralités et des ZACOM vis-à-vis du commerce, mais c'est également une problématique vis-à-vis de la raréfaction du foncier pour le développement économique et l'emploi. Le foncier nouveau pour l'activité étant de plus en plus rare, il faut éviter qu'il ne soit accaparé par des commerces/services en lieu et place d'industries, artisanat, etc.

Les projets de développement/restructuration de commerces au sein de ZAE sont fréquents : au total, leur nombre est passé de 346 en 2014 à 526 en 2018, ce qui représente **une croissance de plus de 11%** par an, alors que la croissance de l'ensemble des commerces sur le territoire du SCOT s'élève à 4%.

La part des commerces implantés en ZAE (hors centralités commerciales et hors ZACOM) a ainsi augmenté entre 2014 et 2018 et est passée de 9% à 11% du total des commerces sur l'ensemble du territoire du SCOT.

Ce sont surtout les commerces de non proximité qui s'implantent en ZAE, ce qui est assez logique. Ils ont plus que doublé entre 2014 et 2018 et représentent désormais plus de 80% des commerces implantés en ZAE.

	2014	<i>part</i>	2018	<i>part</i>	<i>évolution</i>
Total commerces en ZAE (hors centralités et hors ZACOM)	346		526		11%
dont proximité	241	70%	290	55%	5%
dont non proximité	103	43%	236	81%	23%
Total commerces dans SCOT	4021		4695		4%

On note par exemple une augmentation des commerces entre 2014 et 2018 :

- de 16 à 56 établissements dans les ZAE d'Annecy (commune historique)
- et surtout de 3 à 89 établissements de non proximité à la Balme de Sillingy (il s'agit essentiellement de personnes en entreprise commerciale sans salarié de vente à domicile, notamment à la concession Tupperware créée en 2006), ce qui est sans aucune incidence sur la consommation foncière notamment, ni sur le fonctionnement des centralités commerciales.

S'agissant des commerces de non proximité qui ont augmenté de plus de 130 établissements, on observe notamment une forte augmentation (+ 116) des établissements de vente à distance ou par automates, dont les sièges sont implantés en ZAE, mais qui ne consomment pas ou quasi pas de foncier.

Commerces de non proximité	2014	2018
Vente à distance sur catalogue général	7	10
Vente à distance sur catalogue spécialisé	12	15
Vente à domicile	15	112
Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin éventaies ou marchés	6	19
	40	156

2.1.2. Élaboration d'un schéma d'implantation des zones d'activités du SCoT ou des EPCI

La Communauté d'agglomération du Grand Annecy travaille actuellement à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Implantation des Entreprises.

Le diagnostic met en évidence une situation de sous-offre au regard des besoins et a pour objectif principal de réduire durablement la tension offre/demande que connaît le bassin annécien, en retrouvant de la disponibilité foncière.

Les principaux axes esquissés visent à :

- Questionner certaines extensions déjà programmées, leurs possibilités réelles et leurs limites en termes de faisabilité ou d'exploitation à terme
- Identifier de nouveaux gisements, en réponse à l'urgence des besoins exprimés et pour répondre aux demandes à l'avenir
- Renouveler dans l'existant, notamment certains secteurs qui pourraient être remis en marché à long terme.

La Communauté de communes des Sources du lac d'Annecy a approuvé son PLUi en octobre 2016.

Son axe 4 vise à conforter et développer une économie durable.

Un des objectifs est notamment de développer une offre foncière diversifiée et qualitative pour les activités et l'artisanat.

A cet effet, le PLUi souhaite préserver et gérer les milieux naturels remarquables et :

- Conforter les zones d'activités existantes le long de la RD1508, par l'optimisation de l'espace au sein de ces zones
- Conforter la zone d'activité de rayonnement intercommunal de Marlens en autorisant une enveloppe totale de 20 ha maximum
- Développer une image qualitative des entreprises par des exigences d'aménagement et une intégration paysagère et architecturale sur les zones d'activités de la CCCLA
 - Maitriser le devenir de la zone d'activités de Marlens prévue au SCoT par la création d'une OAP
 - Traiter et insérer qualitativement les interfaces avec les milieux naturels de classe 1A*, 1B** et particulièrement de classe 2***
- Regrouper les activités industrielles ou artisanales au sein des zones dédiées lorsqu'elles génèrent des nuisances vis-à-vis des secteurs d'habitat comme sur le secteur des Ouvas à Doussard.

La Communauté de Communes Fier et Ussets a engagé un programme d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité appelé FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Mené en étroite collaboration avec l'Etat et les chambres consulaires (CCI et CMA), l'objectif est de dynamiser et moderniser l'appareil commercial et artisanal du territoire, afin d'améliorer la desserte des habitants et de contribuer à la vitalité et à l'attractivité des centre-bourgs. Une des actions phares s'est terminée en octobre 2017 avec l'accompagnement financier de 11 entreprises commerciales et artisanales dans leurs projets d'investissement.

2.2. Création d'emplois

2.2.1. Evolution de l'emploi salarié privé

Le bassin annécien bénéficie d'un développement très soutenu de l'emploi

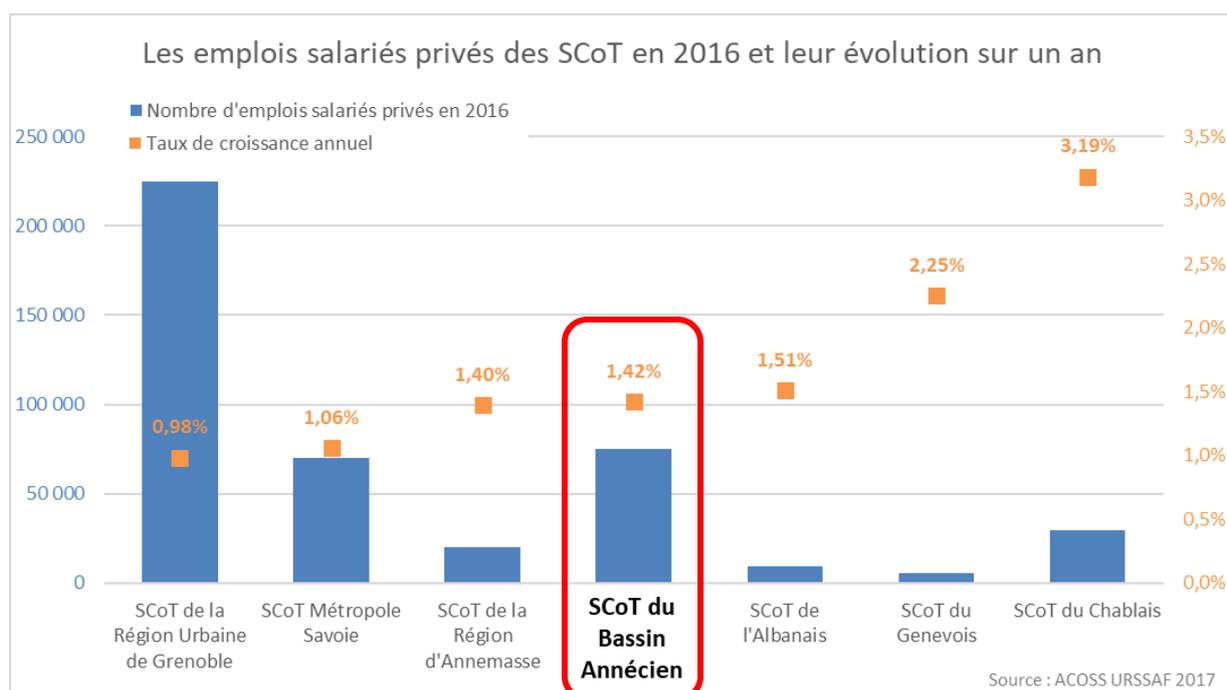
Rappel méthodologique

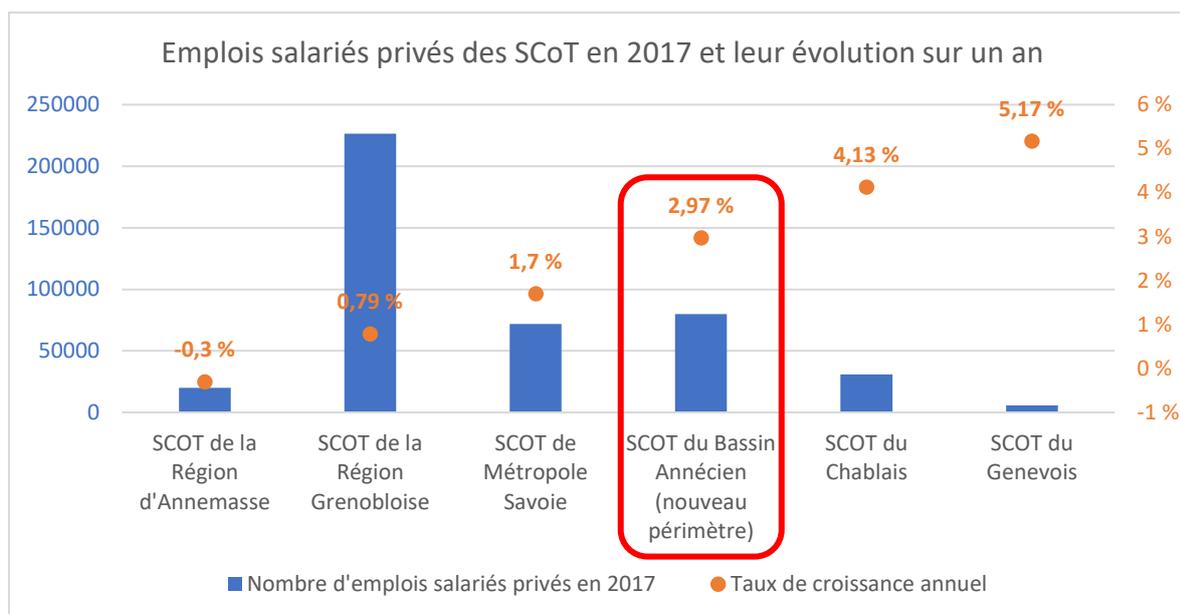
L'emploi salarié privé est suivi par les URSSAF et comptabilise tous les emplois salariés du secteur privé (hors agriculture), l'emploi public et les travailleurs indépendants et chefs d'entreprise ne sont pas pris en compte dans ces statistiques. Ces chiffres représentent néanmoins une caractérisation fine de l'emploi et du dynamisme économique d'un territoire.

En 2017, le SCoT du Bassin Annécien (avec l'ex CCPA) compte près de 80 000 emplois, soit plus que celui du SCoT de Métropole Savoie (72 000) qui compte une population légèrement moindre.

En termes de dynamique, la croissance de l'emploi salarié privé est passée de + 1,4% pour le Bassin Annécien, entre 2015 et 2016 à presque + 3% entre 2016 et 2017.

L'emploi privé a augmenté de +1% à +1.7% pendant cette même période sur le territoire de Métropole Savoie, et est passé de + 1% à +0.8% sur le territoire du SCOT de la Grande Région de Grenoble (sur des volumes certes 3 fois plus importants).





Entre 2009 et 2017, l'évolution annuelle moyenne du nombre d'emplois salariés privés est de près de **+ 1.5% par an**, pour une croissance démographique de +1.4% entre 2010 et 2015.

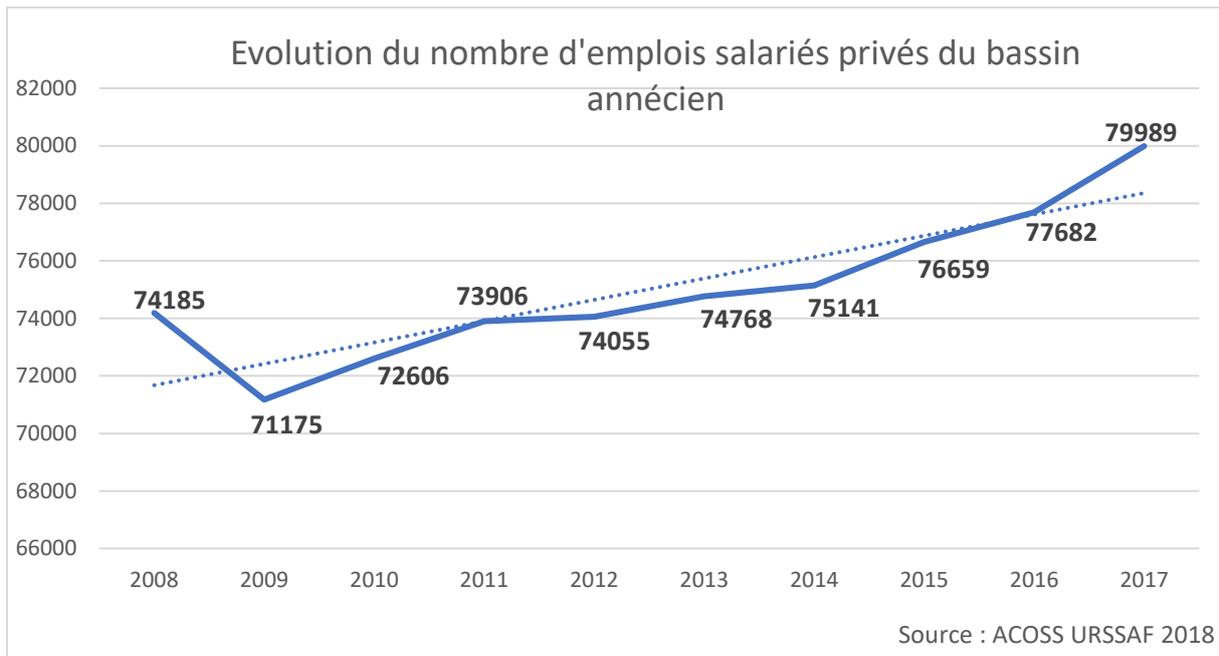
Sur la dernière période 2014 – 2017, l'évolution annuelle moyenne du nombre d'emplois salariés privé atteint **+ 2.1%**. Les créations d'emplois sont donc particulièrement importantes.

Depuis l'approbation du SCoT en 2014 jusqu'en 2017, les emplois salariés privés ont augmenté de 75 141 à 79989 sur le nouveau périmètre incluant l'ex CCPA, soit **plus de + 1 600 emplois par an**.

La croissance des emplois augmente très fortement **entre 2016 et 2017, avec une création nette de près de 2 200 emplois sur le périmètre historique, soit le double de l'objectif théorique annuel**. Pour rappel, l'objectif du SCoT est d'accueillir 20 000 emplois supplémentaires en 20 ans.

Ceci est sans compter les autres emplois (indépendants, professions libérales, publics,...) car seuls les emplois salariés privés sont observés (du fait de la difficulté de trouver des données fiables pour les autres secteurs).

Cela montre le très fort dynamisme économique interne du territoire, malgré une croissance parallèlement très forte des emplois frontaliers occupés par des actifs du territoire.



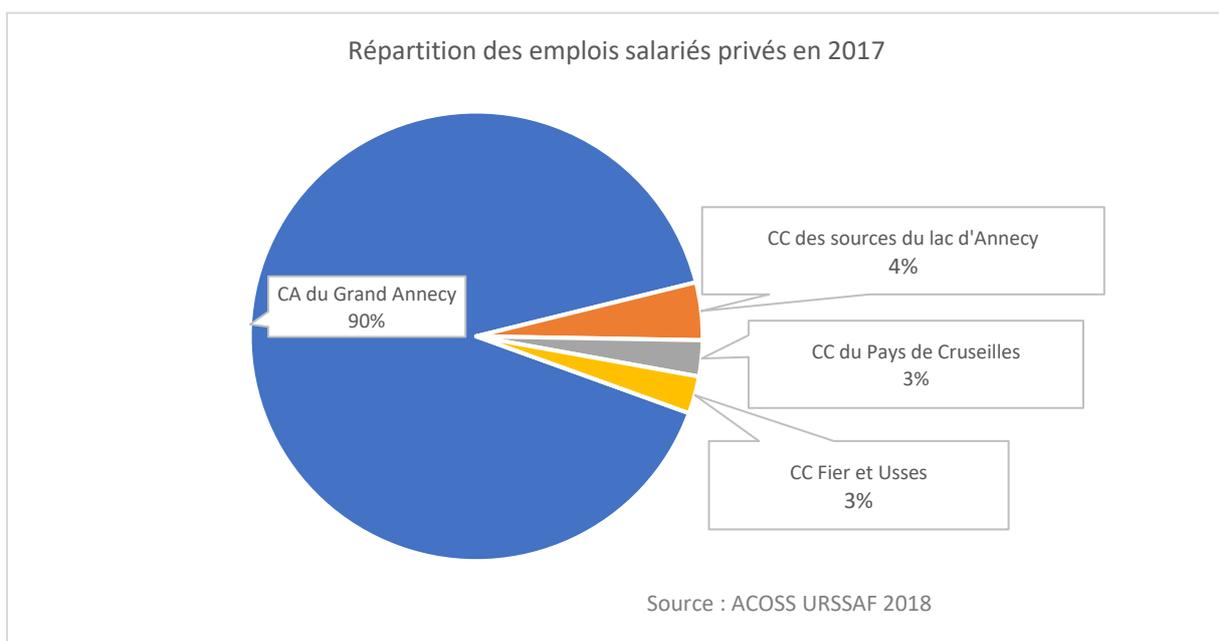
Sur le périmètre du SCoT (avec ex CC Pays d'Alby), le volume d'emplois salariés privés de 2008 a été reconstitué et dépassé en 2013.

Depuis 2014, la croissance est importante, elle dépasse +3% entre 2016 et 2017, ce qui témoigne du grand dynamisme économique du territoire.

Au sein du SCoT, la CA d'Annecy concentre la plus grande partie de ces emplois : 90 % en 2017 ; la croissance récente entre 2016 et 2017 s'élève à +3% pour un volume de + de 70 000 emplois.

La plus forte évolution en valeur relative entre 2009 et 2017 concerne l'ex CC du Pays d'Alby qui voit son nombre d'emplois salariés privés évoluer de +2.7% par an et +4.8% entre 2016 et 2017.

Depuis 1 an, la croissance des emplois rebondit sur la CC des Sources du lac d'Annecy avec +4.5% des emplois.



	2009	2011	2013	2015	2017	évolution annuelle moyenne 2009 - 2017	évolution annuelle moyenne 2016 - 2017
CA du Grand Annecy	64127	66634	67549	69352	72452	1,54%	3,0%
ex C2A	57658	59756	60380	62110	65023	1,51%	3,0%
ex CC Tournette	686	705	697	673	678	-0,15%	4,8%
ex CC Rive Gauche du lac	1616	1678	1694	1710	1735	0,89%	0,1%
ex CC Pays de Fillière	2161	2199	2418	2495	2535	2,02%	3,7%
ex CC Pays Alby	2006	2296	2360	2364	2481	2,69%	4,8%
CC des sources du lac d'Annecy	3137	3258	3160	3148	3316	0,70%	4,5%
CC du Pays de Cruseilles	1714	1801	1875	2013	2070	2,39%	-0,3%
CC Fier et Ussets	2197	2213	2184	2146	2151	-0,26%	3,3%
TOTAL SCOT (yc ex CCPA)	71175	73906	74768	76659	79989	1,47%	3,0%
TOTAL SCOT (sans ex CCPA)	69169	71610	72408	74295	77508	1,43%	2,91%

Source : ACOSS URSSAF 2018

Les travailleurs frontaliers du Canton de Genève :

Le nombre de travailleurs frontaliers du Canton de Genève habitant sur le territoire du Bassin Annécien était en forte augmentation entre 2015 et 2016 : +7,3% (+7,5% pour les frontaliers de l'ensemble de la Haute-Savoie). Cela représentait près de 1050 frontaliers supplémentaires en une année. Cet accroissement est à rapprocher de la croissance des emplois privés salariés sur la même période sur le territoire qui s'élevait à + 1.4%.

Cette croissance fléchit légèrement sur la dernière période (entre 2016 et 2017) avec « seulement » 621 frontaliers supplémentaires, soit **+ 4% supplémentaires pour l'ensemble du territoire du SCOT**. Elle fléchit beaucoup plus nettement à l'échelle du département avec +2.8% entre 2016 et 2017.

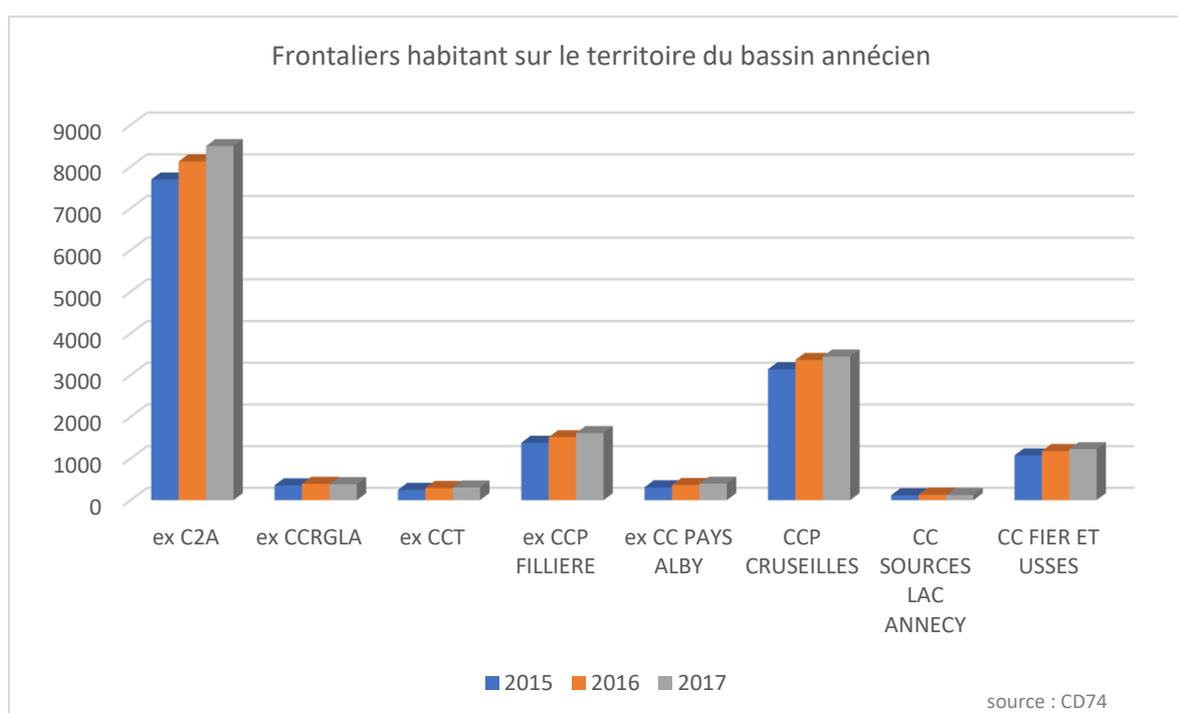
Les évolutions sont très contrastées entre les territoires du SCOT, avec des croissances en net recul sur l'ex CC Tournette et même des diminutions du nombre de frontaliers sur l'ex CC Rive Gauche du lac ou la CC Sources du lac d'Annecy.

L'ex CCPA et également l'ex CC Pays de Fillière, présentent une croissance toujours très importante du nombre de frontaliers.

L'ex C2A résiste bien et reste à un haut niveau de croissance du nombre de frontaliers à +4.5% entre 2016 et 2017 (contre +5.7% entre 2015 et 2016), et dans une moindre mesure, la CC Fier et Ussets et la CC Pays de Cruseilles.

Le territoire du SCOT héberge donc des profils d'emplois particulièrement attractifs pour la Suisse par rapport au reste du département ou un certain nombre de frontaliers s'installe sur le territoire du bassin annécien, plutôt qu'ailleurs dans le département.

EPCI ou territoires	2015	2016	évol 2015 2016	2017	évol 2016 2017
ex C2A	7689	8124	5,7%	8493	4,5%
ex CC Rive Gauche Lac Annecy	356	392	10,1%	383	-2,3%
ex CC Tournette	247	292	18,2%	303	3,8%
ex CC Pays Fillière	1376	1510	9,7%	1609	6,6%
ex CC Pays Alby	310	364	17,4%	395	8,5%
CC Pays Cruseilles	3139	3364	7,2%	3446	2,4%
CC Sources Lac Annecy	119	132	10,9%	125	-5,3%
CC Fier et Ussets	1073	1178	9,8%	1223	3,8%
TOTAL SCOT bassin annécien (yc ex CCPA)	14309	15356	7,3%	15977	4,0%
TOTAL 74	83117	89366	7,5%	91894	2,8%



Lorsque l'on compare le nombre de frontaliers par EPCI avec les effectifs salariés privés des territoires, il faut souligner la situation particulière de la CC du Pays de Cruseilles avec près de 1 400 frontaliers de plus qu'il n'existe de salariés privés sur ce territoire.

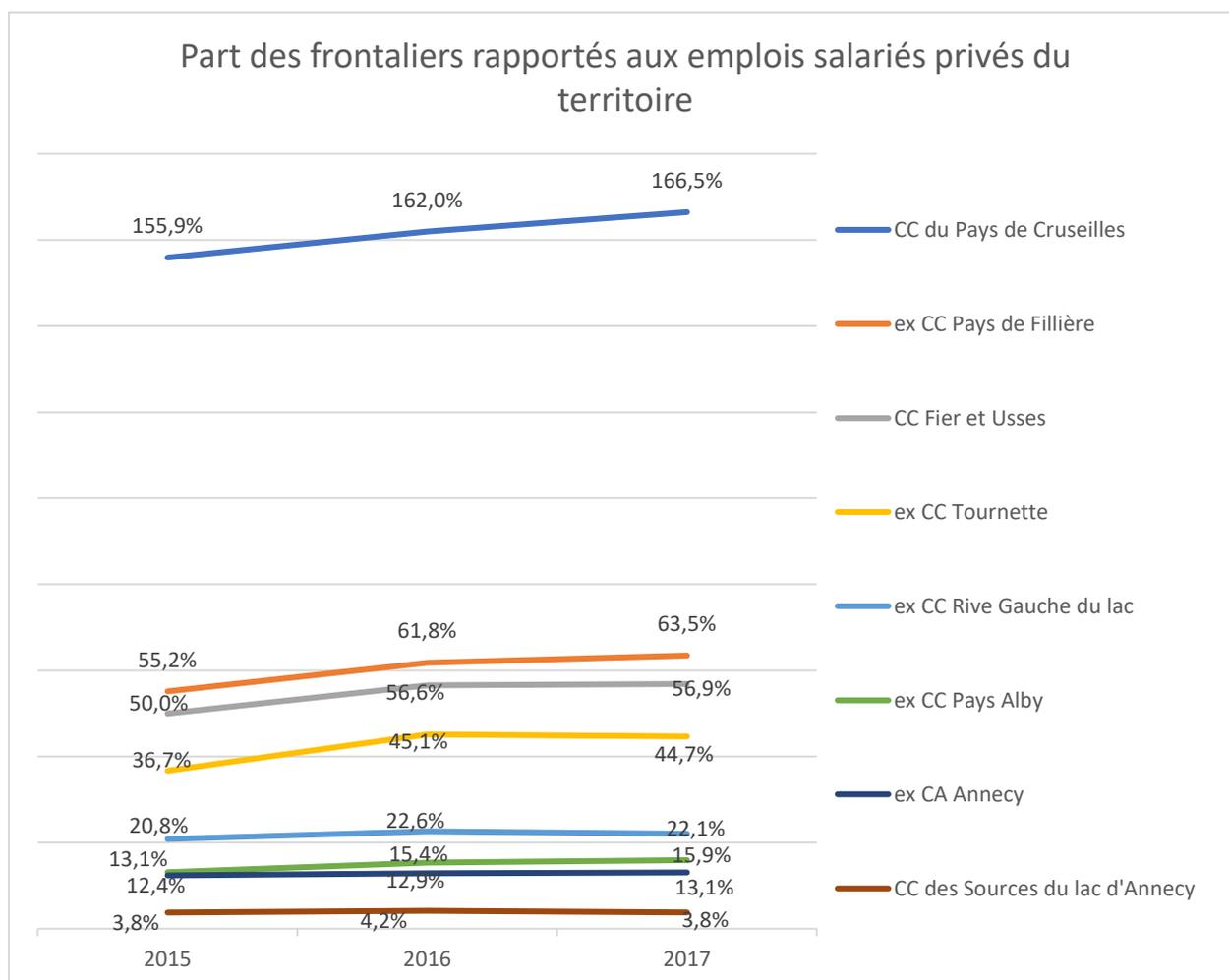
Le poids de ces frontaliers est également très important sur les CC du Pays de Fillière et Fier et Ussets : ils dépassent largement 50% des emplois privés.

Très logiquement, cette part est bien moindre sur les territoires au sud du bassin de vie. Les frontaliers représentent désormais plus de 15% des emplois salariés privés sur l'ex CA d'Annecy.

Cette part atteint 20% des emplois salariés privés à l'échelle du SCOT en 2017 (18.7% en 2015).

D'une façon générale, malgré quelques tassements dans certains territoires, cette part ne cesse de croître d'année en année.

	2015			2016			2017		
	frontaliers	emplois salariés privés	Part frontaliers	frontaliers	emplois salariés privés	part	frontaliers	emplois salariés privés	part
CC du Pays de Cruseilles	3139	2013	156%	3364	2077	162%	3446	2070	166%
ex CC Pays de Fillière	1376	2495	55%	1510	2444	62%	1609	2535	63%
CC Fier et Usses	1073	2146	50%	1178	2083	57%	1223	2151	57%
ex CC Tournette	247	673	37%	292	647	45%	303	678	45%
ex CC Rive Gauche du lac	356	1710	21%	392	1733	23%	383	1735	22%
ex CC Pays Alby	310	2364	13%	364	2368	15%	395	2481	16%
ex CA Annecy	7689	62110	12%	8124	63157	13%	8493	65023	13%
CC des Sources du lac d'Annecy	119	3148	4%	132	3173	4%	125	3316	4%
TOTAL SCOT (yc ex CCPA)	14309	76659	19%	15356	77682	20%	15977	79989	20%



Caractéristiques des emplois salariés privés :

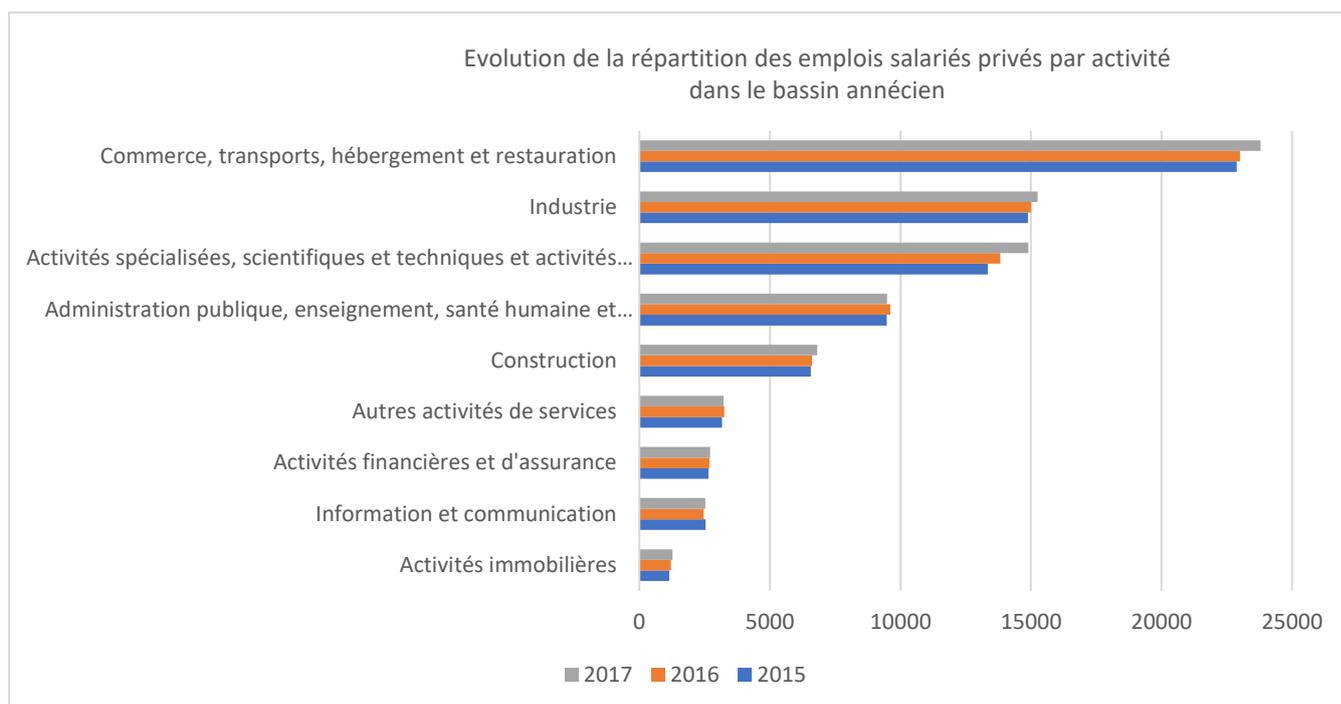
Les secteurs dont les effectifs augmentent le plus sur la dernière période, sont les activités immobilières et de services : +5.2% par an entre 2015 et 2017, et surtout **les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien, qui augmentent de +3.6% entre 2015 et 2016 puis de +7.7% entre 2016 et 2017.**

L'emploi industriel fait mieux que résister avec une croissance de +0.8% entre 2015 et 2016 puis +1.7% entre 2016 et 2017.

La seule baisse d'emplois constatée entre 2016 et 2017 concerne les emplois d'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale avec – 1.3%.

Les activités de commerces, transport, hébergement et restauration comportent toujours le plus d'emplois : 23 800 en 2017.

Il est rappelé que seul l'emploi salarié privé est analysé ici. Il peut y avoir des transferts entre emploi privé et emploi public et inversement. Cela peut provenir de la titularisation de personnels dans l'enseignement ou la santé, par exemple. A l'inverse dans activités spécialisées, scientifiques et techniques, certains emplois occupés avec un statut public peuvent être remplacés par des contrats de droit privé.



Source ACOSS URSSAF

	2015	2016	évol 2015 2016	2017	évol 2016 2017
Activités immobilières	1143	1202	5,2%	1265	5,2%
Information et communication	2537	2462	-3,0%	2527	2,6%
Activités financières et d'assurance	2648	2686	1,4%	2709	0,9%
Autres activités de services	3169	3255	2,7%	3229	-0,8%
Construction	6564	6615	0,8%	6814	3,0%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	9477	9615	1,5%	9486	-1,3%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	13347	13828	3,6%	14899	7,7%
Industrie	14892	15012	0,8%	15260	1,7%
Commerce, transports, hébergement et restauration	22882	23007	0,5%	23800	3,4%
Total général	76659	77682	1,3%	79989	3,0%

Source ACOSS URSSAF

2.2.2. Evolution du taux de couverture des emplois par commune

Le bassin annécien se résidentialise lentement

Le taux de couverture des emplois (indice de concentration des emplois) est l'expression du rapport (ratio) entre emplois et population active occupée (résidents qui ont un emploi) à l'échelle d'une commune ou d'un territoire.

Il met en évidence les communes qui assument un rôle économique prépondérant face aux communes qui assument essentiellement des fonctions résidentielles.

Le bassin annécien présente un taux de couverture des emplois de 0.96 en 2015 (il était de 0.97 en 2010).

Cela signifie que pour 100 actifs disposant d'un emploi, il existe 96 emplois sur le territoire.

Selon les EPCI ou territoires composant le bassin annécien, la situation est très contrastée.

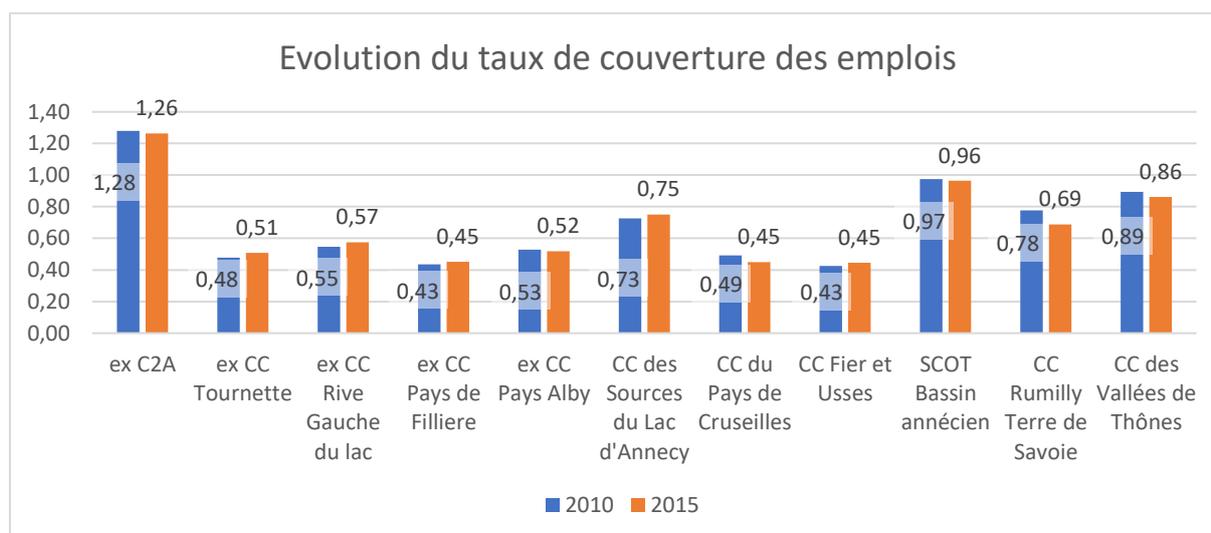
On observe une concentration des activités économiques dans l'ex C2A avec un ratio global de 126. C'est un phénomène déterminant dans la structure des déplacements domicile-travail, nombreux entre cette zone d'emploi et des zones périphériques ayant essentiellement une fonction résidentielle.

Les autres EPCI sont nettement tournés vers un mode de fonctionnement résidentiel.

La CC Sources du lac d'Annecy se démarque avec une « dépendance » moins marquée puisqu'il compte 75 emplois pour 100 actifs occupés contre de 45 pour les CC du Pays de Cruseilles et Fier et Usse. Dans ces territoires on compte donc au minimum un actif sur deux qui travaille en dehors de son EPCI de résidence.

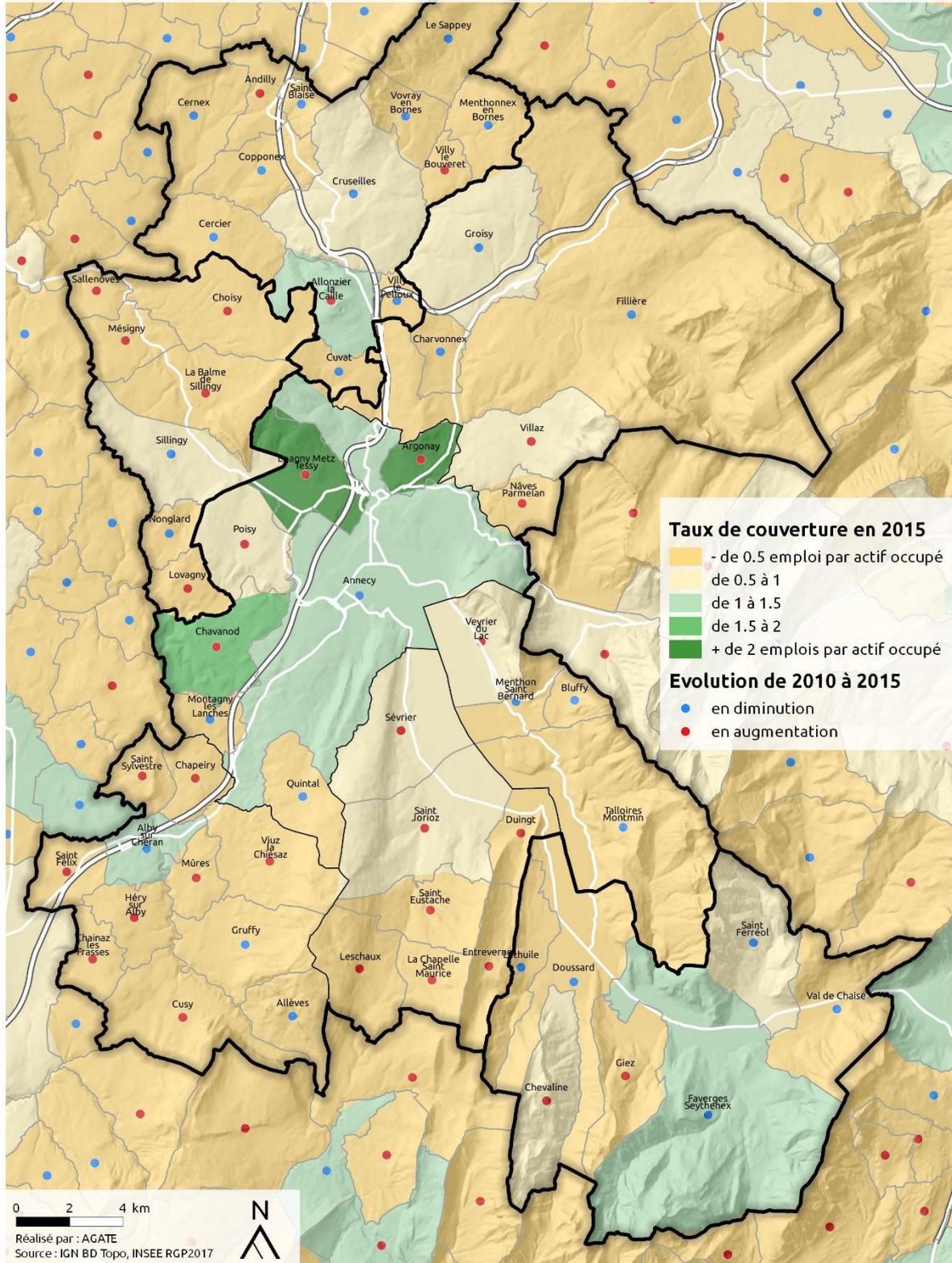
Entre 2010 et 2015, les évolutions sont diverses. Certains EPCI ou territoires voient le taux de couverture s'améliorer : c'est le cas de l'ex CC de la Tournette, Rive Gauche du lac, Pays de Fillière, et des CC Sources du Lac d'Annecy, Fier et Usse.

A l'inverse, on constate une légère dégradation, donc une résidentialisation accrue, sur les territoires du Pays de Cruseilles, de Rumilly Terre de Savoie ou des Vallées de Thônes.



Source ACOSS URSSAF

Taux de couverture des emplois par commune en 2015 et évolution de 2010 à 2015



2.4. Dynamisme et renforcement de l'économie touristique

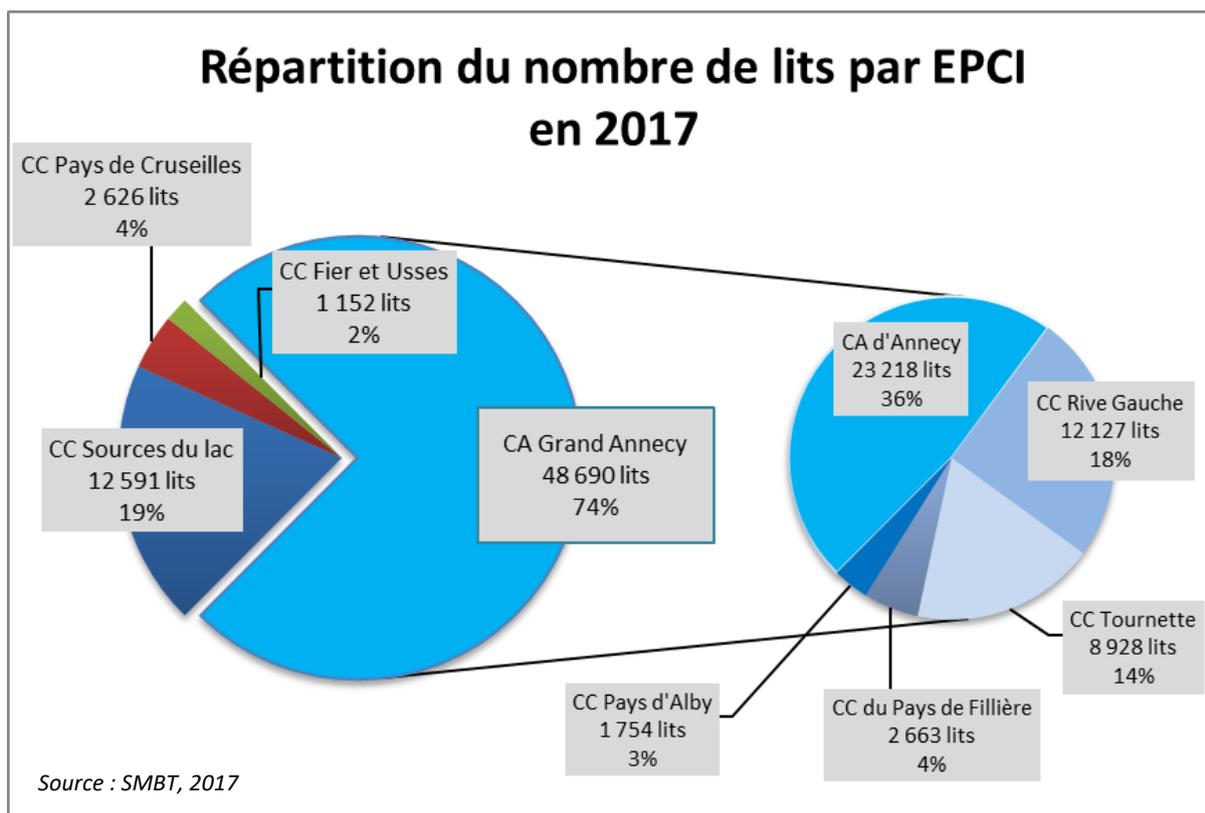
2.4.1. Évolution du nombre et du type de lits touristiques

L'offre totale d'hébergement

En 2017, le bassin annécien comptait 65 059 lits touristiques², soit près de 3000 lits supplémentaires par rapport à 2015, dont 1754 localisés dans le Pays d'Alby.

L'offre est concentrée, pour trois quarts, dans le bassin annécien, mais la CC des Sources du Lac compte à elle seule près de 20% du total.

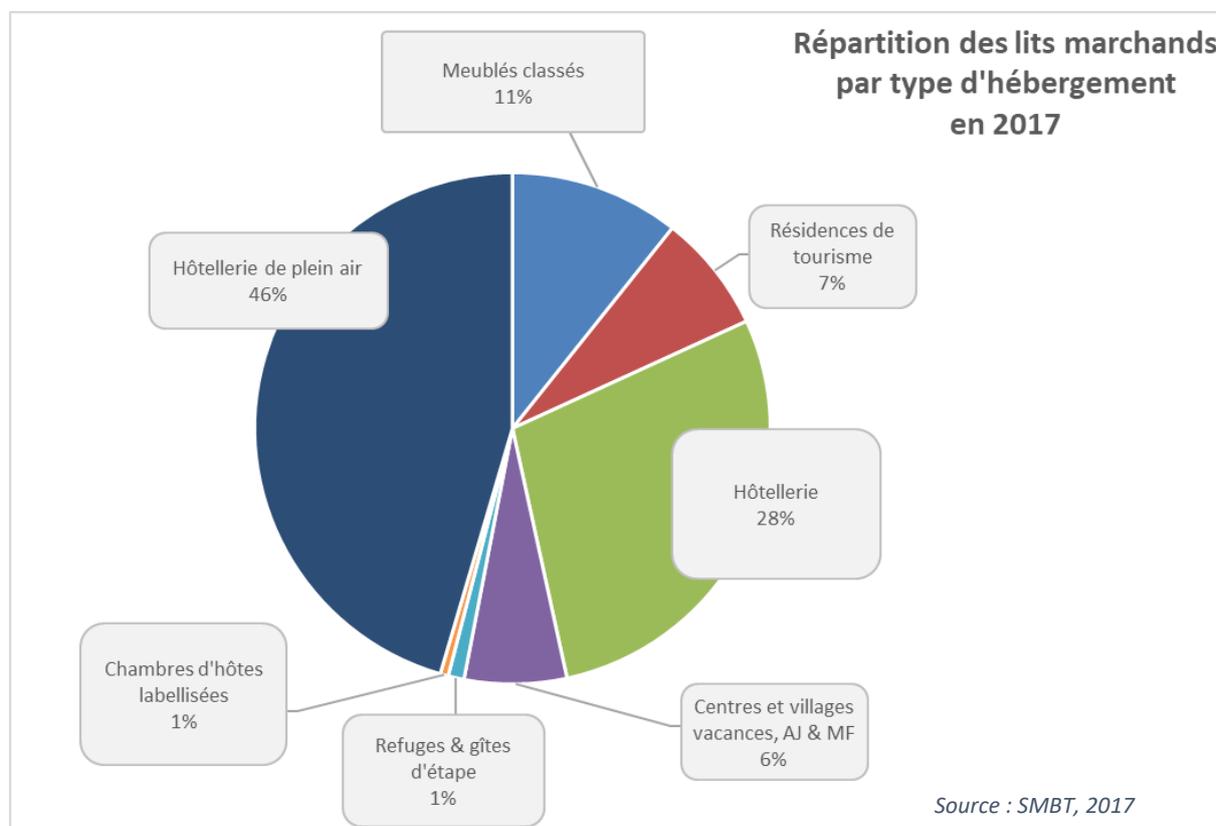
Si l'on détaille la répartition de l'offre d'hébergement à l'intérieur du Grand Anancy, et compte tenu des redécoupages institutionnels, on n'observe pas d'évolution notable par rapport à 2015. La répartition demeure assez équilibrée autour du lac avec 32% totalisés en Rive Gauche et dans l'ex CC de la Tournette, 36% dans l'ex CA d'Anancy (la même part qu'en 2015). De la même manière, l'offre reste faible au nord et à l'ouest du territoire (10% totalisés dans le Pays de Fillière, la CC du Pays de Cruseilles et la CC Fier et Usses), 3% dans le Pays d'Alby.



² Lits marchands et non marchands

L'hébergement marchand

Comme en 2015, il représente 46% de l'offre. La répartition des lits par secteur n'évolue qu'à la marge (+1% pour les meublés classés), au détriment de l'hôtellerie.



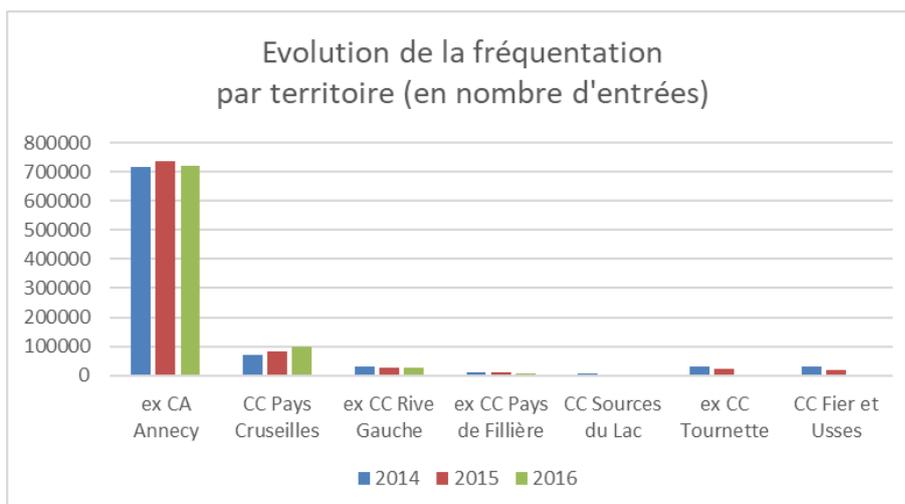
2.4.2. Évolution de la fréquentation type de site et par territoire

19 sites ou activités touristiques situés dans le bassin annécien sont suivis par l'observatoire du tourisme Savoie Montblanc. La fréquentation globale est en baisse depuis 2014 : +1% en 2015 et - 4 points entre 2015 et 2016.

Cette diminution est principalement liée à l'absence de comptage des visites du château de Menthon Saint Bernard.

Si l'on observe la fréquentation des sites/événements majeurs (>50 000 entrées par an), la progression est marquée, à l'exception du festival du film d'animation d'Annecy.

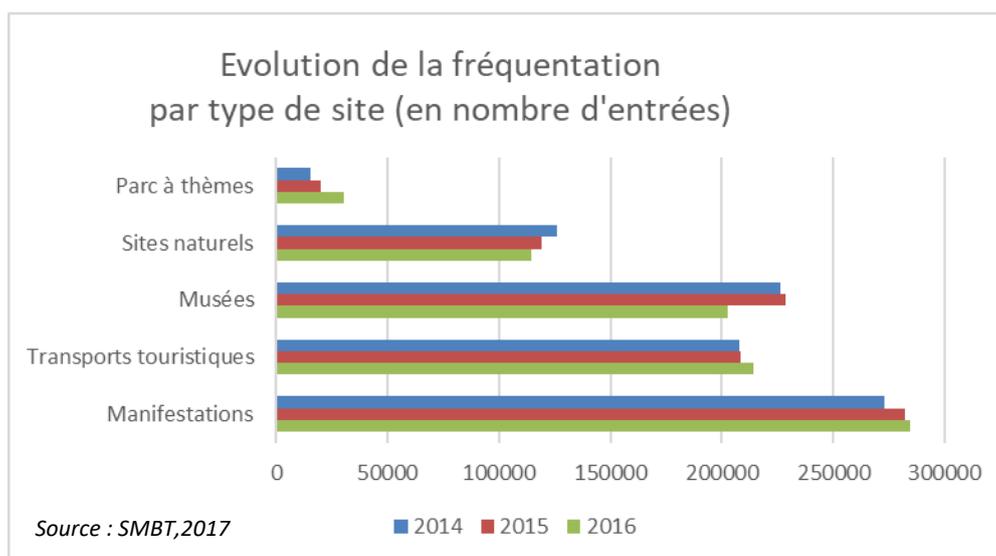
	Nombre d'entrées			Evolution annuelle
	2014	2015	2016	
Croisières commentées lac d'Annecy	169 648	171 728	177 686	2%
Musée-Château d'Annecy	104 335	113 417	122 475	8%
Festival International du Film d'Animation	115 000	125 000	115 000	0%
Les Gorges du Fier	93 007	95 213	108 302	8%
Les Grandes Médiévales	51 448	56 682	63 939	11%



Par type de site ou d'évènement, les manifestations constituent la première source de fréquentation (> 250 000 entrées par an, devant les transports touristiques (croisières et visites guidées) et les musées (> 200 000 entrées par an).

Source : SMBT, 2017

Comparativement, les sites naturels attirent moins de visiteurs, (volumes contraints et dépendance météo) mais leur succès est croissant (+14 % dans les gorges du Fier et + 24 % dans le « Tout Petit Pays » entre 2016 et 2015). Le succès des structures touristiques de la CC du Pays de Cruseilles est d'ailleurs assez remarquable : + 51% pour le parc des épouvantails, +13% pour les grandes médiévales d'Andilly (même période).



Source : SMBT, 2017

Par territoire, l'ex CA D'Annecy continue de concentrer l'essentiel du nombre de visiteurs, en nombre d'entrées, avec un succès croissant du pays de Cruseilles, signe d'une politique touristique ambitieuse et efficace.

Ces données sont cependant à considérer avec une certaine réserve car le nombre d'entrées vendues sur les sites payants ou lors des grandes manifestations annuelles ne permet pas de rendre compte de la fréquentation touristique à l'échelle d'un territoire ni de mesurer l'évolution de son attractivité. Cette dernière peut se mesurer à l'aide d'autres indicateurs tels que le nombre de nuitées par secteur, les flux de voyageurs à un point donné.

D'autre part, la fréquentation des 4 stations de sports d'hiver existantes dans le bassin annécien permettrait de mieux décrire l'attrait spécifique du territoire en période hivernale et d'évaluer le poids

de ses déterminants : enneigement, accessibilité, offre d'hébergement, etc. Enfin, le tourisme d'affaire semble être une donnée indispensable pour qualifier la spécificité de certains territoires, frontaliers en particulier.

2.5. Accès au TIC

2.5.1 Évolution de l'accès au THD dans les ZAE et les zones d'habitations

Amélioration progressive de l'accès au très haut débit sur le Bassin Annécien

En 2011, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) présentant une stratégie de développement des réseaux de très haut débit, a été approuvé sur la Haute-Savoie. Le Département est financeur du SYANE Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie.

A ce titre il participe à la construction d'un réseau de fibre optique Très Haut Débit desservant prioritairement les zones d'activités économiques, les établissements de santé, les sites d'enseignement supérieur et de recherche et les bâtiments publics ou scolaires.

A ce jour 90% des entreprises de + de 6 salariés, les zones d'activité et les sites d'enseignement supérieur sont raccordés au Très Haut Débit en Haute-Savoie.

Les analyses s'appuient sur les données de l'Observatoire France Très Haut Débit (tous type de locaux – professionnels comme particuliers - et de technologies confondus – DSL, câble, fibre). Il faut noter que le nombre de locaux utilisés pour calculer la part des locaux éligibles est le chiffre de l'INSEE 2013. Il n'y a donc **pas de mise à jour du nombre de locaux**, alors que celui augmente fortement sur le territoire. Les parts indiquées ci-dessous sont donc légèrement surévaluées par rapport à la réalité.

En 2017, la Communauté d'Agglomération d'Annecy, qui comporte le plus grand nombre de locaux (environ 85 000), est également celle où la part de locaux éligibles au très haut débit (30Mbit/s et +) est la plus forte (38,8%). Ce taux n'a pas évolué depuis 2015.

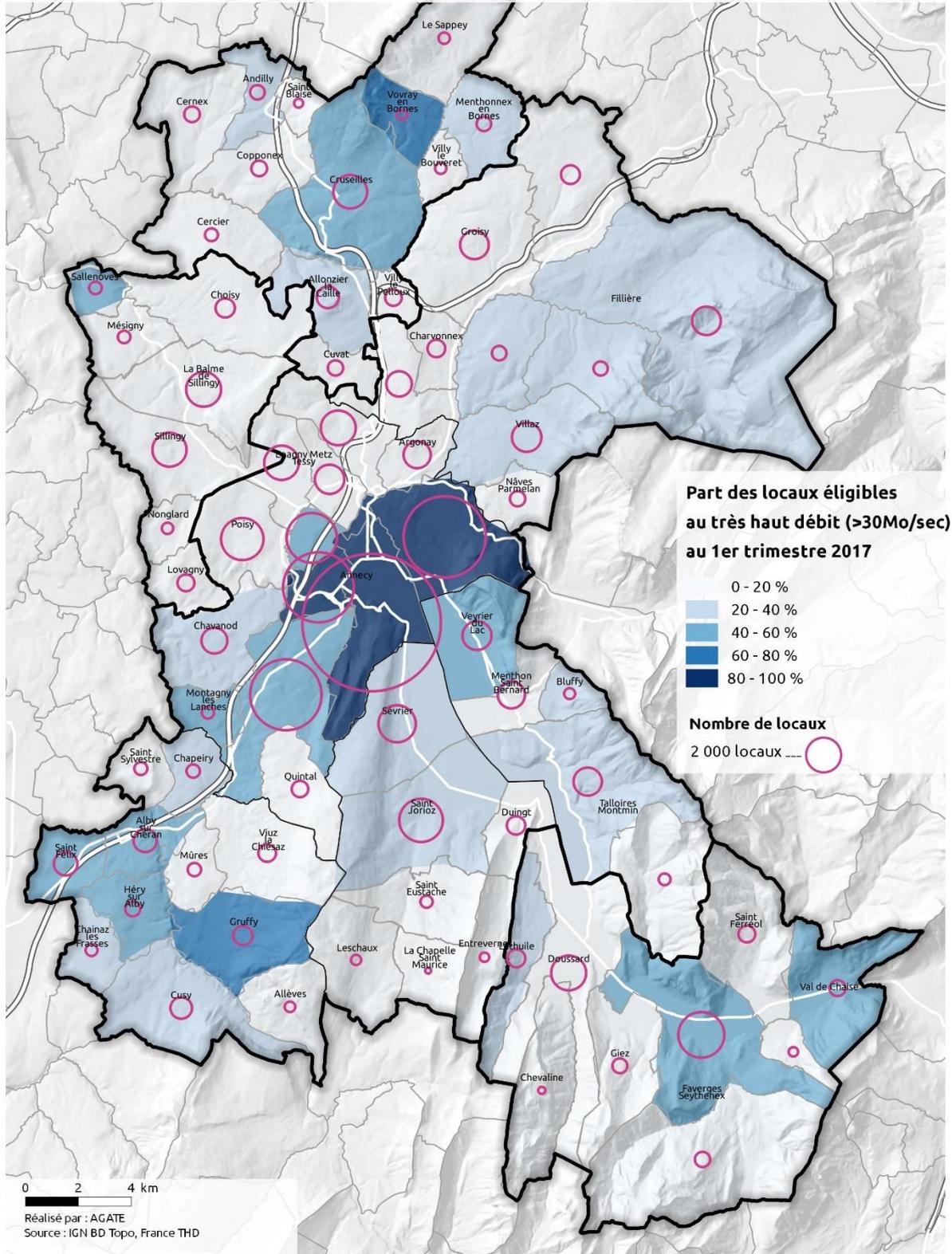
Les autres communautés de communes comptent toutes entre 5 000 et 10 000 locaux, et disposent de niveaux d'éligibilité nettement plus faibles, entre 8 à 27%.

La part des locaux éligibles a fortement progressé depuis 2015 sur l'ex CC du Pays de Fillière (de 8% à 18%) ainsi que sur l'ex CC du Pays de Cruseilles (de 8% à 15%). Cette part a plus faiblement progressé ou est restée stable pour les autres territoires.

	Moyenne de 2015	Moyenne de 2016	Moyenne de 2017	Nombre de locaux (2013)
ex CA d'Annecy	38,8%	38,9%	38,8%	85249
ex CC du Pays d'Alby	20,9%	26,7%	26,8%	6589
ex CC de la Tournette	24,2%	24,2%	24,2%	6206
ex CC du Pays de Fillière	7,9%	7,9%	18,3%	6972
ex CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	7,8%	7,7%	7,7%	5006
CC des Sources du Lac d'Annecy	12,3%	16,7%	16,7%	8469
CC du Pays de Cruseilles	8,2%	15,2%	14,9%	7543
CC Fier et Usses	11,8%	11,8%	10,9%	9085
moyenne générale SCOT	17,3%	19,9%	21,1%	135119

Source : Observatoire France Très Haut Débit - INSEE

Part des locaux éligibles au très haut débit au 1er trimestre 2017



OBJECTIF 3 : DEVELOPPER UN SYSTEME DE TRANSPORTS PERFORMANT ET ATTRACTIF

Avant d'étudier les résultats de fréquentation des différents réseaux de transport collectif, il est indispensable d'observer l'évolution des flux routiers.

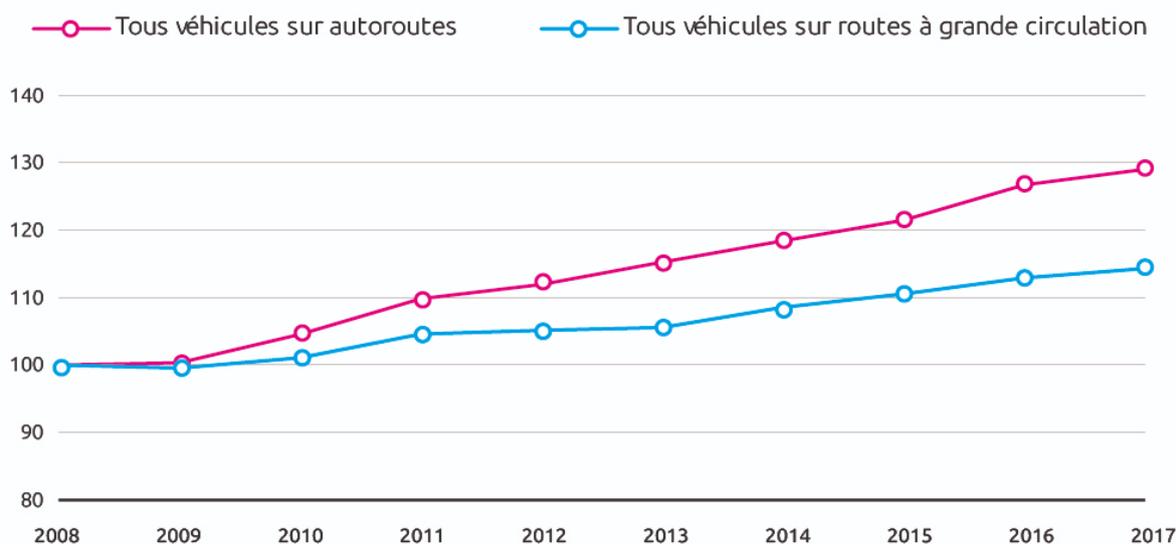
Flux routiers

En 2017, le trafic routier moyen en Haute-Savoie a augmenté de 2 % par rapport à 2016 (+2 % en 2016). Cette progression sur 12 mois est très importante, puisqu'elle correspond environ au double de la progression moyenne de ces dix dernières années. Cette augmentation n'est pas homogène sur l'ensemble des réseaux :

- 1,80 % en moyenne sur les autoroutes (+2 % en 2016)
- 2 % sur le réseau départemental (+1 % en 2016).

Le trafic poids lourds (PL) représente en moyenne 7,5 % du trafic sur le réseau autoroutier et 5 à 6 % du trafic sur le réseau départemental. Sur ce dernier, le trafic PL est globalement en progression : +1 % (+3 % en 2016).

Evolution du trafic routier au sein du département de la Haute-Savoie (base 100 en 2008)

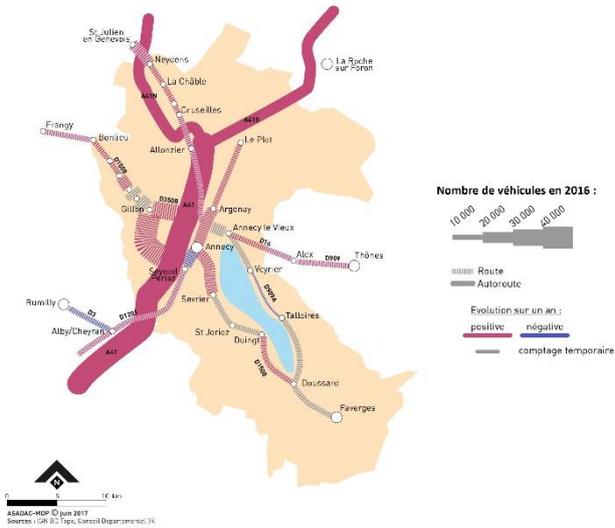


Source : DDT Haute-Savoie, trafic routier 2017

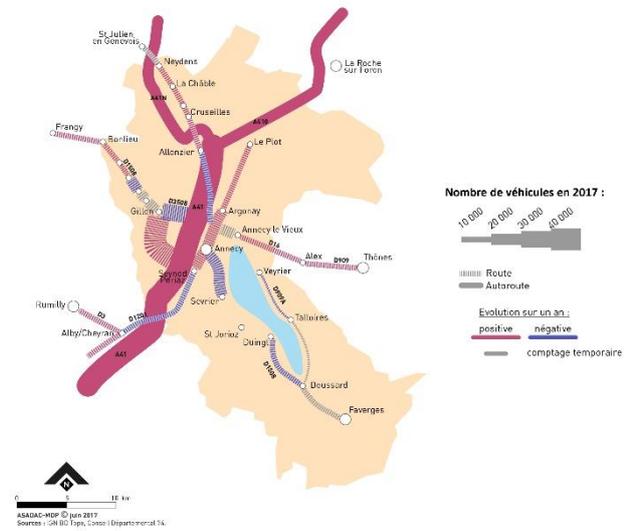
A l'échelle du bassin annécien, le trafic routier sur un axe nord-sud est en nette augmentation, en particulier sur l'A41 qui constitue véritablement la colonne vertébrale des déplacements entre Rumilly et St Julien (+2.3% en moyenne des différents points de comptage). En volume, les volumes de trafics sur autoroute dans le bassin annécien sont équivalents à ceux qui caractérisent la jonction d'Annemasse sur l'A40 (trafic journalier moyen > 50 000 véhicules).

Sur le réseau départemental, les évolutions d'une année à l'autre sont difficiles à expliquer compte tenu de l'impact des zones de travaux sur les trajets des automobilistes. Une analyse sur 10 ans pourrait être réalisée lors de l'évaluation intermédiaire afin de dégager les tendances réellement à l'œuvre, en particulier sur la RD1508 entre Annecy et Faverges (comptages non communiqués en 2017).

SCOT du Bassin annécien - Trafic routier 2016



SCOT du Bassin annécien - Trafic routier 2017



Accidentologie

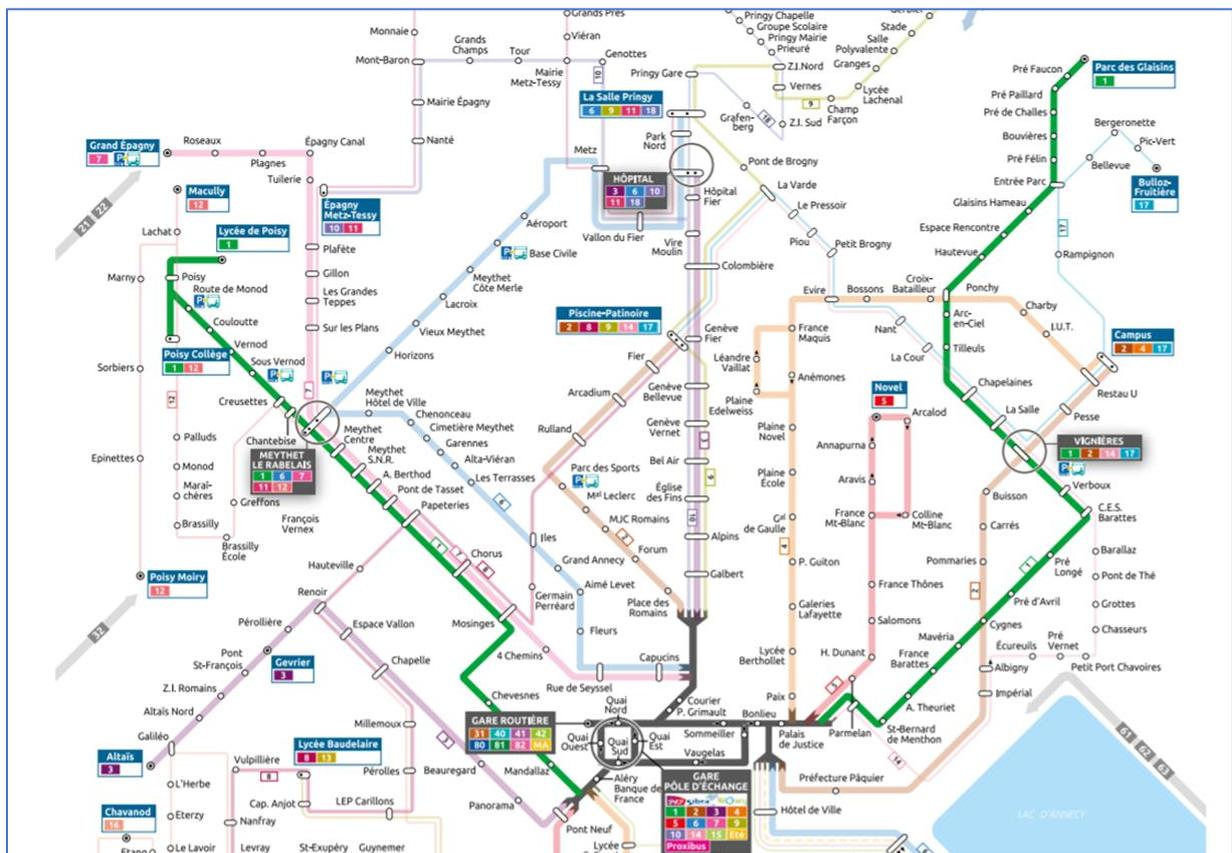
En Haute-Savoie, la mortalité est en baisse de 11 % avec 5 tués de moins par rapport à 2016. Le nombre d'accidents corporels et de blessés augmentent respectivement de 52 % et 38 %. En revanche, 60 % des accidents mortels ont impliqué un usager vulnérable (piétons et deux-roues : 24 morts).

3.1. Mise en place d'un réseau de transports collectifs performants

Le réseau urbain de l'agglomération annécienne en cours de réorganisation

Le réseau régulier (hors transports scolaire et transports spécifiques) est désormais hiérarchisé de la manière suivante :

- 7 lignes principales (lignes 1 à 7) à forte fréquence (80 à 160 services/j) desservant les secteurs denses de l'agglomération, toutes en connexion avec la gare
- 3 lignes complémentaires (8 à 10) à fréquence moindre (36 à 50 services/j) assurant les connexions avec les lignes principales
- 9 lignes de proximité (lignes 11 à 18) à fréquence adaptée desservant des secteurs moins denses, en correspondance avec les lignes principales et complémentaires.



Réseau SIBRA en 2018 (Source : SIBRA)

3.1.1. Réalisation de projets de nouvelles lignes / restructuration du réseau

L'agglomération d'Annecy poursuivra l'effort de réorganisation de son réseau avec la création, à l'horizon 2019, de nouvelles lignes structurantes et transversales, baptisées lignes « TOP » :

- ligne 1, entre Poisy et Meythet
- ligne 2 entre Pringy et Seynod
- ligne 3 du Parc Altaïs à Novel.

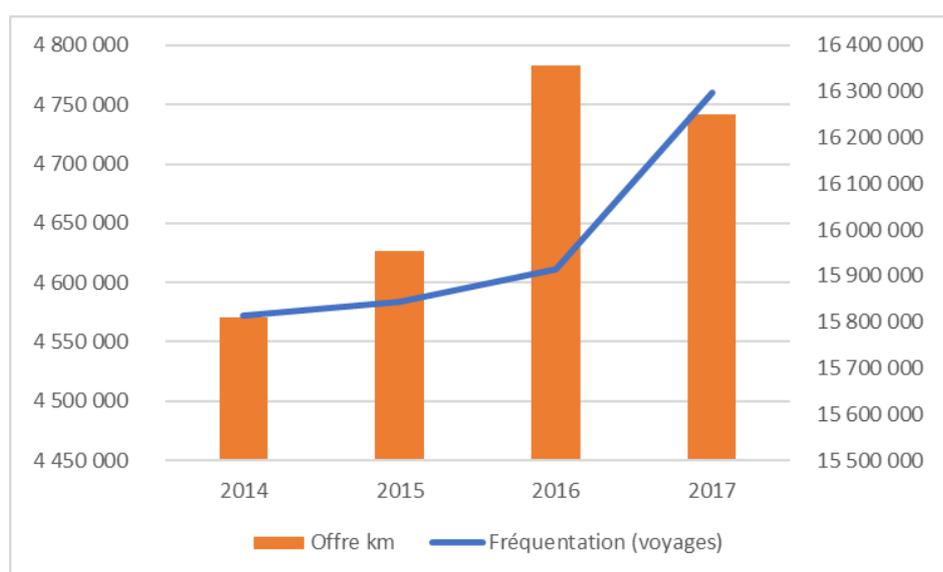
Une nouvelle ligne radiale va également être mise en service pour relier Annecy-le-Vieux et l'hôpital.

Enfin, les lignes desservant les rives du lac vont être renforcées d'environ 20 trajets supplémentaires entre Annecy et Veyrier et 10 jusqu'à Talloires.

L'objectif étant de renforcer l'attractivité des bus, des travaux de voirie ont été entrepris au mois d'octobre 2018 pour apporter les premières améliorations aux temps de parcours de certaines lignes avec la priorisation des bus à certains carrefours et la création de sites propres (voir 3.2.2.).

3.1.2. Évolution de la fréquentation des transports urbains

Evolution comparée de l'offre kilométrique et de la fréquentation

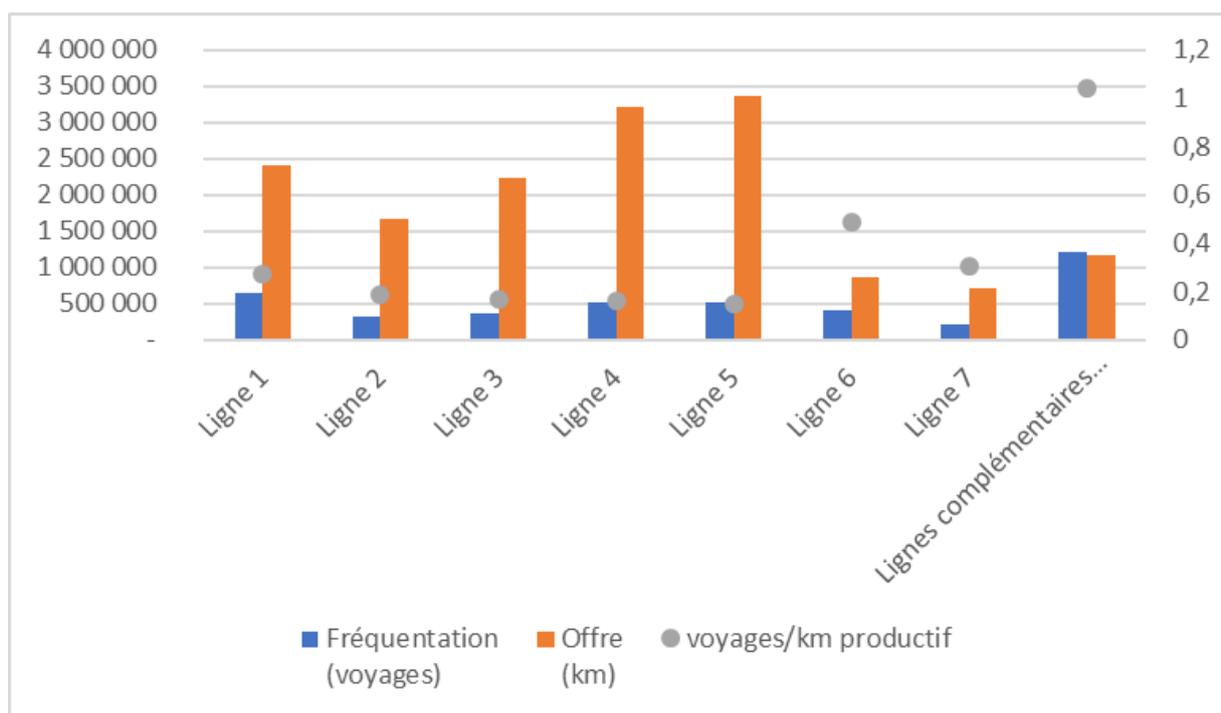


Evolution comparée de l'offre et de la fréquentation entre 2016 et 2017 : lignes principales et complémentaires (Source : Grand Annecy)

La réorganisation amorcée en 2017 s'est traduite par une amélioration notable de la fréquentation globale sur le réseau principal : +2% entre 2016 et 2017, malgré une légère baisse de l'offre kilométrique (-1% sur la même période).

Efficiences commerciale des lignes

En 2017, l'efficacité commerciale demeure faible (0,2 à 0,3 voyages/km productif) pour les lignes majeures ; elle est en revanche meilleure pour la ligne 6 et les lignes complémentaires, qui offrent beaucoup moins de kilomètres productifs.



Efficienc e commerciale par ligne sur le réseau SIBRA en 2017 (Source : Grand Annecy)

La comparaison entre les lignes est discutable car fin 2017, la restructuration du réseau n'était pas achevée. L'indicateur d'efficacité est donc à suivre sur une période pluriannuelle (2014-2018) et doit être nuancé pour chaque ligne, suivant l'évolution du service correspondant.

Sous réserve de ces précautions méthodologiques, l'efficacité commerciale peut être analysée au regard des différents paramètres de l'offre susceptible d'influencer son efficacité :

- nombre d'arrêts
- fréquence
- longueur des lignes et densité des secteurs desservis
- vitesse commerciale (on observe actuellement une vitesse moyenne de 16,5 km/h sur les lignes principales, ce qui est faible)
- connectivité aux autres lignes,
- amplitude horaire,
- etc.

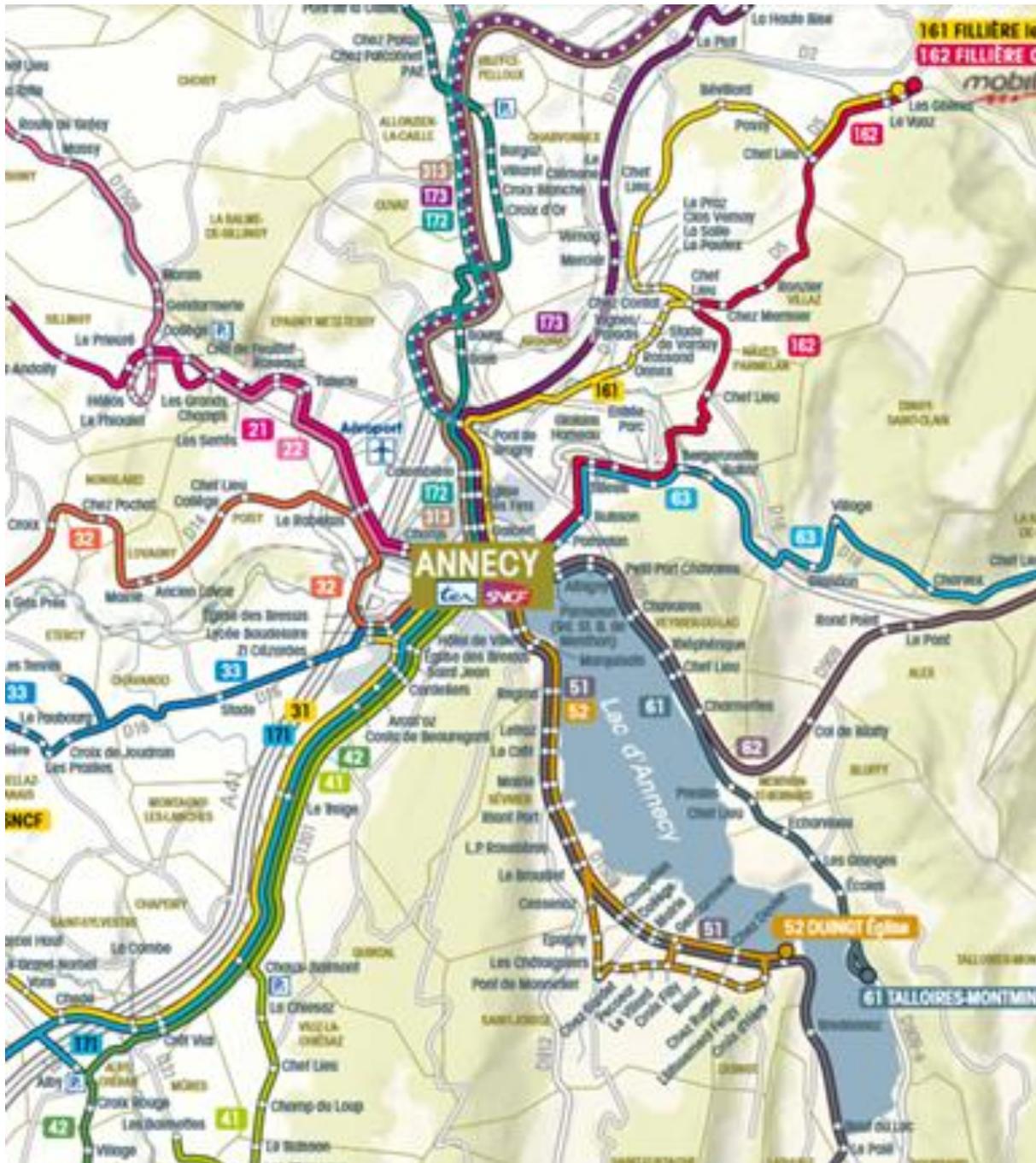
L'agglomération mise actuellement sur une amélioration généralisée de ces paramètres, notamment la fréquence et la vitesse commerciale (par l'augmentation des portions en site propre).

Les données disponibles pour 2017 sont les suivantes :

	Fréquentation (voyages)	Offre (km)	Nb de courses max. (2 sens)	Longueur (km)	Portion en site propre (km par sens)	Vitesse commerciale (km/h)
Ligne 1	657 930	2 397 652	134	16,6	1,4	18,41
Ligne 2	312 036	1 657 507	136	7,8	1,4	14,41
Ligne 3	370 984	2 230 512	136	8,5	1,6	16,02
Ligne 4	525 527	3 209 727	144	12,4	1,4	16,74
Ligne 5	509 265	3 362 273	160	11,3	4	14,96
Ligne 6	418 518	859 332	102	12,5	1,3	18,3
Ligne 7	213 638	707 481	80	8	2,5	16,46
Lignes complémentaires (cumul)	1 218 619	1 170 394	134	30,4	2,3	NC

Paramètres de l'offre sur les lignes principales du réseau SIBRA en 2017 (Source : Grand Annecy)

3.1.3a Évolution de la fréquentation des lignes interurbaines (car)



carte du réseau interurbain LIHSA, bassin annécien (Source : Région)

Depuis le transfert de la compétence « transports interurbains » aux Régions, le réseau haut-savoyard est géré à deux niveaux :

- ✓ Par la Région, pour les lignes suivantes :

- 21 Annecy-Seyssel
- 22 Annecy-Bellegarde
- 31 Annecy-Annemasse

51 Annecy-Albertville
 52 Annecy-Duingt (jusqu'en 2021 avant transfert)
 61 Annecy-Talloires (jusqu'en 2021 avant transfert)
 62/63 Annecy-Aravis
 313 Annecy-Annemasse via autoroute
 T72 Annecy-Genève via Cruseilles
 T73 Annecy-Genève via La Roche

✓ Par les AOM (autorités organisatrices de la mobilité) pour les lignes suivantes :

31 Annecy-Rumilly via Alby
 32 Annecy-Rumilly via Lovagny
 33 Annecy-Rumilly via Marcellaz
 41 Annecy-Le Chatelard
 42 Annecy-Cusy
 161 Annecy-Fillière
 162 Annecy-Fillière via Villaz
 171 Annecy-Entrelacs.

Lignes régionales

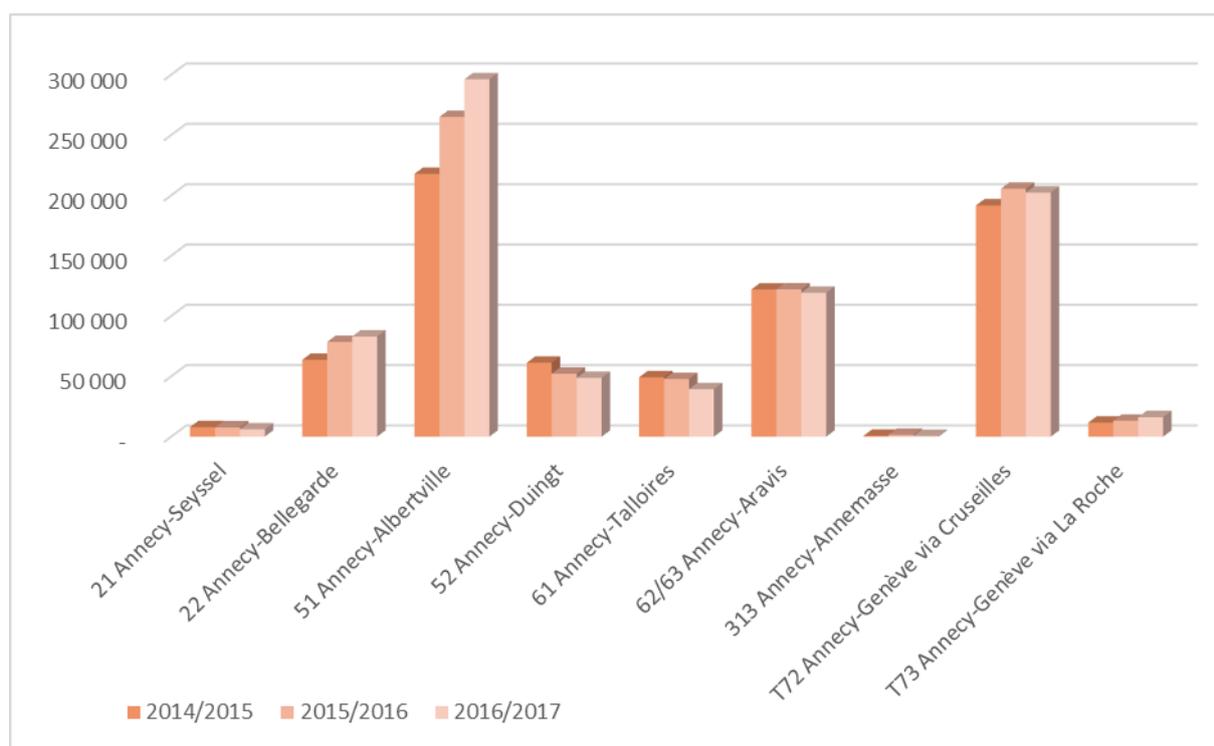
Globalement, la fréquentation sur les lignes régionales a augmenté de 12% entre 2014 et 2017. Cette augmentation recouvre des situations très contrastées au sein du réseau.

On constate en effet une augmentation très importante de la fréquentation sur l'axe Albertville-Annecy-Bellegarde et Annecy-Genève via la Roche (> 30%). A l'inverse, les lignes desservant les rives du lac connaissent une baisse continue de la fréquentation : -20% sur les lignes Annecy-Duingt (ligne 52) et Annecy Montmin (ligne 61). Ces évolutions négatives peuvent être dues à une réduction temporaire des services offerts, à mettre en perspective avec les projets de l'agglomération sur les mêmes axes à horizon 2019.

Lignes régionales	2014/2015	2015/2016	2016/2017	Evolution 14/17
21 Annecy-Seysssel	7 932	7 747	6 087	-23%
22 Annecy-Bellegarde	63 667	78 538	83 060	30%
51 Annecy-Albertville	217 841	265 022	296 215	36%
52 Annecy-Duingt	61 282	52 248	48 728	-20%
61 Annecy-Talloires	49 212	47 759	39 341	-20%
62/63 Annecy-Aravis	122 006	122 099	119 328	-2%
313 Annecy-Annemasse	800	1 615	640	-20%
T72 Annecy-Genève via Cruseilles	191 681	205 487	202 286	6%
T73 Annecy-Genève via La Roche	11 660	13 231	16 209	39%
Total	726 081	793 746	811 894	12%

Evolution de la fréquentation sur les lignes régionales (Source : Région)

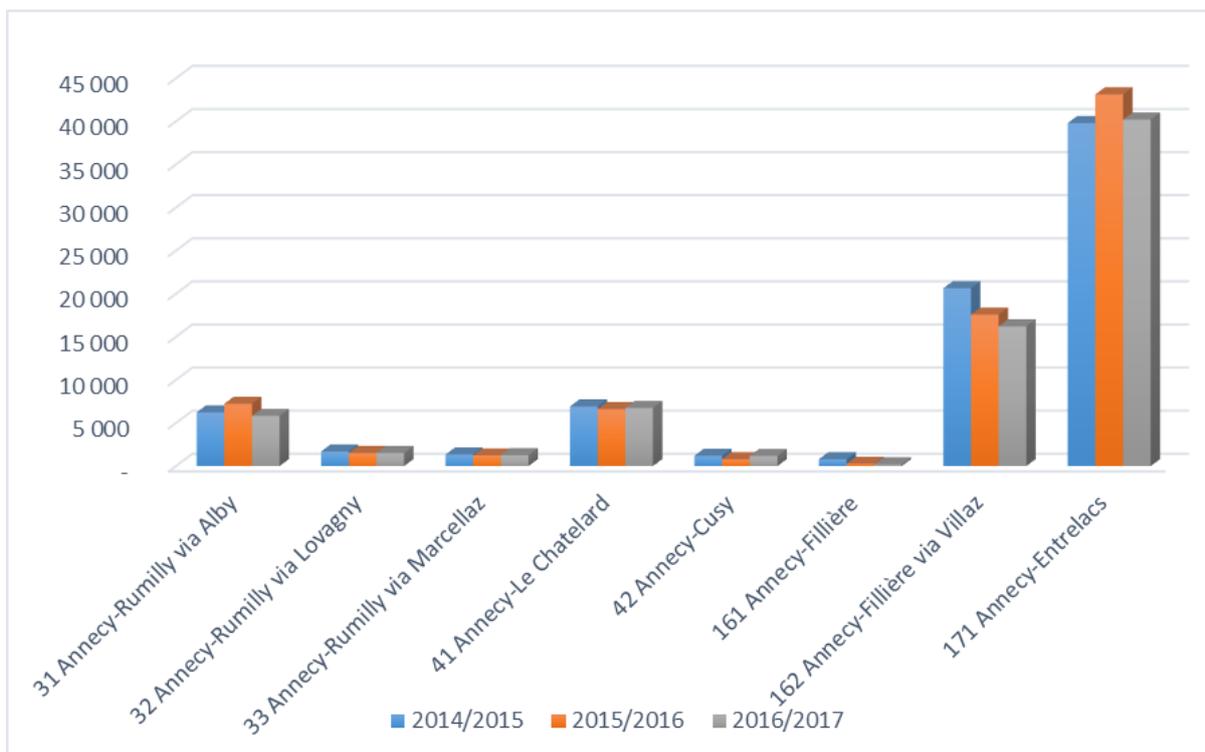
Lignes transférées aux AOM



La fréquentation a significativement régressé sur la quasi-totalité de ces lignes, mais ces résultats sont à relativiser au regard du volume de voyages comptabilisés sur ces lignes. On note une exception pour la ligne 171 desservant Alby qui est la ligne la plus fréquentée avec 40 210 voyageurs en 2016/2017 (+1% par rapport à 2014/2015).

Une analyse de l'évolution de l'offre (tracé, desserte horaire et fréquence des passages) ainsi que de la structure de la fréquentation (part des scolaires notamment) est nécessaire pour expliquer ces résultats et évolutions.

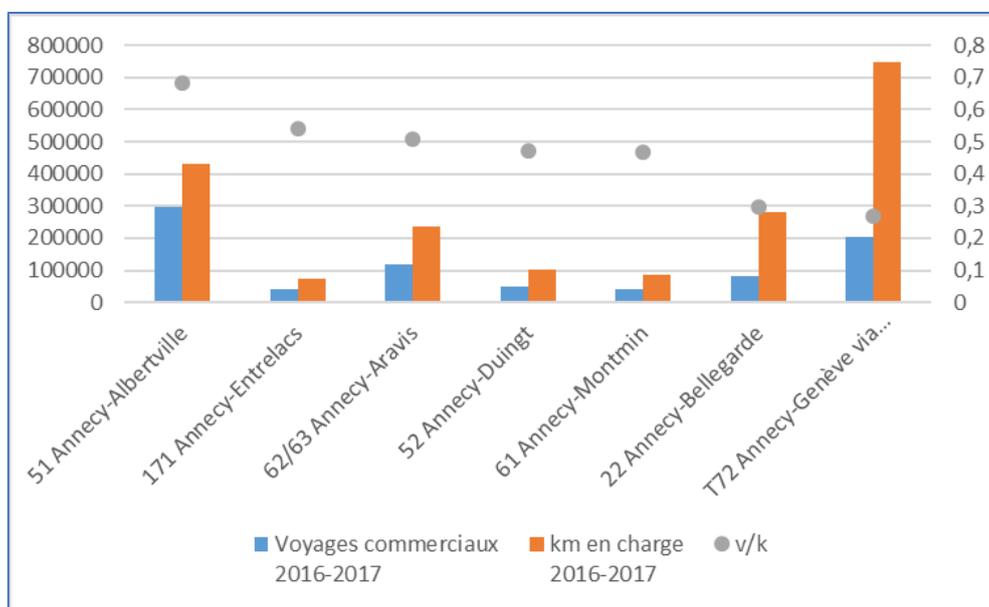
Lignes déléguées	2014/2015	2015/2016	2016/2017	Evolution 14/17
31 Annecy-Rumilly via Alby	6 236	7 235	5 828	-7%
32 Annecy-Rumilly via Lovagny	1 694	1 523	1 522	-10%
33 Annecy-Rumilly via Marcellaz	1 344	1 242	1 267	-6%
41 Annecy-Le Chatelard	6 929	6 614	6 750	-3%
42 Annecy-Cusy	1 205	803	1 181	-2%
161 Annecy-Fillière	801	270	205	-74%
162 Annecy-Fillière via Villaz	20 641	17 588	16 222	-21%
171 Annecy-Entrelacs	39 810	43 133	40 210	1%
Total	78 660	78 408	73 185	-7%



Evolution de la fréquentation sur les lignes déléguées (Source : Région)

Efficiace commerciale

La performance de ces lignes peut être analysée au regard d'un indicateur d'efficiace commerciale défini par le ratio suivant : $V/K = \text{NOMBRE DE VOYAGES} / \text{NOMBRE DE KILOMETRES PRODUCTIFS}$ (hors km haut le pied).



Efficiace commerciale des lignes interurbaines (Source : Région)

Cet indicateur varie suivant le type de réseau étudié ; il est en moyenne bien supérieur dans les grands réseaux urbains dotée d'infrastructures performantes (métro, tramways, BHNS).

Il permet dans tous les cas de comparer l'efficacité du service offert sur les différentes lignes, puis d'analyser les résultats en fonction des différents paramètres de l'offre tels que : fréquence, vitesse commerciale, temps de parcours, population desservie, connectivité aux autres lignes, etc.

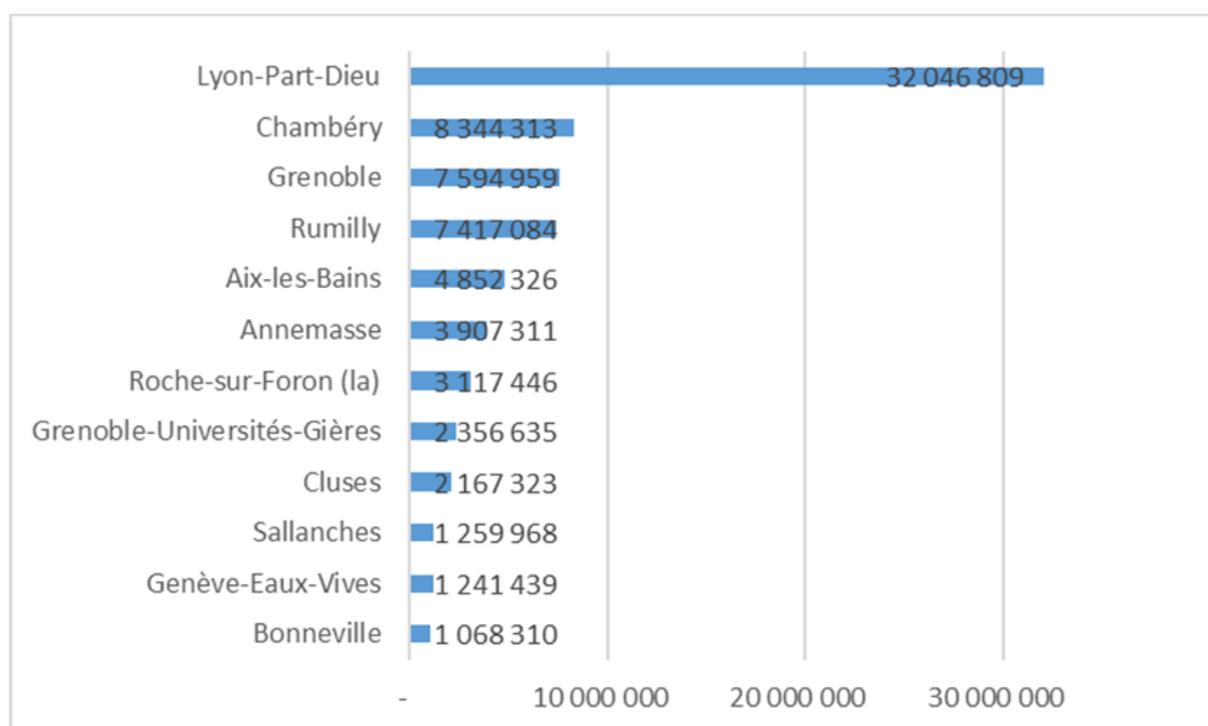
Le graphique ci-dessus (qui ne présente que les lignes dont $v/k > 0.2$) permet de mettre en évidence :

- la performance de l'offre développée sur la ligne 51 entre Annecy et Albertville, par comparaison au reste du réseau (lignes régionales et déléguées confondues)
- l'efficacité relative des lignes desservant les rives est et ouest et lac, malgré une baisse de la fréquentation entre 2016 et 2017, soulignant l'intérêt de maintenir voire d'augmenter leur niveau de service
- l'intérêt des lignes assurant les liaisons avec Albens, à l'ouest et Thônes à l'est, qui offrent peut-être un service attractif auprès de pendulaires vivant hors du bassin annécien.

Une analyse croisant efficacité commerciale et caractéristiques de l'offre pourrait être utile afin de déterminer quelles composantes privilégier, ligne par ligne, pour améliorer la fréquentation et le report modal.

3.1.3b Évolution de la fréquentation des TER

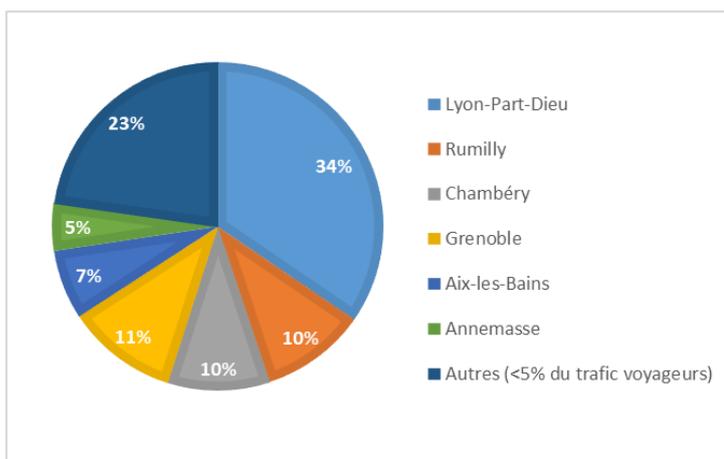
Le trafic de voyageurs sur le réseau TER est habituellement fourni en voyages.km, une donnée exprimant le nombre de voyages effectués par les voyageurs multiplié par la distance de chaque voyage.



Traffic voyageurs au départ et à destination d'Annecy, en nombre de km effectués par les voyageurs en 2017 – Source : Région

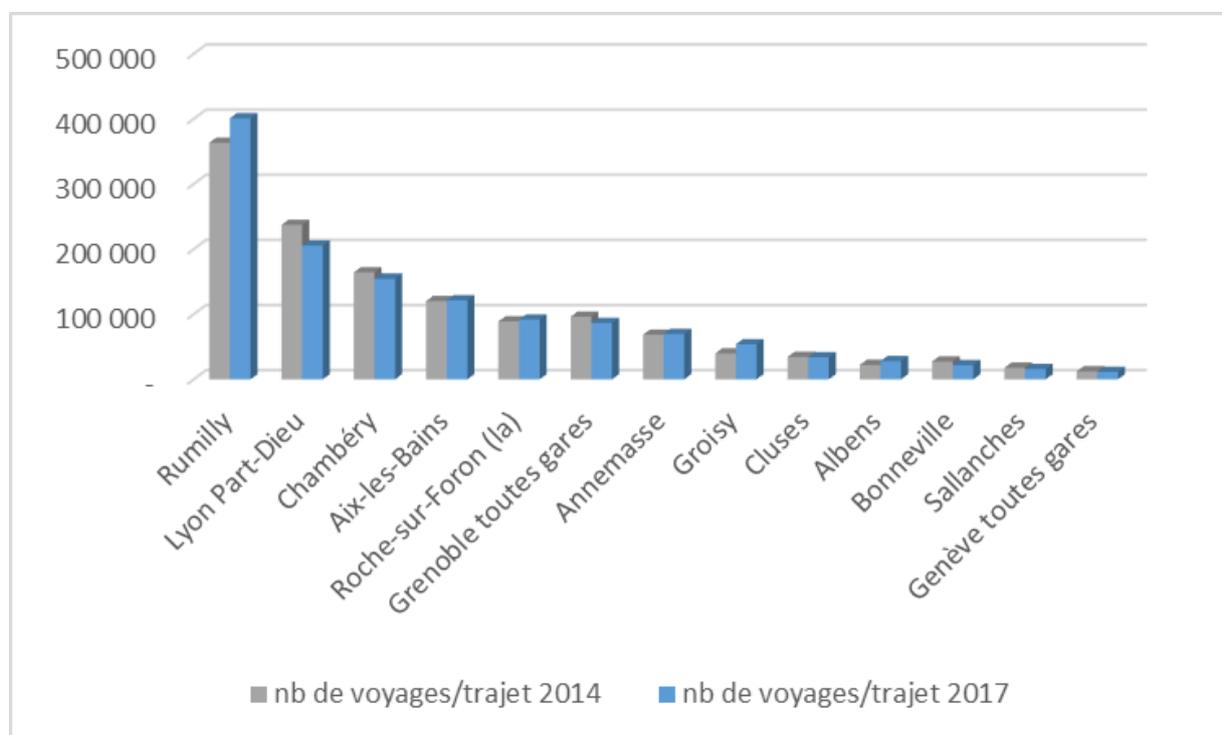
Le trafic ferroviaire en échange avec Annecy est très nettement dominé par les échanges avec la métropole lyonnaise, qui sont majoritairement indépendants des flux domicile-travail.

On note cependant un trafic d'échange important avec les métropoles du sillon alpin, dans une moindre mesure, de la vallée de l'Arve.



Répartition des trafics voyageurs par nombre de km effectués par les voyageurs en 2017)

voyageurs en 2017 – Source : Région)



Evolution de la fréquentation sur les principales origines-destinations en échange avec Annecy (en nombre de voyages par trajet)

En analysant le nombre de voyages par trajet, on observe une hausse de la fréquentation sur les segments les mieux desservis à l'heure de pointe, en particulier entre Annecy- Groisy (+35%), Annecy et Rumilly (+10%), et dans une moindre mesure sur les trajets en échange avec Aix-les-Bains, la Roche-sur-Foron et Albens.

Le succès tout particulier de la ligne Annecy-Rumilly (près de 400 000 voyages en 2017) tend à montrer que le niveau de fréquence et le temps de parcours sont des facteurs forts de l'attractivité du mode ferroviaire dans la mobilité des pendulaires en échange avec les territoires voisins.

Plus généralement, ces évolutions indiquent tout l'attrait et le potentiel d'une desserte de type RER pour les déplacements pendulaires et les trajets de moyenne distance. A l'inverse, on peut penser que

des temps de parcours dissuasifs et l'insuffisance des fréquences expliquent la faiblesse et la baisse du trafic de voyageurs en échange avec Genève : 11 527 voyages en 2017 entre Annecy et Genève, en décroissance par rapport à 2014 (-6%), ce malgré la forte augmentation des échanges domicile-travail sur cet axe.

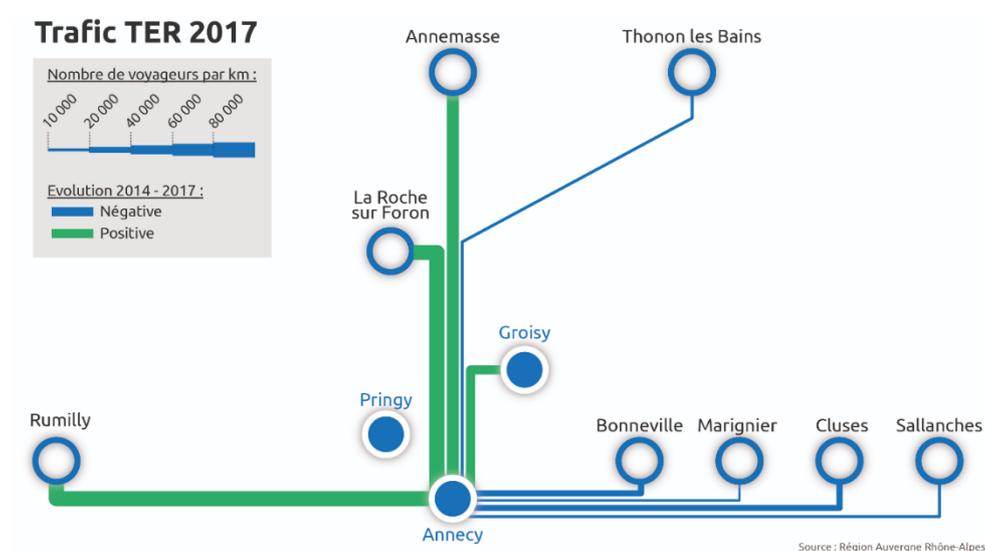
On observe enfin une forte dégradation de la fréquentation sur les segments suivants : Annecy-Lyon (-13%), Annecy-Chambéry (-6%), Annecy-Grenoble (-10%), qui peut être due à la concurrence des services par autocar mais également au succès du covoiturage pour les trajets autres que pendulaires.

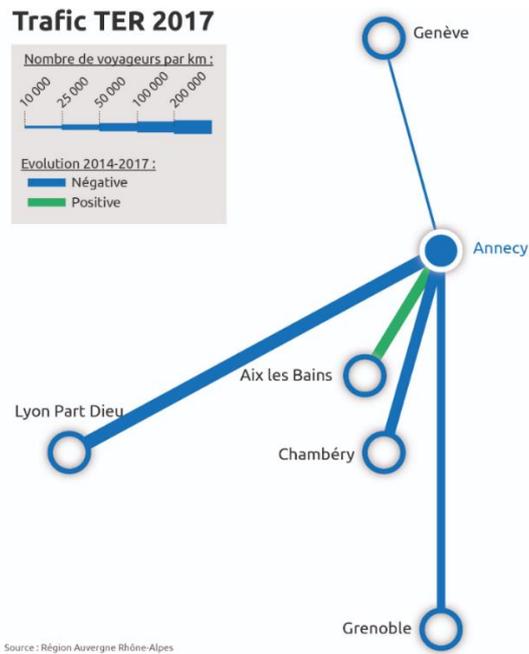
Compte tenu des éléments qui précèdent (investissements dans le réseau routier, augmentation du trafic autoroutier sur un axe nord-sud, insignifiance du trafic ferroviaire en échange avec Genève), une réflexion sur l'adaptation des choix infrastructurels aux évolutions socio-démographiques constatées à l'échelle du sillon alpin est nécessaire.

Une analyse croisée de l'offre ferroviaire avec l'évolution des flux domicile-travail par origine-destination permettrait de mieux cerner les besoins des usagers pendulaires.

Pour l'ensemble des motifs de déplacements, une étude relative à l'évolution de la fréquentation des lignes TER, en rapport avec le développement de l'offre publique et privée, permettrait de mieux comprendre l'évolution des pratiques de mobilité alternatives à la voiture et de ses leviers dans le bassin annécien.

Enfin, des données relatives à l'efficacité commerciale des services ferroviaires par trajet permettraient de comparer l'efficacité du train par rapport aux transports urbains et interurbains.





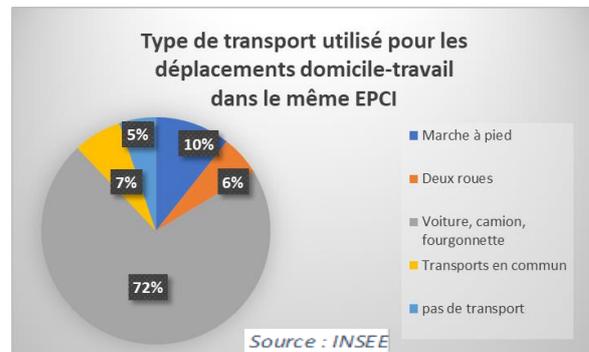
3.1.4. Flux domicile-travail

Afin de mieux comprendre les observations réalisées sur les différents réseaux, il est important de considérer l'évolution des flux domicile-travail, qu'ils soient internes au territoire ou en échange avec les territoires voisins (tous modes confondus).

Flux domicile-travail internes

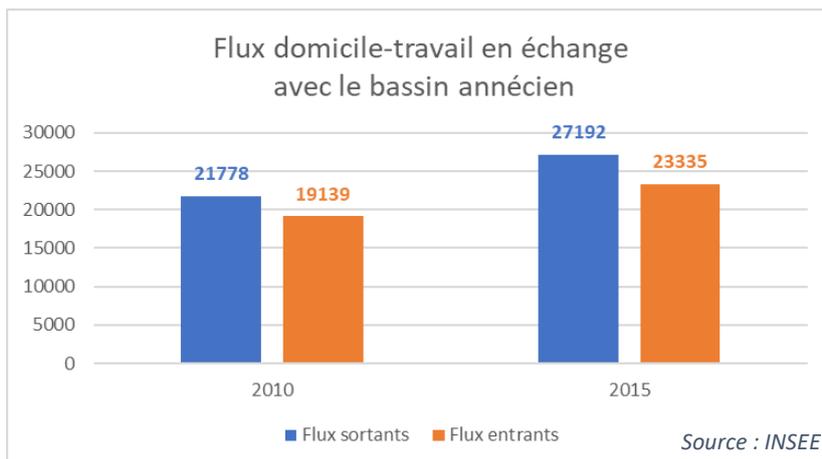
Le volume des flux domicile-travail internes au bassin annécien reste majoritaire par rapport aux flux en échange (86 168 en 2015 soit 63%) mais stagne par rapport à 2010 (+0.27% d'augmentation par an). Ces flux sont très majoritairement orientés vers le Grand Annecy (90%).

Les parts modales pour ces déplacements évoluent sensiblement par rapport à la période précédente. On note en effet une baisse notable de la marche à pied (-3%) et dans une moindre mesure, des transports en commun (-1%), ce au profit des modes motorisés (+5 %).



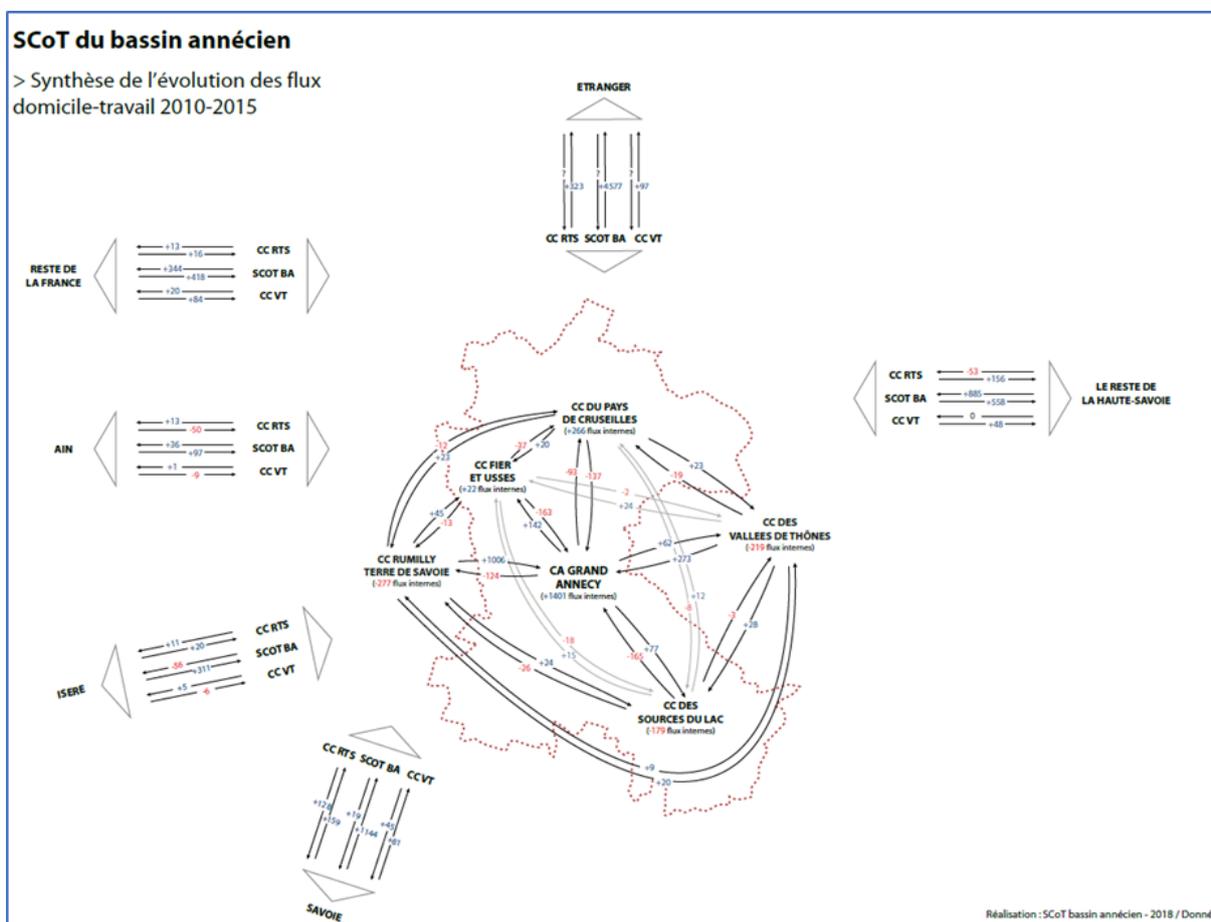
Flux domicile-travail en échange avec les territoires voisins

Dans la lignée des constats effectués sur la période 2009-2014, l'augmentation des déplacements en échange avec les territoires voisins pour le motif « travail » se poursuit (+4.5% par an pour les flux sortants, + 4% pour les flux entrants).



Rappelons ici qu'en 2009, les flux entrants étaient légèrement supérieurs au volume de flux sortants ... l'inversion s'est produite en 2010 et l'écart continue de se creuser (croissance du différentiel d'environ 8% par an).

Les flux vers le Grand Anancy sont en baisse non négligeable en provenance à la fois des Sources du Lac (-165), de Fier et Usse (-163) et du Pays de Cruseilles (-137), des explications différenciées étant peut-être à trouver pour ces différents secteurs (vieillesse démographique, effet de la métropolisation genevoise au nord du territoire).



On constate que les petits bassins de vie historiquement bien identifiés que sont les CC Rumilly Terre de Savoie, des Sources du Lac et des Vallées de Thônes dépendent davantage du cœur d'agglomération, les flux internes étant en nette baisse dans chacun de ces 3 territoires.

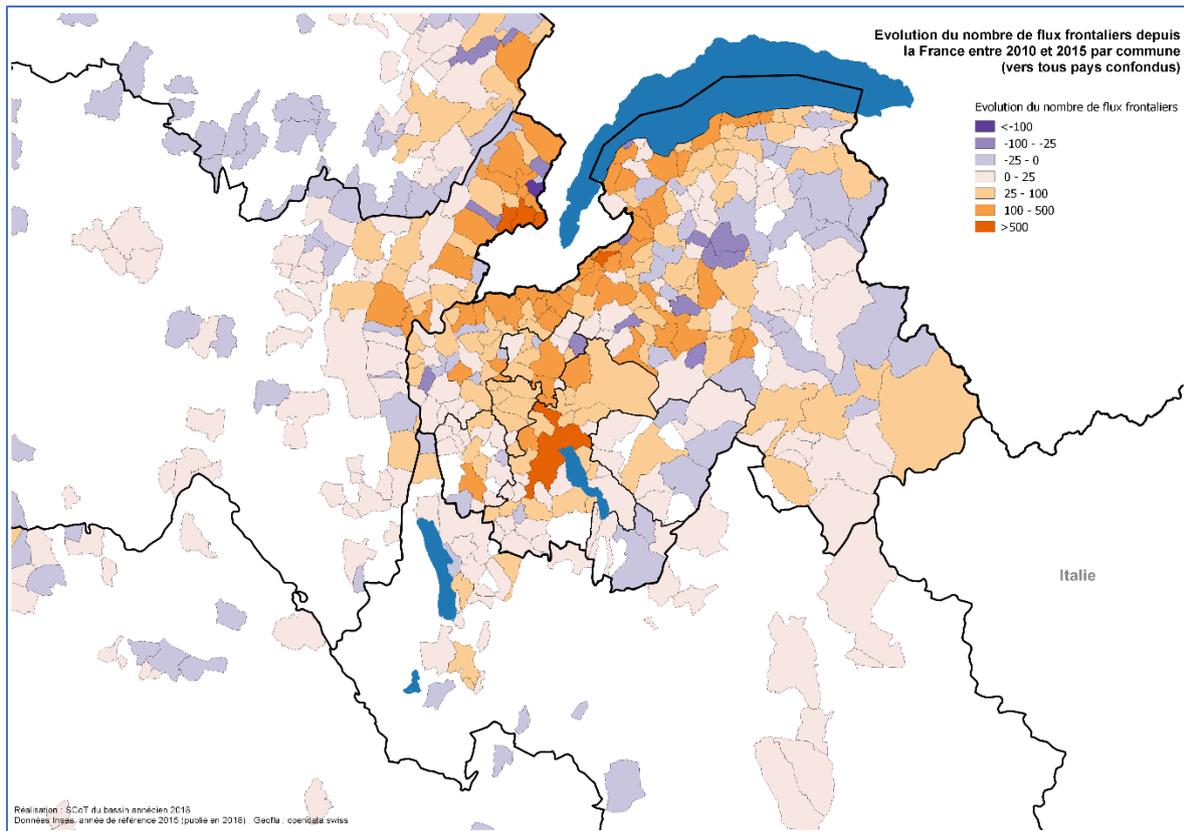
Parallèlement, les flux en provenance de la Savoie explosent (+1 144 pour le SCoT du bassin annécien), ce qui n'est pas le cas dans l'autre sens (+19 seulement), signalant l'attractivité accrue du territoire pour les habitants de Métropole Savoie et de territoires encore plus éloignés (de l'Isère : +9% par an ; de l'Ain : +3% par an).

Synthèse des flux domicile-travail internes et externes au territoire

	2010	2015	Evolution annuelle moyenne 2010-2015
Flux internes domicile-travail	84965	86118	0,3%
Flux sortants domicile-travail	21778	27193	4,5%
Flux entrants domicile-travail	19139	23334	4,0%
Part des flux internes	67%	63%	
Flux sortants : où travaillent les habitants du SCoT ?			
	2010	2015	Evolution annuelle moyenne 2010-2015
Vers reste Haute-Savoie	8333	8828	1%
<i>dont CC Vallées de Thônes</i>	1112	1192	1%
<i>dont CC Canton Rumilly</i>	1942	1802	-1%
Vers autres départements	4567	4602	0%
<i>dont Savoie</i>	2875	2890	0%
<i>dont Isère</i>	529	477	-2%
<i>dont Ain</i>	458	501	2%
<i>dont Rhône</i>	472	481	0%
<i>autres non renseignés</i>	777	1086	7%
Vers l'étranger	8101	12677	9%
<i>dont Suisse</i>	8002	12512	9%
Total flux sortants	21778	27193	4,5%
Flux entrants : d'où viennent ceux qui travaillent dans le SCOT ?			
	2010	2015	Evolution annuelle moyenne 2010-2015
Du reste Haute-Savoie	11416	13670	4%
<i>dont CC Vallées de Thônes</i>	2087	2393	3%
<i>dont CC Canton Rumilly</i>	5085	6149	4%
D'autres départements	7723	9664	5%
<i>dont Savoie</i>	5834	6527	2%
<i>dont Isère</i>	518	801	9%
<i>dont Ain</i>	633	734	3%
<i>dont Rhône</i>	236	321	6%
Depuis l'étranger	NC	NC	NC
Total flux entrants	19139	23334	4%
Différence flux entrants-sortants	-2639	-3859	8%

Source : INSEE, flux domicile-travail

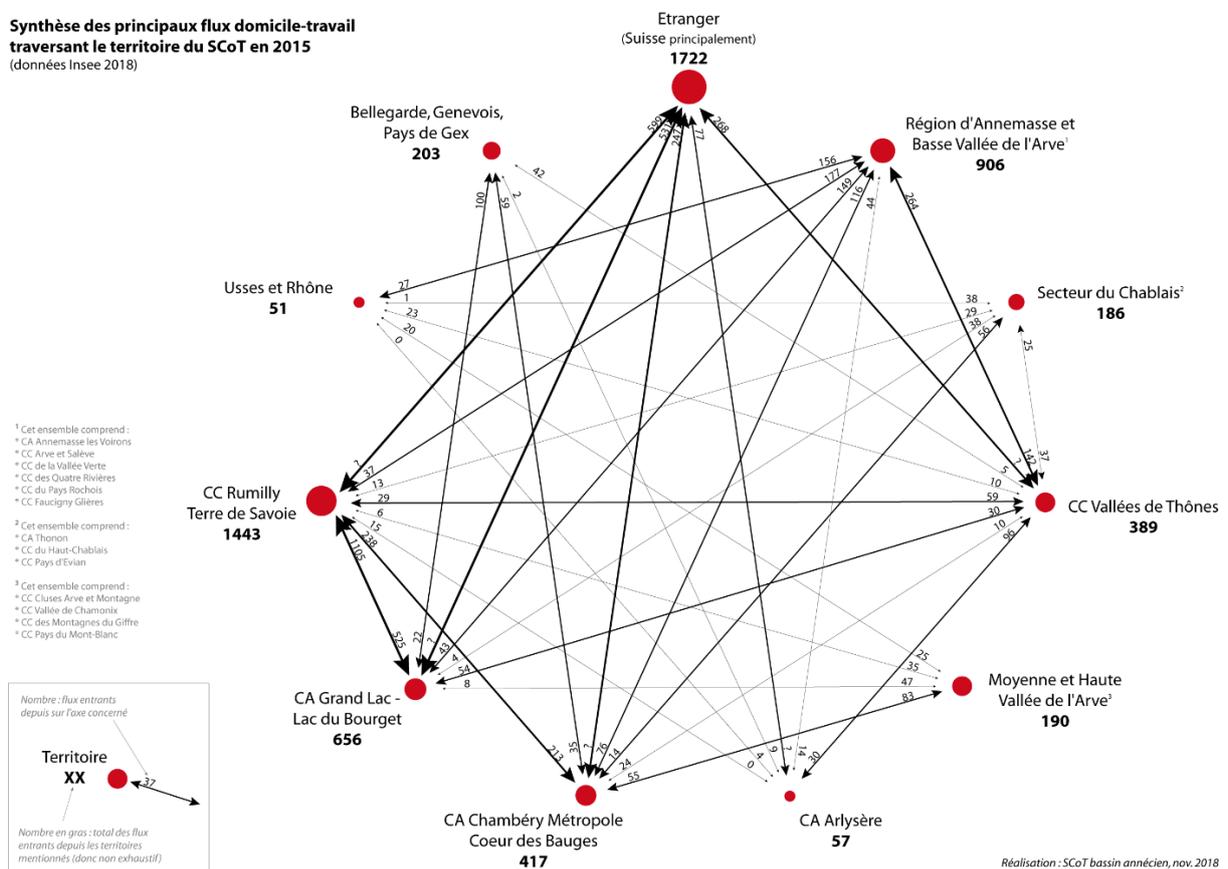
Enfin, les flux à destination de l'étranger (Suisse quasi-exclusivement) continuent de croître à un rythme important (+9% par an), en corrélation avec l'augmentation continue du nombre de frontaliers dans l'aire métropolitaine de Genève.



Source : INSEE, flux domicile-travail

Flux de transit domicile-travail

Synthèse des principaux flux domicile-travail traversant le territoire du SCoT en 2015
(données Insee 2018)



Les déplacements ayant pour origine ou destination une commune du bassin annécien ne constituent pas les seuls flux concernant le bassin annécien. En effet, des milliers de trajets domicile-travail sont effectués chaque jour entre des territoires externes au périmètre mais transitant par ce dernier.

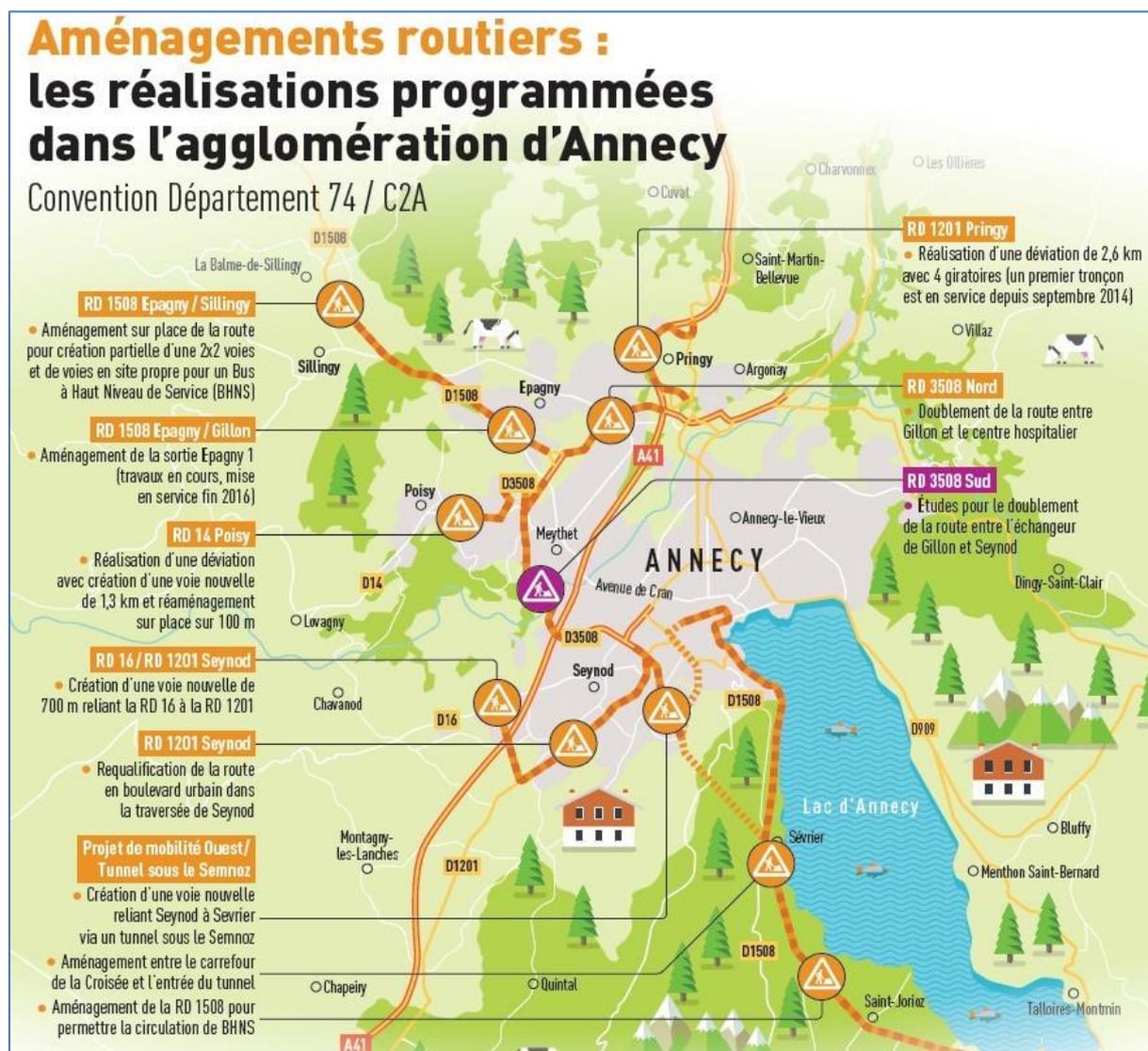
Ainsi, en 2015, l'INSEE dénombrait environ 800 flux en échange direct entre la Suisse et les territoires de Métropole Savoie et de Grand Lac, près de 300 depuis la CC Vallée de Thônes.

Il va sans dire qu'une bonne partie des quelques 600 échanges domicile-travail entre la CC Rumilly Terre de Savoie et la Suisse transite également par le périmètre du SCoT.

L'évolution du nombre de frontaliers depuis 2015, présentée au point 2.2.1 du présent rapport montre que ces échanges continuent de croître à un rythme soutenu.

3.2. Coordination des projets routiers et des projets TC

3.2.1 Les grands projets routiers ou ferroviaires en cours de réalisation ou en projet



Projets en cours de travaux :

- **La déviation de Pringy** est entrée dans sa dernière phase de travaux 2017/2019 avec :
 - Construction d'une voie nouvelle de 2,3 km, d'un passage inférieur et de murs de soutènement
 - Réalisation d'un carrefour giratoire de desserte de la RD 172 et d'un carrefour giratoire sur la RD 1201 au nord de la commune.Coût estimé : 19,2 M€ TTC.
- **La mise à 2x3 voies de la section Annecy Nord / Saint-Martin-Bellevue de l'A 41** sur 6 km dans les deux sens de circulation réalisé par AREA, entamée depuis fin septembre 2018, mise en service prévue au printemps 2021. La capacité de la gare de péage d'Annecy Nord sera augmentée de 2 voies avec télépéage sans arrêt en entrée.

Coût estimé : 78 M€ HT (valeur 2012)

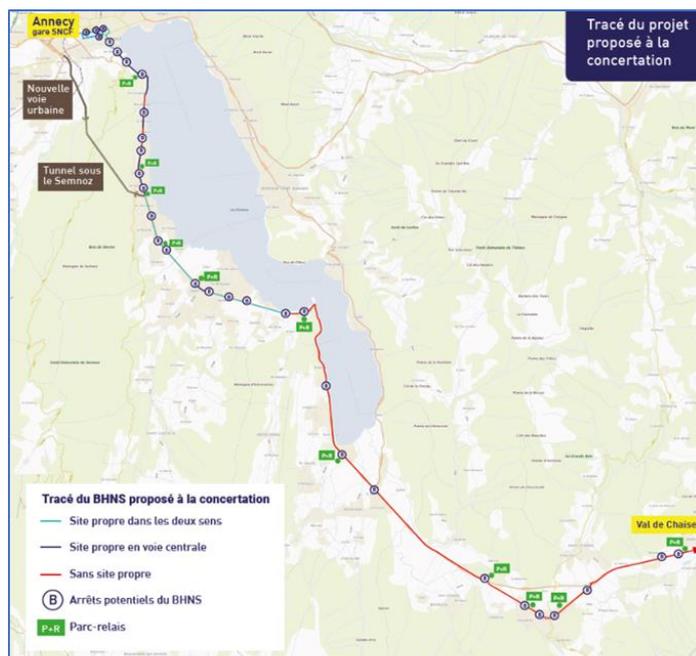
- **La construction de la déviation de Poisy** d'une longueur de 1,3 km démarre à l'automne 2018
Coût estimé : 21 M€ HT.

Projets en cours de Déclaration d'Utilité Publique :

- **Doublement de la RD 3508 sur les communes d'Epagny Metz-Tessy et d'Annecy**
Avis FAVORABLE de la commission d'enquête suite au projet de Déclaration d'Utilité Publique suite à l'enquête publique du printemps 2018
- **Aménagement de la RD 1508 sur les communes d'Epagny Metz-Tessy, la Balme de Sillingy, Poisy et Sillingy**
Avis FAVORABLE de la commission d'enquête au projet de Déclaration d'Utilité Publique suite à l'enquête publique du printemps 2018

« Liaisons Ouest du Lac d'Annecy » (L.O.L.A.) : un projet majeur en phase de concertation

Le projet « Liaisons Ouest du Lac d'Annecy » (L.O.L.A.) consiste en la réalisation d'une infrastructure routière majeure intégrant des portions de voirie entièrement réservée au transport en commun sur la rive ouest du lac. Ce projet comprend :



Source : <https://liaisonsouest-lacannecy.fr/>

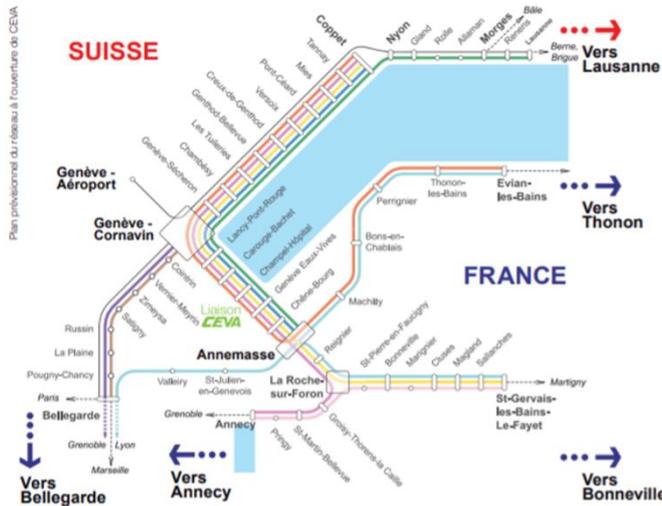
- la réalisation d'un tunnel sous le massif du Semnoz avec ses raccordements aux voiries existantes, dont une nouvelle voie urbaine (N.V.U.) qui reliera le carrefour de la croisée à l'entrée sud du tunnel à Vovray
- l'aménagement de la RD1508 entre Annecy et Duingt pour permettre la mise en place d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) entre Annecy et le pays de Faverges
- la réalisation de plusieurs parcs-relais sur le tracé du BHNS.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le Département, en partenariat avec le Grand Annecy. Une concertation publique est organisée sous l'égide de la CNDP entre le 17 octobre et le 31 décembre 2018. Le bilan de la concertation sera réalisé au cours du premier semestre 2019, débouchant sur la phase des études d'avant projet pour une durée estimée de 2 à 3 ans.

Le Grand Annecy engage la concertation de son Plan de déplacements urbains (PDU) en même temps que la concertation sur le projet de liaisons Ouest du lac d'Annecy, ce dernier étant considéré comme un projet structurant de la politique des déplacements à long terme.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est associée au projet pour la section de BHNS envisagée au-delà du périmètre géographique du Grand Annecy, sur le territoire de la communauté de communes Arlysère.

Un projet ferroviaire majeur en cours d'achèvement dans l'arc lémanique :



Source : Canton de Genève / SBB CFF FFS

Le projet CEVA se concrétisera le 15 décembre 2019, avec la mise en circulation du Léman Express (230 km de ligne, 40 trains, 45 gares).

Il constituera le plus grand réseau ferroviaire transfrontalier d'Europe.

L'offre de service prévue sur l'axe Genève Annecy sera facilitée par un renforcement du cadencement entre La Roche et Cornavin, et une ligne directe (L2) desservira directement Genève et la Rive Droite du Lac Léman jusqu'à Coppet. Cependant, les temps de parcours demeureront non compétitifs par rapport à la voiture (1h13 de trajet annoncé entre Annecy gare et Genève Eaux Vives).

A court terme, une amélioration des temps de parcours sur les services directs existants (autocars) est à rechercher pour offrir une alternative attractive aux automobilistes (1h25 au minimum aujourd'hui entre Annecy et Genève via Cruseilles).

3.2.2 Réalisation des aménagements de priorité bus

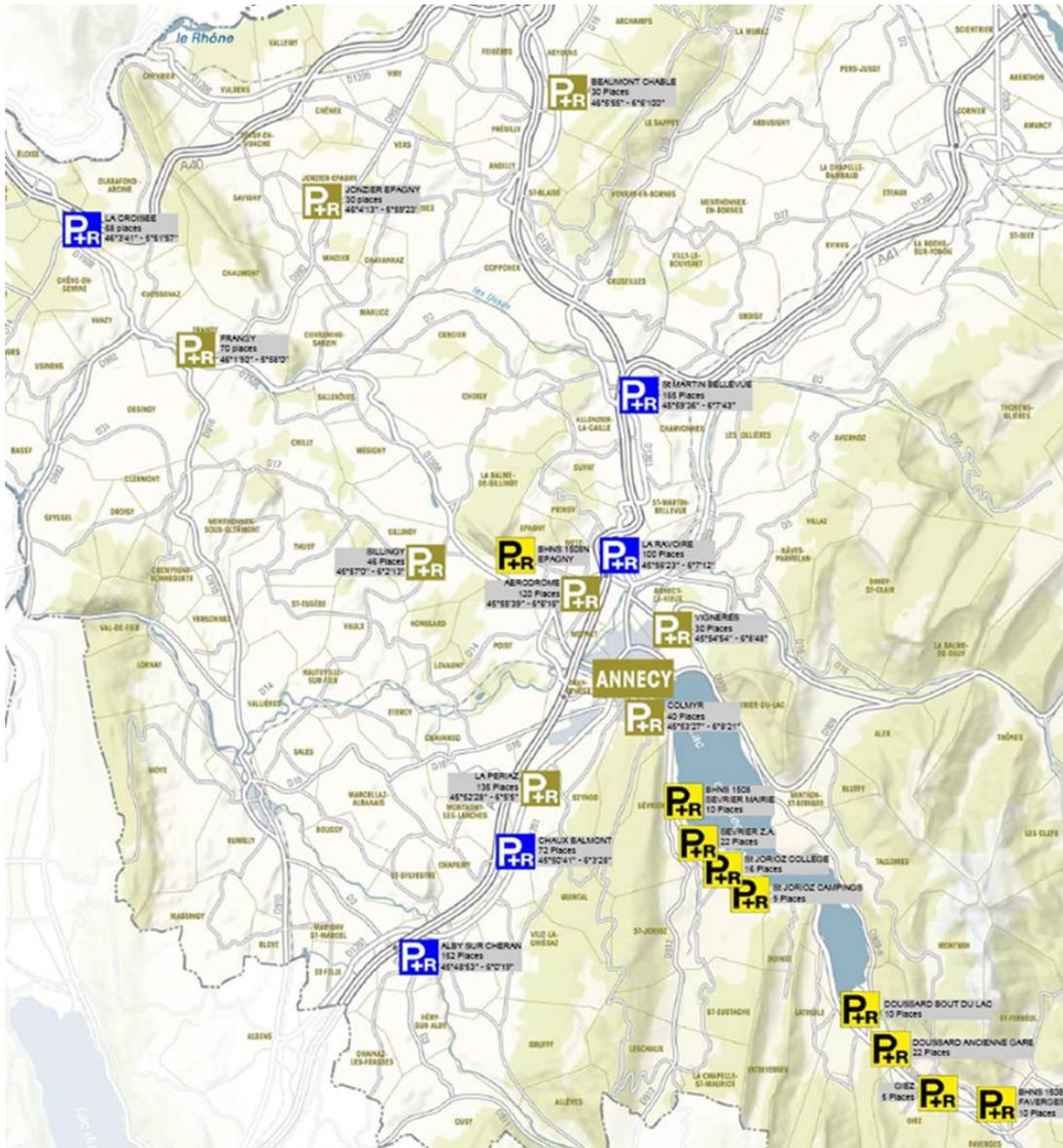
Dans le cadre de la restructuration du réseau engagée par l'agglomération, des portions de sites propres ont été testées ou sont en projet, sur des sites stratégiques en termes de circulation et d'articulation des flux :

- Avenue de Genève, en direction du centre au niveau du centre commercial Carrefour : une voie réservée aux bus et cyclistes entre le giratoire du Léman et le giratoire du Fier a été testée quelques semaines, puis abandonnée en raison des temps de congestion constatés pour les automobilistes aux abords du giratoire du Fier)
- Avenue de Chambéry, entre le Pont Neuf et le giratoire de la Banque de France : réduction envisagée à une voie pour les automobilistes
- Boulevard Decouz et en approche de la Place Carnot depuis l'avenue de Genève, à partir de l'intersection avec l'avenue des Romains.

Une évaluation de l'impact de ces nouveaux aménagements sur la fréquentation des lignes, la congestion routière sur certaines portions du réseau viaire et les temps de parcours comparés VP/TC serait utile.

3.2.3 Réalisation des parcs relais

Le plan ci-dessous est fourni par le Département et signalé comme pas tout à fait à jour pour ce qui concerne les parkings rive ouest qui sont en projet.



Projets DEPARTEMENTAUX ARRETES au 31/12/2017

3.3. Développement des modes doux dans une logique d'intermodalité

3.3.1 Organisation d'un réseau d'itinéraires cyclables lisible et bien maillé

Le réseau départemental est essentiellement composé des bandes cyclables sur la RD 916 entre Annecy le Vieux et Thônes et de la piste cyclable en rive Ouest dont certains tronçons ont été réalisés ces dernières années. En projet : une piste cyclable entre Epagny et Annecy sur la RD 1508.

TOUR DU LAC D'ANNECY À VÉLO



Rive Ouest Annecy > Saint-Jorioz > Doussard > Val de Chaise

- 30 km sur la rive Ouest, entre Annecy et Val de Chaise. L'itinéraire, intégralement en voie verte, a été aménagé sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée qui reliait Annecy à Albertville.
- 20 km sur la rive Est, entre Annecy et Doussard. L'itinéraire est en cours d'aménagement. 11 km sont déjà réalisés. Il comporte des sections en voie verte (13,5 km), en bande cyclable multifonctionnelle (3,5 km) et des voies partagées (3 km).

OBJECTIF 4 : PRESERVER ET VALORISER LES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES

Préambule

L'étude de plusieurs indicateurs nécessite de comparer l'état des documents d'urbanisme au moment où le SCoT est devenu opposable avec leur état actuel.

L'état 0 des documents d'urbanisme est la situation au mois d'octobre 2015, c'est à- dire avant qu'un premier document d'urbanisme n'ait été révisé après l'approbation du SCoT (Saint-Jorioz en novembre 2015).

24 communes ont connu une évolution majeure de leur document entre ces deux dates (élaboration ou révision d'un PLU ou d'un PLUi). Plusieurs communes sont également repassées au RNU, suite à la caducité des POS au 27 mars 2017.

Le tableau ci-dessous synthétise les principales évolutions constatées en les deux dates de comparaison.

Situation au 30 septembre 2017 :

Communauté d'agglomération Grand Annecy

Ex Communauté d'agglo l'Annecy :

- PLU approuvés sur Annecy, Seynod, Epagny, Metz-Tessy, Quintal, Pringy et Chavanod
- Pas de changement sur les 6 autres communes

Ex Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy :

- Approbation du PLUi sur 9 communes historiques (rappel : sans Montmin, qui a quitté la CC avant l'approbation)

ex Communauté de Communes de la Tournette :

- PLU approuvé sur Menthon Saint-Bernard
- Les autres communes (Talloires, et Bluffy) n'ont plus du POS depuis mars 2017, et sont donc repassées au RNU

Ex Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy :

- PLU approuvé sur Saint-Jorioz
- > Saint-Eustache repassé au RNU suite à l'annulation du DUL
- Pas de changement sur les 5 autres communes.

Ex Communauté de Communes du Pays de Fillière :

- Approbation du PLU de Les Ollières

- Dans le même temps, les POS de Saint-Martin-Bellevue et de Charvonnex ont été déclarés caducs et ces communes sont repassées au RNU
- Pas de changement sur les 5 autres communes.

ex Communauté de Communes du Pays d'Alby :

Approbation du PLUi sur 11 communes (Alby-sur-Chéran, Allèves, Viuz-la-Chiésaz, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre).

Communauté de Communes du Pays de Cruseilles :

- PLU approuvés sur Allonzier la Caille, Cruseilles et Villy-le-Pelloux
- Dans le même temps, les POS de Andilly, Villy-le-Bouveret, Menthonnex en Bornes, Le Sappey, Vovray en Bornes, Cercier et Copponex sont caducs en mars 2017 et ces communes sont repassées au RNU
- Pas de changement sur les 3 autres communes

Communauté de Communes de Fier et Usses :

- Pas d'évolution sur les 7 communes de la CC

Soit **24 communes** qui ont élaboré ou révisé un nouveau PLU ou PLUi entre octobre 2015 et fin septembre 2017.

Entre fin septembre 2017 et fin septembre 2018, 2 PLU ont été approuvés sur l'ensemble du territoire : Veyrier du Lac et Nâves Parmelan.

Ceux d'Andilly et Copponex ont été approuvés en novembre 2018, trop tardivement pour permettre le travail de mise à jour.

Le comparatif entre 2017 et 2018 présente donc un intérêt minime ; en conséquence, il est proposé **d'attendre l'approbation (imminente pour certains) de nombreux PLU, et d'effectuer la mise à jour de cet indicateur au printemps 2019.**

4.1. Préservation et valorisation des milieux naturels

4.1.1 Evolution de la surface de l'armature écologique (1A, 1B et 2) et des corridors écologiques

4.1.2 Evolution des intentions d'aménagements dans les espaces 1A, 1B et 2 de la trame écologique

4.1.3 Etat des traductions réglementaires des corridors identifiés dans la carte trame écologique du DOO du SCoT

Ces 3 indicateurs seront analysés au printemps 2019.

4.2. Maintien et préservation de l'agriculture

4.2.1 Evolution de la consommation des terres agricoles

RAPPEL

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de Haute-Savoie réalise un travail sur la consommation des terres agricoles depuis 2004 sur le territoire du Bassin Annécien. Ce travail se base sur un croisement entre la couche agricole en 2004 (RPG + photointerprétation) et l'ensemble des constructions et aménagements estimés depuis (bâtiments, permis de construire, base Majic, infrastructures routières, ZAE, ZAC, photointerprétation parking, loisir, carrière). Cette analyse a lieu tous les ans à la date de mise à disposition des orthophotoplans.

Elle est basée sur les photos aériennes 2004, 2008, 2012, 2015 et des photos satellites 2016, 2017, 2018.

L'analyse spatiale SIG reste une abstraction du monde réel, indicative de tendances et ne revêtant pas de caractère officiel.

RESULTATS POUR 2018

Il a été réalisé une comparaison entre 4 périodes :

- mi 2004 – mi 2008 (4 ans),
- mi 2008 – mi 2012 (4 ans),
- mi 2012 – mi 2015 (3 ans),
- mi 2015 – mi 2018 (3 ans).

Il est donc possible de dresser les constats suivants quant à l'évolution des consommations de terres agricoles sur le territoire du bassin annécien depuis 2004 :

Au total, près de 860 ha de terres agricoles ont été artificialisés entre mi 2004 et mi 2018 sur le territoire du SCoT, dont plus de 750 ha pour l'urbanisation.

Surfaces de terres agricoles artificialisées par période et territoires en hectares

période	volume total d'érosion (ha)				TOTAL depuis 2004
	2004-2008	2008-2012	2012-2015	2015-2018	
ex CA d'Annecy	126	104	47	50	327
CC du Pays de Cruseilles	101	28	29	23	181
ex CC du Pays de Fillière	50	39	30	24	143
CC Fier et Usse	38	34	19	15	106
ex CC sources du Lac d'Annecy	21	17	12	7	57

ex CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	13	10	3	9	35
ex CC de la Tournette	3	5	2	1	11
total par période	352	238	142	128	860

Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Les plus fortes consommations ont eu lieu entre 2004 et 2008 sur la moitié nord du territoire : C2A, Pays de Cruseilles (essentiellement liées à la construction de l'A41) et pays de Fillière.

Rythme annuel d'artificialisation des terres agricoles par période et territoires en hectares

	Rythme annuel d'érosion (ha)				Dernières tendances
	2004-2008	2008-2012	2012-2015	2015-2018	
ex CA d'Annecy	32	26	16	17	→
CC du Pays de Cruseilles	25	7	10	8	↘
ex CC du Pays de Fillière	12	10	10	8	↘
CC Fier et Ussets	9	9	6	5	↘
CC sources du Lac d'Annecy	5	4	4	2	↘
ex CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	3	3	1	3	↗
ex CC de la Tournette	1	1	1	0	↘
artificialisation moyenne par période	88	60	47	43	↘

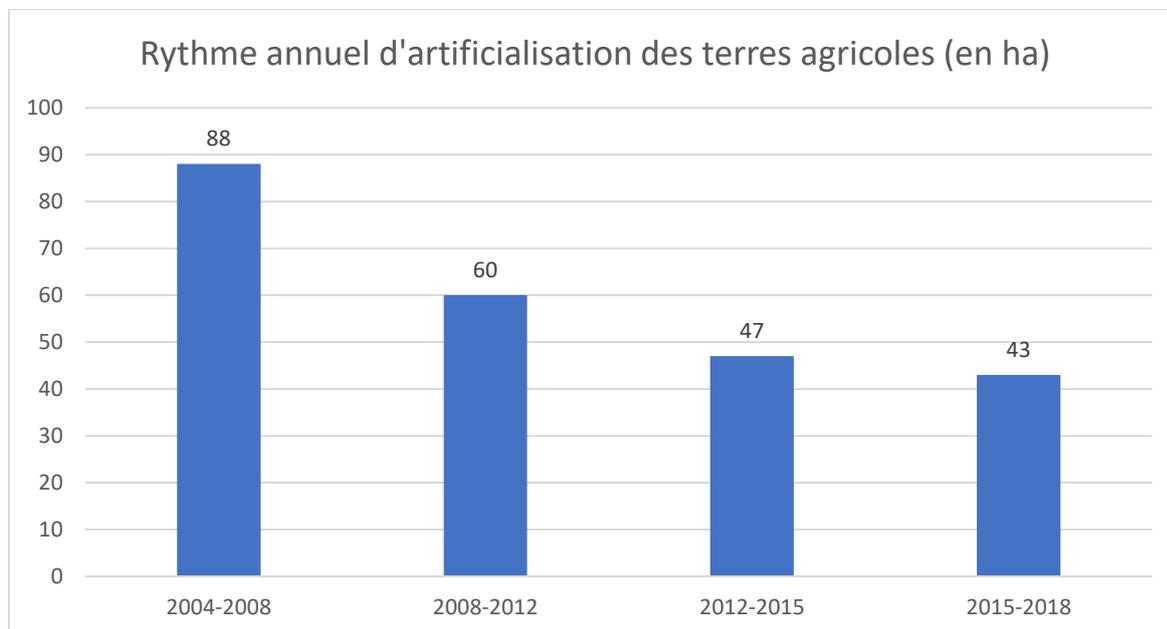
Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Le rythme d'érosion moyen a été de 88 ha par année entre 2004 et 2008. Il est passé à 60 ha entre 2008 et 2012, puis à 47 ha entre 2012 et 2015 et enfin à 43 ha entre 2015 et 2018.

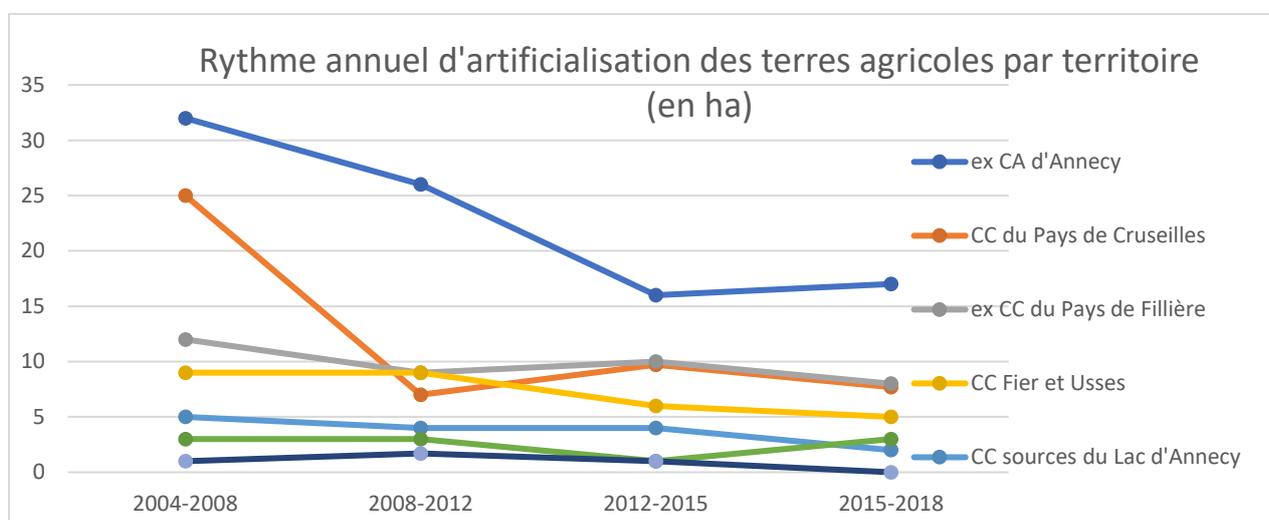
La tendance à l'échelle du bassin annécien s'inscrit dans la tendance de la Haute-Savoie (rythme annuel divisé par deux entre 2004-2008 et 2015-2018).

Les évolutions constatées sont donc plutôt favorables, même si la baisse s'infléchit ces dernières années.

Ceci est à mettre en parallèle de la production de logements et de la dynamique de création d'emplois (en ZAE dédiées), qui sont particulièrement soutenues sur la dernière période.



Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles



Après une diminution importante du rythme annuel de consommation de terres agricoles depuis les années 2000, celui-ci est stable depuis le début des années 2010. Il a tendance à augmenter sur le territoire de l'ex CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy (voir ci-dessous).

Ceci est néanmoins à mettre en parallèle de la dynamique de production de logements particulièrement soutenue sur la dernière période. Il est rassurant de constater qu'un nombre plus important de logements est produit, avec des emprunts sur les terres agricoles qui demeurent globalement maîtrisés.

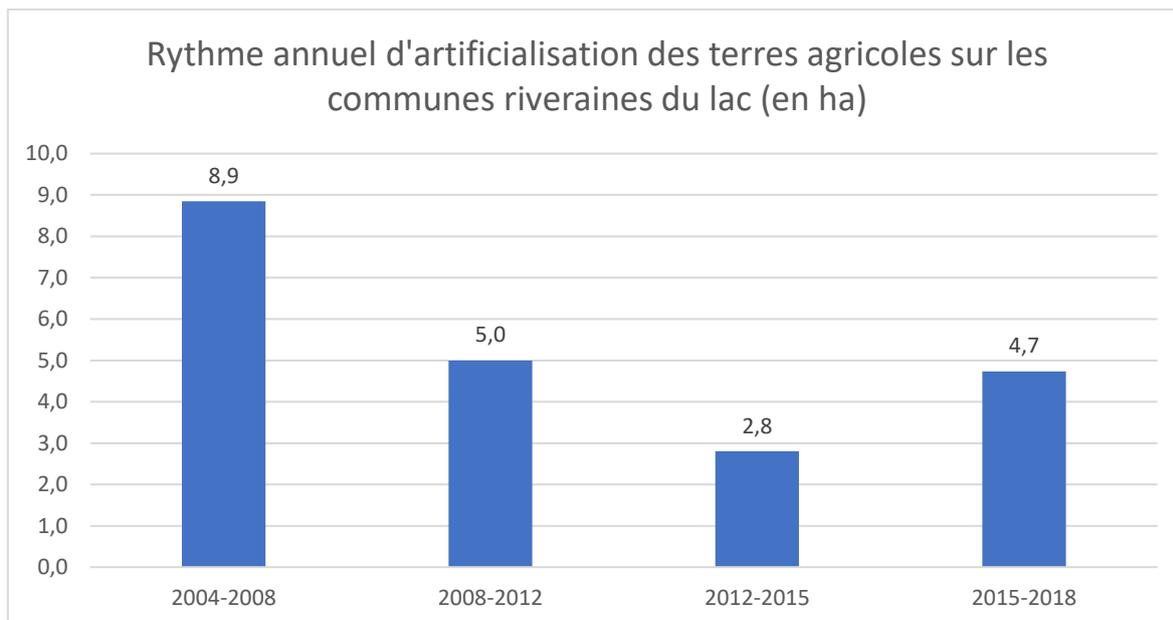
Zoom sur les surfaces de terres agricoles artificialisées sur les communes littorales du lac d'Annecy

	2004-2008	2008-2012	2012-2015	2015-2018	Dernières tendances	Total
Annecy-le-Vieux	15,4	4,1	2,8	2,7	→	25
Annecy	0	0	0	0,2	→	0,2
Sevrier	3,3	2,9	0,3	0,3	→	6,8
Saint-Jorioz	8,2	4,6	0,5	6,3	↗	19,6
Duingt	0,3	1,9	0,3	1,5	↗	4
Doussard	5,6	3,1	3,1	2,8	→	14,6
Talloires	1,1	1,2	1,4	0	↘	3,7
Menthon-Saint-Bernard	1,1	1,7	0	0	→	2,8
Veyrier-du-lac	0,4	0,5	0	0,4	→	1,3
TOTAL par période	35,4	20	8,4	14,2	↗	78
artificialisation annuelle moyenne	8,9	5,0	2,8	4,7	↗	

Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Après une diminution importante de la consommation de terres agricoles depuis les années 2000 sur les communes riveraines du lac, celle-ci repart à la hausse.

C'est notamment dû aux projets importants de construction / densification des centre-bourgs de Saint-Jorioz et Duingt, qui vont se réaliser sur plusieurs années.



Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

DETAIL PAR TERRITOIRE - REPARTITION DES SURFACES AGRICOLES ARTIFICIALISEES (EN HA)

ex CA d'Annecy

	2004-2008 (4 ans)	2008-2012 (4 ans)	2012-2015 (3 ans)	2015-2018 (3 ans)	Dernières tendances
Annecy	0,0	0,0	0,0	0,2	→
Annecy-le-Vieux	15,4	4,1	2,8	2,7	→
Argonay	5,4	4,8	10,9	4,9	↘
Chavanod	12,5	18,5	7,9	5,9	↘
Cran-Gevrier	0,0	6,9	0,9	0,6	→
Epagny	8,2	16,4	3,1	7,5	↗
Metz-Tessy	3,0	8,8	4,6	5,9	↗
Meythet	3,2	0,2	0,0	0,0	→
Montagny-les-Lanches	5,1	3,0	0,4	1,7	↗
Poisly	9,7	16,3	3,8	5,6	↗
Pringy	14,3	5,8	4,3	6,2	↗
Quintal	4,8	1,0	1,1	0,1	↘
Seynod	44,6	18,4	7,1	8,5	↗
Total par période	126,0	104,0	46,7	49,7	↗
artificialisation annuelle moyenne	31,5	26,0	15,6	16,6	↗

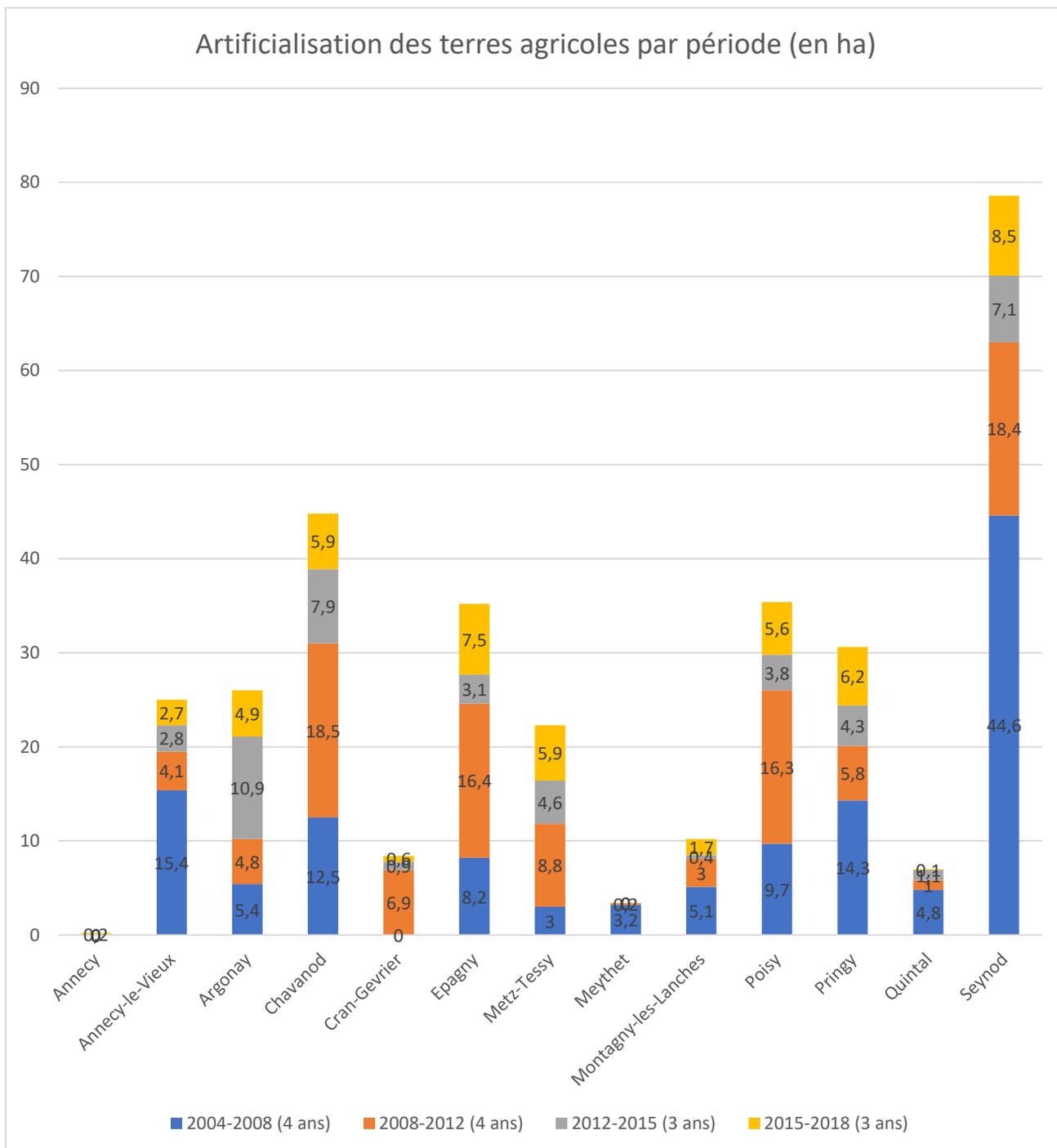
Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Après une diminution importante de la consommation de terres agricoles depuis les années 2000, celle-ci se stabilise.

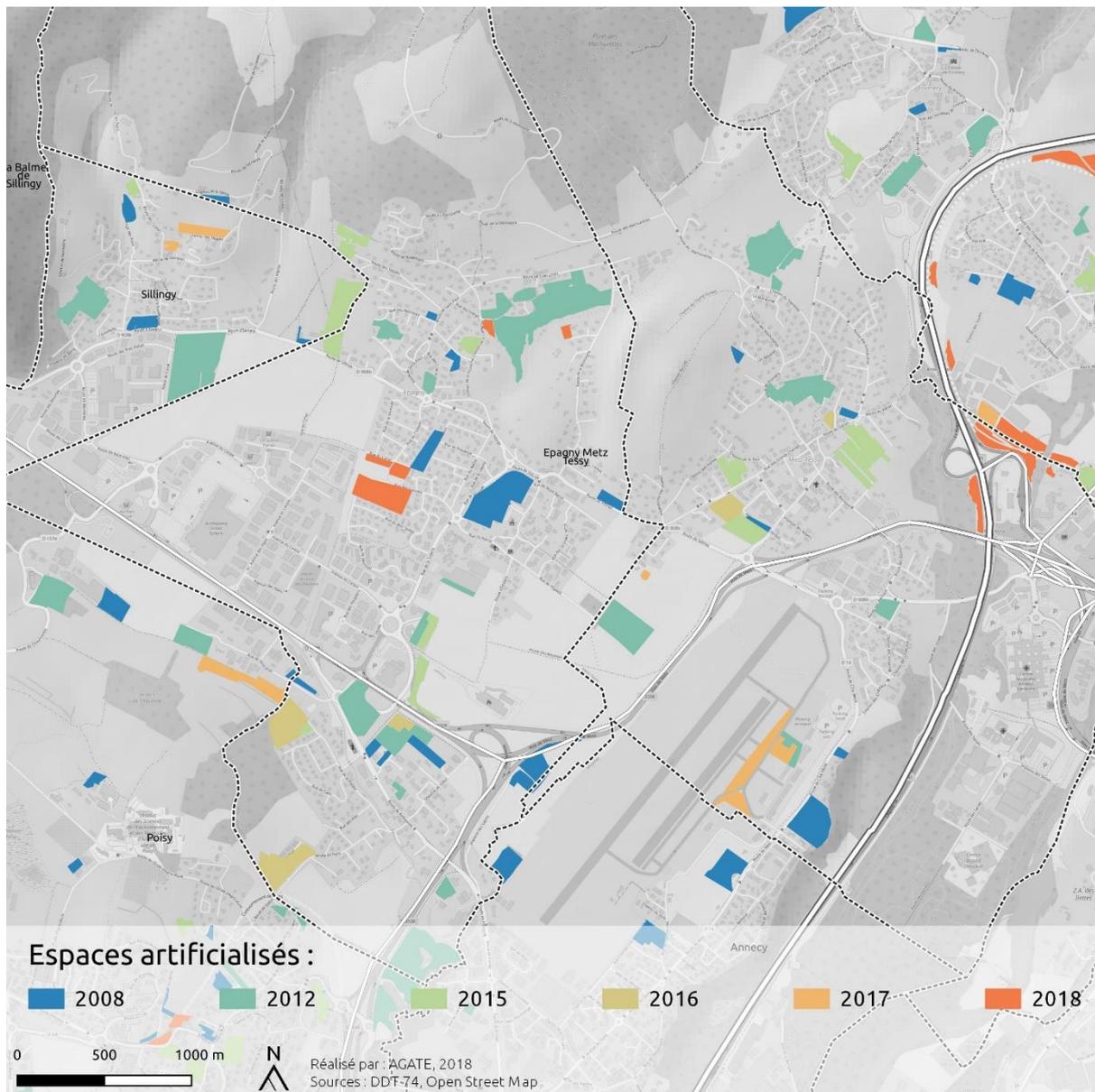
Le rythme annuel moyen d'artificialisation est passé de :

- 31,5 ha /an entre 2004 et 2008
- 26 ha /an entre 2008 et 2012
- 15,6 ha /an entre 2012 et 2015
- 16,6 ha / an entre 2015 et 2018.

Le rythme de consommation remonte un peu, notamment du fait d'opérations de confortement de centres bourgs sur Epagny Metz Tessy et également de la réalisation de la réalisation dont les emprises consomment des terres agricoles importantes.

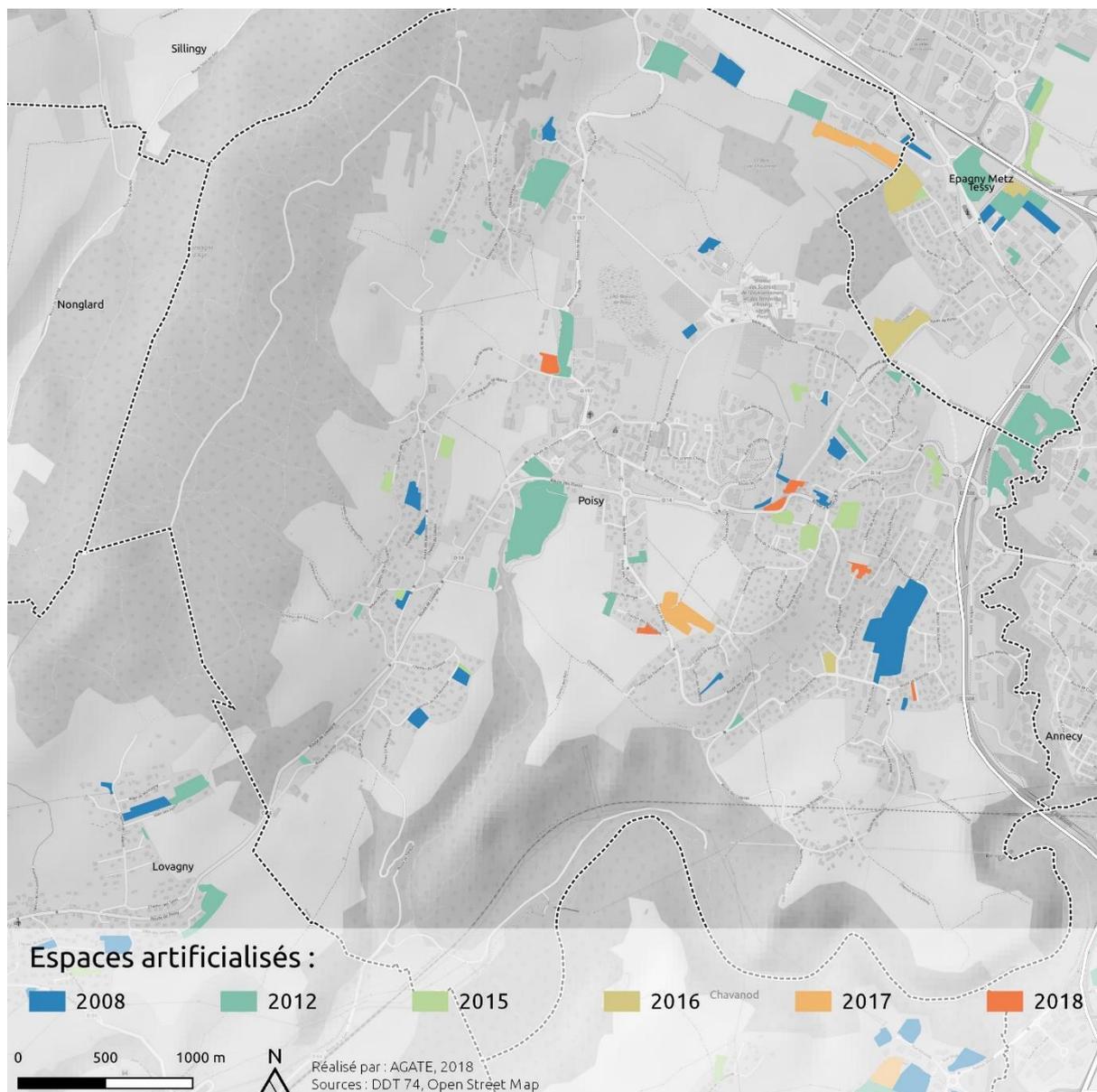


Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles



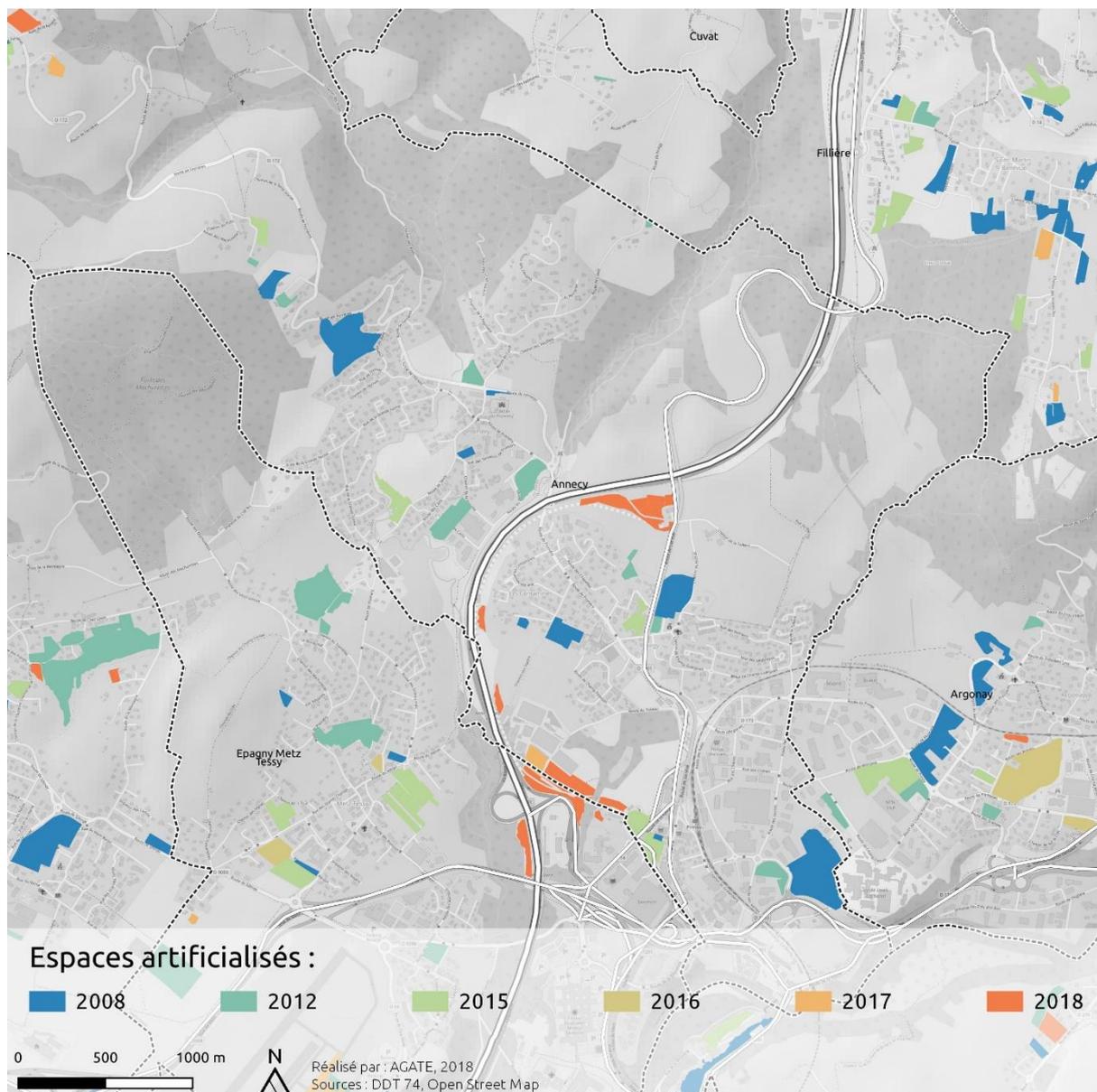
Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Commune d'Epagny Metz Tessy



Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Commune de Poisy



Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Commune de Pringy

ex CC du Pays de Fillière

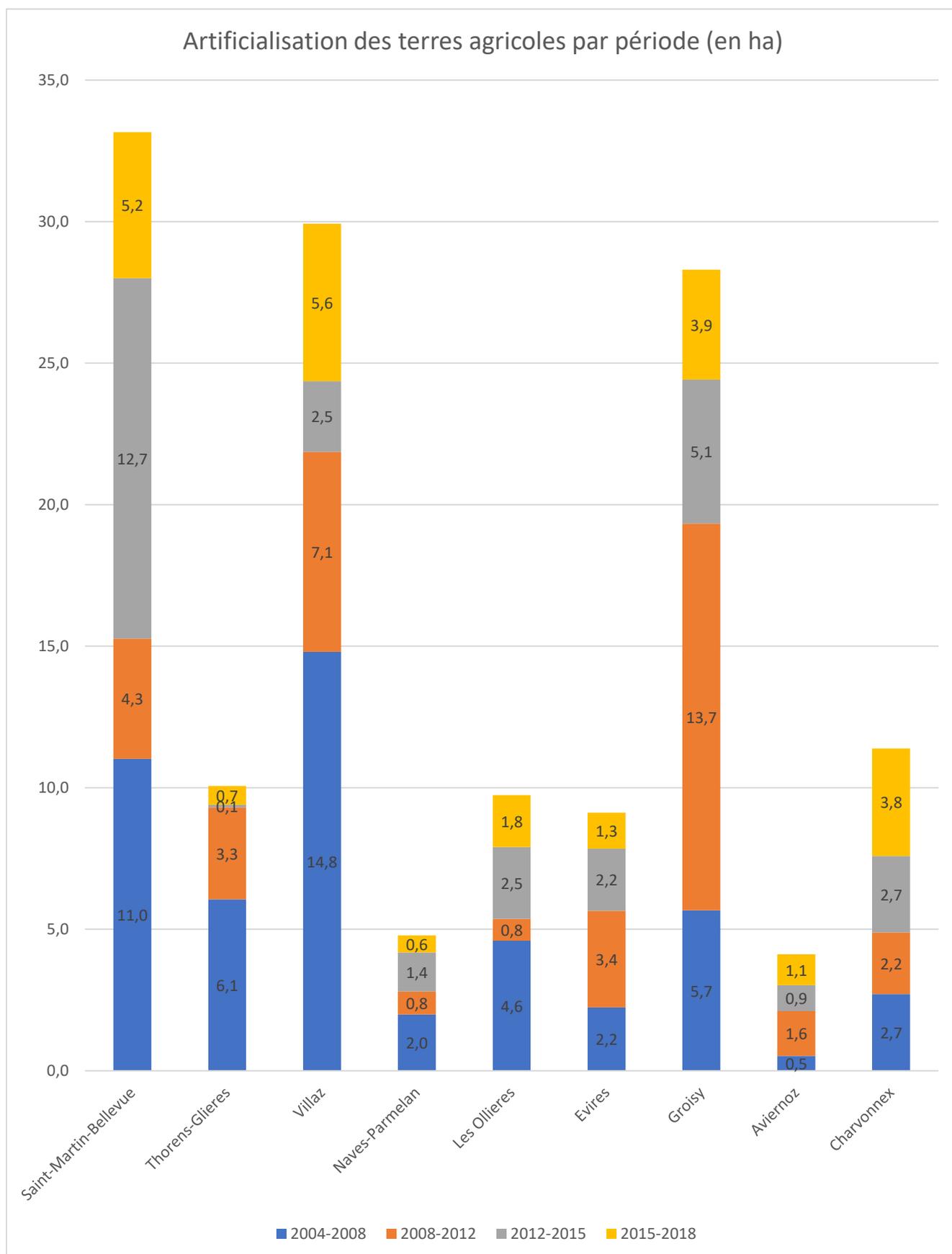
	2004-2008 (4 ans)	2008-2012 (4 ans)	2012-2015 (3 ans)	2015-2018 (3 ans)	Dernières tendances
Saint-Martin-Bellevue	11,0	4,3	12,7	5,2	↘
Thorens-Glières	6,1	3,3	0,1	0,7	→
Villaz	14,8	7,1	2,5	5,6	↗
Naves-Parmelan	2,0	0,8	1,4	0,6	↘
Les Ollières	4,6	0,8	2,5	1,8	↘
Evires	2,2	3,4	2,2	1,3	↘
Groisy	5,7	13,7	5,1	3,9	↘
Aviernoz	0,5	1,6	0,9	1,1	→
Charvonnex	2,7	2,2	2,7	3,8	↗
Total par période	49,6	37,0	30,1	23,9	↘
artificialisation annuelle moyenne	12,4	9,2	10,0	8,0	↘

Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

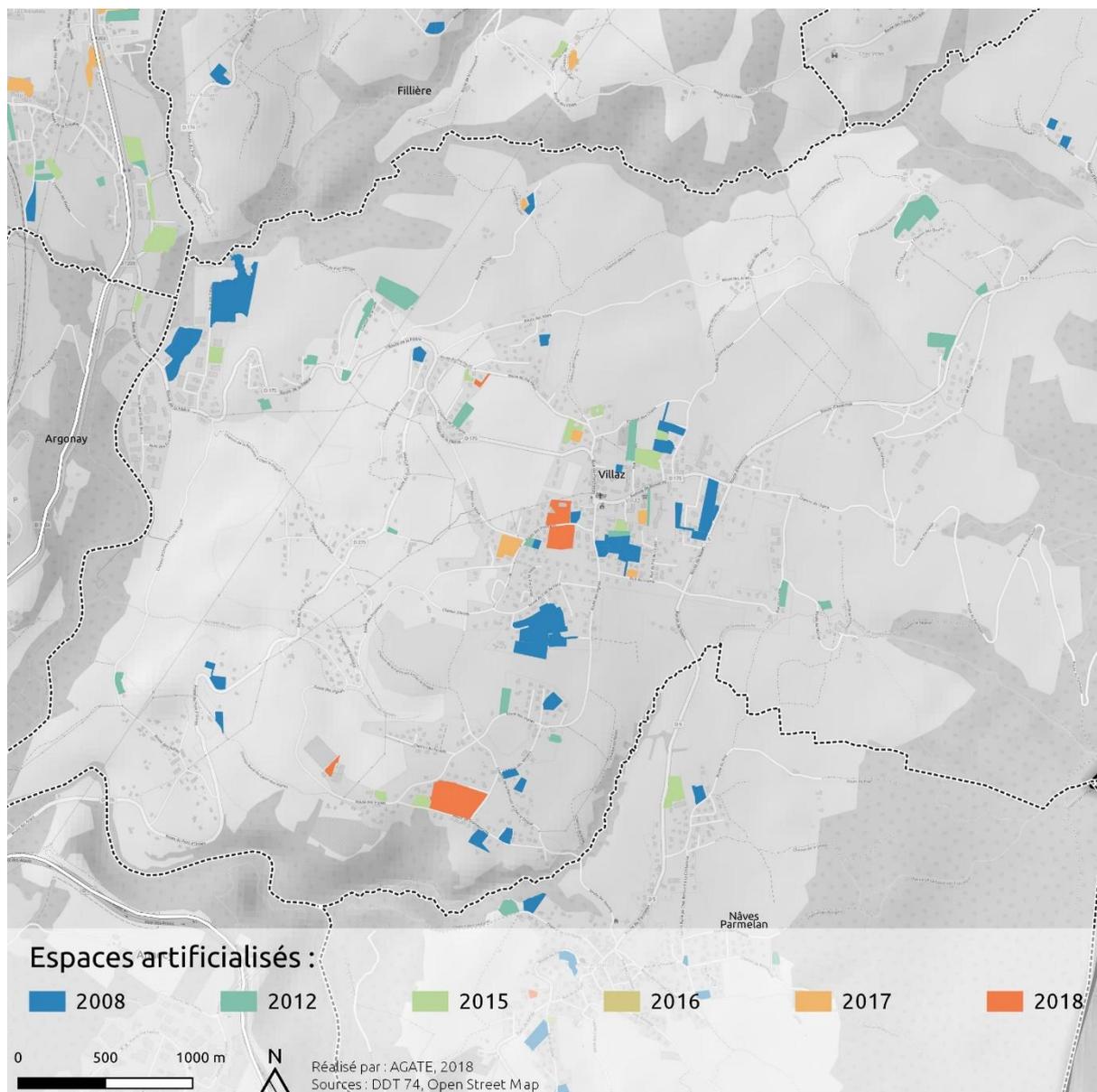
Le rythme annuel moyen d'artificialisation est passé de :

- 12,4 ha /an entre 2004 et 2008
- 9,2 ha /an entre 2008 et 2012
- 10 ha /an entre 2012 et 2015
- 8 ha / an entre 2015 et 2018.

La consommation de terres agricoles est en baisse régulière depuis les années 2000.



Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles



Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Commune de Villaz

ex CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy

	2004-2008 (4 ans)	2008-2012 (4 ans)	2012-2015 (3 ans)	2015-2018 (3 ans)	Dernières tendances
Sevrier	3,3	2,9	0,3	0,3	→
Saint-Jorioz	8,2	4,6	0,5	6,3	↗
La Chapelle-Saint-Maurice	0,0	0,0	0,4	0,0	↘
Saint-Eustache	0,3	0,5	0,3	0,1	→
Duingt	0,3	1,9	0,3	1,5	↗
Entrevernes	0,2	0,1	0,3	0,2	→
Leschaux	1,1	0,3	0,6	0,3	→
Total par période	13,3	10,2	2,6	8,7	↗
artificialisation annuelle moyenne	3,3	2,6	0,9	2,9	↗

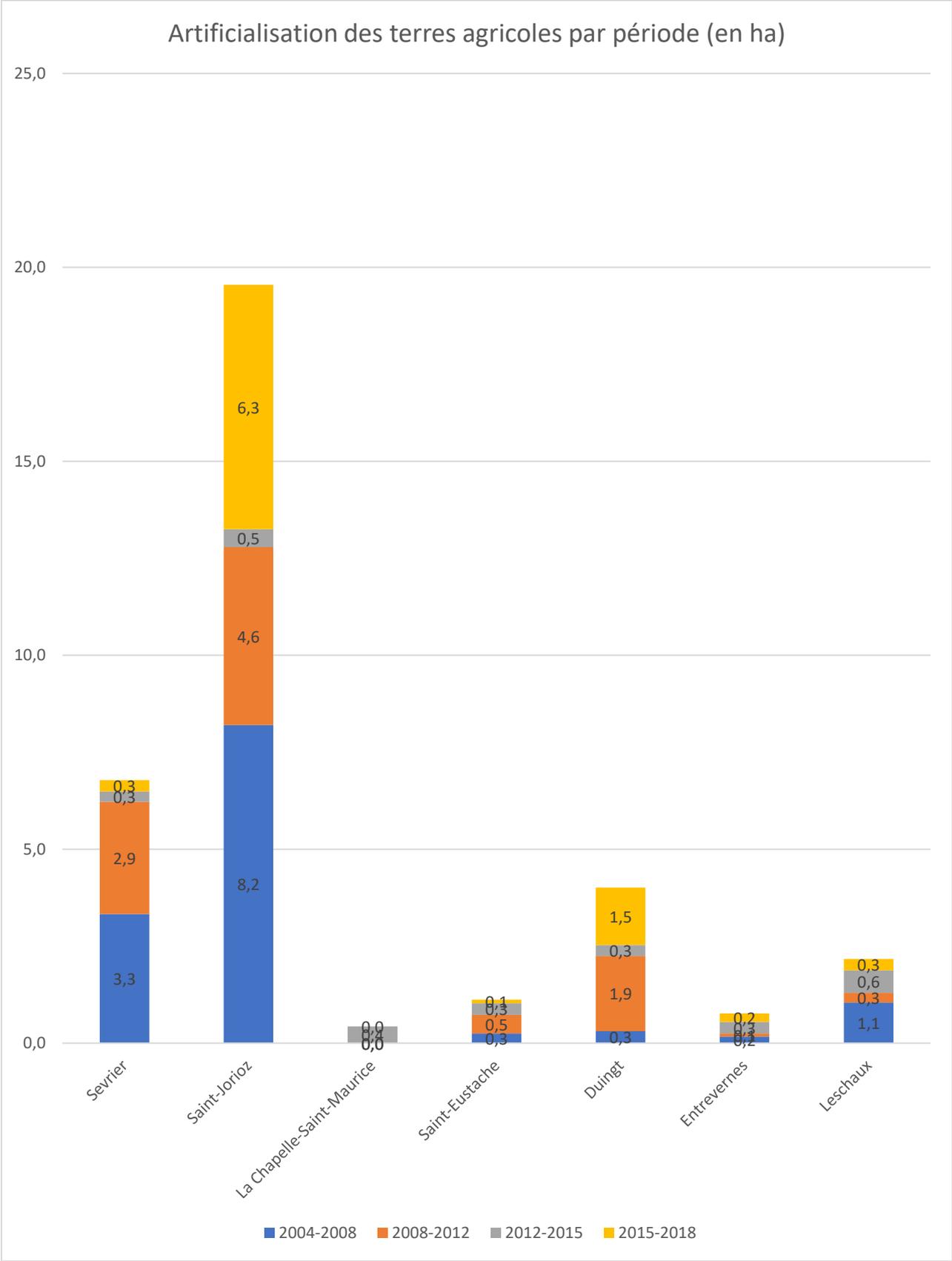
Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Le rythme annuel moyen d'artificialisation est passé de :

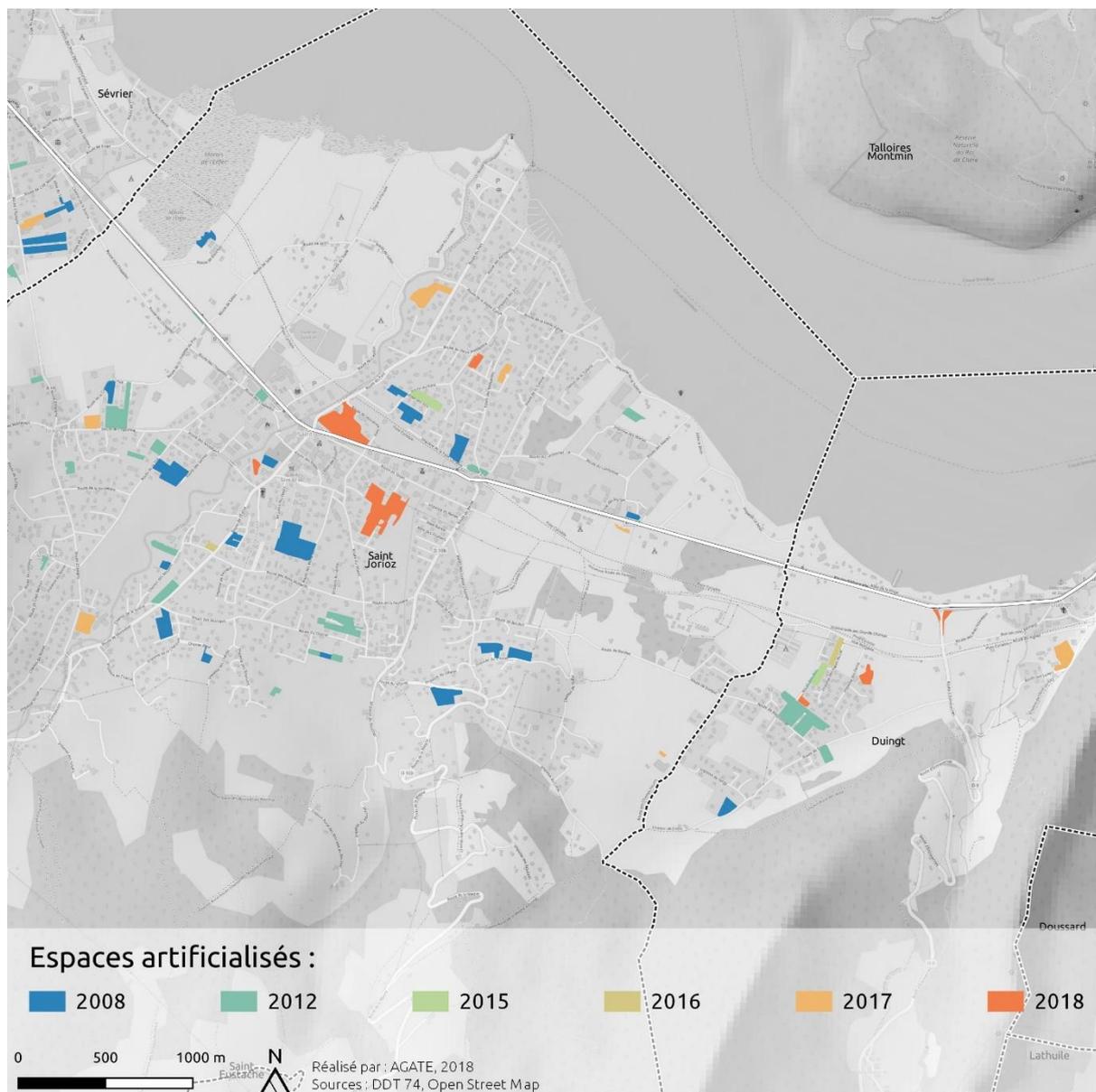
- 3,3 ha /an entre 2004 et 2008
- 2,6 ha /an entre 2008 et 2012
- 0,9 ha /an entre 2012 et 2015
- 2,9 ha / an entre 2015 et 2018.

Après une baisse continue, la consommation de terres agricoles repart à la hausse sur la période récente.

C'est notamment dû aux projets importants de construction / densification des centre-bourgs de Saint-Jorioz et Duingt, qui vont se réaliser sur plusieurs années.



Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles



Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Secteur de Saint Jorioz - Duingt

ex CC de la Tournette

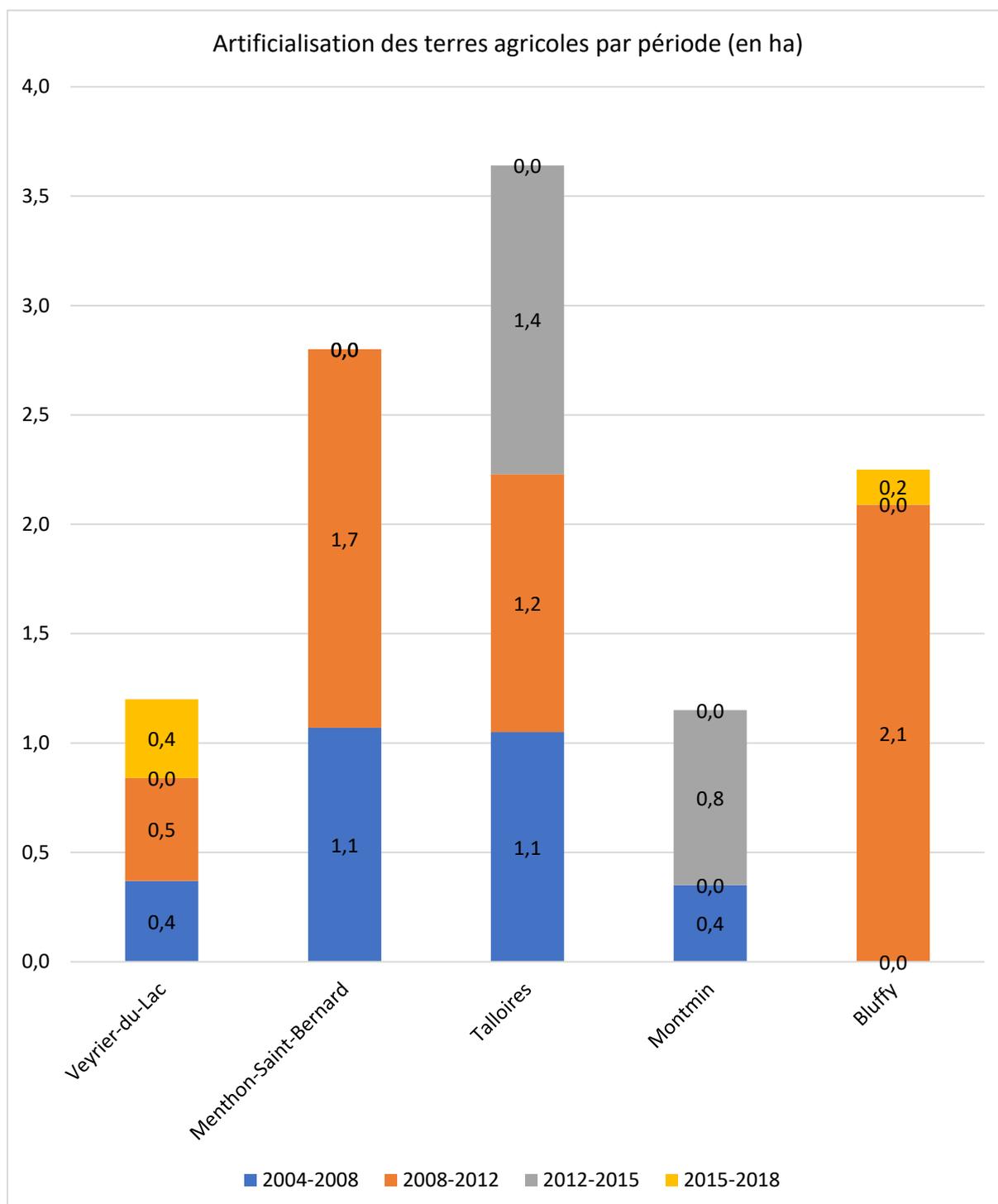
	2004-2008	2008-2012	2012-2015	2015-2018	Dernières tendances
Veyrier-du-Lac	0,4	0,5	0,0	0,4	→
Menthon-Saint-Bernard	1,1	1,7	0,0	0,0	→
Talloires	1,1	1,2	1,4	0,0	↘
Montmin	0,4	0,0	0,8	0,0	→
Bluffy	0,0	2,1	0,0	0,2	→
Total par période	2,8	5,5	2,2	0,5	↘
artificialisation annuelle moyenne	0,7	1,4	0,7	0,2	↘

Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Le rythme annuel moyen d'artificialisation est passé de :

- 0,7 ha /an entre 2004 et 2008
- 1,4 ha /an entre 2008 et 2012
- 0,7 ha /an entre 2012 et 2015
- 0,2 ha / an entre 2015 et 2018.

La consommation de terres agricoles est quasiment nulle désormais.



Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

CC du Pays de Cruseilles

	2004-2008 (4 ans)	2008-2012 (4 ans)	2012-2015 (3 ans)	2015-2018 (3 ans)	Dernières tendances
Allonzier-la-Caille	6,0	3,8	2,1	1,7	↘
Andilly	1,6	1,1	5,1	2,9	↘
Cercier	1,6	0,5	0,3	0,3	→
Cernex	1,4	0,4	0,5	0,7	→
Copponex	26,6	2,4	3,7	3,2	→
Cruseilles	40,9	5,6	1,9	6,1	↗
Cuvat	1,7	6,4	9,2	2,0	↘
Menthonnex-en-Bornes	4,9	2,0	2,2	1,6	↘
Saint-Blaise	1,8	1,3	0,4	1,5	↗
Le Sappey	0,6	2,2	0,0	0,3	→
Villy-le-Bouveret	1,4	0,8	0,7	0,8	→
Villy-le-Pelloux	12,0	1,1	0,3	1,8	↗
Vovray-en-Bornes	0,7	0,6	2,2	0,0	↘
Total par période	101,2	28,3	28,6	22,9	↘
artificialisation annuelle moyenne	25,3	7,1	9,5	7,6	↘

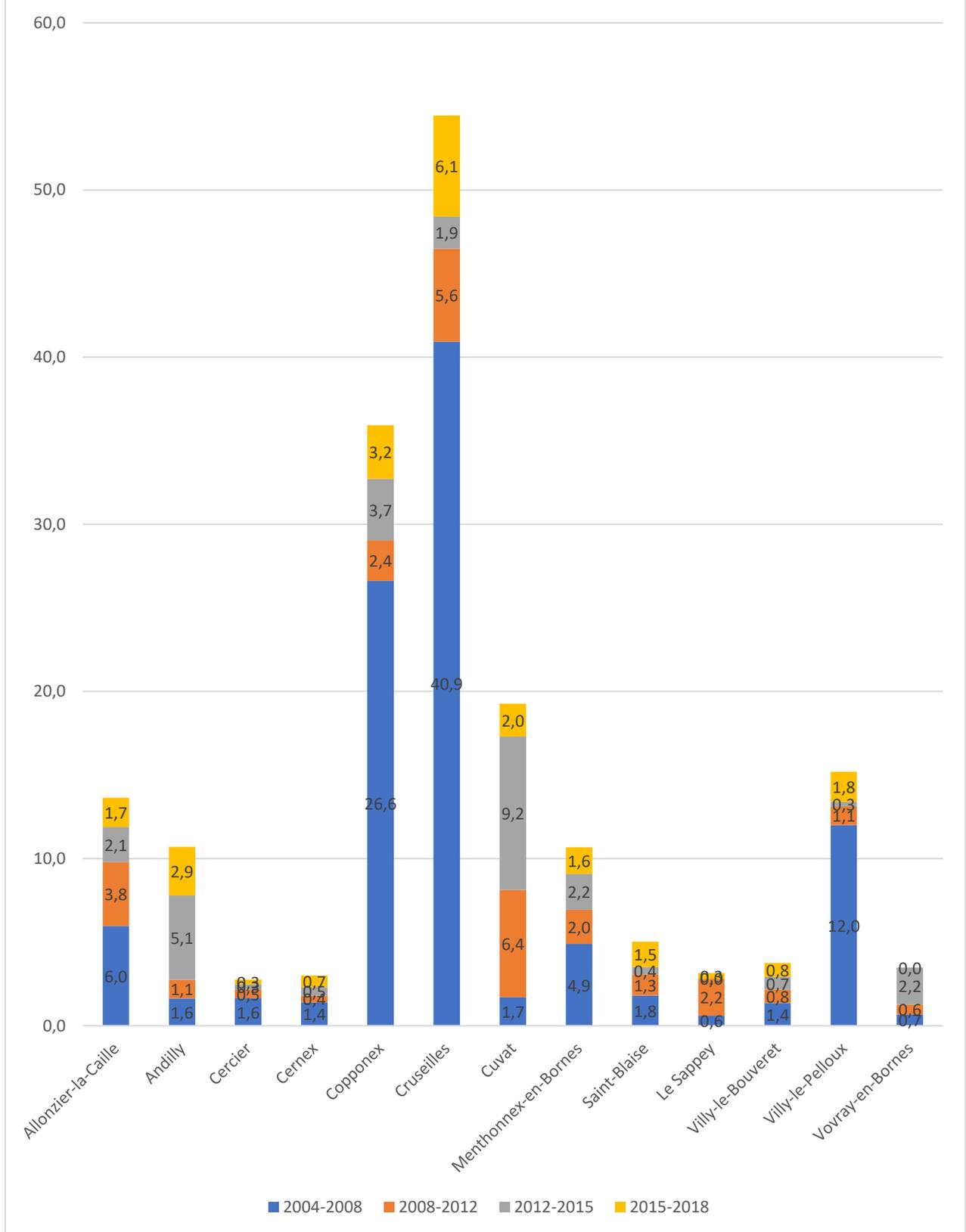
Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Le rythme d'artificialisation annuel moyen est passé de :

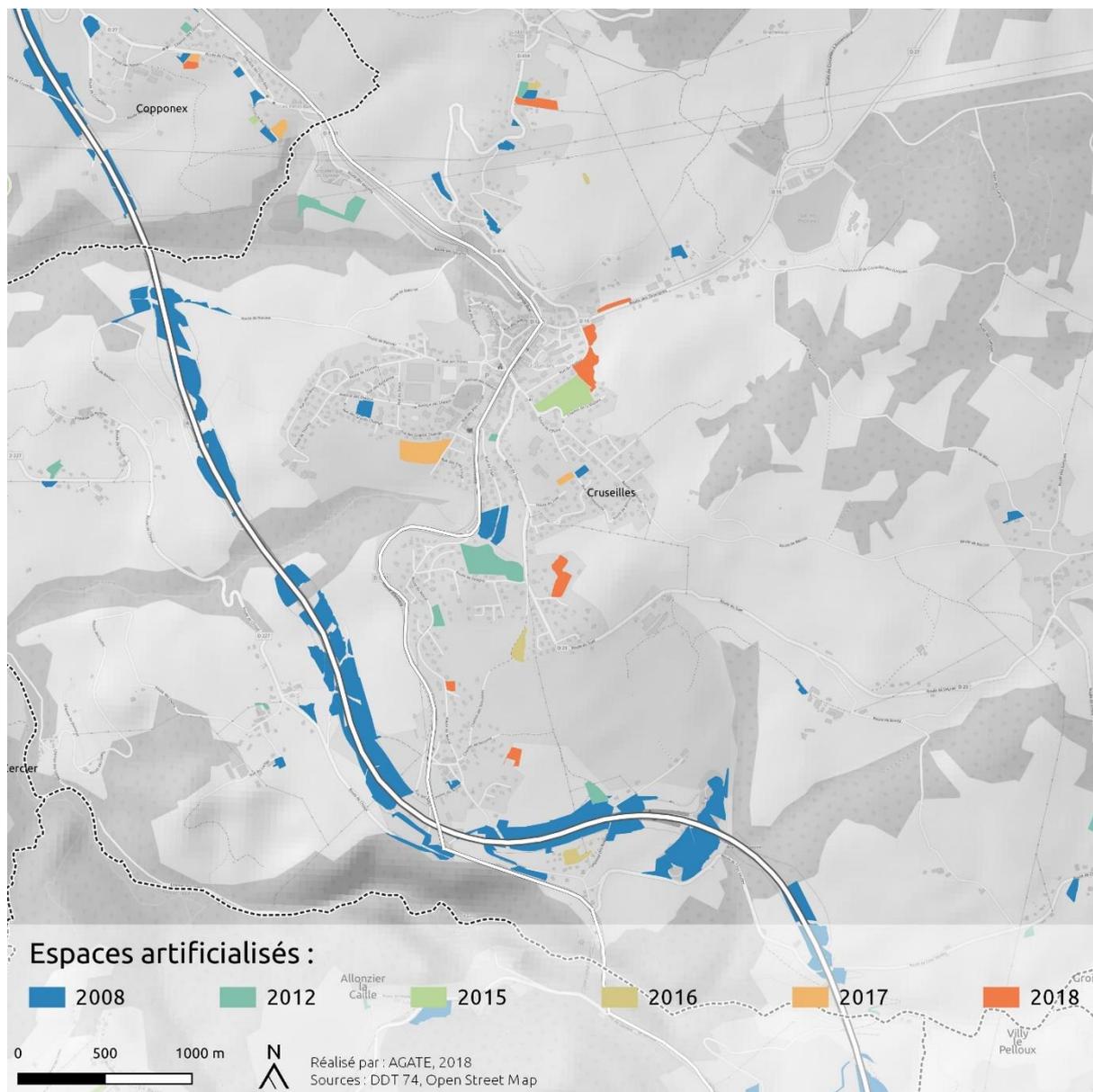
- 25,3 ha /an entre 2004 et 2008
- 7,1 ha /an entre 2008 et 2012
- 9,5 ha /an entre 2012 et 2015
- 7,6 ha / an entre 2015 et 2018.

La consommation de terres agricoles a été très importante au milieu des années 2000 du fait de la construction de l'A41, notamment sur la commune de Cruseilles. Elle est désormais contenue.

Artificialisation des terres agricoles par période (en ha)



Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles



Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Commune de Cruseilles

CC Fier et Usses

	2004-2008 (4 ans)	2008-2012 (4 ans)	2012-2015 (3 ans)	2015-2018 (3 ans)	Dernières tendances
La Balme-de-Sillingy	8,3	5,8	3,1	1,9	↘
Choisy	3,6	3,9	4,3	0,6	↘
Lovagny	2,4	2,2	0,8	0,0	↘
Mesigny	1,6	1,1	1,6	2,2	→
Nonglard	0,6	2,3	1,3	0,7	↘
Sallenoves	1,8	1,7	0,7	1,5	↗
Sillingy	19,6	17,4	7,3	8,4	↗
Total par période	37,8	34,5	19,1	15,2	↘
artificialisation annuelle moyenne	9,5	8,6	6,4	5,1	↘

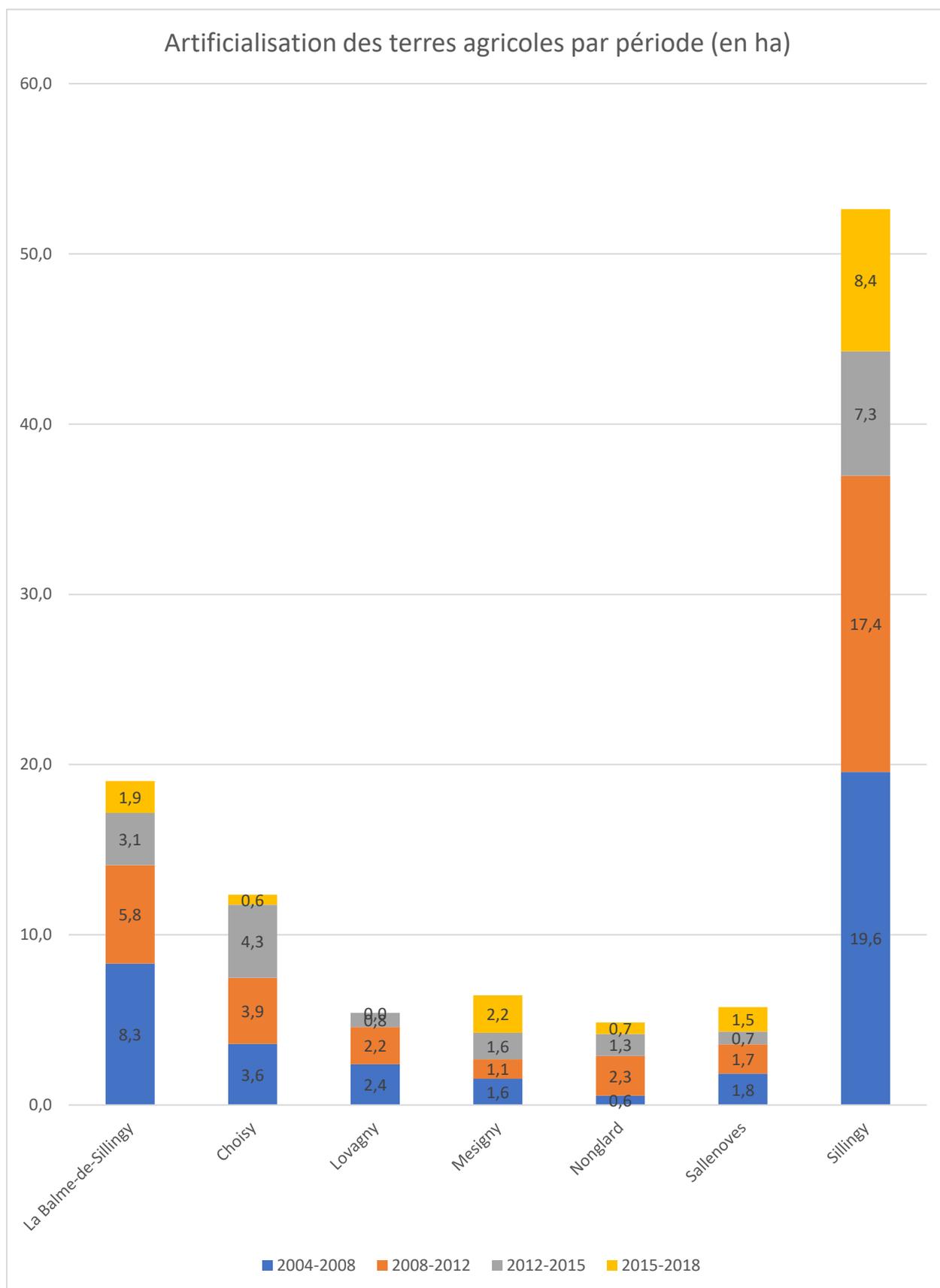
Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Le rythme d'artificialisation annuel moyen est passé de :

- 9,5 ha /an entre 2004 et 2008
- 8,6 ha /an entre 2008 et 2012
- 6,4 ha /an entre 2012 et 2015
- 5,1 ha / an entre 2015 et 2018.

La consommation de terres agricoles est en baisse continue depuis les années 2000.

Sillingy représente la moitié de la consommation de terres agricoles de la communauté de communes et son rythme d'artificialiation ne faiblit pas . C'est d'autant plus préoccupant que son PLU ne va pas évoluer à court terme.



Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

CC sources du Lac d'Annecy

	2004-2008 (4 ans)	2008-2012 (4 ans)	2012-2015 (3 ans)	2015-2018 (3 ans)	Dernières tendances
Chevaline	0,3	0,2	0,0	0,2	→
Cons-Sainte-Colombe	0,4	0,4	0,8	0,0	↘
Doussard	5,6	3,1	3,1	2,8	→
Faverges	7,8	4,2	3,6	1,4	↘
Giez	1,0	1,3	0,0	0,4	→
Lathuile	2,0	2,0	1,7	0,7	↘
Marlens	1,6	2,2	1,8	0,2	↘
Saint-Ferreol	1,5	1,3	0,9	1,0	→
Seythenex	1,2	1,7	0,2	0,6	→
Total par période	21,3	16,5	12,2	7,3	↘
artificialisation annuelle moyenne	5,3	4,1	4,1	2,4	↘

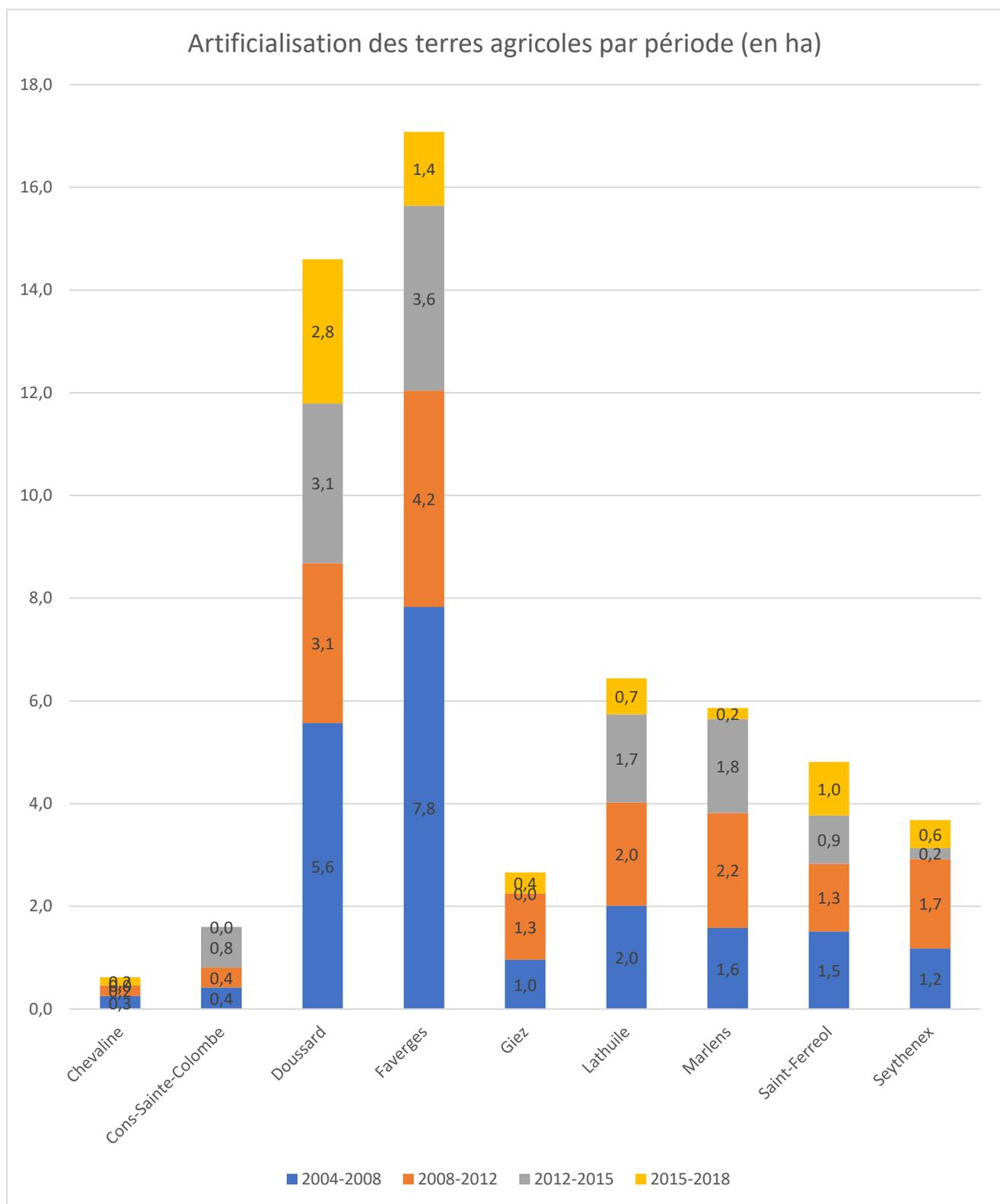
Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

Le rythme annuel moyen d'artificialisation est passé de :

- 5,3 ha /an entre 2004 et 2008
- 4,1 ha /an entre 2008 et 2012
- 4,1 ha /an entre 2012 et 2015
- 2,4 ha / an entre 2015 et 2018.

La consommation de terres agricoles est en baisse continue depuis les années 2000.

Il faut noter que suite à un contentieux sur le PLUi des Sources du lac approuvé, plusieurs hectares de terres agricoles vont devoir être reclassés en zone constructible sur la commune de Faverges et pourraient à terme être consommés.



Source : observatoire DDT74 de consommation des terres agricoles

4.5. Définition d'un projet architectural et urbanistique de qualité (charte et OAP)

4.5.1 Mise en place des OAP pour les projets d'aménagement dans les PLU

CONTEXTE

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sont un outil d'urbanisme du PLU(i) qui permet de décliner plus précisément les objectifs du PADD sur des secteurs stratégiques du territoire. Elles permettent en particulier d'encadrer les futurs projets en définissant les grandes composantes des aménagements et les éléments à préserver ou à mettre en valeur à travers le projet.

Depuis l'approbation du SCOT en 2014, le rôle des OAP a sensiblement évolué et a été conforté par la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) et le décret de modernisation du règlement du 28 décembre 2015 comme principal outil de projet d'aménagement au sein du PLU.

Les OAP ont également été modifiées également par la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Les OAP sont notamment devenues **obligatoires pour toutes les zones AU**.

Le contenu des OAP est principalement défini par les articles L.151-6 et R151-6 et suivants du code de l'urbanisme.

Article L151-6

Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des **dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements** et, en zone de montagne, sur les unités touristiques nouvelles.

Article R151-6

Les orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur **définissent les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces** dans la continuité desquels s'inscrit la zone, notamment en entrée de ville.

Article L151-46

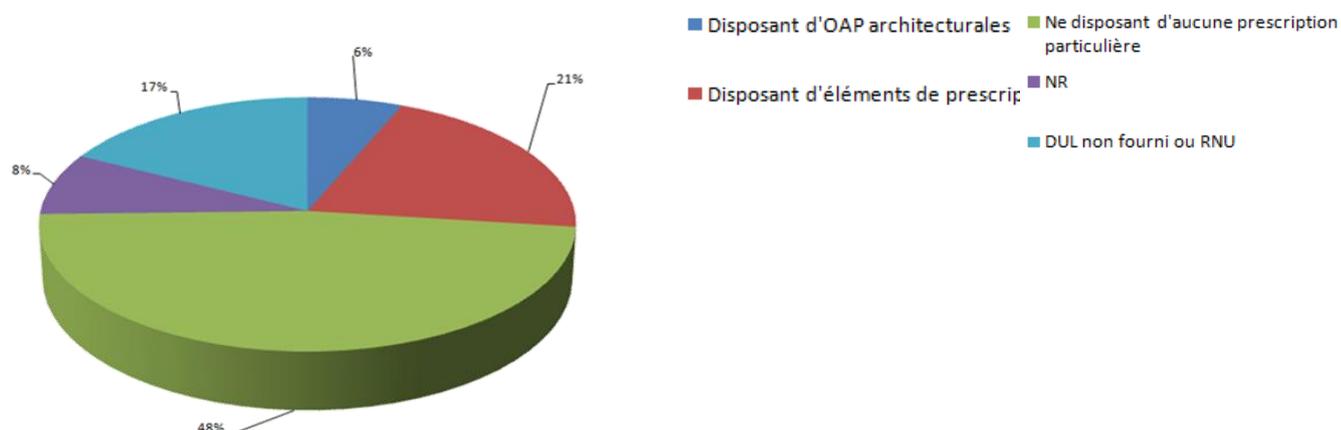
Le plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat poursuit les objectifs énoncés à l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation.

Les orientations d'aménagement et de programmation précisent les actions et opérations d'aménagement visant à poursuivre ces objectifs.

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCOT OU UN PEU AVANT)

En 2014 (à la date d'opposabilité du SCoT), les communes de Saint-Jorioz, Sallenôves, Sévrier et Seynod (PLU de juin 2014) disposent d'OAP architecturales et urbanistiques. La majorité des communes ne dispose pas de prescriptions particulières à la date d'approbation du SCoT.

Le graphique présente l'état « 0 ».



Proportion de communes disposant d'OAP ou d'éléments de prescription architecturaux dans leur DUL en 2014

A la date d'opposabilité du SCoT, seules 4 communes disposaient d'OAP en lien avec l'architecture.

Les 17% « DUL non fourni ou RNU » correspondent aux 9 communes dont il manque le DUL et les 2 communes en RNU.

Les 8% « NR » pour Non renseigné englobent les communes pour lesquelles nous ne disposons pas des pièces liées soit au règlement soit directement aux pièces relatives aux OAP. Il s'agit de : Annecy-le-Vieux, Chevaline, Menthon-Saint-Bernard, Meythet et Sillingy.

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCOT

2 PLUi ont été approuvés récemment :

- le PLUiH de la Communauté de communes des Sources du lac approuvé en octobre 2016 ; il a fait l'objet d'une modification et une révision allégée a été prescrite en juillet 2018

il couvre les 7 communes de la Communauté de communes (Chevaline, Doussard, Faverges-Seythenex, Giez, Lathuile, Saint Ferréol, Val de Chaise).

- le PLUiH du Pays d'Alby approuvé en mars 2018

il couvre les 11 communes de l'ex Communauté de communes (Alby-sur-Chéran, Allèves, Viuz-la-Chiésaz, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre).

Ces 2 PLUi valant PLH, des OAP spécifiques précisent les actions et opérations d'aménagement pour mettre en œuvre le volet PLH.

- **PLUiH de la Communauté de communes des Sources du lac**

5 catégories d'OAP sont définies par le PLUi, chacune correspondant à un type de projet :

A - Restructuration de l'entité urbaine principale (concerne 17 sites) :

Au vue des terrains et des superficies disponibles dans le tissu urbain de l'entité urbanisée principale, des OAP sont proposées afin de permettre une densification de l'entité urbaine et de garantir une planification des opérations à vocation d'habitat

B - Restructuration des entités urbaines secondaires (concerne 9 sites) :

Lorsque l'entité principale n'accueille pas l'ensemble du développement, des secteurs de développement sont prévus au sein des entités secondaires. Ces secteurs font également l'objet d'OAP afin de venir s'insérer au plus près de la forme urbaine et de l'organisation générale de l'entité.

C - Plan guide de développement et d'organisation urbaine :

OAP à l'échelle du bourg de Marlens, elle permet de constituer une ligne directrice sur l'organisation urbaine du bourg, mêlant à la fois les problématiques d'habitat, d'économie, de réseaux et d'environnement.

D - Les extensions urbaines :

Cette OAP concerne une opération dans le prolongement de l'entité urbaine existante à Montmin et permet d'accueillir le développement de l'intercommunalité en termes d'habitat.

Les objectifs recherchés dans l'encadrement des OAP sont définis dans le PADD et reposent sur une insertion

qualitative sous diverses thématiques : **architecture**, espace public, réseau, **paysage**, environnement et une

répartition sur le territoire intercommunal de façon cohérente vis-à-vis de la structure intercommunale tant du

socle paysager qu'au niveau des services et équipements.

Une légende commune à toutes les orientations d'aménagement et de programmation, comporte notamment des orientations liées à l'implantation et à la forme urbaine, ainsi que des orientations paysagères ou environnementales :

ORIENTATIONS LIEES A L'IMPLANTATION ET A LA FORME URBAINE

Assurer une transition harmonieuse avec les parcelles riveraines, en :

- limitant les vis-à-vis et les ombres portées les plus gênantes

- préservant voir en favorisant leur potentiel d'évolution (accès, position des constructions, etc.)



Positionnement préférentiel pour un espace public ou collectif (placette, cour commune, etc.) autour duquel le bâti s'organise



Positionnement préférentiel pour un espace public ou collectif à dominante jardiné (square, mail, etc.) autour duquel le bâti s'organise



Exemple d'implantation des constructions à privilégier

Le caractère d'exemple d'implantation est souligné à travers la légende, l'implantation proposée n'a donc pas de valeur autre que de proposition et d'élément de réflexion.

ORIENTATIONS PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES



Maintenir les haies ou arbres remarquables



Assurer une transition en maintenant des ouvertures



Assurer une transition végétale entre l'espace urbanisé et les espaces agricoles et naturels



Créer un alignement d'arbres



Arborer l'espace



Préserver une ouverture physique et visuelle



Positionnement préférentiel pour un point de collecte sélective



Cône de vue à préserver



Traitement qualitatif de la limite avec la rue

Outre les orientations d'aménagement et de programmation à vocation d'habitat, le PLUIH comporte des OAP à vocation d'activités et à vocation de maintien et d'amélioration de la trame verte et bleue.

L'ensemble des OAP du PLUIH de la Communauté de communes des Sources du lac permet ainsi la définition d'un projet architectural et urbanistique de qualité.

A - OAP RESTRUCTURATION DE L'ENTITÉ URBAINE PRINCIPALE

16/ ST-FERREOL / Pré Cavard

- Superficie du site : 3.1 ha
1.9 ha de projet (1) et 0.6 ha (2)
RANG D
Densité à atteindre : 20 à 25 lgts/ha
Nombre de logements attendu : 50 incluant également du commerce



CARACTÉRISTIQUE ET VOCATION DU SITE

Espace d'interface entre le centre ancien et les extensions urbaines pavillonnaires au sein de la plaine, le secteur d'étude présente une topographie plane en pied de coteau pour la partie 1 et une légère topographie dans le secteur 2.

Encadré par un paysage de grande qualité, le secteur propose une ouverture visuelle vers le massif nord imposante et en tous points de l'opération.

Le site 2 est accessible uniquement par la route de Faverges. L'accès par le nord est privatif.



La construction actuellement en place à vocation à être détruite.

Le secteur est desservi par l'axe principal : la route de Faverges et par un réseau secondaire : la rue de la plaine notamment qui irrigue les pavillons au sud.

De manière générale et au vue de l'ampleur de la zone, une étude pré-opérationnelle pourrait être lancée concernant cette OAP (vivement conseillé).

Exemple d'OAP de restructuration de l'entité urbaine principale du PLUiH de la Communauté de communes des Sources du lac

Exemple d'aménagement



Le principe général d'aménagement de la zone est de proposer une centralité au quartier en contact direct et accessible avec le centre ancien.

La programmation de la zone inclut la présence a minima d'un commerce et/ou service (incluant local de santé) avec une implantation au centre de l'opération.

1/ Le secteur A est dédié à de l'habitat individuel empannant la desserte initiée par le lotissement. Un recul à la voie sera privilégié afin d'inscrire les jardins au sud, à l'exception des constructions à l'est où il sera privilégié une implantation permettant de s'inscrire en marge de la route de Faverges.

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

2/ Le secteur A s'organise autour d'un espace public central autour duquel le bâti s'organise. Les gabarits proposés s'inscrivent sous la forme de collectifs pouvant aller jusqu'au R+2+C. Les commerces s'inscrivent sur cette partie (1) de l'aménagement afin de conforter l'idée de placette. L'extrémité Ouest permettra d'accueillir de l'habitat individuel reprenant les gabarits d'architectures existants voisins. L'accueillera sur site, un site de tri des déchets avec un emplacement privilégié et accessible le long de la rue de la Plaine. Le secteur devra comprendre des logements, notamment de petites surfaces et/ou adaptés à un public jeune et/ou âgé.

3/ Le secteur B ne pourra être réalisé que dans un second temps et sous condition. L'implantation des constructions viendra observer un retrait par rapport à la route de Faverges et une exposition des jardins au sud, tout en cherchant à utiliser la topographie du site. La recherche d'une connexion possible rue de la Fruitière selon les opportunités au moment de la réalisation de l'aménagement pourront être inclus à la réflexion.



- **PLUIH du Pays d'Alby**

Le PLUIH comporte 31 OAP qui comporte une fiche de présentation, dont la légende commune comporte notamment des orientations liées à l'implantation, aux paysages et à l'environnement :

LÉGENDE GÉNÉRALE associée aux fiches OAP

<p>VOCATION PRÉFÉRENTIELLE DE LA ZONE</p> <p> résidentielle</p> <p> activités économiques</p> <p><i>(cette information est donnée au niveau de la couleur du cadre d'en-tête de l'OAP. Sur les secteurs à vocation résidentielle, il s'agit d'une occupation à dominante d'habitat mais qui n'exclut pas forcément une mixité des fonctions avec de l'activité ou des équipements publics).</i></p> <p>PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT</p> <p> périmètre de la zone</p> <p> secteur à vocation préférentielle de logement (gradation de densité)</p> <p> secteur à vocation préférentielle d'activité</p> <p> secteur à vocation préférentielle d'équipements</p> <p> voirie structurante existante</p> <p> cheminement ou aménagement cyclo-piéton existant</p> <p> desserte à créer</p> <p> cheminement ou liaison cyclo-piétonne à créer</p> <p> carrefour à sécuriser / valoriser</p> <p> espace public existant (place, parking...)</p> <p> parking public existant ou à créer</p> <p> parking collectif ou mutualisé à créer</p> <p> espace vert ou secteur de jardins existant à préserver</p> <p> espace paysager à créer</p> <p> espace vert ou secteur de jardin à créer</p> <p> espace public à créer ou à réaménager</p>	<p> structure végétale ou patrimoniale (haie, verger, arbre, mur, fontaine...) existante à valoriser et à prolonger</p> <p> structure végétale ou patrimoniale à créer</p> <p> interface paysagère avec espace agricole ouvert ou secteurs de jardins à structurer</p> <p> accompagnement de l'espace public par un traitement paysager</p> <p> ruisseau, cour d'eau existant</p> <p> zone humide inventoriée</p> <p> bâti existant dans le périmètre ou sur le pourtour de la zone</p> <p> bâti existant dans le périmètre ou sur le pourtour à valoriser dans une logique d'animation ou de « vitrine »</p> <p> principe d'implantation nouvelle construction</p> <p> principe d'implantation nouvelle construction devant intégrer un « effet vitrine » <i>Ces principes d'implantation ne préjugent pas du nombre de constructions.</i></p> <p> programmation spécifique à prévoir (commerces, activités...)</p> <p> bâtiment à conserver / réhabiliter dans un principe de programmation spécifique</p> <p> bâtiment signal existant</p> <p> perspective visuelle à prendre en compte</p> <p>- emprises au sol indicatif - sens de faitage - alignement des façades, front bâti à structurer - jardin ou verger collectif - espace de jeux</p> <p>PHASAGE DE L'URBANISATION DES ZONES AU</p> <p> phase I  phase II  phase III</p>
---	--

L'ensemble des OAP du PLUIH du Pays d'Alby permet ainsi la définition d'un projet architectural et urbanistique de qualité.

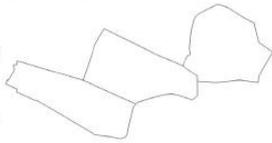
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIF GÉNÉRAL - secteur de renforcement du centre bourg. Situé entre le cœur historique du bourg structuré autour de l'église et de la mairie et l'EPHAD, il affirme une continuité urbaine entre ces équipements majeurs.

SCHEMA DE PRINCIPE et légende commentée ci-contre



PHASAGE DE L'URBANISATION ET RAPPEL DES CONDITIONS D'OUVERTURE À L'URBANISATION

Un phasage est à prévoir entre ces 3 îlots (Parc Parent, Craie Route de la Grive, Craie RD) sans ordre chronologique pré défini. L'ouverture à l'urbanisation de la zone AU se fera au fur et à mesure des équipements internes à la zone.



ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION

Typologie :
Intermédiaire et petit collectif
Le gabarit est de R+1+Comble avec garage en sous sol

Nombre indicatif de logements :
Parc Parent, 20 logts / Craie route de la Grive, 40 logts / Craie RD, 30 logts

Mixité sociale :
Il sera exigé au moins 50% de logements sociaux avec un minimum de 25% de logements locatif social. La programmation pourra être complétée par une part de logements en accession sociale à la propriété

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

1. L'accès au secteur Parc Parent se fait par l'impasse de l'église qui sera réaménagée en sens unique avec mise en sécurité du carrefour. La desserte voiture est en impasse pour accéder aux garages en ouvrage, elle se double d'une voie piétonne ouverte aux véhicules de services.
L'accès au secteur route de la Grive, se fait par une cour urbaine à partir du chemin des Tours, et rejoint la route de la Grive au Nord de l'EPHAD. Cette cour urbaine ou zone de rencontre dessert des stationnements visiteurs répartis le long de chicane paysagées qui obligent les automobilistes à rouler au pas sur une rue sans trottoir, partagée avec les piétons.
L'accès secteur RD est situé après un virage, il est donc sécurisé par l'aménagement d'un îlot central ralentissant les véhicules et permettant la tourne à gauche. Il dessert un parking pour les résidents et une voie connectée à la cour urbaine Ouest, par le même principe d'aménagement à priorité piétonne.
2. L'implantation s'inspire du bâti traditionnel, notamment celui des granges avec un sens de faillage perpendiculaire aux courbes de niveau. Globalement une orientation Sud, Sud / Ouest des façades est privilégiée. L'inscription dans la pente permet d'intégrer des garages en ouvrage. Les toiture-terrasses raccordées au terrain naturel seront végétalisées.
3. La liaison piétons/cycles de l'EPHAD au centre bourg structure la composition urbaine et paysagère. Les traversées de rues sont aménagées en places traversantes sécurisées (au droit de la RD et de la montée des Ecoles). La portion Sud de la route de la Grive est transformée en promenade piétonne jusqu'à l'EPHAD avec accès voiture en impasse réservée aux riverains.
4. Des espaces paysagés se développent entre les constructions pour offrir des transparences visuelles régulières Est/Ouest. Un mail central est aménagé dans la perspective de l'église. Il est accompagné de différents espaces publics de type place piétonne, bassin sec avec ponton, jardins partagés, potagers, jeux d'enfants, théâtre de verdure. Sur le secteur Parent, la perspective et son débouché rue des Ecoles est valorisée par un aménagement paysagé inscrit dans la pente.

AUTRES ÉLÉMENTS LIÉS À LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

La création de masques occasionnés par des ombres portées entre les constructions doit être limitée au maximum.
Les constructions présentent une couverture minimum de 50 % de leur énergie primaire (besoins ECS et chauffage) par des énergies renouvelables, en privilégiant le solaire pour l'ECS. La récolte des eaux de voiries et de bâtiments se fait par des noues paysagées. La zone prévoit une aire de compostage de proximité.

AUTRES ÉLÉMENTS LIÉS À LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES

La zone est traversée ou située à proximité d'un ouvrage de transports de gaz naturel et donc impactée par les servitudes d'implantation d'ouvrages et par les servitudes de maîtrise de l'urbanisation. Voir *fiche n°05 du règlement écrit - dispositions relatives à la prise en compte des risques technologiques*.

Autre programmation spécifique :

Au droit de l'EPHAD, le bâti situé de part et d'autre de la plaquette, permet la réalisation de son extension et l'accueil d'équipement public.

Exemple d'OAP à vocation d'habitat du PLUiH du Pays d'Alby

4.5.2 Elaboration d'une charte intercommunale de qualité urbanistique, architecturale et paysagère

CONTEXTE

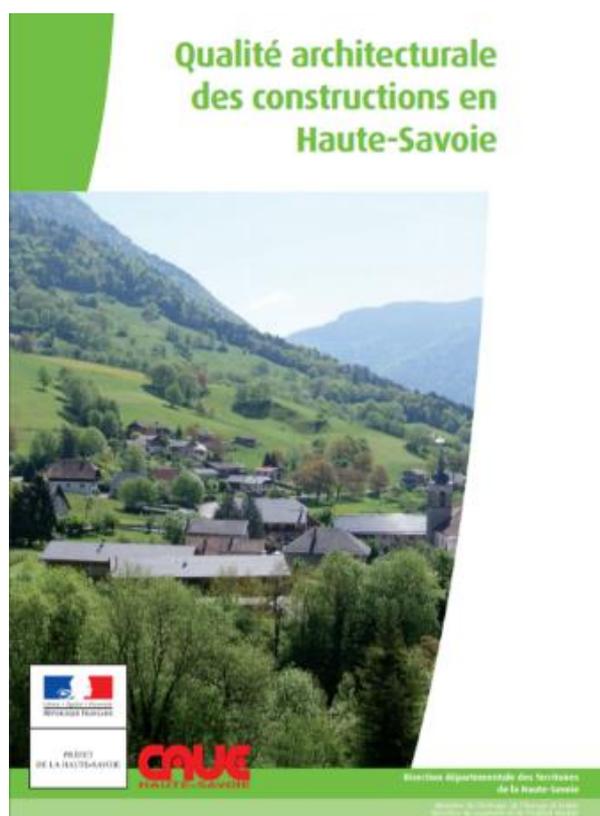
Les communes du territoire du SCoT disposent d'une assistance par le CAUE de Haute-Savoie dans ce domaine.

Parallèlement, l'aide à l'intégration des orientations du SCoT dans les DUL présente une fiche n°6 intitulée « **comment améliorer la qualité architecturale, urbanistique et paysagère des projets ?** » qui décline à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité (PLU ou PLUi) les éléments que doivent prendre en compte les DUL pour respecter les objectifs du SCoT.

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCOT OU UN PEU AVANT)

En 2014, aucune charte intercommunale n'était approuvée sur le territoire, mais des démarches étaient en cours.

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCOT



Début 2016, le préfet de la Haute-Savoie et le président du CAUE ont convié les maires et les présidents des intercommunalités du département à participer à un séminaire consacré à l'exigence de la qualité architecturale en Haute-Savoie.

Une plaquette a été élaborée par la direction départementale des Territoires et le CAUE74 et propose 10 points de vigilance sur lesquels doit porter l'analyse d'un projet de construction. Outil au service des collectivités, elle sensibilise sur les principales composantes de la qualité architecturale d'un projet de construction et les moyens de l'apprécier dans le cadre de l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme.

OBJECTIF 5 : ORGANISER UNE VILLE DE LA PROXIMITE

5.2. Développement commercial au service des centralités

Rappels de la hiérarchie des centralités et des ZACom utilisée dans le SCoT du bassin annécien

De façon synthétique, le Document d'Aménagement Commercial du SCoT préconise :

- la localisation préférentielle du commerce au sein de périmètres délimités (les ZACOM) ou localisés (les centralités) mais le développement de commerces n'est pas interdit en dehors
- l'implantation des commerces dans les **centralités**, aussi bien les commerces de proximité que les commerces de non proximité, dans la mesure où ces derniers "s'intègrent sans nuisances dans le tissu urbain mixte des centralités urbaines".
- l'implantation préférentielle au sein des **ZACOM** des projets de + de 1 000 m² de surface et des commerces qui ne peuvent s'insérer dans la ville mixte
- l'implantation préférentielle des projets entre 300 m² et 1 000 m², dans les **centralités** ou au sein des **ZACOM**, selon leur caractère intégrable sans nuisances ou pas au tissu urbain
- l'interdiction de toute installation ou agrandissement de commerce de proximité dans les **ZACOM**.

Le SCOT s'appuie sur 2 critères pour distinguer les commerces de proximité et les commerces de non proximité. **Il s'agit plutôt sur des critères urbanistiques de capacité d'insertion urbaine que de quotidienneté de fréquence des achats ou de nature des commerces pour opérer le distinguo.**

	COMMERCE DE VILLE ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON PROXIMITE
1/ L'intégration au tissu urbain	Capacité d'une implantation commerciale à s'intégrer dans la ville mixte	Difficulté d'intégration dans le tissu urbain existant ou nouveau
2/ L'accessibilité	Facilité d'accès, temps de transports réduit, choix des modes de transports. L'utilisateur se déplace en mode doux ou en transport en commun, voire en voiture sur des petits parcours	Quasi exclusivement en automobile individuelle, ce qui exige une offre importante de parking, avec des temps d'accessibilité en voiture ou transports en commun et mode doux importants.

Le SCoT vise à maintenir, réintroduire ou introduire dans le tissu urbain, avec l'habitat :

- le commerce de proximité
- les services et équipements de base, les activités tertiaires et les activités artisanales peu nuisantes.

La classification des codes NAF effectuée sur cette base identifie ainsi en « commerce de proximité », certains établissements commerciaux avec peu de salariés qui vendent des produits tels qu'électroménager, meubles, plantes, tapis, moquettes et revêtements de murs et sols,... qui pourraient s'intégrer dans le tissu urbain en rez-de-chaussée d'immeuble.

L'analyse des commerces utilise la localisation des données Ellicible. La précision de cette localisation dépend de la qualité de renseignement des adresses des commerces. S'il manque un élément (numéro, rue, ...) l'établissement peut ne pas être placé exactement au bon endroit. De même, ces adresses sont repérées grâce au croisement avec la Base Adresse Nationale (renseignée par l'IGN, la Poste, Open Street Map...) : s'il manque certaines adresses au sein de cette base de données, les établissements peuvent avoir un défaut de géolocalisation. Pour pallier ce défaut, il a été décidé d'élargir de 50m les contours des ZACom et centralités : cela permet de comptabiliser les établissements qui feraient bien partie de ces espaces mais qui seraient localisés en bordure du fait d'un mauvais adressage.

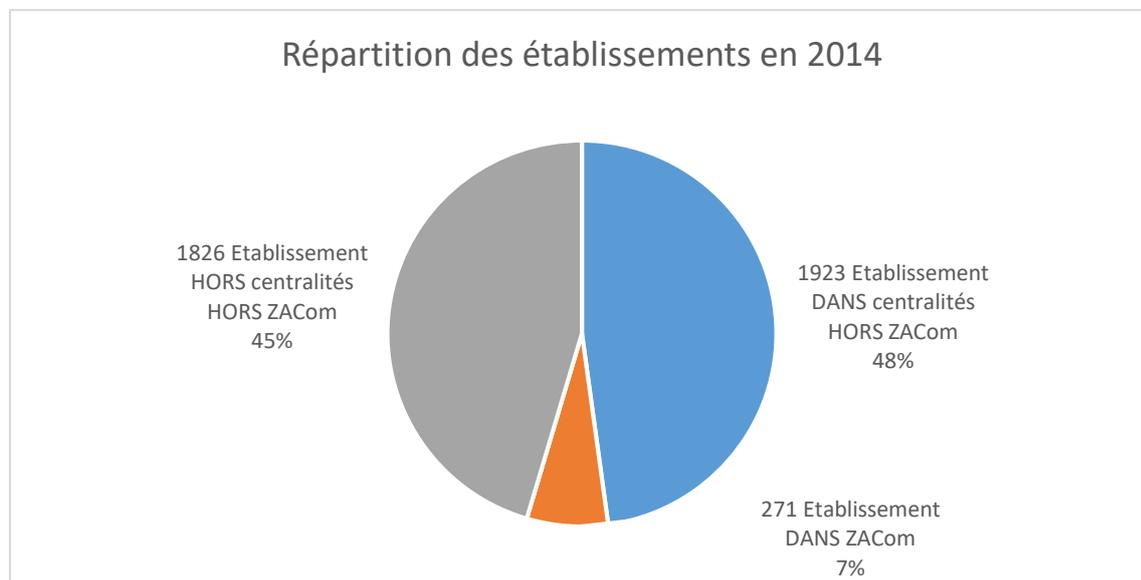
D'une façon générale, les chiffres présentés ci-après sont prendre de façon globale ; ils indiquent des tendances.

5.2.1 Évolution du nombre de commerces de proximité et de non proximité, dans les ZACom, les centralités et hors des centralités

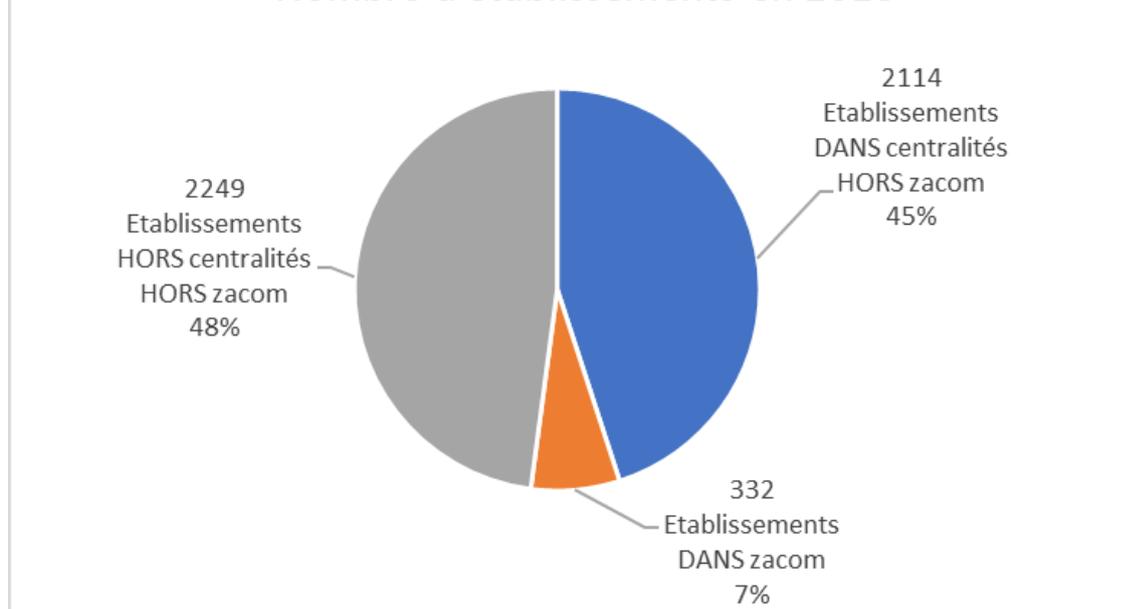
Des centralités commerciales dynamiques mais un développement commercial encore plus soutenu à l'extérieur

L'ensemble du commerce

4 021 commerces étaient comptabilisés en mai 2014 et 4695 commerces en mai 2018, soit une progression de près de 4% par an.



Nombre d'établissements en 2018



	2014	2018	Nb établissements supplémentaires	Evolution annuelle 2014/2018
Etablissement DANS centralités HORS ZACOM	1923	2114	191	+2,4%
Etablissement DANS ZACOM	271	332	61	+5,2%
Etablissement HORS centralités HORS ZACOM	1826	2249	423	+5,3%
TOTAL	4020	4695	675	+4,0%

C'est hors ZACOM et hors centralités, et dans les ZACOM que le commerce a connu la croissance la plus importante avec une progression de 5,2% à 5,3% par an.

58% des créations d'établissements commerciaux nouveaux se déroulent ainsi hors centralité et hors ZACOM (soit plus de 1 160 établissements).

Entre 2014 et 2018, le poids des centralités dans l'ensemble du tissu commercial s'est effrité et est passé de 48% à 45%.

Entre 2014 et 2018, 2 015 commerces se sont installés dans le bassin annécien (y compris changements de statuts et de sièges d'exploitation).

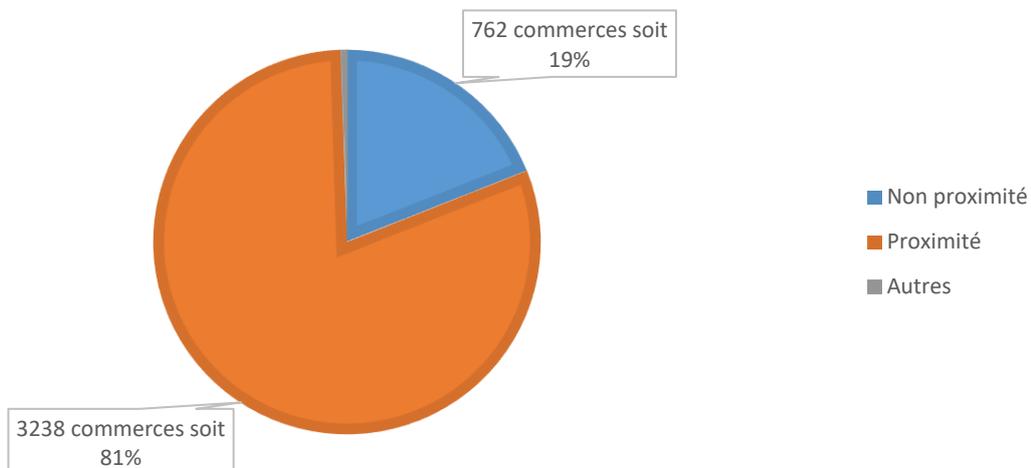
45% des établissements qui ont fermé entre 2014 et 2018 (612 etbl.) étaient situés dans les centralités, seulement 37,6% des nouveaux commerces prennent place dans ces mêmes centralités (soit 757 etbl.).

Nota bene :

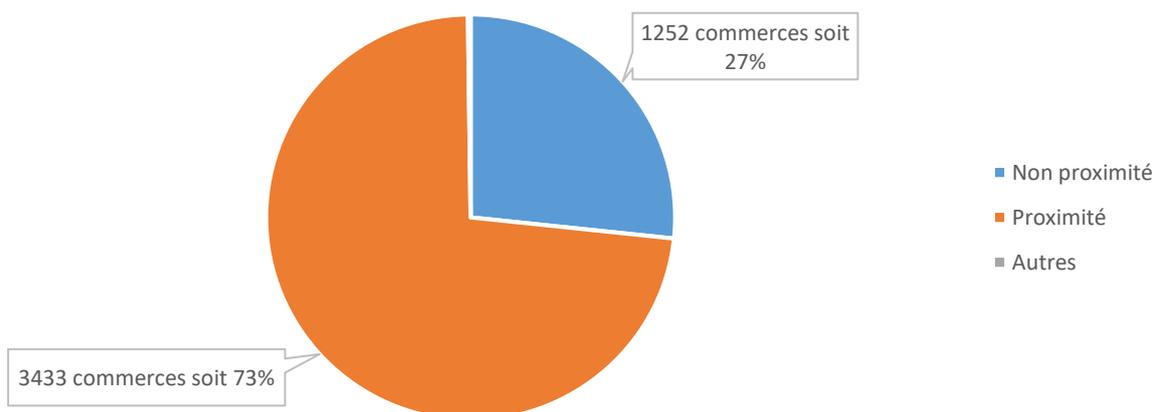
Les établissements supplémentaires identifiés en 2018 ne correspondent pas au nombre effectif de création d'établissements entre 2014 et 2018, mais, plus précisément, au solde des créations et des disparitions, fermetures ou déménagements d'établissement entre ces deux dates.

A titre indicatif, les 423 établissements supplémentaires hors ZACOM et hors centralités traduisent dans les faits, l'installation, la création ou le changement de statut de plus de 1 160 commerces alors que dans le même temps, un peu moins de 700 établissements ont fermé, déménagé, ou changé de statut.

Répartition des commerces par type en 2014



Répartition des commerces par type en 2018



En termes de typologie, on note une forte croissance du commerce de non proximité (+13% par an), avec près de 500 établissements supplémentaires en 4 ans.

Le commerce de proximité progresse également en volume, mais de façon beaucoup plus modeste, de +1.5% par an.

La part du commerce de non proximité dans l'ensemble des commerces augmente de ce fait sensiblement entre 2014 et 2018, en passant de 19% à près de 27%.

Nb total d'établissements	2014	2018	Nombre d'établissements supplémentaires	Evolution annuelle
Non proximité	762	1252	+ 490	+ 13.2%
Proximité	3238	3433	+ 195	+ 1.5%
Autres	20	10	- 10	-
TOTAL	4020	4695	+ 675	+ 4.0%

Il est possible que des établissements soient restés à l'identique en termes de localisation et de nature mais aient changé de catégorie entre proximité / non proximité suite à une augmentation ou diminution du nombre d'emplois. En effet, pour certaines natures de commerces (petits équipements de la personne et de la maison, électroménager, jardinerie, bricolage, hifi, vidéo, meubles, automobiles), les petits établissements sont pris en compte comme commerces de proximité alors que les établissements de plus de 5 salariés sont considérés comme des commerces de non proximité.

En fait, c'est extrêmement limité, comme on peut le constater sur le tableau ci-après :

Nombre total d'établissements inchangés entre 2014 et 2018	2421
N'ayant pas changé de classement :	2381
Ayant changé de classement :	40
<i>de non proximité à proximité</i>	11
<i>de proximité à non proximité</i>	23
<i>autres</i>	6

Sur les 4 695 commerces au total en 2018, 2 421 sont inchangés en termes de localisation et SIRET.

L'immense majorité de ces établissements inchangés entre 2014 et 2018 n'a pas changé de classement entre proximité / non proximité : quelques-uns ont évolué de non proximité à proximité (11), le double d'établissements a évolué de proximité à non proximité (23), suite à une augmentation du nombre de salariés.

[Développement commercial dans les centralités](#)

L'objectif du SCOT est de permettre le développement des commerces de proximité en priorité dans les centralités.

L'ensemble du commerce s'est développé de +2,4% par an dans les centralités en nombre d'établissements.

En termes de localisation précise, le développement des commerces (proximité et non proximité) est particulièrement dynamique dans les **centralités de proximité**, bien plus que dans la centralité principale ou les centralités secondaires.

Nombre d'établissements proximité et non proximité	2014	2018	Evolution annuelle 2014/2018
Proximité	1005	1035	0,7%
Non proximité	55	83	10,8%
autre	5	2	
Sous-total Centralité principale	1065	1120	+1,3%
Proximité	409	421	+0,7%

Non proximité	58	80	+8,4%
Sous-total Centralités secondaires	467	501	+1,8%
Proximité	337	399	+4,3%
Non proximité	54	91	+13,9%
autre		3	
Sous-total Centralités de proximité	391	493	+6,0%
Total général	1923	2114	+2,4%

En termes de typologie, entre 2014 et 2018, **c'est le commerce de non proximité qui progresse de façon très importante** (entre +8% et + 14% de croissance annuelle selon le type de centralité) alors que le commerce de proximité progresse beaucoup plus modestement : +0.7% dans la centralité principale et les centralités secondaires et +4.3% dans les centralités de proximité. on constate un renforcement important des commerces de non proximité (+ 87 établissements) dans les centralités.

Centralités	2014	part relative en 2014	2018	part relative en 2018	Nombre d'établissements supplémentaires	Evolution annuelle 2014/2018
Non proximité	167	9%	254	12%	+ 87	+11,1%
Proximité	1751	91%	1855	88%	+ 104	+1,5%
Total	1918		2109		+ 191	+2,4%

La part relative du commerce de proximité s'érode dans tous les types de centralité au bénéfice du commerce de non-proximité. La part du commerce de non proximité progresse dans l'ensemble des centralités, de 9% en 2014 à 12% en 2018.

Or le SCOT préconise l'implantation des commerces de non proximité dans les ZACOM et non dans les centralités.

Nombre d'établissements proximité et non proximité	part relative en 2014	part relative en 2018
Proximité	94%	92%
Non proximité	5%	7%
Sous-total Centralité principale		
Proximité	88%	84%
Non proximité	12%	16%
Sous-total Centralités secondaires		
Proximité	86%	81%
Non proximité	14%	18%
Sous-total Centralités de proximité		

C'est dans la centralité principale que le commerce de proximité résiste le mieux avec une part relative de 92% en 2018. Le commerce de non proximité progresse quant à lui le plus dans les centralités de proximité pour représenter en 2018 presque 1 commerce sur 5.

Développement commercial dans les ZACOM

L'objectif du SCoT est d'axer l'activité des ZACOM sur **les commerces de non proximité** qui ne peuvent s'insérer dans le tissu urbain.

ZACOM	2014	part relative en 2014	2018	part relative en 2018	Nombre d'établissements supplémentaires	Evolution annuelle 2014/2018
Non proximité	50	19%	58	18%	+ 8	+ 3,8%
Proximité	217	81%	270	82%	+ 53	+ 5,6%
autre	-		4		+ 4	
Total	267		328		+ 61	+ 5,6%

Entre 2014 et 2018, on constate un **renforcement des commerces de proximité** (+53 établissements / +5.6%) supérieur à celui des **commerces de non proximité** (+8 établissements / +3.8%).

Parmi les 53 commerces de proximité supplémentaires en ZACOM, on peut noter la création de :

- 18 commerces de détail d'habillement en magasin spécialisé
- 5 commerces de détail de chaussures
- 5 commerces de détail de quincaillerie peintures et verres (moins de 400 m²)
- 4 établissements de restauration rapide.

Dans les ZACOM, l'ensemble du commerce s'est développé de + 5.6% par an en nombre d'établissements.

Au bilan, la part des commerces de non proximité s'érode légèrement dans les ZACOM entre 2014 et 2018, alors que celle des commerces de proximité progresse légèrement.

Or le SCOT préconise l'implantation des commerces de proximité dans les centralités et non dans les ZACOM.

Développement du commerce de proximité :

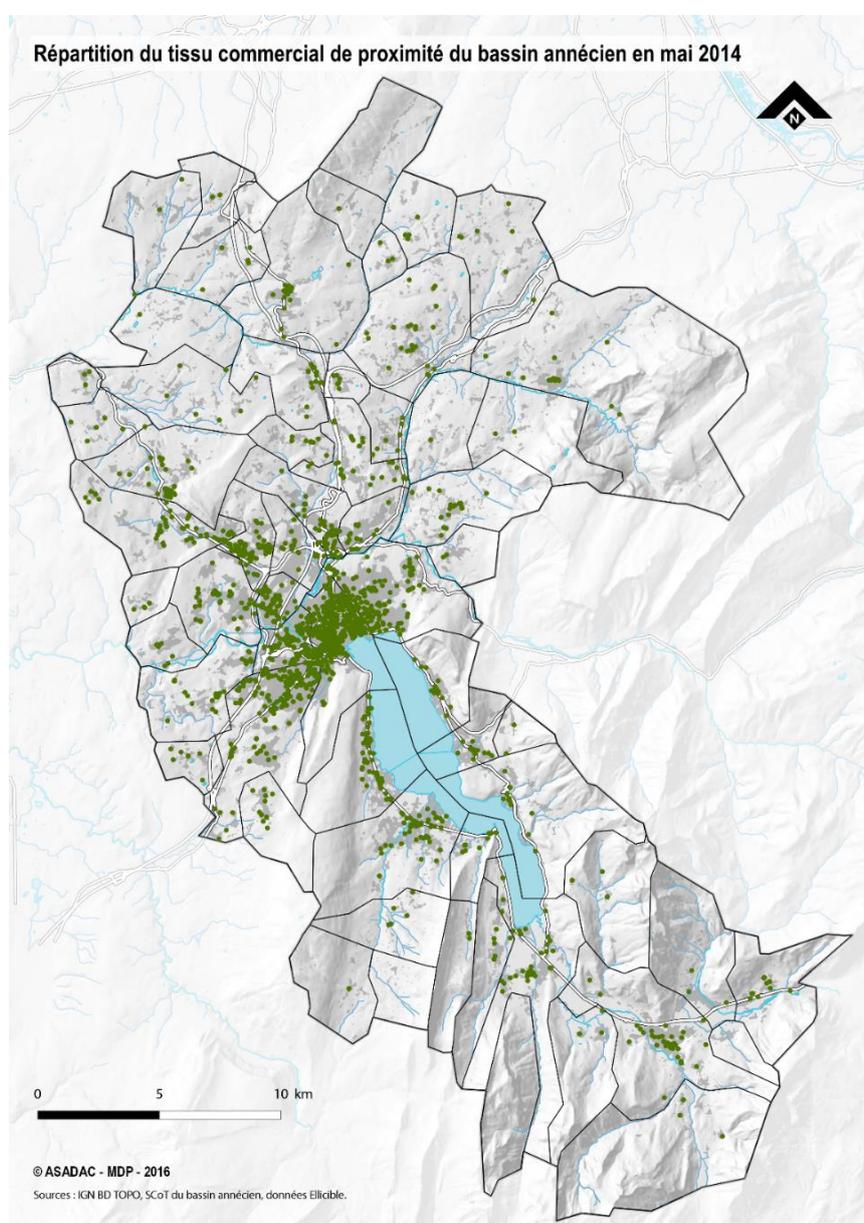
Pour sa part, **le commerce de proximité s'est développé de +1.5% par an entre 2014 et 2018** (près de 200 établissements supplémentaires).

Entre 2014 et 2018, le commerce de proximité s'érode dans les centralités : il représentait 91% du tissu commercial et désormais 88%.

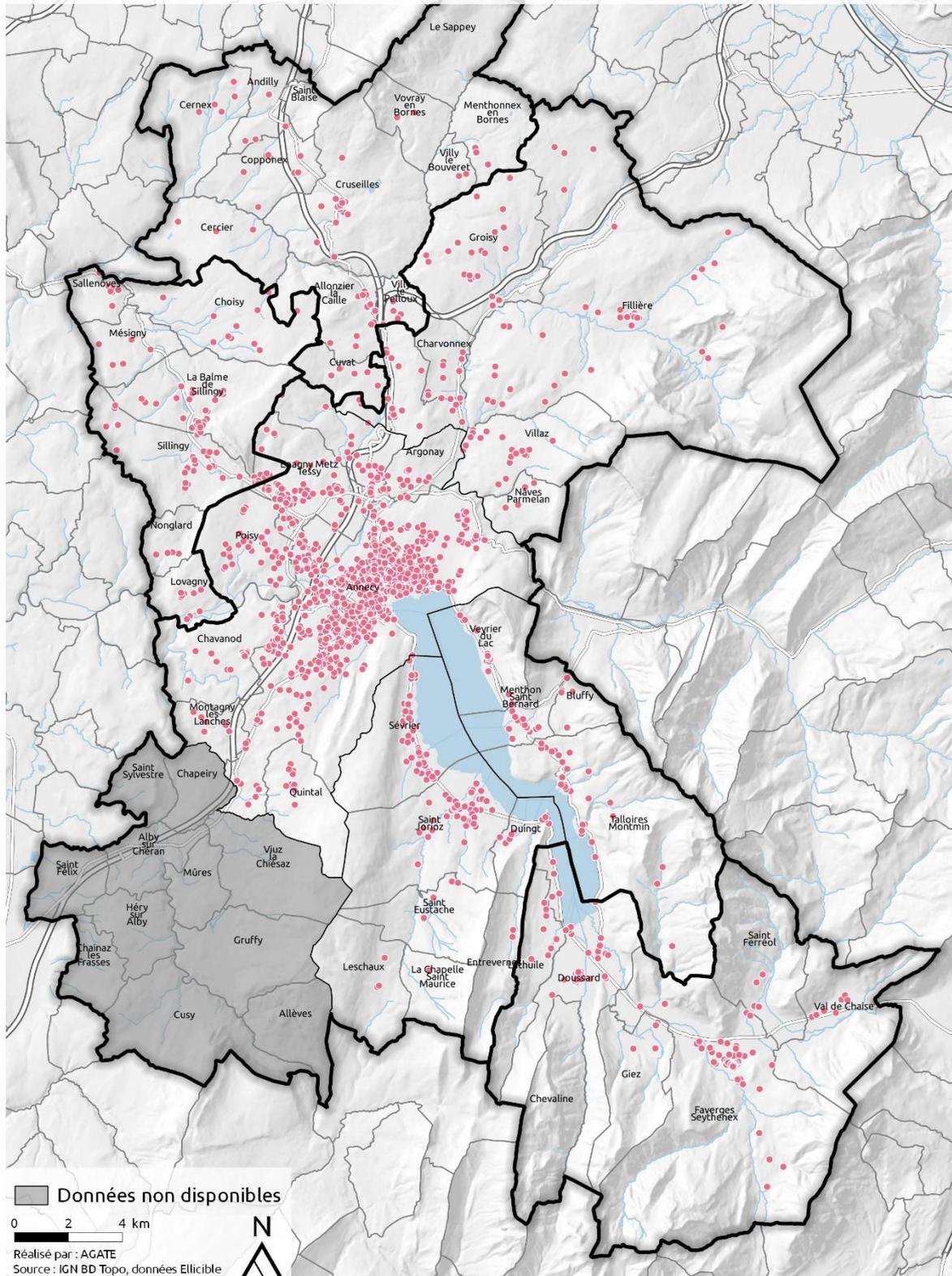
Sur l'ensemble des 3 238 commerces de proximité existants en 2014, quelle que soit leur localisation, 4 ans plus tard 1 050 ont arrêté leur exploitation, changé de statut ou de lieu d'exploitation, ce qui représente **près d'un 1/3**. On constate l'installation, la création ou le changement de statut de 1 238 commerces de proximité, soit plus que les cessions d'activité.

1 978 commerces de proximité perdurent à l'identique entre 2014 et 2018.

1270 commerces de proximité existaient en 2014 hors centralité et hors ZaCom. On note une augmentation de **+0.7% par an avec 1308 commerces de proximité en 2018 dans ces espaces**. Or le SCOT préconise l'implantation des commerces de proximité dans les centralités.



Répartition du tissu commercial de proximité dans le Bassin Annécien en mai 2018

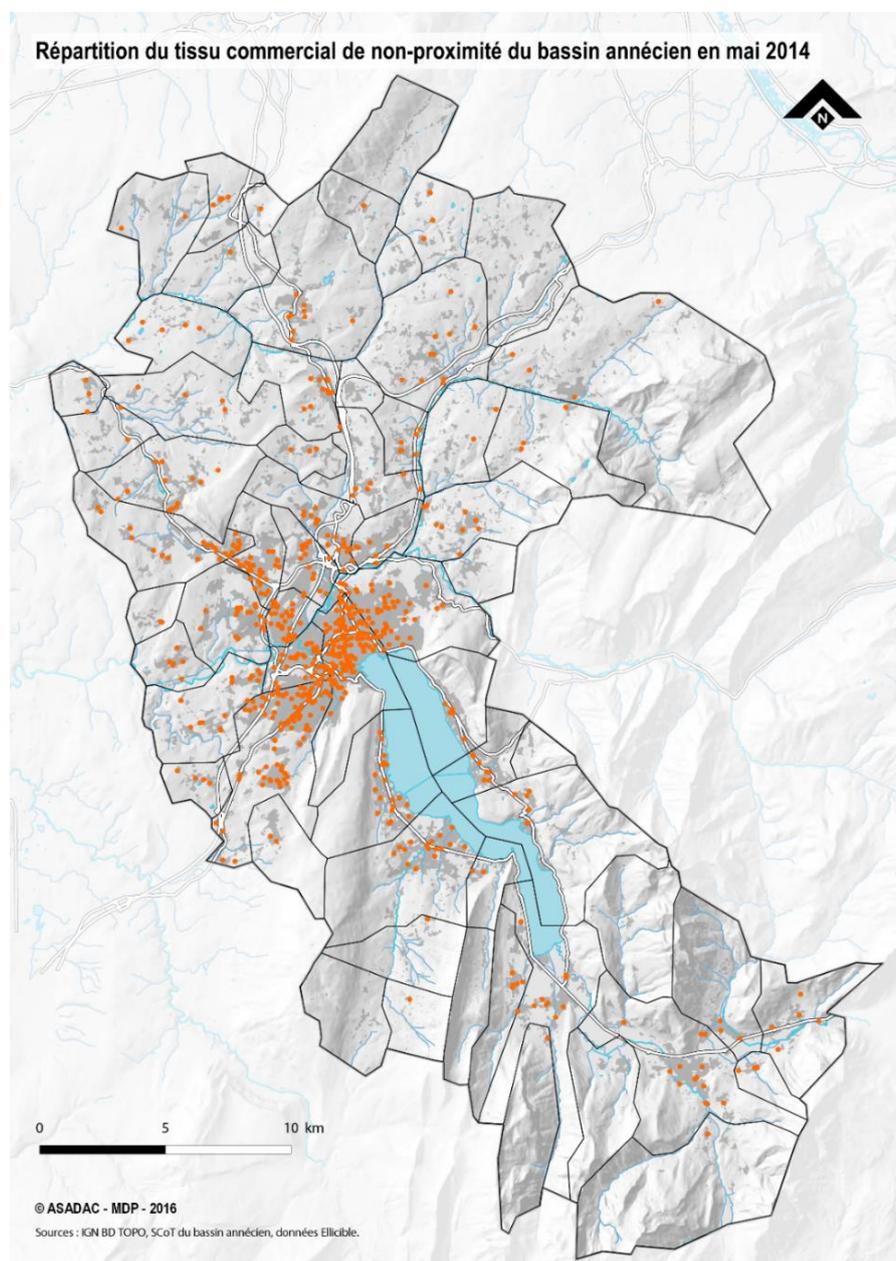


Développement du commerce de non proximité :

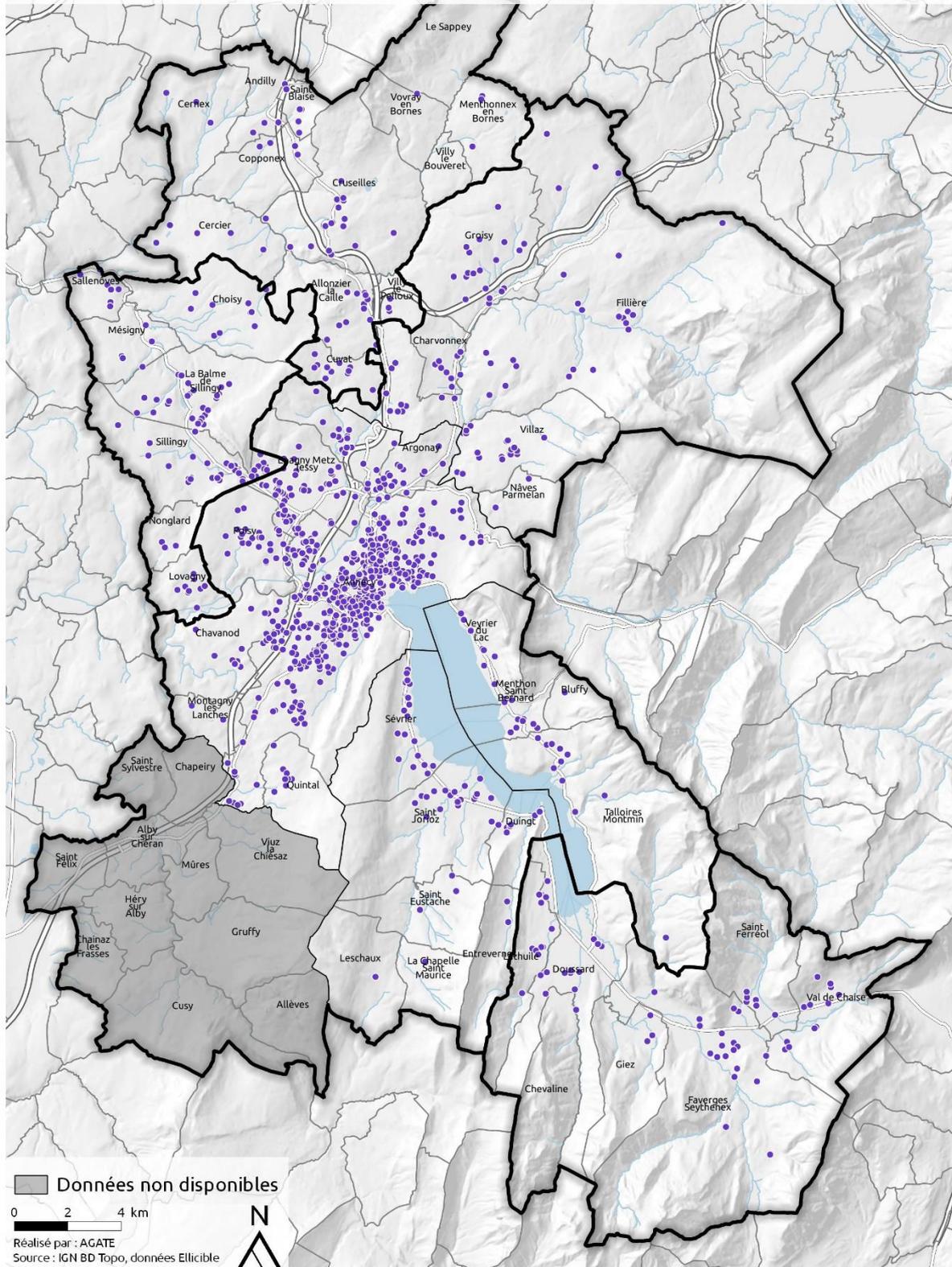
Les commerces de non proximité se sont développés de **plus de 13% par an de 2014 à 2018** (de 762 à 1252 établissements).

Plus de 80% des créations de commerces de non proximité sont situées hors centralités et hors ZACOM. Or le SCOT préconise l'implantation des commerces de non proximité dans les ZACOM.

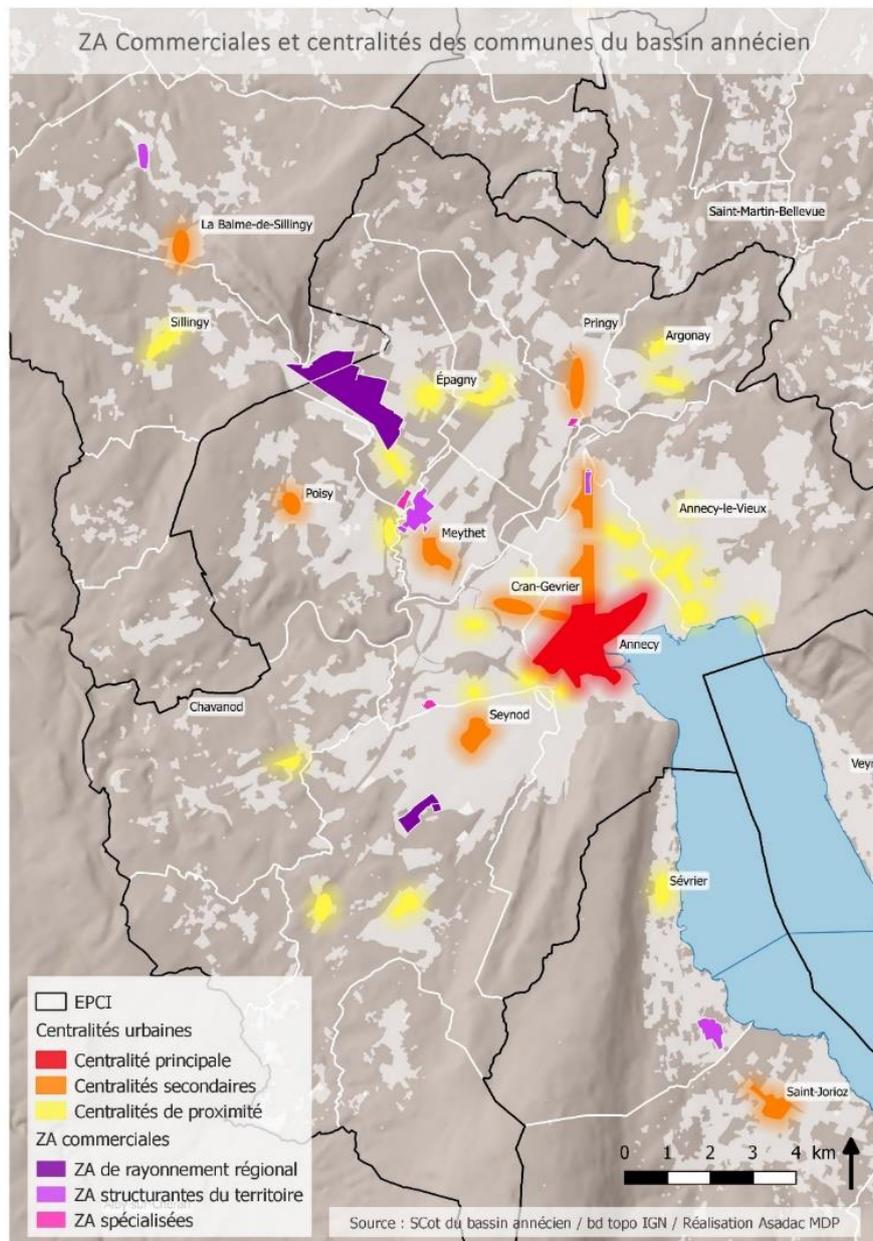
	2014	2018	Nombre d'établissements supplémentaires	Evolution 2014/2018
Hors ZACOM et centralités	545	940	395	+14,6%
Centralités	167	254	87	+11,1%
ZACOM	50	58	8	+3,8%
Ensemble	762	1 252	490	+13,2%



Répartition du tissu commercial de non-proximité dans le Bassin Annécien en mai 2018



Secteur centre



Le commerce de proximité

Le tissu commercial est en progression au cœur d'Annecy, les commerces de proximité sont en croissance dans la centralité principale d'Annecy (de 1005 établissements en 2014 à 1035 en 2018).

Le commerce de proximité est également en nette augmentation dans les centralités secondaires d'Annecy de 98 à 118 établissements.

Pringy progresse de 21 à 24. Cran-Gevrier progresse légèrement de 48 à 50 établissements en 2018. Poisy se maintient avec 18

Le commerce de proximité est également en nette augmentation dans les centralités de proximité suivantes :

- **Annecy/Annecy le Vieux de 127 à 176 établissements**
- **Cran Gevrier de 43 à 46**
- **Chavanod de 9 à 13**

Le commerce de proximité est en revanche en nette régression dans les centralités secondaires suivantes :

- **Meythet de 31 à 25**

- **Seynod de 30 à 26**
- **Saint Jorioz de 23 à 19**
- **La Balme de Sillingy de 19 à 15**

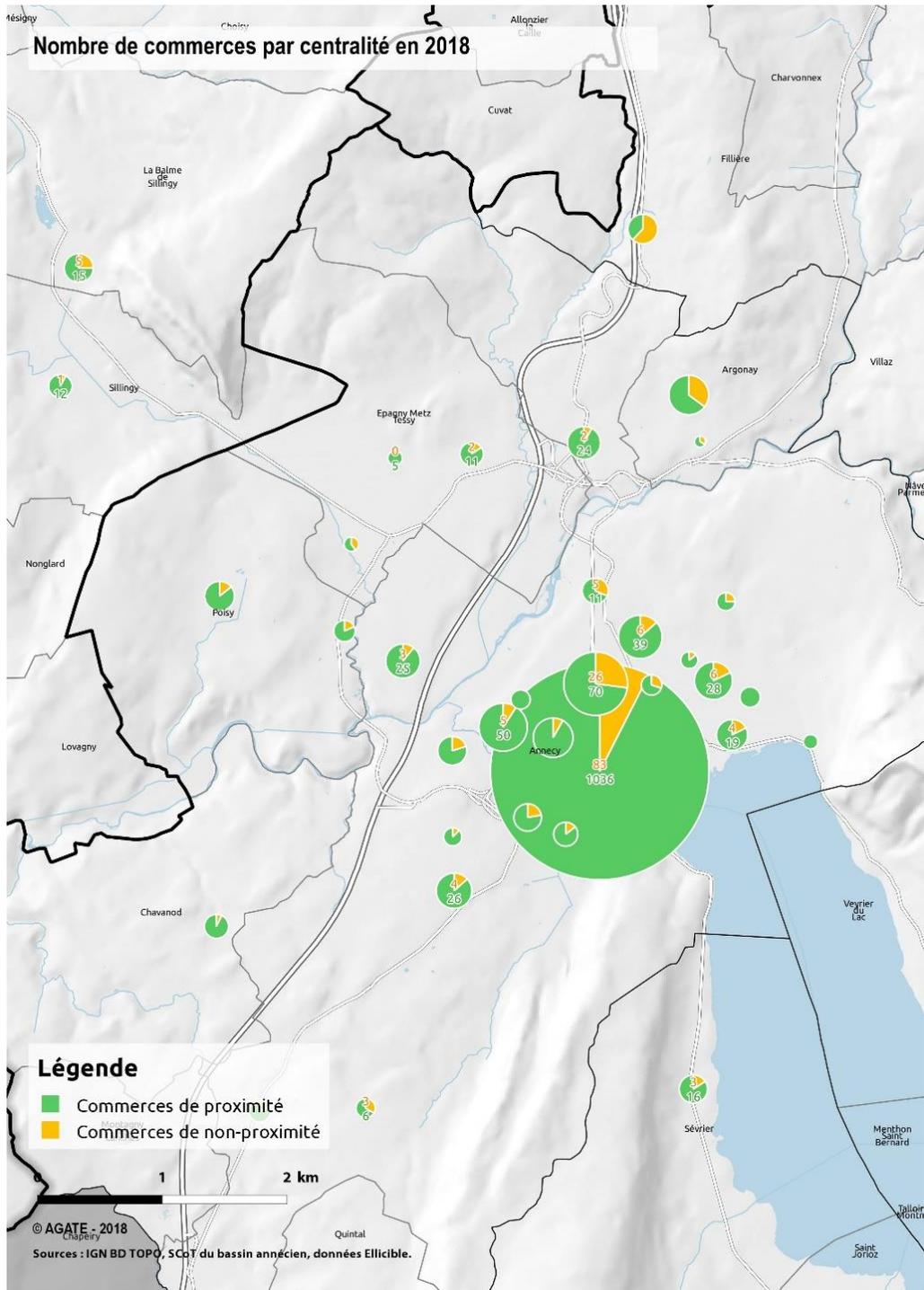
Le commerce de non proximité

Les commerces de non proximité augmentent dans toutes les centralités, de 167 à 254 établissements qui se décomposent en :

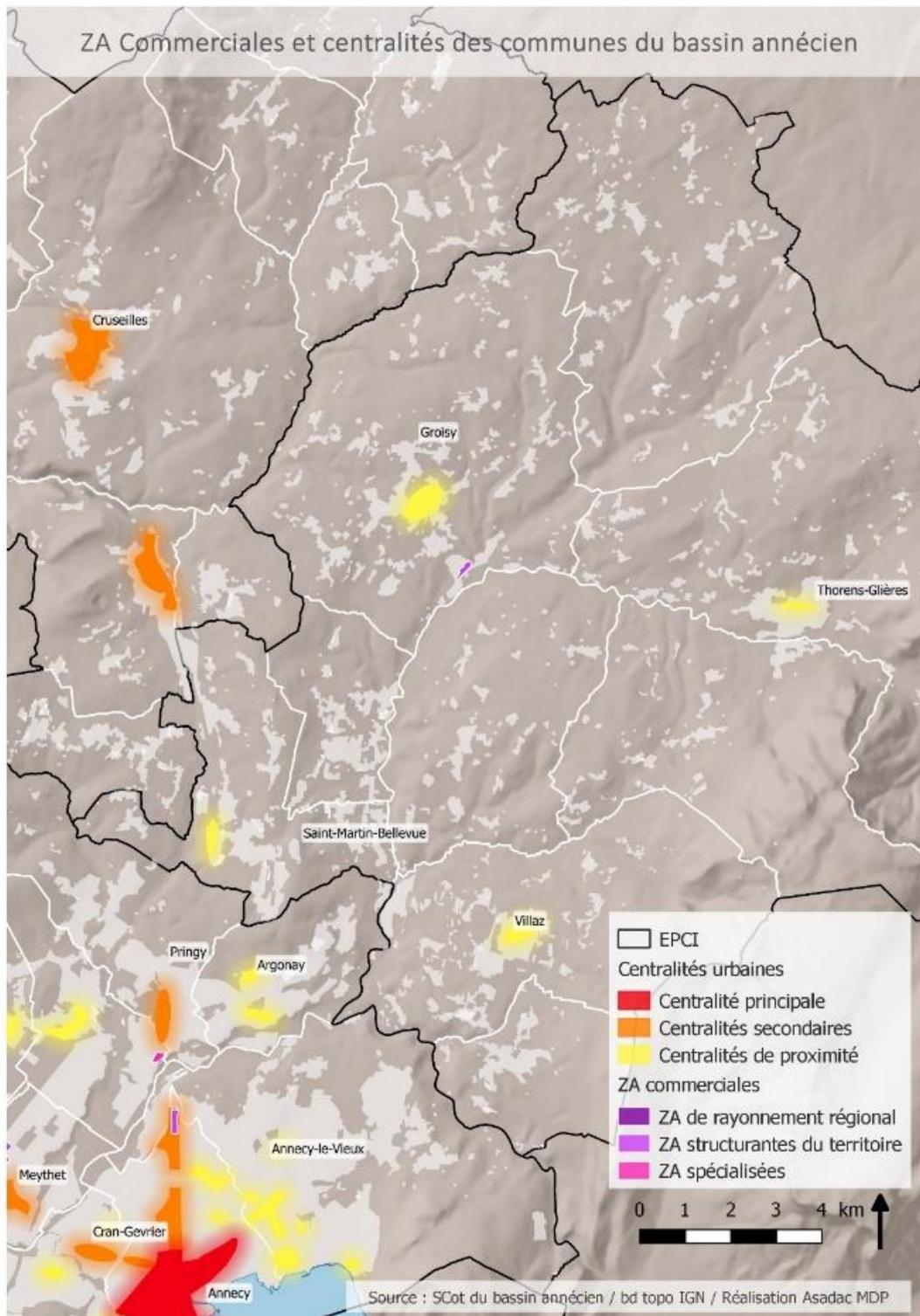
- **de 55 à 83 établissements sur la centralité principale d'Annecy,**
- **de 58 à 80 commerces sur les centralités secondaires**
- **et de 54 à 91 dans les centralités de proximité.**

Le commerce de non proximité est en augmentation notamment dans les centralités secondaires d'Annecy de 24 à 34 établissements, Poisy avec 3 nouveaux établissements, ainsi que la Balme de Sillingy

Il est également en augmentation dans la ZACOM de rayonnement régional d'Epagny de 152 commerces en 2014 à 165 commerces en 2018.



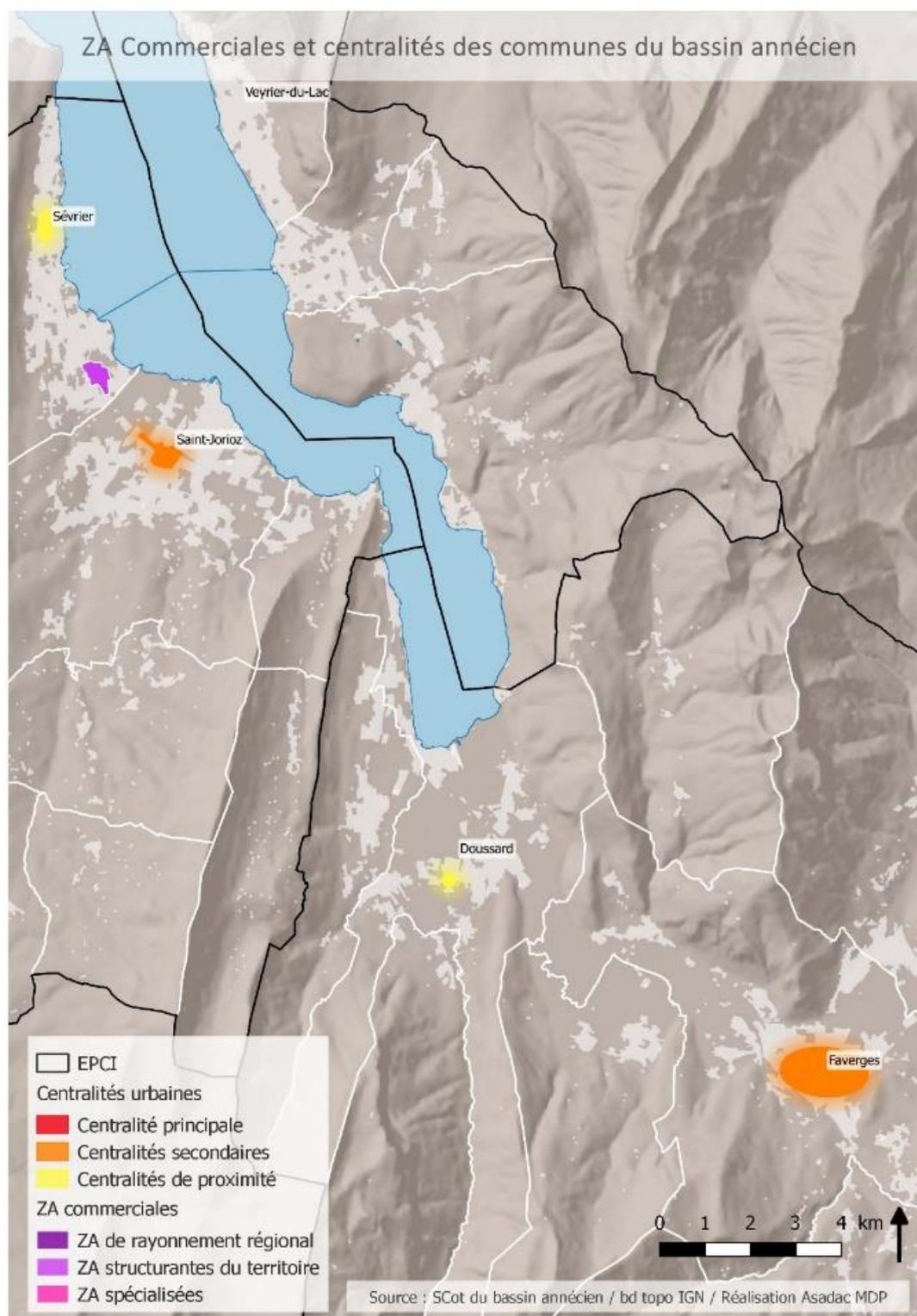
Secteur nord



Au nord du territoire, le commerce de proximité s'effrite dans les centralités :

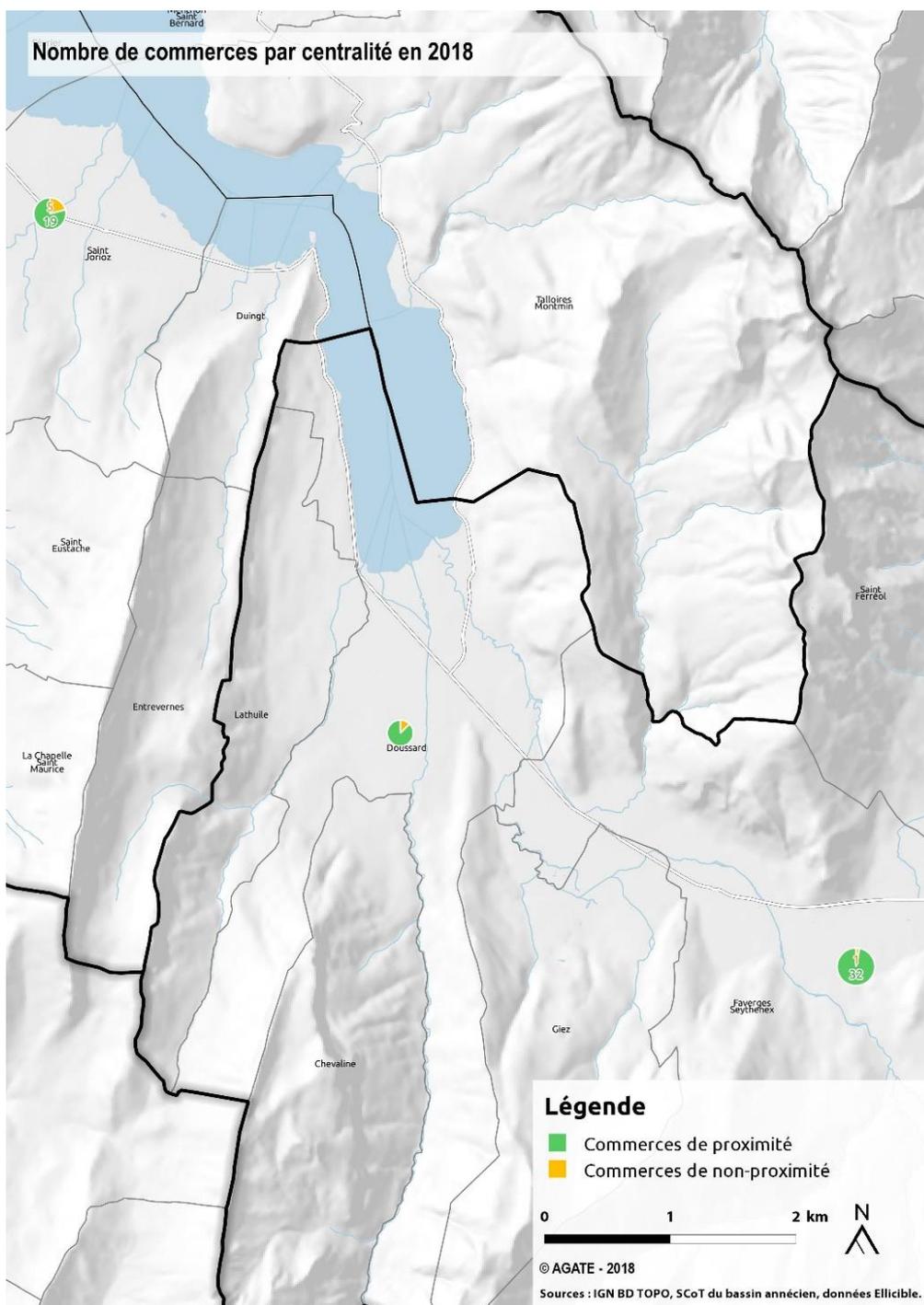
- Villaz de 12 à 9
- Thorens-Glières de 13 à 9
- Groisy de 7 à 5
- Saint Martin Bellevue de 9 à 8.

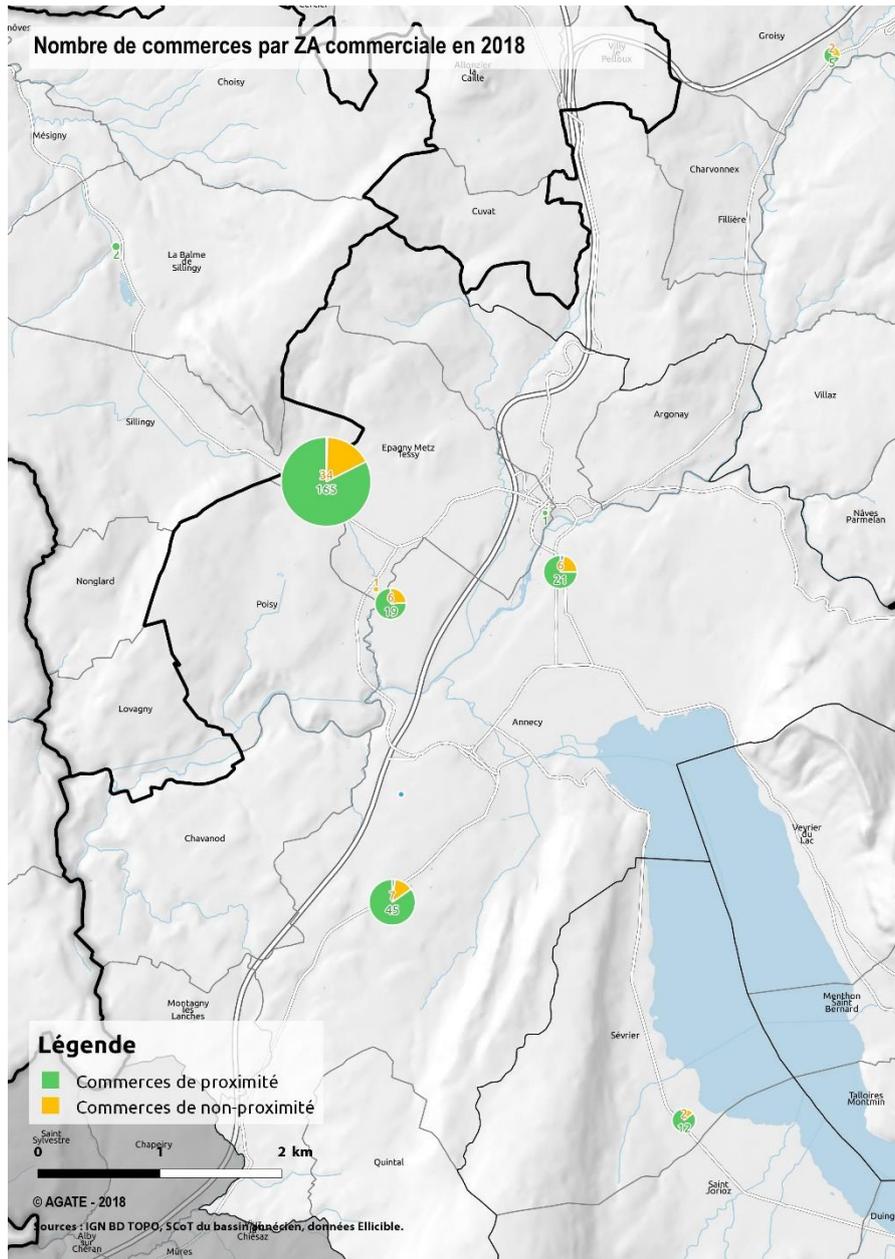
Secteur sud



Au sud du territoire le commerce de proximité résiste dans la centralité secondaire de Faverges avec 68 établissements. Il est en repli dans les centralités de proximité de St Jorioz de 23 à 19, et Doussard de 16 à 14.

Parallèlement le commerce de non proximité se renforce dans la centralité de Faverges, de 3 à 8 établissements.





OBJECTIF 6 : PRESERVER ET VALORISER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE

6.1. Protection et valorisation de la ressource en eau

6.1.1 Evolution de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Deux critères sont suivis dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée (Agence de l'eau, Syndicats de rivières) :

- La qualité écologique, la qualité chimique des eaux superficielles
- La qualité chimique et la hauteur des eaux souterraines

Il a été rajouté pour compléter la liste des indicateurs et des analyses :

- Le débit des eaux superficielles

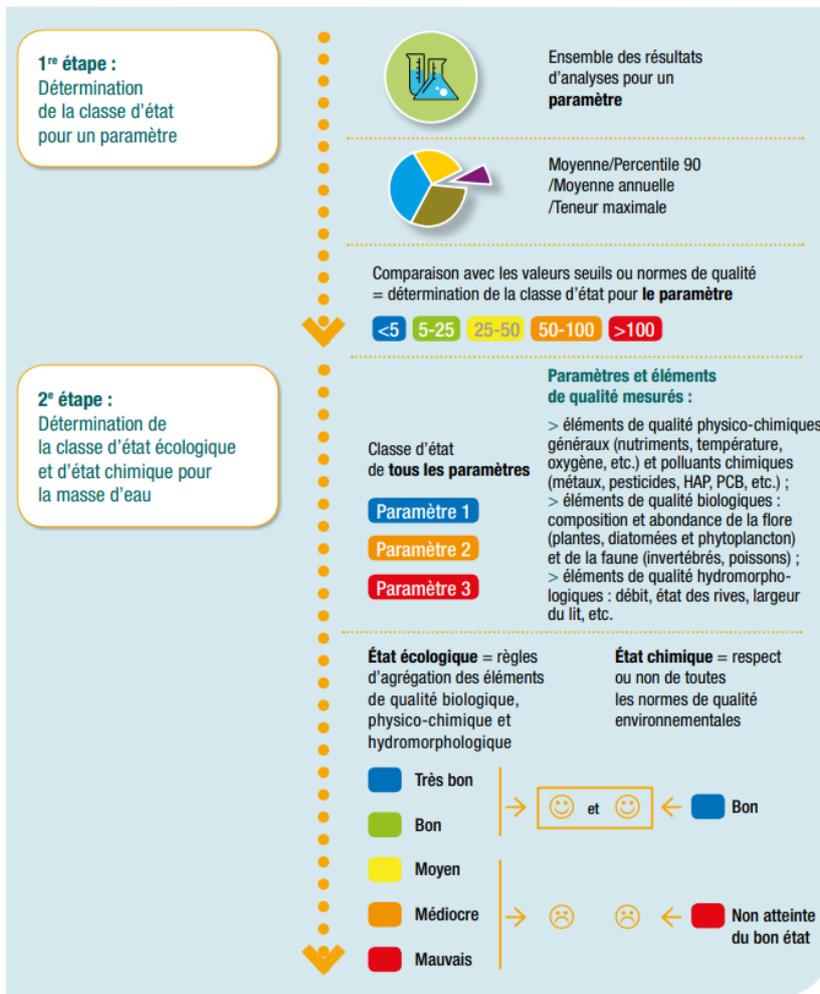
A) Qualité écologique et chimique des cours d'eau (eaux superficielles)

Les informations disponibles proviennent essentiellement de l'étude bilan du contrat de rivière Fier & Lac 2016, données 2011-2013, du site <http://sierm.eaurmc.fr> et de la banque Hydro.

Le territoire du SCoT est composé de 4 bassins versants :

- L'Arly au sud,
- Le Fier et le lac en partie centrale,
- Les Usses au nord,
- Le Chéran en bordure sud-ouest (sous-bassin du Fier)

Définition : la qualité écologique des cours d'eau



Source : Eau France

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
Ind	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

1) L'état écologique et l'état chimique des masses d'eau- cours d'eau en 2015

Dans cette analyse, les cours d'eau sont considérés comme des masses d'eau ce qui permet d'agrèger les critères et les mesures sur un linéaire complet. Ce travail a été effectué en **2015** par l'Agence de l'eau - délégations de bassin (données rapportées à la Commission Européenne au 30 novembre 2016 en application de la directive-cadre sur l'eau résultant des données de surveillance), et auparavant en **2009** (Agences de l'eau - délégations de bassin (données rapportées à la Commission Européenne au 15 octobre 2010 en application de la directive-cadre sur l'eau résultant des données de surveillance obtenues en 2006-2007)).

Source : Agence de l'Eau

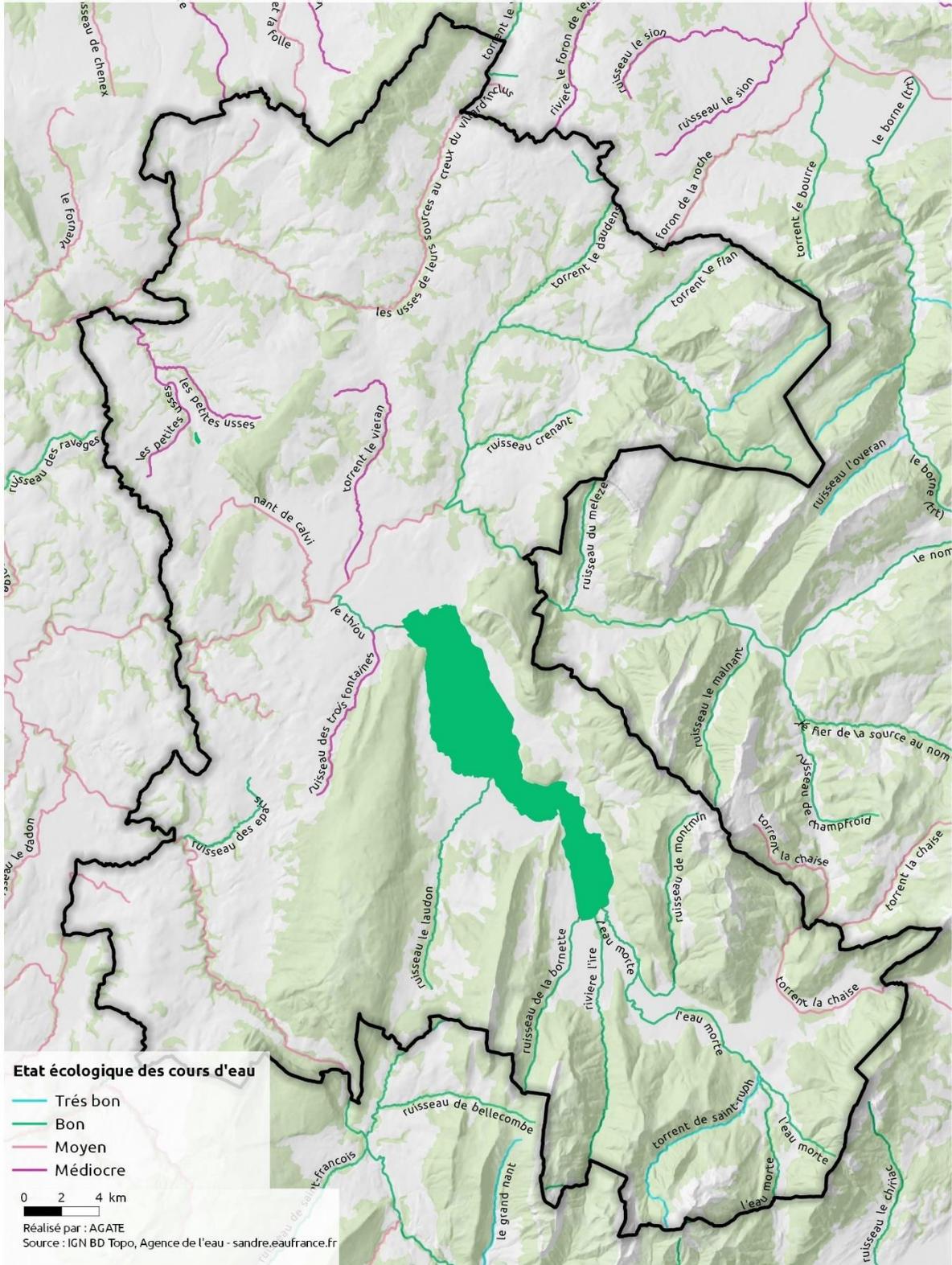
Etat écologique des masses d'eau - cours d'eau :

Nom	LIBELLE	2009	2015
FRDR532a	Le chéran du barrage de banges à la confluence avec le fier	MED	MOY
FRDR530	Le fier de la confluence avec la fillière jusqu'au rhône	MAUV	MOY
FRDR537	Le fier du nom à la fillière incluse	MOY	BE
FRDR541b	Le Fornant	MOY	MOY
FRDR536	Le thiou	MOY	BE
FRDR535	L'eau morte	BE	BE
FRDR11686	Les petites Usses	BE	MED
FRDR541	Les usses de leur source au formant inclus	MOY	MOY
FRDR11591	Nant de calvi	MOY	MOY
FRDR11598	Nant de graz	BE	BE
FRDR10708	Rivière l'ire	BE	BE
FRDR11612	Ruisseau crenant	BE	BE
FRDR10750	Ruisseau de montmin	BE	BE
FRDR10412	Ruisseau des éparis	BE	BE
FRDR11928	Ruisseau des trois fontaines*	MOY	MED
FRDR10404	Ruisseau du marais de l'aile	MOY	MOY
FRDR11823	Ruisseau du mélèze	BE	BE
FRDR10745	Ruisseau le laudon	BE	BE
FRDR11658	Ruisseau nant des brassets	BE	TBE
FRDR11356	Torrent de saint-ruph	BE	TBE
FRDR11525	Torrent la chaise	MOY	MOY
FRDR11607	Torrent le daudens	BE	BE
FRDR10114	Torrent le flan	BE	BE
FRDR10093	Torrent le viéran	MOY	MED

Source : Agence de l'Eau

Globalement, en tant que masses d'eau, les rivières du SCOT ont vu leur état écologique s'améliorer entre 2009 et 2015, sauf pour le Chéran (partie aval), les Petites Usses, le ruisseau des Trois Fontaines à Annecy, et le Viéran.

Etat écologique des masses d'eau- cours d'eau du Bassin Annécien en 2015



Etat chimique des masses d'eau - cours d'eau :

En 2009, tous les ruisseaux sont en classe Bon état sauf les Ussets et le Fornant qui sont en MAUV (non atteinte du bon état). Ces derniers passeront en BE en 2015

En 2015, les Ussets et le Fornant passe en Bon état. Par contre, le ruisseau des trois fontaines, le Chéran du barrage de Banges à la confluence avec le Fier et le Thiou passe en 2015 en classe MAUV (non atteinte du bon état).

2) Les mesures « ponctuelles » de l'état écologique et chimique dans les cours d'eau du SCOT

En dehors des campagnes d'agrégation des mesures (2009, 2015), le seul moyen de suivre les états écologiques et chimiques, ainsi que le critère Potentiel écologique, est de se référer aux mesures ponctuelles effectués au niveau de station précise le long des cours d'eau (code station). Les résultats sont plus significatifs et permettent un suivi plus précis.

Les résultats présentés sont obtenus conformément à l'arrêté du 27 juillet 2015 (méthode appliquée sur l'ensemble des données disponibles, y compris antérieures à 2015)

Code station	Cours d'eau	Commune	Etat écologique										
			2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
6148340	CHAISE	VAL-DE-CHAISE					BE	BE	BE	MOY	MOY	BE	BE
6070500	CHERAN	VAL-DE-CHAISE			BE	BE	BE						
6830079	EAU MORTE	DOUSSARD	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
6070100	FIER	LOVAGNY	MOY									MOY	MOY
6580520	FIER	ARGONAY	MOY	MOY	MOY								
6580580	FILLIERE	ARGONAY				BE	MOY	MOY	MOY	BE	BE	BE	BE
6830122	FILLIERE	FILLIERE				BE	BE	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY
6580583	NANT DE CALVI	ANNECY										MOY	MOY
6148390	RUISSEAU DE L'HERBE	ANNECY				MED					MAUV		
6148520	RUISSEAU DES TROIS FONTAINES	ANNECY				MED	MED	MED	MED	MOY			
6850166	THIOU	ANNECY											
6068900	USSES	CRUSEILLES	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY
6830187	USSES	CRUSEILLES									BE	BE	BE
6580582	VIERAN	ANNECY				MOY	MOY	MOY	MED	MOY	MOY	MED	MED

Code station	Cours d'eau	Commune	Etat chimique											
			2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
6148340	CHAISE	VAL-DE-CHAISE							BE	BE	BE	BE	BE	BE
6070500	CHERAN	VAL-DE-CHAISE												
6830079	EAU MORTE	DOUSSARD		MAUV	MAUV	MAUV	BE							
6070100	FIER	LOVAGNY	MAUV	MAUV	MAUV	BE	MAUV	BE	BE	BE	BE	BE	MAUV	MAUV
6580520	FIER	ARGONAY				MAUV	MAUV	MAUV						
6580580	FILLIERE	ARGONAY				BE	MAUV	MAUV	MAUV	BE	BE	BE	BE	BE
6830122	FILLIERE	FILLIERE												
6580583	NANT DE CALVI	ANNECY												
6148390	RUISSEAU DE L'HERBE	ANNECY										BE		
6148520	RUISSEAU DES TROIS FONTAINES	ANNECY					BE	BE	MAUV	MAUV	MAUV			
6850166	THIOU	ANNECY			MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	BE	MAUV	MAUV	MAUV
6068900	USSES	CRUSEILLES	BE	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	BE						
6830187	USSES	CRUSEILLES												
6580582	VIERAN	ANNECY												

MAUV : non atteinte du bon état

Code station	Cours d'eau	Commune	Potentiel écologique											
			2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
6148340	CHAISE	VAL-DE-CHAISE												
6070500	CHERAN	VAL-DE-CHAISE												
6830079	EAU MORTE	DOUSSARD												
6070100	FIER	LOVAGNY		MED	MED	MED	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY			
6580520	FIER	ARGONAY								MOY	MOY	MOY	MOY	
6580580	FILLIERE	ARGONAY												
6830122	FILLIERE	FILLIERE												
6580583	NANT DE CALVI	ANNECY												
6148390	RUISSEAU DE L'HERBE	ANNECY					MAUV	MAUV	MAUV	MAUV			MAUV	MAUV
6148520	RUISSEAU DES TROIS FONTAINES	ANNECY												
6850166	THIOU	ANNECY		MOY	BE	MOY	BE	MOY						
6068900	USSES	CRUSEILLES												
6830187	USSES	CRUSEILLES				MOY	MOY	MOY	MOY	MOY				
6580582	VIERAN	ANNECY												

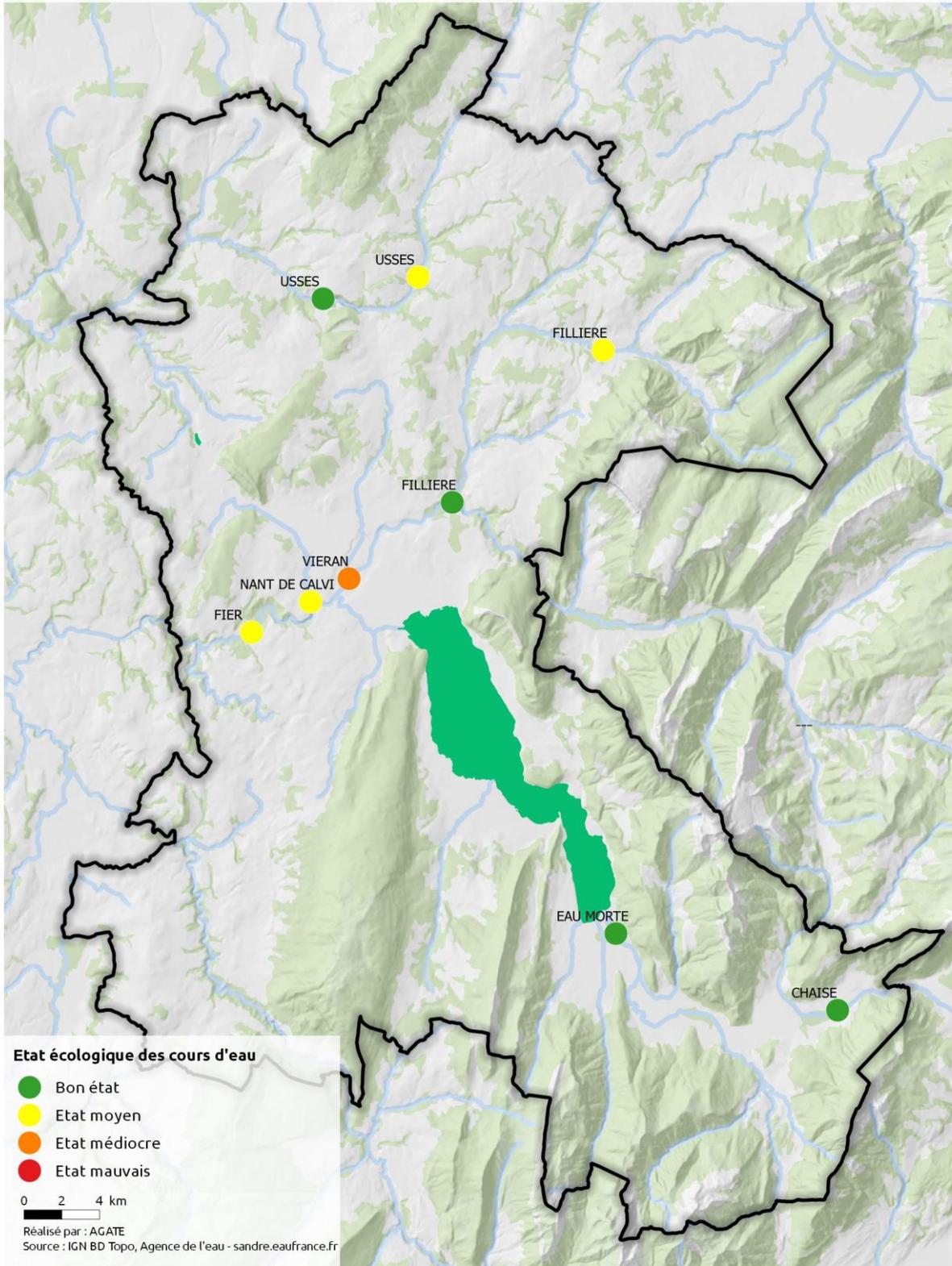
La qualité écologique et physico-chimique des cours d'eau du territoire 2017 est globalement bonne à moyenne. Il existe quelques points noirs, essentiellement en partie nord du territoire du SCoT (agglomération annécienne surtout). **Les cours d'eau circulant en zone urbaine et en aval des zones urbaines présentent de manière générale un état plus dégradé (écologie, chimie et hydromorphologie) que les cours d'eau circulant en zone rurale et de montagne.**

Entre 2012 et 2017, la qualité écologique reste globalement stable, voir s'améliore par rapport à 2009, notamment grâce aux mesures complémentaires du SDAGE sur le programme 2010-2015.

Notons toutefois en zone rurale le passage en classe Moyen de la rivière Fillière à Fillière en 2013, et qui n'a pas repassée en classe BE depuis (diatomées et acidification).

La qualité chimique des cours d'eau n'atteint pas de manière durable le Bon état pour les cours d'eau pour le ruisseau des Fontaines, le Fier et le Thiou.

Etat écologique des cours d'eau du Bassin Annécien - 2017



Les sources de pollution identifiées sur le territoire sont (source : Contrat de rivière) :

- les rejets industriels (métaux lourds, HAP, PCB, BTEX, produits toxiques...) : précisons que les voiries sont équipées d'un système d'assainissement souvent défectueux ;
- les rejets des gestionnaires d'espaces publics ou ouverts au public (pesticides) : à noter que ces rejets proviennent aujourd'hui majoritairement de l'entretien des voies de chemin de fer (SNCF), du réseau autoroutier et routier (AREA, Conseil Départemental de Haute-Savoie³ et collectivités), de l'entretien des golfs et des espaces publics. Ces gestionnaires utilisent encore le Glyphosate (50 % des substances retrouvées) ;
- les rejets domestiques (éléments phosphorés et nutriments) ;
- les rejets organiques (matières fécales, nitrates) : à noter que les élevages de bovins (produits laitiers essentiellement sur le territoire) sont pour beaucoup dans la pollution de ce type.

A noter que les eaux pluviales urbaines transportent des polluants chimiques jusque dans les cours d'eau.

Analyse des pollutions par bassin versant

Bassin versant Fier & Lac

La station de mesure de la qualité des eaux n°06850166 sur le **Thiou**, affluent rive gauche du Fier à Cran-Gevrier, recense un mauvais état chimique du cours d'eau. Ce déclassement provient de 2 substances (ubiquistes⁴) : le Benzo[a]pyrène et le Trichloréthylène. Ces 2 substances toxiques proviennent d'une activité industrielle. La qualité ne s'est pas améliorée entre 2012 et 2017.

Cas du ruisseau de l'Herbe qui n'a pas été identifié dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE comme une masse d'eau du bassin versant Fier & Lac : L'Herbe compte parmi les premiers points noirs du bassin au regard de sa qualité dégradée (physico-chimique, chimique, biologique et hydromorphologique). Les campagnes d'analyses menées par le Conseil Départemental entre 2006 et 2015 révèlent des apports excessifs en **nitrates**. Depuis 2012, la charge nutritionnelle a diminué mais reste importante et impactante, comme en témoigne l'état des compartiments biologiques (IBGN⁵ et IBD⁶). Plusieurs métaux ont par ailleurs été détectés (arsenic, chrome, cuivre, zinc, nickel) (*Gay Environnement, 2013 et Tereo, 2015*).

Du point de vue de l'assainissement des eaux usées, 2 territoires se distinguent : d'une part, le bassin du lac et l'agglomération annécienne dont l'assainissement est à dominante collective et la grande majorité des effluents collectée vers la STEP⁷ SILOE (Cran-Gevrier) et dans une moindre mesure la STEP des Poiriers (Poisy). Bénéficiant de bons rendements épuratoires, ces 2 STEP reçoivent les effluents d'environ 250 000 EH (depuis 1997), leurs rejets post traitement étant concentrés dans le Fier sur moins de 2 km. D'autre part, la Fillière, le Fier amont et le Fier aval, dont l'assainissement est mixte (collectif et autonome). Sur le bassin versant Fier & lac, la campagne de recherche (2013-2014) des substances dangereuses dans l'eau a porté sur 4 stations d'épuration urbaines et 18 établissements industriels. Les campagnes de recherche des substances dangereuses

³ Source : enquête 2013 auprès de 26 communes du bassin du Fier & Lac

⁴ Une substance est considérée comme ubiquiste si elle remplit au moins l'un des 4 critères : persistance, bio-accumulatrice, toxique ou quasiment omniprésente dans l'environnement

⁵ Indice Biologique Normal Globalisé : état écologique selon les espèces rencontrées, plus ou moins pollu résistantes

⁶ Indice Biologique Diatomées : donne un état écologique des cours d'eau

⁷ Station d'Épuration

en sortie de la STEP SILOE (Fier médian) identifiaient entre 2012 et 2014 la présence d'un grand nombre de substances, les plus significatives étant le nickel, le cuivre, le zinc, l'arsenic, un solvant organochloré (le chloroforme) et 2 substances actives d'herbicides. Les rejets de la STEP des Poiriers dans le Nant de Calvi comportaient entre 2012 et 2014 un seul micropolluant considéré comme significatif : le zinc.

Parmi les 18 établissements industriels soumis à la surveillance initiale, 4 ont un rejet vers le milieu naturel (sans traitement préalable) : dans le Fier dans l'agglomération annécienne, le Thiou, l'Isernon et l'Herbe.

Le tissu industriel est concentré principalement dans l'agglomération annécienne. Deux tiers des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont situés dans le sous-bassin du Fier médian, dont une majorité possède une activité potentiellement polluante (chimie, travail des métaux, travail du bois, carrières, blanchisserie...) (*DREAL, 2016*). La qualité physico-chimique, métallique et biologique de plusieurs affluents du Fier médian témoigne de **pressions industrielles** importantes, particulièrement sur les ruisseaux de l'Herbe et de l'Isernon (ou Ruisseau des 3 Fontaines) (*Gay Environnement, 2013*). Sur ces deux cours d'eau, les rejets autorisés de deux entreprises de traitement de surface présentent une charge polluante supérieure à leur capacité auto-épuration et fortement impactante pour le milieu.

Des rejets « sauvages » et des apports directs liés à des mauvaises pratiques (démontage de véhicule...) sont également régulièrement mis en cause (*SAGE Environnement, 2009 et Montmasson/SAGE Environnement, 2007*).

Certaines autres pollutions proviennent d'anciennes décharges (à proximité de L'Eau Morte, du marais de Doussard, du ruisseau du Marais de l'Aile et du Nant de Calvi) et de sites contaminés par d'anciens stockages de métaux ou par des rejets non autorisés ou accidentels de substances toxiques. L'analyse croisée des surfaces imperméabilisées, des charges polluantes théoriquement émises et de la qualité des milieux récepteurs met en évidence la contribution potentiellement importante de l'agglomération annécienne dans le Fier, ses affluents et le nord du lac (*Egis et Aquascop, 2016*).

Les pollutions d'origine agricole, bien qu'encore identifiées sur le territoire (notamment Fier et Fillière) ont été réduites depuis 2004 grâce notamment au raccordement des laiteries et autres GAEC à des Unités de dépollution. Des pesticides sont encore utilisés en culture et arboriculture mais ne jouent qu'un rôle moindre dans les pollutions actuelles. Les substances de ce type identifiées dans les prélèvements proviennent majoritairement des gestionnaires de réseaux et d'espaces publics.

L'état chimique du lac au sens de la DCE est jugé bon. Parmi les 41 substances prises en compte pour évaluer l'état chimique, deux métaux (nickel et cadmium) et un HAP⁸ (naphtalène) ont été détectés à de faibles concentrations. Plusieurs autres substances ont été quantifiées, parmi lesquelles des métaux, un herbicide, des HAP, toutes à de faibles concentrations. A noter que les concentrations de HAP mesurées dans les sédiments du lac étaient largement inférieures à la valeur moyenne issue des analyses entre 2007 et 2010 sur 68 plans d'eau des bassins Rhône-Méditerranée & Corse, à l'exception du naphtalène qui était proche de la moyenne (*AERMC, 2010 et Aquascop, 2016*).

⁸ Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

Bassin versant de l'Arly

Parmi les points noirs de la qualité de l'eau, le Biel de St-Ferréol à Faverges (affluent de la Chaise) présente une qualité moyenne du fait de la présence d'ammonium (rejets directs). Le contrat de rivière (2012-2016) stipule qu'une réhabilitation des réseaux et la suppression d'un déversoir d'orage sont nécessaires.

L'activité touristique du bassin versant représente un moteur économique de première importance, multipliant par 7, en période hivernale, la population permanente du Val d'Arly et du Beaufortain en tête de bassin (hors SCoT). Cette activité nécessite une configuration adaptée des systèmes d'assainissement afin de limiter, en période d'étiage hivernal et de pic de fréquentation et de rejets, la dégradation de la qualité des effluents rejetés. Sur l'ensemble du bassin versant, près de 80% de la population maximale saisonnière est raccordée au réseau d'assainissement collectif, 12% dispose d'une installation autonome et près de 8% ne dispose d'aucun dispositif de traitement.

Bassin versant des Usses

Les eaux sont fortement minéralisées et les cours d'eau sont sensibles aux nitrates d'origine agricole et/ou domestique. Le captage de la Douai à Cruseilles présente une plus grande vulnérabilité vis-à-vis du risque de pollution et des enjeux de santé humaine.

Qualité des eaux de baignade

Le suivi de la qualité bactériologique des eaux de baignade du lac effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS) met en évidence une Excellente Qualité (**tous les sites sont en E en 2017**). Depuis 2013, toutes les baignades du territoire présentent une eau conforme aux normes européennes (Directive 2006/CE), sauf la plage Le Plant à Veyrier du Lac de 2011 à 2014 et la plage municipale de Doussard en 2015 et 2016 qui étaient en Bonne Qualité (B) sur ces périodes.

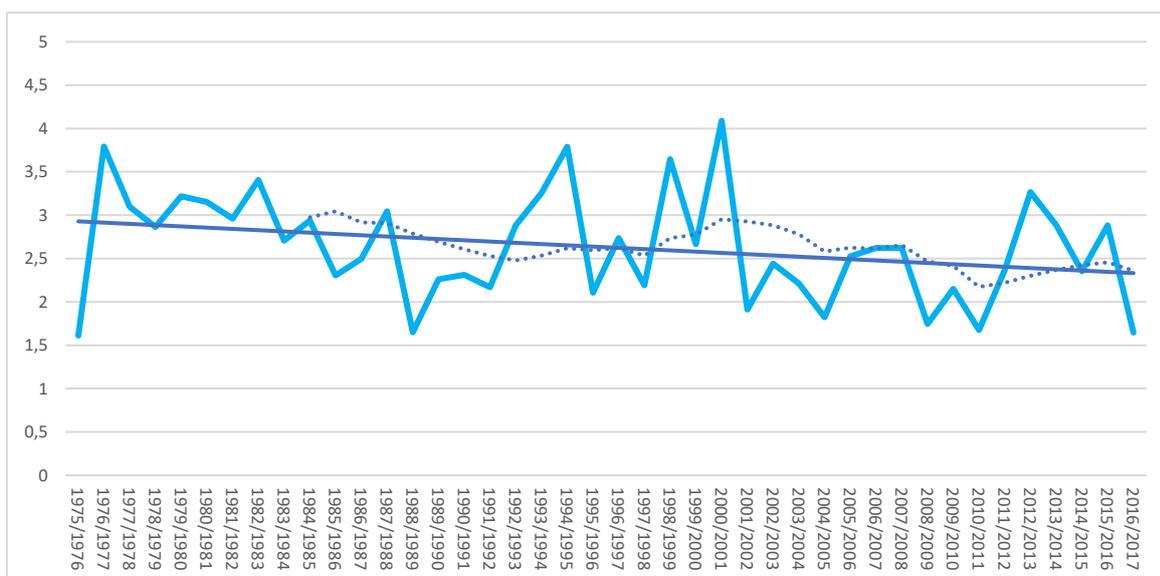
Source : <http://baignades.sante.gouv.fr/baignades> ; AGATE

B) Le débit naturel des cours d'eau

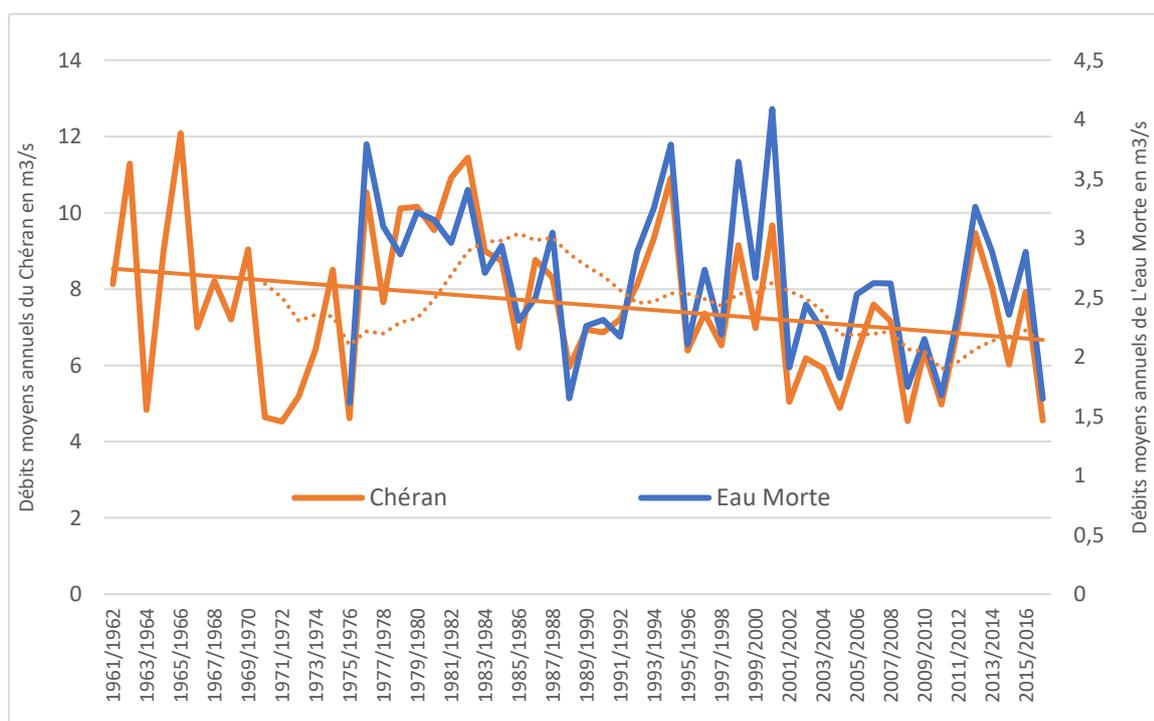
Les débits des rivières (non influencés par les aménagements anthropiques) offrent un indicateur intéressant pour observer la quantité d'eau disponible superficiellement pour les hommes ou les écosystèmes (en dehors des eaux souterraines). En effet, les débits moyens sont fortement corrélés avec le bilan hydrique (Précipitation-Evapotranspiration). C'est donc un indicateur de l'évolution de la vulnérabilité du territoire sur la ressource en eau face au réchauffement climatique (le réchauffement des températures augmentant mécaniquement l'ETP).

Deux rivières disposent de mesures suffisamment longues pour observer ces évolutions, disposant à la fois d'une significativité hydrologique (station située sur des cours d'eau à régime naturel), et d'une faible influence anthropique (pas ou peu d'aménagement) :

- **l'Eau Morte à Doussard** (territoire SCOT)
- **le Chéran à Allèves** (Massif des Bauges, hors SCOT).

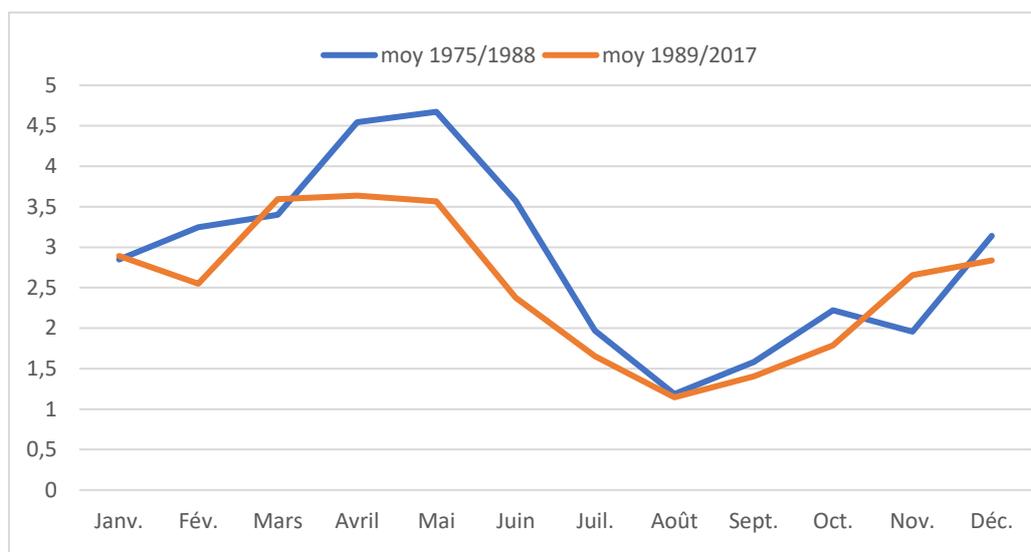


Evolution annuelle des débits (en m³/s) de l'Eau Morte à Doussard de 1975 à 2017 sur la période hydrologique octobre-septembre. Source : DREAL, BANQUEHYDRO, AGATE



Evolution comparée des débits moyens annuels de l'Eau Morte à Doussard de 1975 à 2107 et du Chéran à Allève de 1961 à 2017

Comparer les débits de l'Eau Morte avec le Chéran permet de faire remonter l'indicateur aux années 60 et de constater la tendance significative à la baisse. On constate aussi la forte corrélation entre les valeurs de débits des deux rivières. On peut généraliser les tendances à l'ensemble des rivières naturelles du SCOT (Agence de l'eau).



Evolution des débits mensuels de l'Eau Morte entre deux périodes climatiques : 1975/1988 et 1989/2017.

Le graphique ci-dessus permet d'observer la baisse des débits de l'Eau Morte sur la période avril-juillet, d'environ -21% (-12% sur l'année). Cette baisse est causée entre 1975/1988 et 1989/2017 par le réchauffement des températures, de +1.2° sur l'année et de +1.5°C sur le semestre estival. Ce réchauffement provoque plusieurs effets qui se croisent : baisse de la quantité de neige en moyenne montagne et fonte plus rapide du manteau neigeux (avancée / écrêtement du pic de crue), une hausse de l'évapotranspiration printanière et estivale causée par la hausse des températures et une avancée du départ de la végétation qui absorbe plus d'eau (+ extension de la forêt).

L'observation de l'évolution des débits moyens de l'Eau Morte est un bon indicateur des effets sur les eaux superficielles et leur quantité (et par extension leur qualité) de la pression climatique (hausse des températures, sécheresse) qui se rajoute à la pression anthropique (prélèvements, pollution). Les étiages estivaux et automnales sont de plus en plus sévères et la température même des rivières augmente. Les milieux aquatiques fluviaux sont les premiers touchés par le croisement de ces impacts, mais les conséquences peuvent se répercuter sur la hauteur du lac d'Annecy,

Source : <http://hydro.eaufrance.fr/>

C) La qualité chimique des eaux souterraines

Aquifère	Station de mesure	Etat chimique de 2006 à 2017
Alluvion du Fier	Forage des Iles à Metz-Tessy	MED
Alluvions du cône fluvio-glaciaire de la Chaise	Forage de la Chapelle à St Ferreol	BE
Alluvions récentes de la Filière	Puits de Dolay à Groisy	BE

Karst du Semnoz et alluvions fluvio-glaciaires	Source de la Veise à Gruffy	BE
Calcaire urigonien du massif du Salève	Source de la Douai à Cruseilles	BE
Alluvions fluvio-glaciaires anciennes de l'ancien pays molassique	Forage à Chavanod	BE

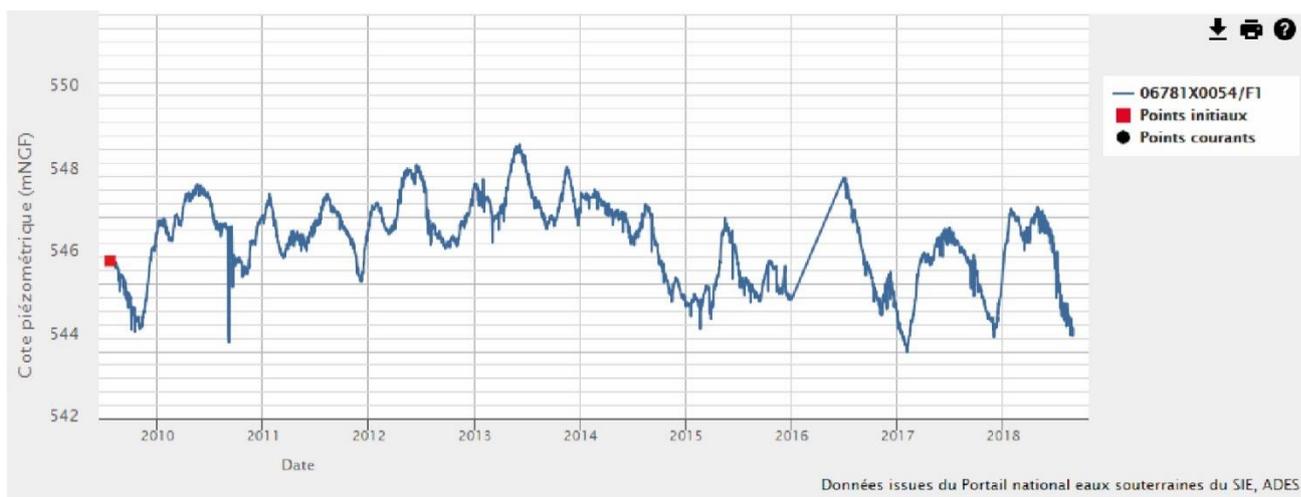
Source : <http://sierm.eaurmc.fr/surveillance/eaux-souterraines> ; AGATE.

D) La hauteur des eaux souterraines

Un seul point de mesure sur le territoire du SCOT permet le suivi la hauteur d'une masse d'eau souterraine : le forage du puit de Dollay à Groisy

Profondeur d'investigation : 39m

Données de 2009 à 2018



La hauteur de la masse d'eau (ici, variations de la cote NGF (nivellement général de la France) mesuré au forage de Groisy) est très sensible au bilan hydrique (ou indice de sécheresse) et notamment les quantités de précipitation : la période 2012/2015 a été bien arrosé, l'année 2015 chaude et sèche, et les creux depuis 2017 (et en 2009) sont la conséquence des périodes estivales et automnales chaudes et sèches. La différence entre une période pluriannuelle sèche et une autre humide se traduit par une diminution d'environ 2 m de la hauteur de la masse d'eau.

Source : <http://www.adeseaufrance.fr> ; AGATE

6.2. Maîtrise des consommations énergétiques et amélioration de la qualité de l'air en particulier par l'évolution des modes et des flux de déplacements

6.2.1a Consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre

Bilan de la consommation énergétique

(Source OREGES 2017, données 2015, en GWh, à climat normal, sur le SCOT du bassin annécien)

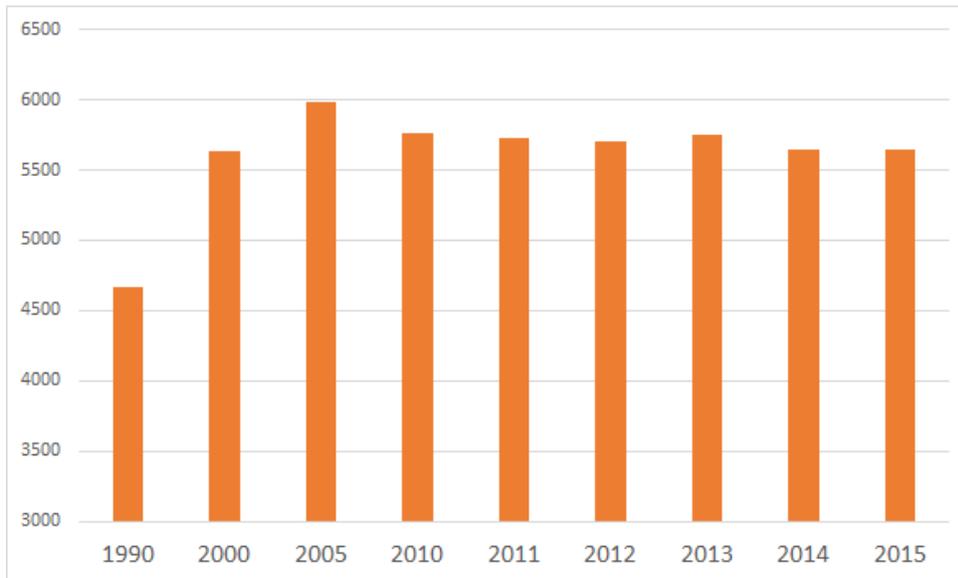
La consommation énergétique sur le bassin annécien suit celle de la consommation nationale, elle est donc fortement corrélée à l'activité économique. Ainsi, entre 2000 et 2005, la consommation a augmenté pour atteindre un pic en 2005. Elle a chuté en 2008 suite à la crise économique. La consommation s'est stabilisée depuis 2011.

Par rapport à 1990, la consommation énergétique sur le bassin annécien en 2015 est plus haute de 21%, égale à celle de 2000, et inférieure de 6 % à celle de 2005. Sur les 6 dernières années, la consommation d'énergie stagne, bien qu'une légère baisse soit visible entre les périodes 2010/2013 et 2014/2015. Le constat est identique en Auvergne Rhône-Alpes et en France.

Analyse par énergie

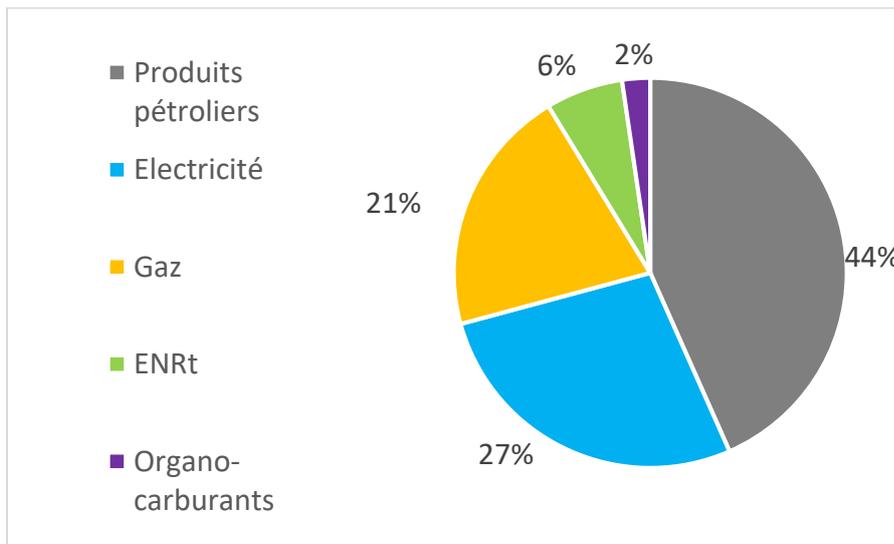
La consommation d'énergies finales sur le territoire du SCOT du bassin annécien concerne en premier lieu les **produits pétroliers** (43% du total en 2015) suivi de l'électricité (27%), le gaz (21%), les ENRt (énergie renouvelable thermique comme le bois-énergie, 6%), et les organo-carburants (2%).

Depuis 2005, l'évolution la plus remarquable est la diminution de la consommation de pétrole, notamment dans le secteur résidentiel et tertiaire, et ce malgré la légère hausse dans le transport. Cette baisse s'est toutefois arrêtée au début de la décennie 2010. La consommation d'électricité a augmenté significativement, notamment dans le secteur tertiaire, alors que celle du gaz a stagné voir baissé. Concernant les énergies à la marge, notons la forte diminution de l'énergie Déchets grâce au développement de leur valorisation, et à l'augmentation des ENRt en lien avec la diminution de la consommation de fioul dans le chauffage.



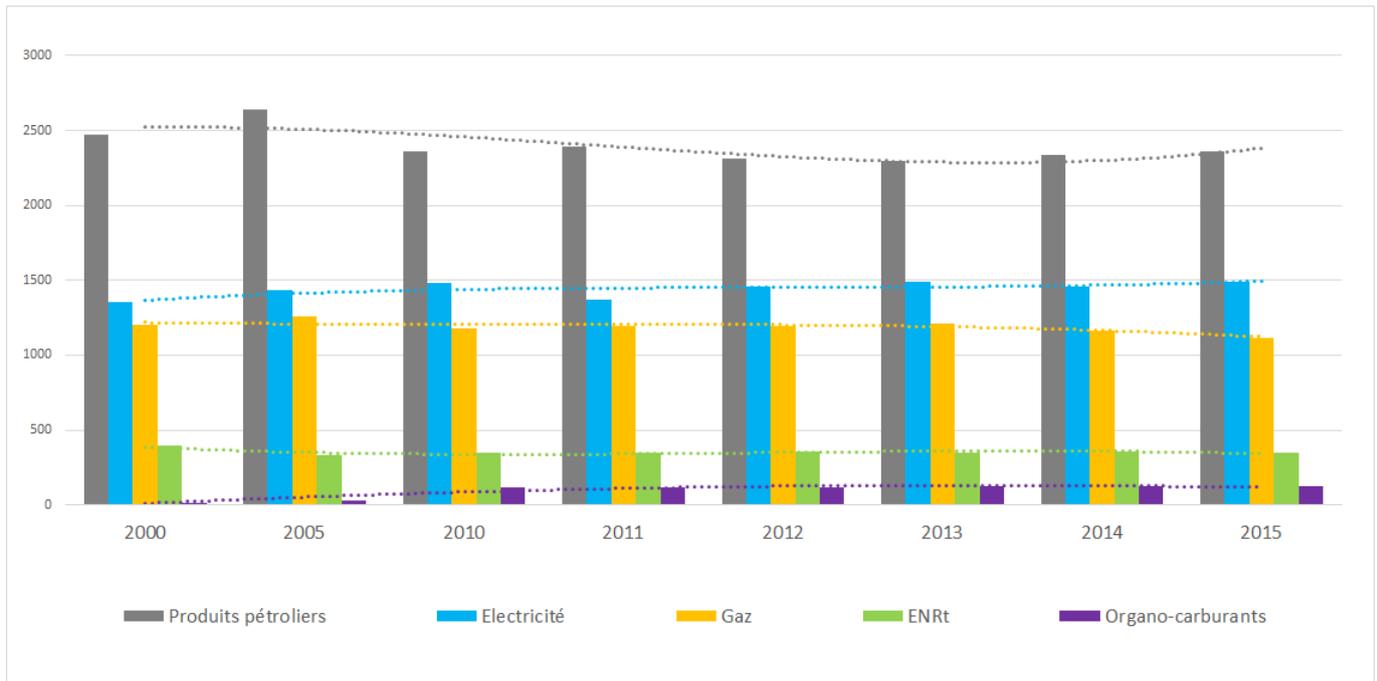
Source : OREGES

Evolution de la consommation énergétique en GWh tous secteurs (hors branche énergie)



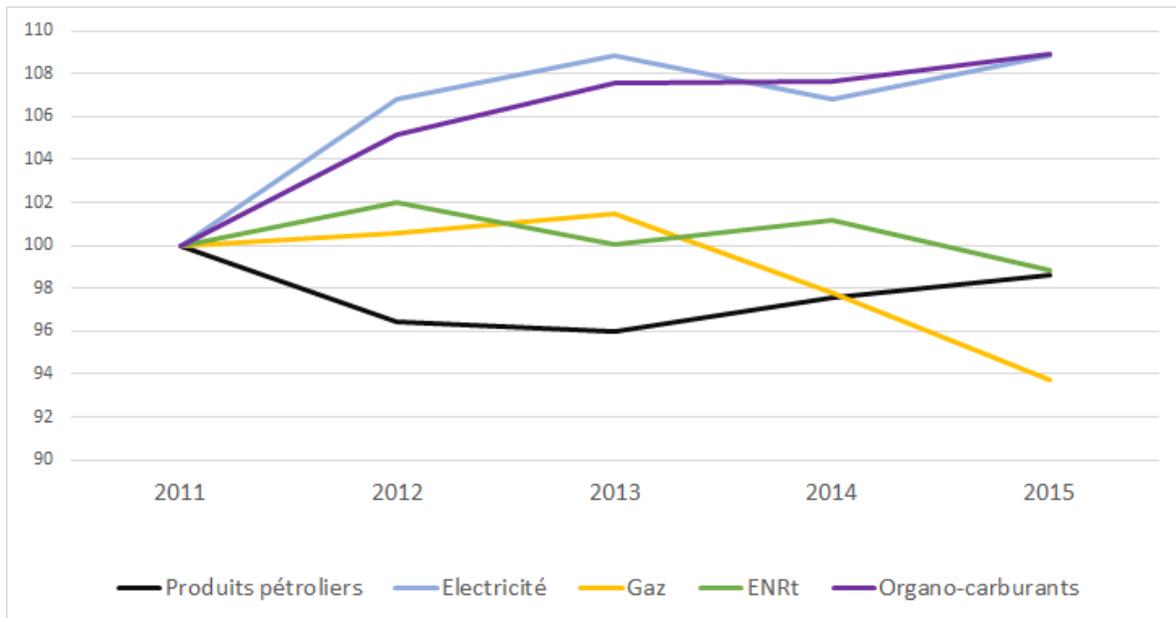
Source : OREGES

Part de chaque énergie en 2015 dans la consommation finale tous secteurs



Source : OREGES

Evolution de la consommation de chaque énergie finale (hors branche énergie), en GWh



Source : OREGES

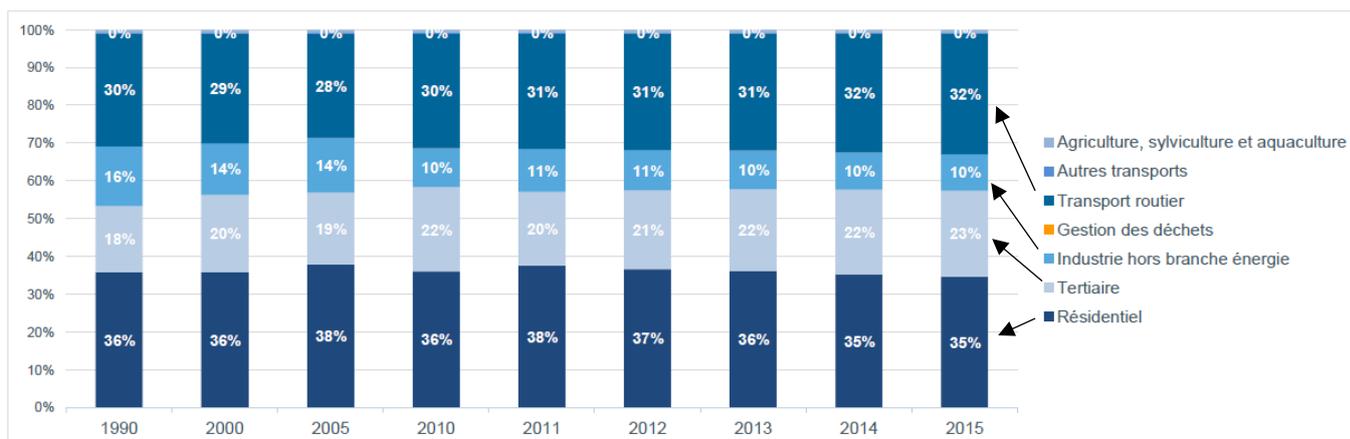
Evolution de la consommation énergétique par secteur en base 100 entre 2011 et 2015

Analyse par secteur

Les secteurs qui consomment le plus d'énergie en 2015 sont le résidentiel (35%) - qui avec le tertiaire représentent 58% du total – suivi du transport (32%) et de l'industrie (10%). L'agriculture reste à la marge.

On note la baisse des consommations du secteur résidentiel depuis 15 ans, et du secteur industriel, en lien cette fois avec l'amélioration de la valorisation des déchets. A contrario, le secteur des transports continue de consommer de plus en plus d'énergie (augmentation du parc) même si la tendance se stabilise sur les dernières années. Le secteur tertiaire est aussi en légère hausse (plus de gaz et d'électricité contre moins de pétrole).

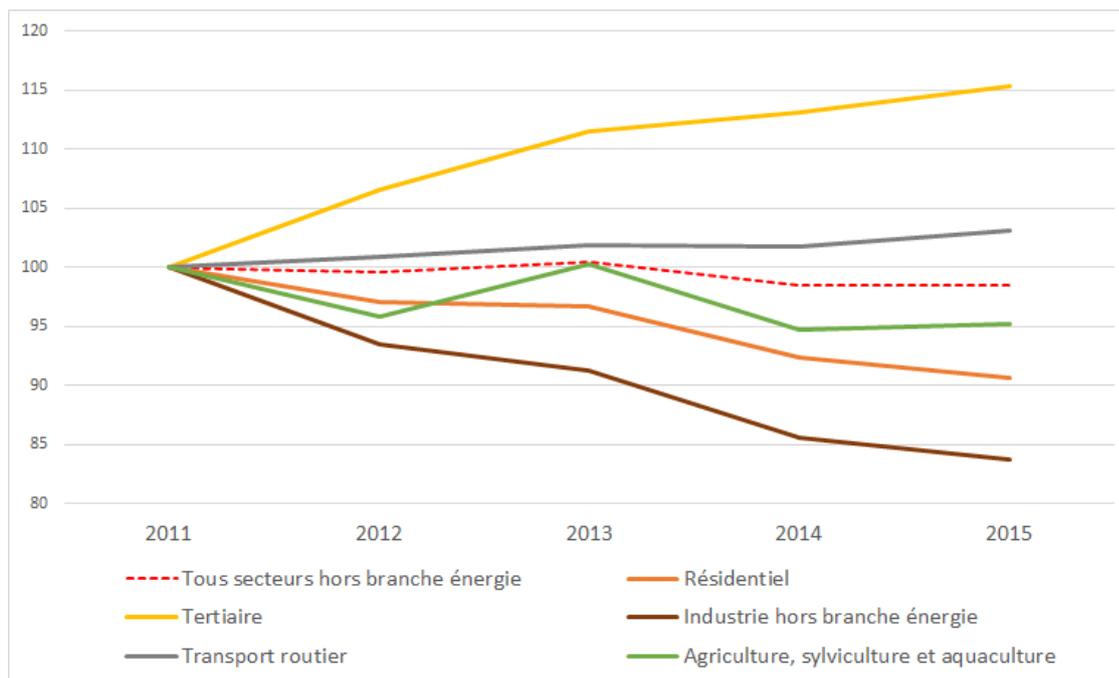
Evolution de la part de chaque secteur dans la consommation d'énergie finale



Source : OREGES

	Résidentiel	Tertiaire	Industrie hors branche énergie	Gestion des déchets	Transport	Agriculture
Au cours de la dernière année (2015)	-2%	2%	-2%	N/A	1%	14%
Au cours des 5 dernières années (2011-2015)	-6%	1%	-9%	N/A	3%	-14%
Depuis 2005	-14%	13%	-37%	N/A	9%	-8%
Depuis 1990	17%	57%	-26%	N/A	29%	5%

Evolution de la part de chaque secteur dans les consommations d'énergie sur le SCoT du bassin annécien (source : OREGES, données 2015)



Source : OREGES

Evolution de la consommation énergétique par secteur en base 100 depuis 2011

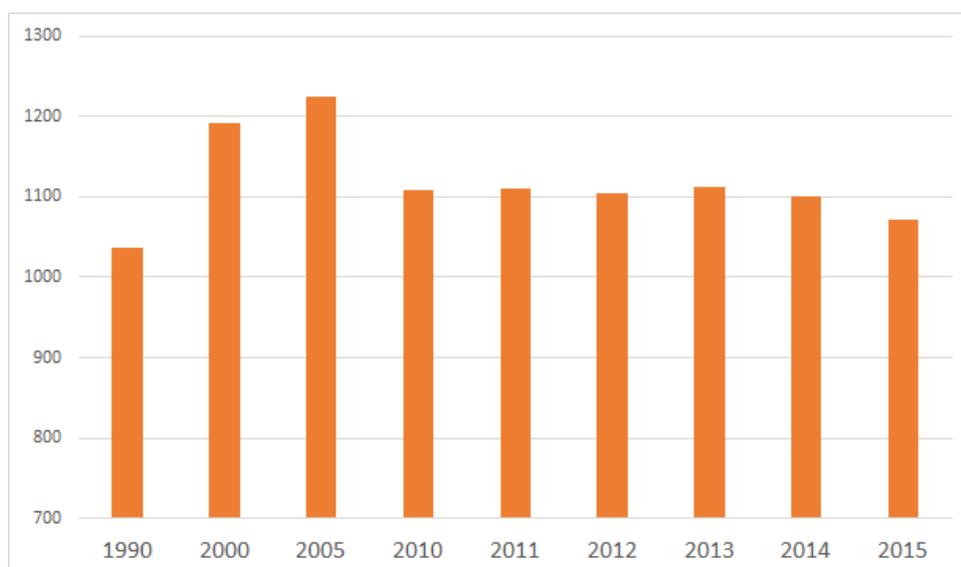
Bilan des émissions de gaz à effet de serre

(Source OREGES 2017, données 2015, en kteq CO₂, à climat normal sur le SCOT du bassin annécien)

Rappel : Ne pas confondre gaz à effet de serre (GES) et pollution de l'air (PA)

- Les GES sont responsables du changement climatique. Il restent très longtemps dans l'atmosphère mais ont peu d'effets directs sur la santé. Les principaux GES sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), protoxyde d'azote (NO) et les gaz fluorés.
- Les polluants de l'air, composés de gaz toxiques ou de particules nocives, ont un effet direct sur la santé et les écosystèmes

Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis le début des années 2000 et le pic de 2005, mais elles ne sont toujours parvenues à passer en dessous de celles de 1990. En 2015, les émissions sont 3% plus importantes qu'en 1990, et 12,5% plus faibles qu'en 2005. On est très loin des objectifs de l'Union Européenne (-20% par rapport à 1990) mais on se rapproche de ceux des Plans Climat français (-14% entre 2005 et 2020). Toutefois, depuis 5 ans, on observe une stagnation des émissions (la cause de la légère baisse en 2015 n'est pas identifiée par l'OREGES).



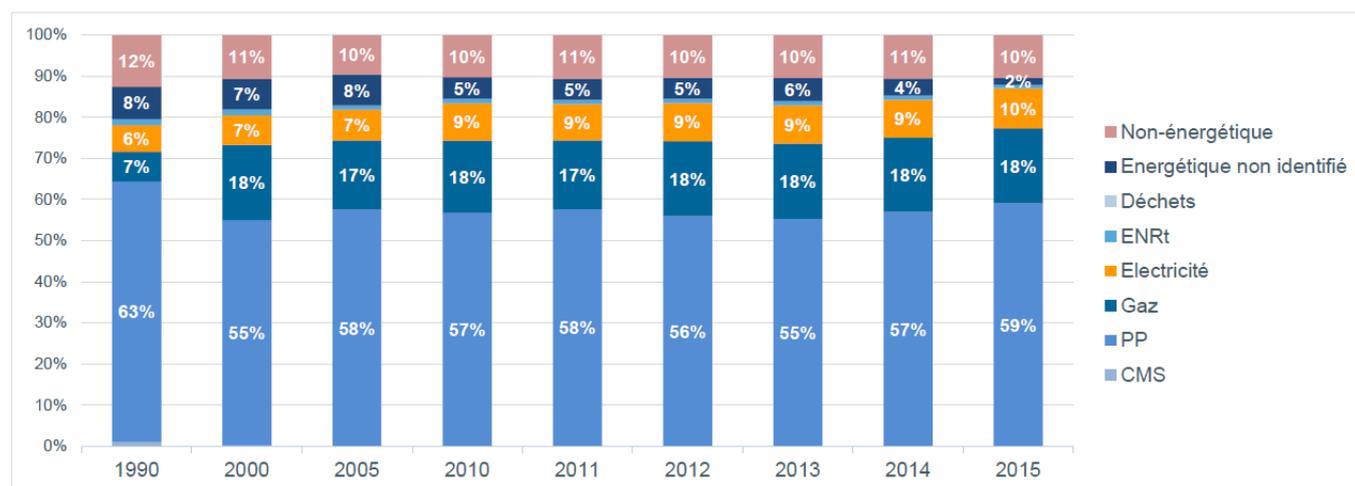
Source : OREGES

Evolution des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) tous secteurs (hors branche énergie) en kteq CO2

Analyse par énergie :

La principale énergie émettrice de GES sont les produits pétroliers. Ils représentent 59% des émissions en 2015. C'est donc sur cette énergie que les marges de manœuvre sont les plus importantes. La diminution des émissions depuis 2005 atteint -10%, et est liée à la diminution de la consommation de produits pétroliers dans le secteur résidentiel-tertiaire. La crise économique et la diminution de l'activité a aussi joué au niveau national et local dans les grandes agglomérations.

Les autres énergies qui participent aux émissions de GES sont le gaz (en stagnation) et l'électricité (15% de GES de plus entre 2005 et 2015, en lien avec l'augmentation de sa consommation).



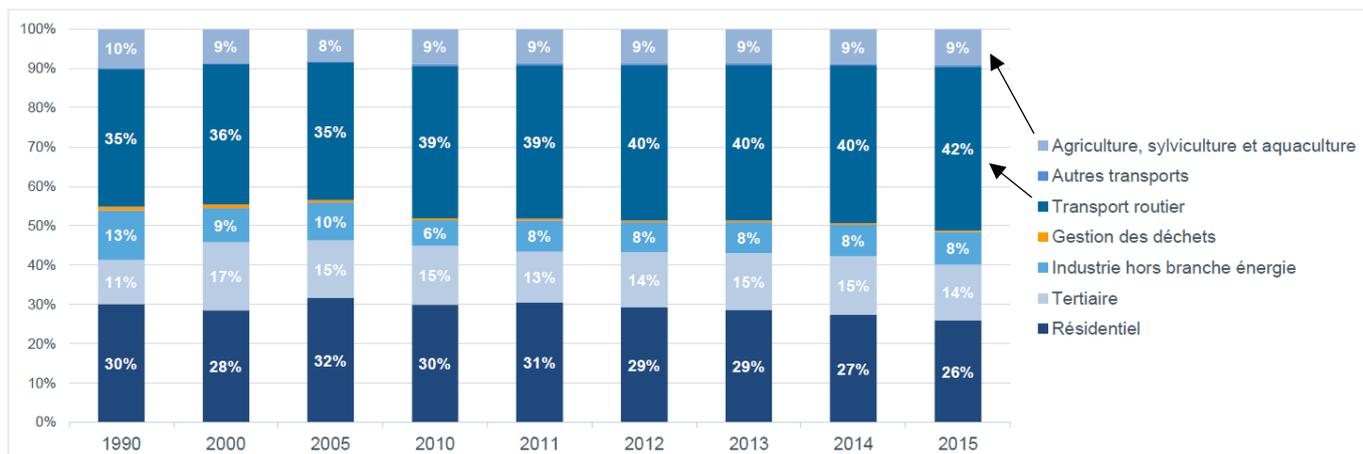
Source : OREGES

Evolution de la part de chaque énergie dans les émissions de GES

ENRt : énergie renouvelable thermique, PP : produits pétroliers, CMS : combustibles minéraux solides

Analyse par secteur

Les émissions de GES proviennent avant tout des secteurs résidentiel-tertiaire (40%) et du transport (42%), suivi par l'agriculture (engrais, etc.) et l'industrie. La progression des émissions est positive pour le transport : bien que les moteurs des voitures se soient fortement améliorés au niveau de leur efficacité énergétique, celles-ci continuent à émettre des GES et le parc augmente. Le secteur résidentiel-tertiaire est au contraire passé d'une part de 48% à 40%, pour les raisons évoquées ci-dessus. La forte évolution des émissions sur les 5 dernières années de l'industrie n'est pas expliquée mais restent marginales en valeurs quantitatives.



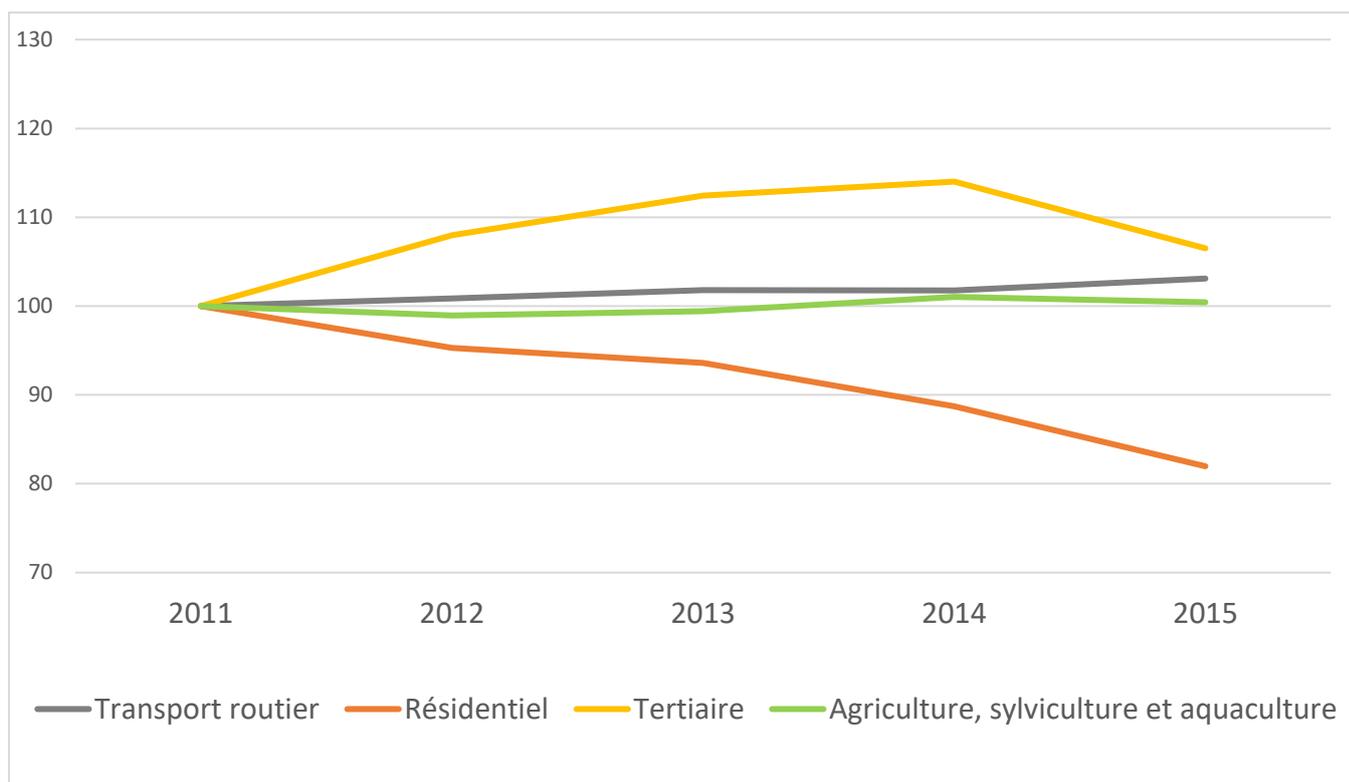
Source : OREGES

Evolution de la part de chaque secteur d'activité dans les émissions de GES

	Résidentiel	Tertiaire	Industrie hors branche énergie	Gestion des déchets	Transport	Agriculture
Au cours de la dernière année (2015)	-8%	-7%	0%	-4%	1%	-1%
Au cours des 5 dernières années (2011-2015)	-16%	-8%	24%	-22%	4%	-1%
Depuis 2005	-28%	-15%	-25%	-51%	4%	-1%
Depuis 1990	-11%	31%	-32%	-63%	23%	-4%

Source : OREGES

Evolution de la part de chaque secteur d'activité dans les émissions de GES



Evolution des émissions de GES par secteur en base 100 depuis 2011 (Source : OREGES, AGATE).

Conclusion :

La consommation d'énergies fossiles sur le territoire est en baisse depuis 2005, entraînant la baisse des émissions de GES, mais la tendance est à la stagnation depuis le début de la décennie 2010.

Deux secteurs d'activités ont connu des hausses de la consommation d'énergie et de leurs émissions de GES, le transport et le tertiaire (ce dernier étant en cours de décarbonisation). Le résidentiel, l'agriculture et les déchets sont plutôt en baisse.

Le potentiel d'économie et de réduction des émissions se situent donc sur le transport (consommer moins d'énergies fossile, changer de modes de transport, favoriser les transports en commun...) et sur le résidentiel (changer de mode de chauffage, isolation...). Le secteur tertiaire est aussi une source d'économie de gaz et d'électricité.

6.2.1b Qualité de l'air

Remarque : Les données sont fournies par ATMO ARA et sont agrégées à l'échelle de l'EPCI CA Grand Annecy. Les analyses qui en découlent sont valables à l'échelle du SCOT du Bassin Annécien (caractère ponctuel des mesures et utilisation de la modélisation cartographique).

Rappel : Ne pas confondre pollution de l'air (PA) et gaz à effet de serre (GES)

- Les polluants de l'air, composés de gaz toxiques ou de particules nocives, ont un effet direct sur la santé et les écosystèmes ;
- Les GES sont responsables du changement climatique. Il restent très longtemps dans l'atmosphère mais ont peu d'effets directs sur la santé. Les principaux GES sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), protoxyde d'azote (NO) et les gaz fluorés.

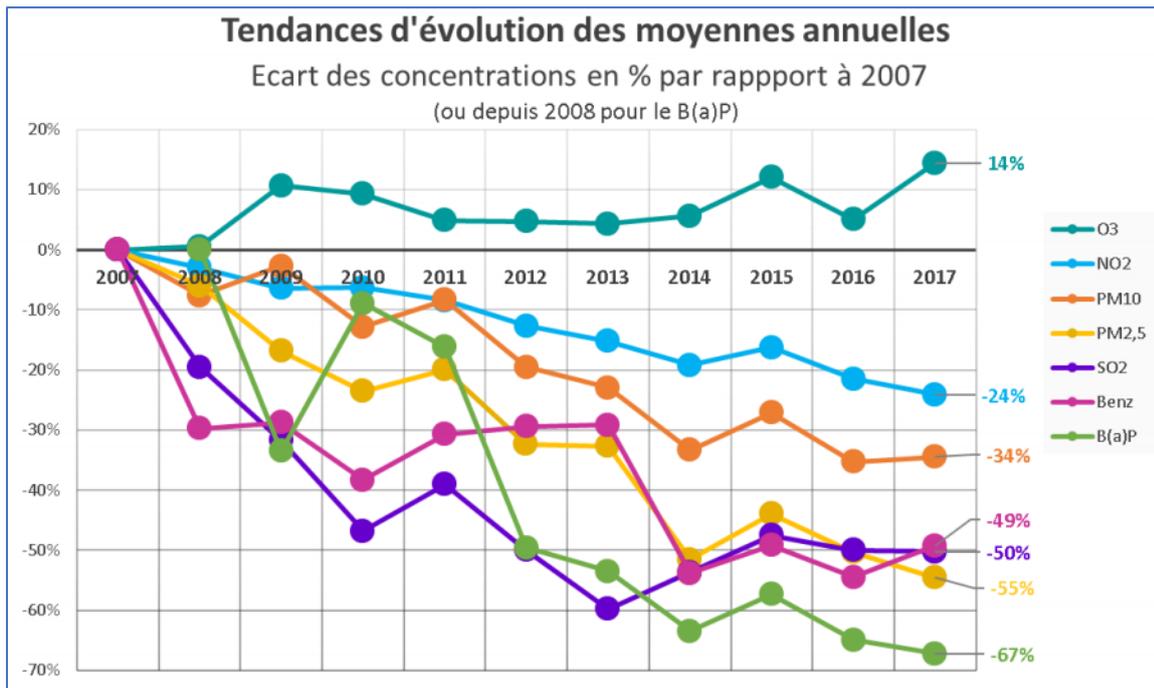
Les principaux polluants : définition

- **Particules fines** : Les particules en suspension, communément appelées « poussières », proviennent en majorité de la combustion à des fins énergétiques de différents matériaux (bois, charbon, pétrole), du transport routier (imbrûlés à l'échappement, usure des pièces mécaniques par frottement, des pneumatiques...) et d'activités industrielles très diverses (sidérurgie, incinération, photo chauffage, chaufferie).

La surveillance réglementaire porte sur les particules PM₁₀ (de diamètre inférieur à 10 µm) mais également sur les PM_{2.5} (de diamètre inférieur à 2,5 µm).

- Le dioxyde d'azote (NO₂) est émis lors des phénomènes de combustion, principalement par combinaison de l'azote et de l'oxygène de l'air. Les sources principales sont les véhicules et les installations de combustion.
- Le dioxyde de soufre (SO₂) est un polluant essentiellement industriel. Les sources principales sont les centrales thermiques, les grosses installations de combustion industrielles, l'automobile et les unités de chauffage individuel et collectif.
- L'ozone (O₃) n'est pas directement rejeté par une source de pollution, il n'est donc pas présent dans les gaz d'échappement des véhicules ou les fumées d'usine. Il se forme par une réaction chimique initiée par les rayons UV (Ultra-Violet) du soleil, à partir de polluants dits « précurseurs de l'ozone », dont les principaux sont les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV).

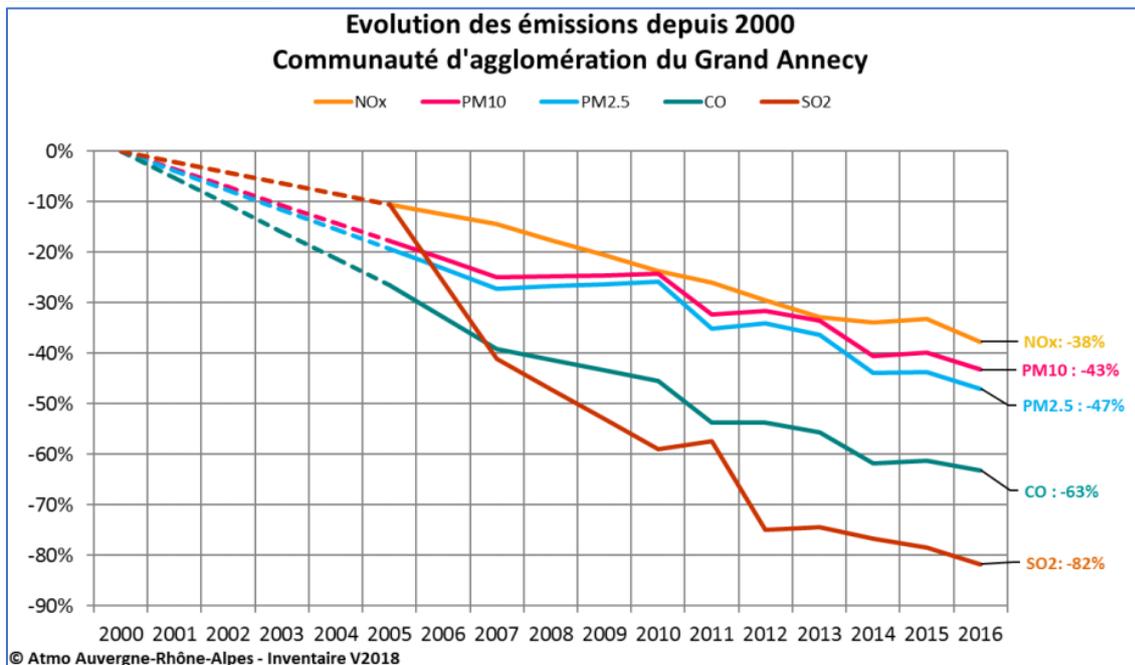
Les émissions à l'échelle de la région



L'année 2017 confirme de nouveau une tendance globale à l'amélioration de la qualité de l'air sur la dernière décennie : il s'agit de la première année au cours de laquelle aucun dépassement de valeur réglementaire n'est constaté pour les particules dans la région.

Les émissions à l'échelle du Grand Annecy

Analyse par polluant



⇒ **Les émissions de polluants sont en diminution sur la période 2000-2017.**

En voici les raisons :

- Pour les PM10 et les PM2,5, la baisse observée sur plusieurs années est imputable au secteur résidentiel (renouvellement progressif des appareils individuels de chauffage au bois), au transport routier (renouvellement du parc automobile, avec la généralisation des filtres à particules à l'ensemble des véhicules neufs à partir de 2011) et à l'industrie (amélioration des procédés de dépollution, fermeture de certains sites ou réduction d'activité). A cette tendance à la baisse sur le long terme viennent s'ajouter des fluctuations annuelles en lien direct avec les variations de la rigueur climatique, qui conditionnent les besoins en chauffage et les consommations de combustible associées, en particulier le bois de chauffage. C'est ainsi que les émissions sont plus fortes en 2010 par exemple, année marquée par un hiver plus froid.
- Pour les NOx, la baisse significative observée depuis 2000 est surtout liée aux secteurs de l'industrie et du transport routier : la valeur légèrement plus faible observée en 2009, en particulier sur l'évolution temporelle des émissions de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy, est la résultante d'un effet de la crise sur ces 2 secteurs. La diminution des émissions industrielles, principalement entre 2005 et 2010, est en grande partie imputable à une efficacité grandissante des technologies de dépollution (afin de répondre à la réglementation). La diminution des émissions du transport routier (en raison du renouvellement du parc automobile) est en partie contrebalancée par l'augmentation des distances parcourues.
- Les émissions d'ozone stagnent, mais les dépassements de normes sont de moins en moins enregistrés. L'ozone provient des différentes activités humaines et les concentrations sont plus importantes lors des fortes chaleurs estivales.
- Pour le CO, la baisse des émissions est consécutive à des gains réalisés sur les secteurs résidentiel et transports routiers, en particulier grâce à l'amélioration technologique des systèmes de chauffage (rendement) et des véhicules routiers. L'augmentation des émissions de CO en 2010 est liée à un hiver plus froid.
- La baisse des émissions de SO2, initiée depuis 2005 selon la zone concernée et moins marquée depuis 2009, est majoritairement liée à la diminution des émissions de l'industrie et des transports routiers en raison du renforcement de nombreuses réglementations (telles que la réduction de la teneur en soufre des combustibles ou la sévèrisation des limites d'émission). Cette diminution est cependant irrégulière en raison des variations d'émissions de certains établissements industriels, comme on peut l'observer en 2010 et 2011 par exemple sur le Grand Annecy.

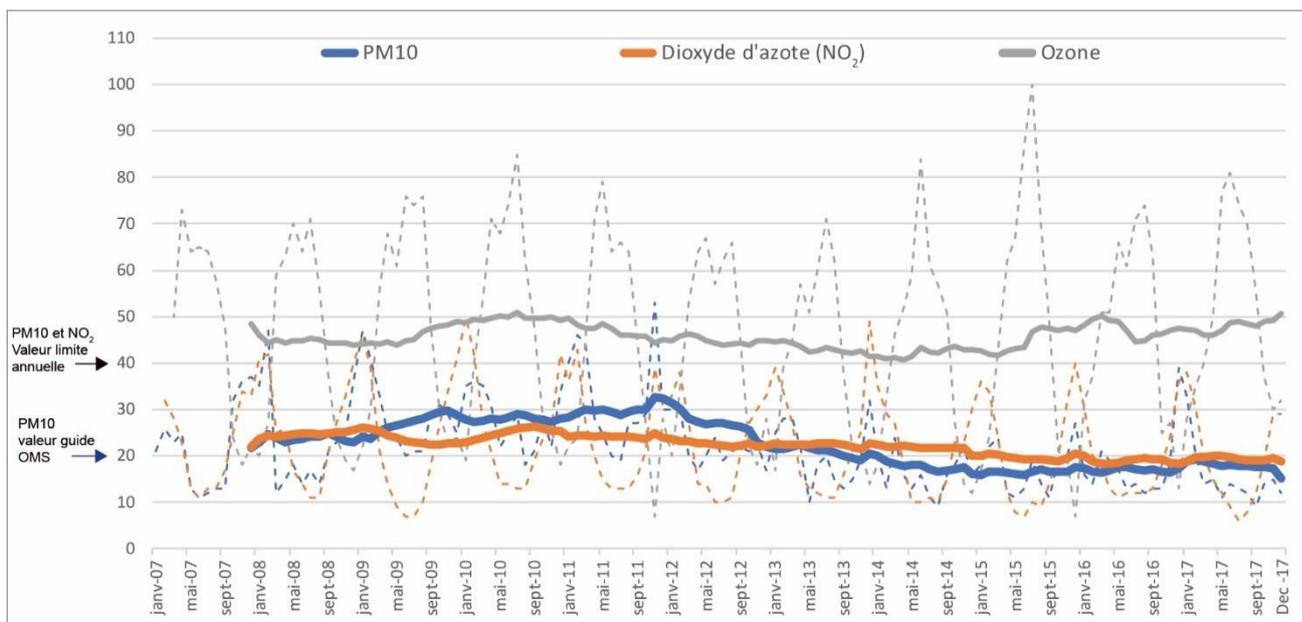
Valeur réglementaire et recommandations de l'OMS

NOx : seul le dioxyde d'azote (NO2) est réglementé en air ambiant. Valeur limite annuelle : 40 µg/m3.

PM10 et PM2.5 : valeur limite 40 µg/m3 en moyenne annuelle pour les PM10 ; 25 µg/m3 en moyenne annuelle pour les PM2,5 et 20 µg/m3 à partir de 2020.

Valeurs guides annuelles de l'OMS : 20 µg/m3 pour les PM10 et 10 µg/m3 pour les PM2,5.

Ozone : valeur cible, seuil de protection de la santé de 120 µg/m³ pour le max journalier de la moyenne sur 8h à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans.



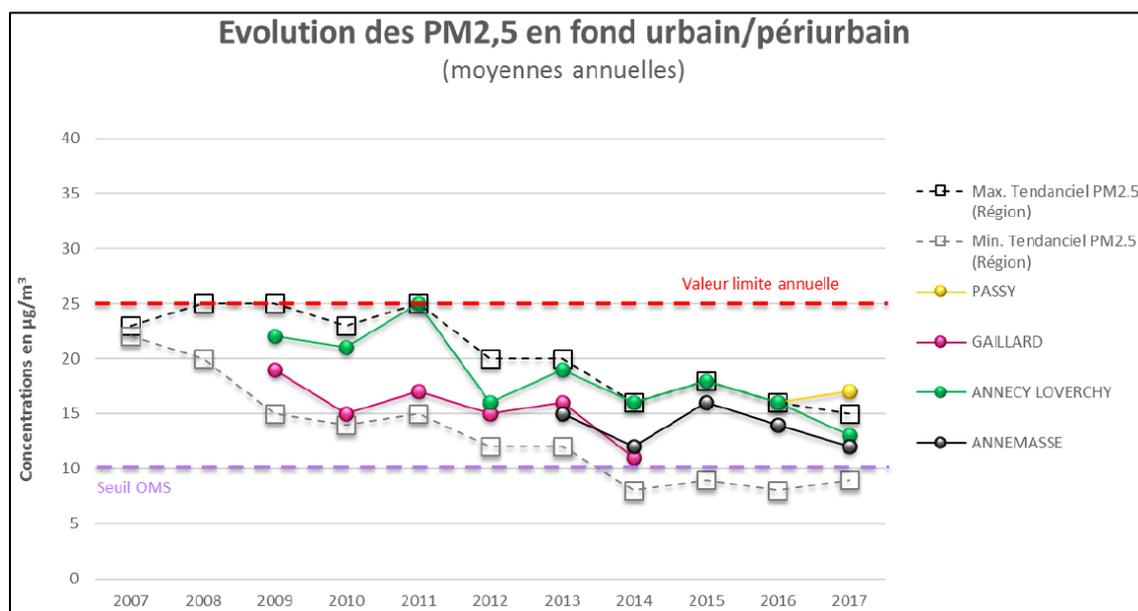
Evolution mensuelle et annuelle des concentrations (en microg/m³) des particules fines PM10, de l'ozone (O₃) et des dioxydes d'azote (NO₂) mesurées à la station Novel d'Annecy de 2007 à 2017

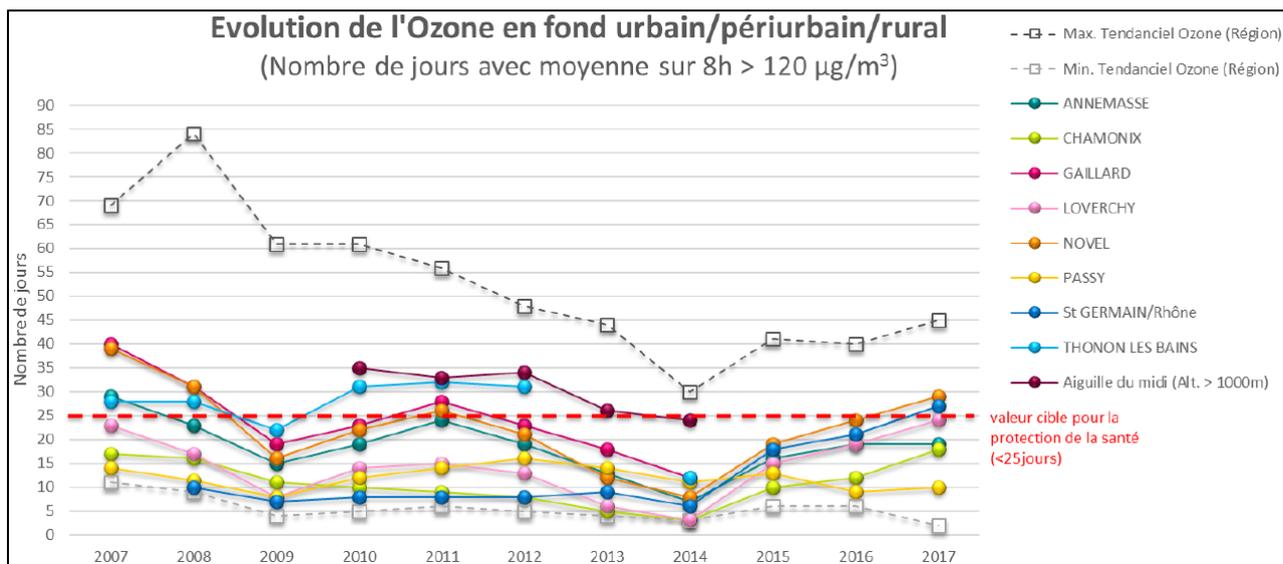
Source : ATMO AURA, AGATE.

Traits pointillés : moyennes mensuelles

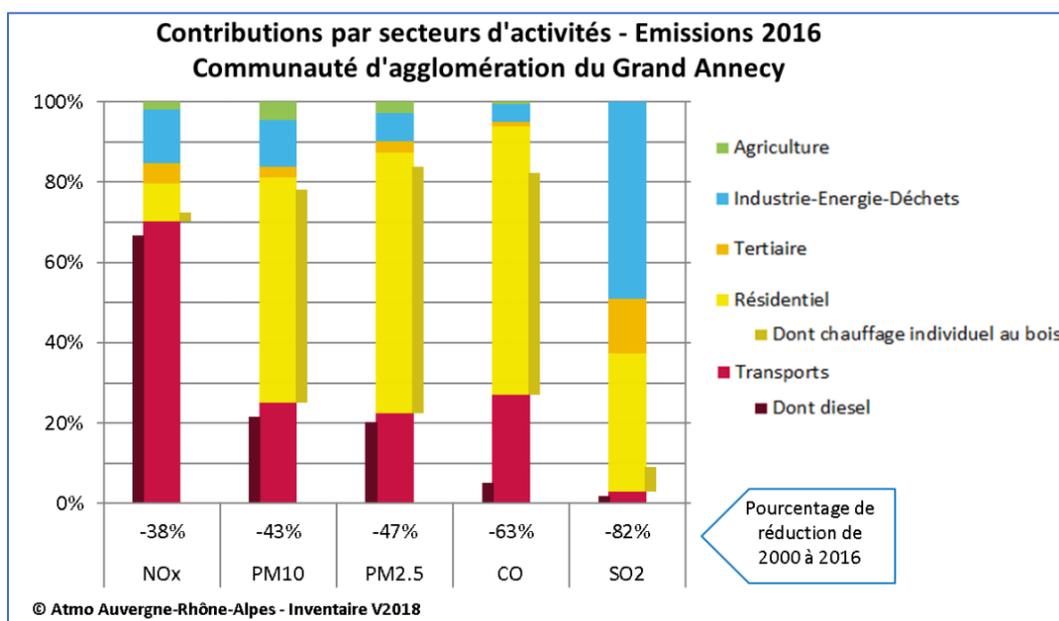
Traits pleins : moyennes mobiles annuelles

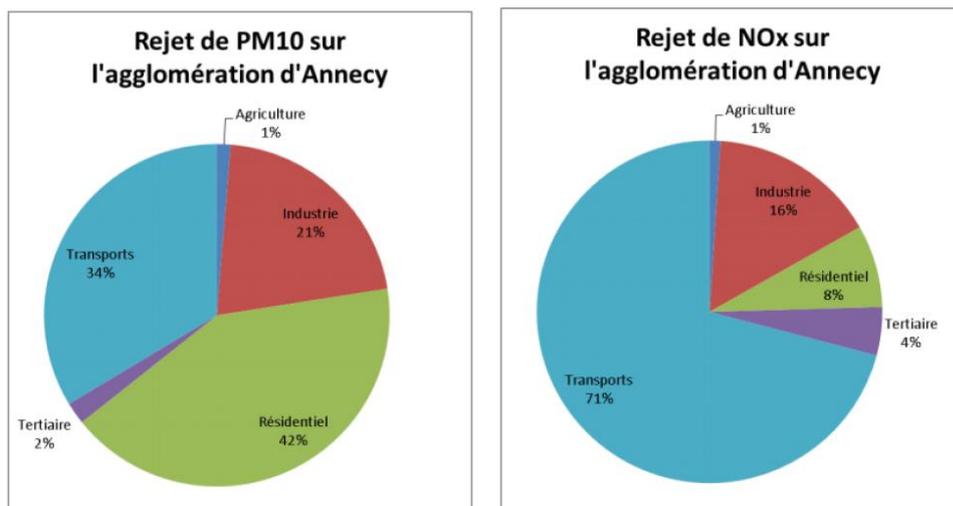
Le graphique ci-dessus permet d'observer la variabilité mensuelle de chaque polluant en fonction de la période de l'année : des pics d'ozone en été, accentué par les vagues de chaleur et les canicules, et des pics de dioxydes d'azote et de PM en hiver, à la faveur des inversions thermiques provoquées par les anticyclones (et indirectement à l'augmentation de l'utilisation de chauffage). Une année douce et pluvieuse connaîtra moins d'épisodes de pollution qu'une année à l'hiver froid et sec, et à l'été caniculaire.





Analyse par secteur d'activité



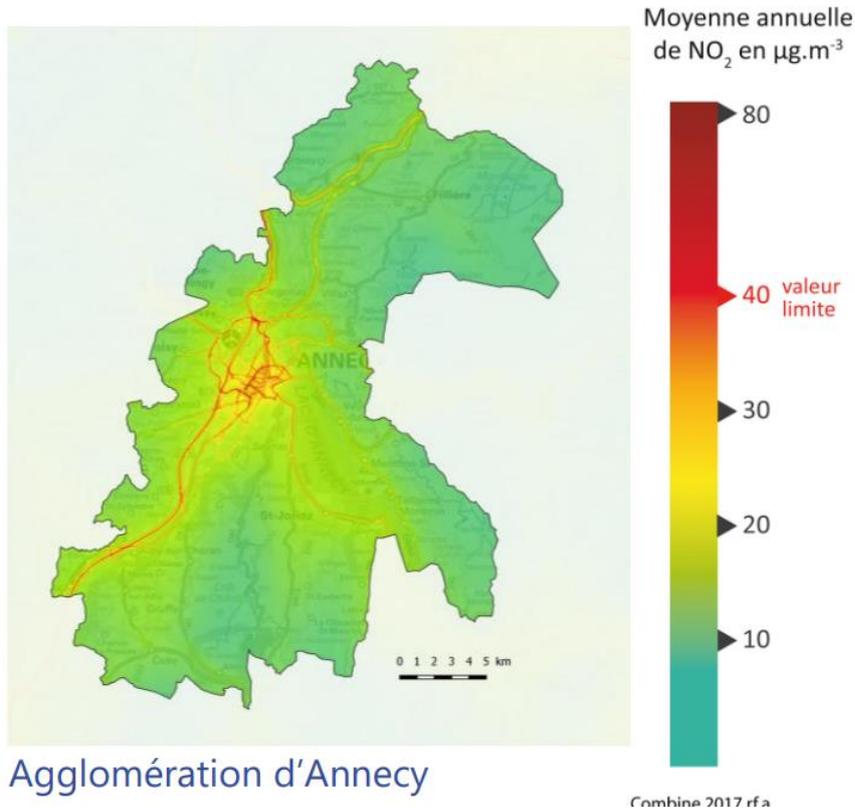


Source : ATMO AURA

- **TRANSPORTS** : le secteur des transports demeure le principal émetteur de NOx avec près de 60% des émissions, dont environ 90% est imputable aux véhicules Diesel. Les contributions de ce secteur aux émissions des autres polluants présentés sur le diagramme sont plus modérées. En comparaison avec le département et la zone PPA de la vallée de l'Arve, la Communauté d'agglomération du Grand Annecy présente une contribution globalement plus élevée du transport aux émissions de polluants.
- **RÉSIDENTIEL** : le chauffage individuel au bois est l'émetteur majoritaire de particules et de CO puisqu'il représente plus de la moitié des émissions sur ces territoires. Le secteur résidentiel est également l'émetteur majoritaire de SO2 sur le département et la zone PPA de la vallée de l'Arve (plus de 60% des émissions), en raison du chauffage domestique au fioul.
- **TERTIAIRE** : le secteur tertiaire impacte peu les émissions de polluants dans ces territoires. C'est pour le SO2 que sa part est la plus élevée, comprise entre 10% et 14% selon les polluants et la zone concernée.
- **INDUSTRIE/ENERGIE/DECHETS** : ce secteur impacte surtout les émissions de SO2 et sur la communauté d'agglomération du Grand Annecy plus particulièrement où il atteint presque la moitié de la contribution en raison du tissu industriel. Ce taux est beaucoup plus faible sur le département et la zone du PPA de la vallée de l'Arve (20% à 25% environ). Les autres polluants sont nettement moins concernés (de 5% à 20% environ selon la zone et le polluant).
- **AGRICULTURE** : les émissions agricoles ont peu d'impact sur ces territoires. Les particules PM10 sont les plus concernés mais la contribution de ce secteur ne dépasse jamais 7% quel que soit le territoire

Année 2017 et cartographie

Dioxyde d'azote, moyenne annuelle : l'agglomération annécienne est la plus touchée en Haute-Savoie avec environ 2 000 habitants exposés au dépassement réglementaire de la valeur limite annuelle, mais en diminution par rapport à 2016 qui comptait une exposition de 3 000 personnes.



Source : ATMO AURA

PM10, moyenne annuelle : Le seuil recommandé par l'OMS fixée à 20 µg/m³ en moyenne annuelle est dépassé de manière majoritaire sur l'agglomération d'Annecy : presque 59 000 habitants, soit 30% de la population, sont exposés à des niveaux supérieurs à ce seuil. En 2016 il s'agissait de 90 000 personnes, soit 47%.

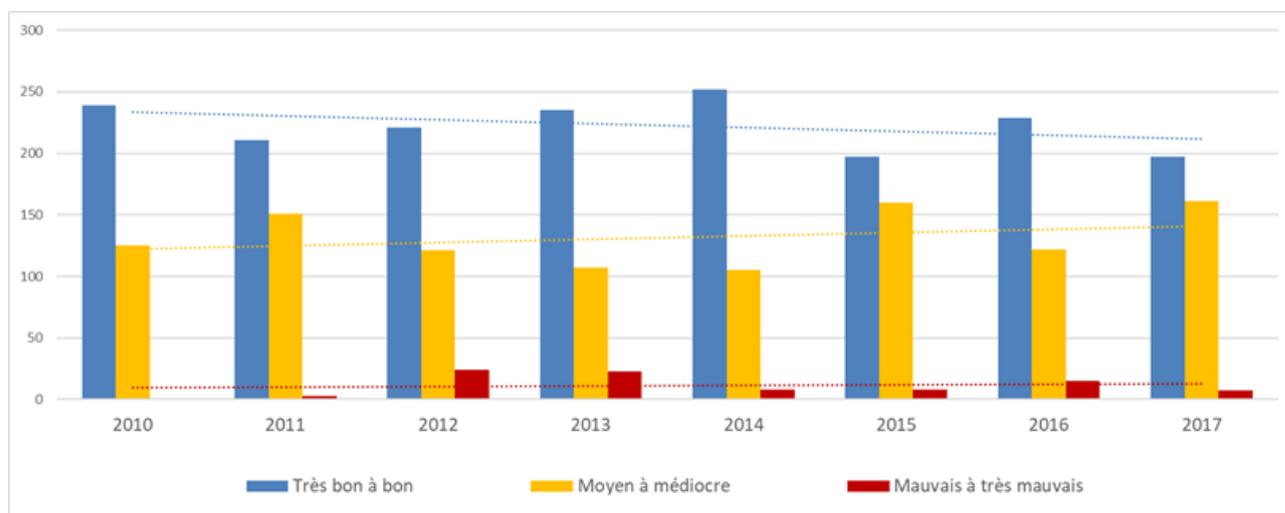
PM10, moyenne journalière : En 2017, il s'agit de la première année où la valeur limite en moyenne journalière est respectée sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes (50 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 35 fois par an).

PM2.5, moyenne annuelle : La valeur réglementaire annuelle est respectée depuis plusieurs années et les concentrations mesurées en 2017 sont en diminution par rapport à 2016, à l'instar des PM10. Mais l'agglomération d'Annecy comme sur l'ensemble du département, les habitants sont exposés à des niveaux de PM2.5 supérieurs au seuil recommandé par l'OMS, qui est également un objectif de qualité indiqué par la réglementation française

Ozone, moyenne annuelle : La zone annécienne est la plus touchée en Haute-Savoie avec près de 134 000 habitants exposés à un dépassement réglementaire de cette valeur cible pour la santé, soit 68% de la population. Contre 20% en 2016.

Evolution de l'indice ATMO : le nombre de jours classés de Mauvais à très mauvais a diminué depuis 2013, mais les causes sont surtout météorologiques (plus de cas propices en 2012 et 2013). Par contre, le nombre de jours en classe Moyen à médiocre a augmenté.

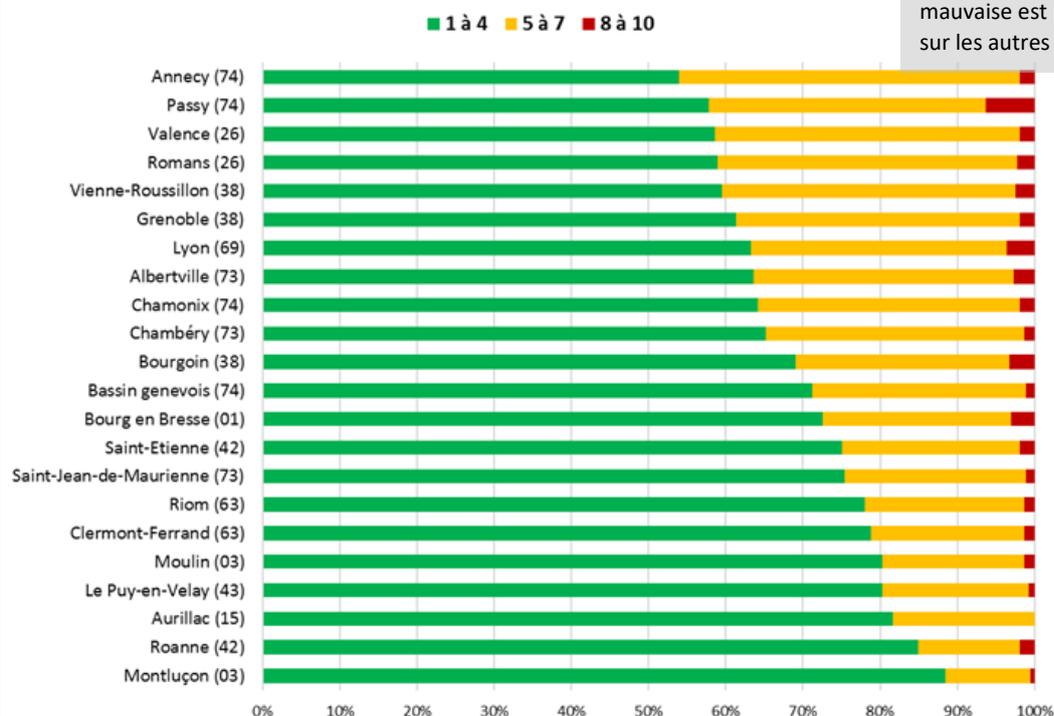
Indice ATMO pour Annecy



Source : ATMO AURA, AGATE

Indice national de la qualité de l'air (ATMO) varie de 1 à 10. Il est associé à un qualificatif (très bon à très mauvais) et une couleur (du vert au rouge) : plus le chiffre est élevé, plus l'indice devient rouge et plus la qualité de l'air est mauvaise. Obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 100.000 habitants.

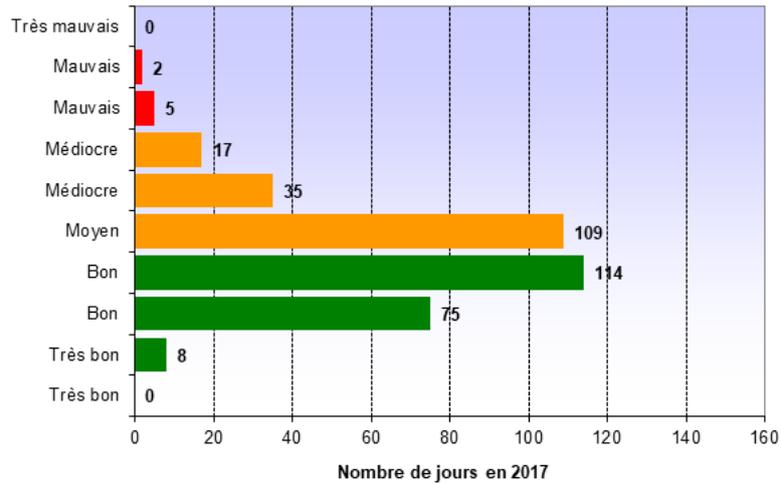
Répartition des indices de qualité de l'air en 2017
(nb de jours par classe dans l'année)



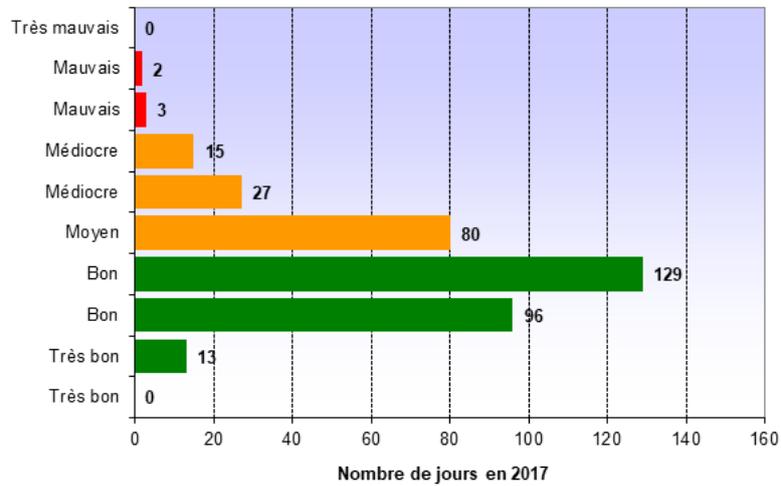
En 2017, le nb de jours de jours de qualité moyenne, médiocre voire mauvaise ou très mauvaise est plus important sur Annecy que sur les autres villes de la région.

Source : ATMO AURA

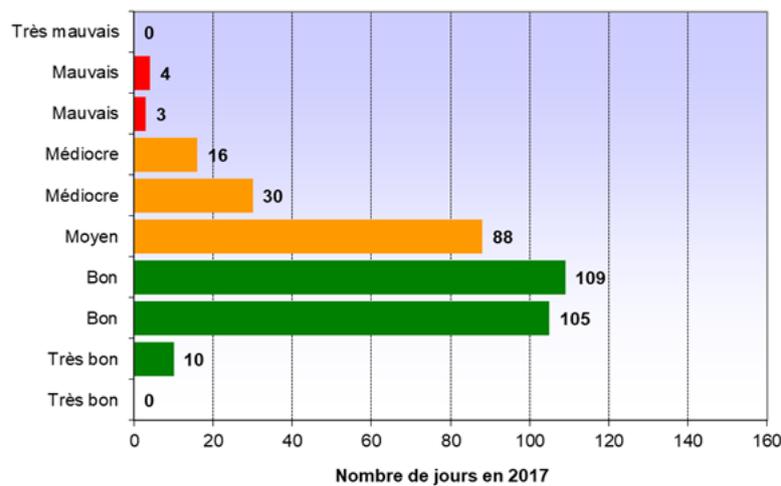
Sur l'agglomération d'Annecy



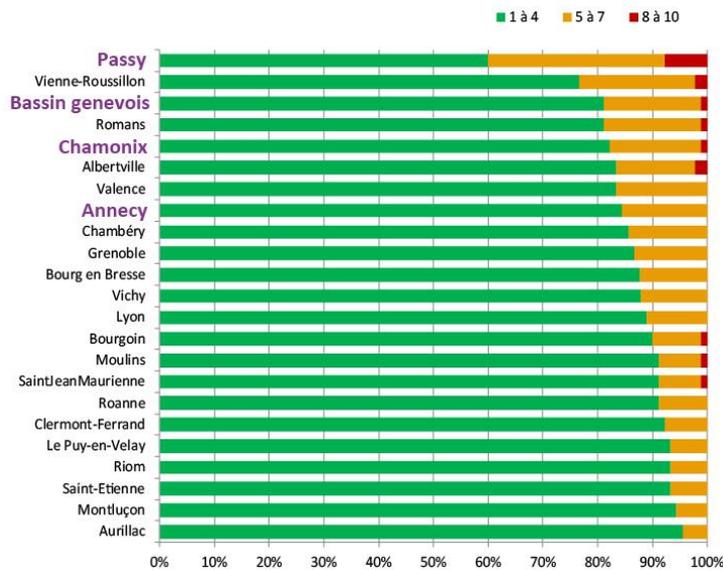
Sur l'agglomération de Chambéry



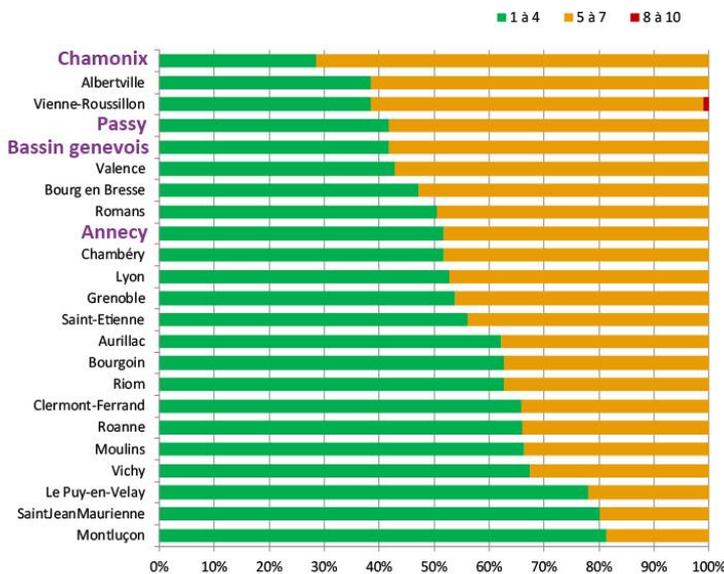
Sur l'agglomération de Grenoble



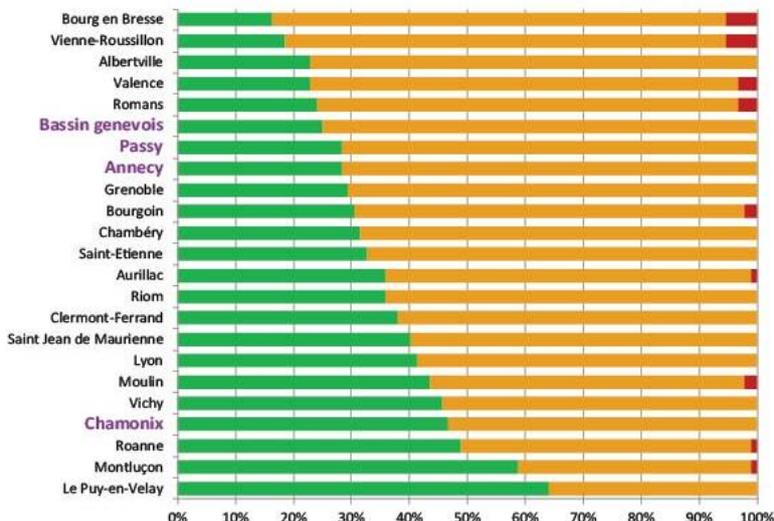
Répartition des indices de qualité de l'air au 1^{er} trimestre 2018



Répartition des indices de qualité de l'air au 2^{ème} trimestre 2018



Répartition des indices de qualité de l'air au 3^{ème} trimestre 2018



Depuis début 2018, la situation d'Annecy est meilleure que d'autres villes de la région, le bassin genevois ou la vallée de l'Arve, mais reste légèrement plus dégradée que celle de Grenoble, Chambéry ou Lyon.

Evolution des épisodes de pollutions et des dispositifs préfectoraux.

La pollution atmosphérique est un phénomène qui affecte la santé des populations avant tout en raison d'une exposition chronique, quotidienne. Cependant certaines périodes, du fait de conditions météorologiques défavorables, connaissent une augmentation significative des taux de pollution (épisode de pollution). Des recommandations et actions contraignantes sont donc mises en œuvre dans le cadre d'arrêtés préfectoraux pour limiter l'impact sanitaire et éviter que la situation n'empire.

Il existe deux niveaux gradués de gestion :

- **INFORMATION ET RECOMMANDATIONS** : vise à protéger en priorité les personnes les plus sensibles à la pollution atmosphérique
- **ALERTE** : vise à protéger toute la population ; à ce niveau, des actions contraignantes de réduction des rejets de polluants sont mises en œuvre par les Préfets, ciblant les différentes sources concernées (trafic routier, industries, secteurs agricole et domestique...).

Comment est défini un épisode de pollution ? La prise en compte du territoire exposé et des habitants impactés est un principe fort, qui privilégie une approche par modélisation, via des cartes de qualité de l'air, plutôt qu'une approche ponctuelle basée sur des relevés aux stations de surveillance, notamment pour les constats de dépassement.

D'après la réglementation, on considère qu'il y a un épisode de pollution si :

- Une surface d'au moins 25 km² au total dans une zone est concernée par un dépassement de seuil (ou risque de dépassement de seuil) estimé par modélisation en situation de fond ;
- Pour le bassin annecien, lorsqu'au moins une population de 50 000 habitants est concernée par un dépassement de seuil (ou risque de dépassement de seuil) estimé par modélisation en situation de fond.

Trois types d'épisodes sont définis :

« **Combustion** » : épisodes hivernaux, dus principalement aux particules et oxydes d'azote. Chauffage et trafic routiers sont les sources principales, des émissions industrielles peuvent s'ajouter.

« **Mixte** » : épisodes d'intersaisons, dus principalement aux particules, d'origine secondaire notamment. En plus des sources habituelles, les activités agricoles peuvent être impliquées (via les émissions d'ammoniac)

« **Estival** » : épisodes estivaux dus principalement à l'ozone. Les activités industrielles et l'usage domestique de solvants sont des sources importantes car émettant des composés organiques volatils qui favorisent la formation d'ozone.

Certaines actions ont un caractère « automatique », applicables dès que l'épisode de pollution est avéré, d'autres mises en œuvre au cas par cas, sur décision du Préfet

Les seuils d'activation

Les seuils sont basés sur des valeurs horaires pour le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et le dioxyde de soufre (SO₂), sur des valeurs journalières pour les particules de taille inférieure à 10 micromètres (PM10).

Par exemple, pour les particules PM10, le premier niveau d'alerte est atteint soit sur dépassement du seuil d'alerte (80 µg/m³ par jour), soit sur dépassement du seuil d'information (50 µg/m³) durant 2 jours consécutifs (avec dans les 2 cas une prévision de dépassement à venir pour la journée en cours et le lendemain). Pour ce même polluant, l'alerte de niveau 2 est atteinte si le seuil d'alerte a été dépassé durant 2 jours consécutifs et s'il y a prévision du dépassement de ce même seuil pour la journée en cours et le lendemain ; pour l'alerte de niveau 3, 4 jours consécutifs de dépassement du seuil d'alerte avec prévision de dépassement pour J et J+1.

Evolution de la réglementation :

En 2007 : introduction des PM10 dans la procédure d'information et d'alerte.

2011 : Abaissement des seuils d'information et d'alerte pour le PM10.

Résultat : dès 2012, augmentation soudaine du nombre de jours d'information et d'alerte pour les PM10 (toutefois aussi liée à la présence d'épisode de pollution plus importantes sur les années 2012 et 2013).

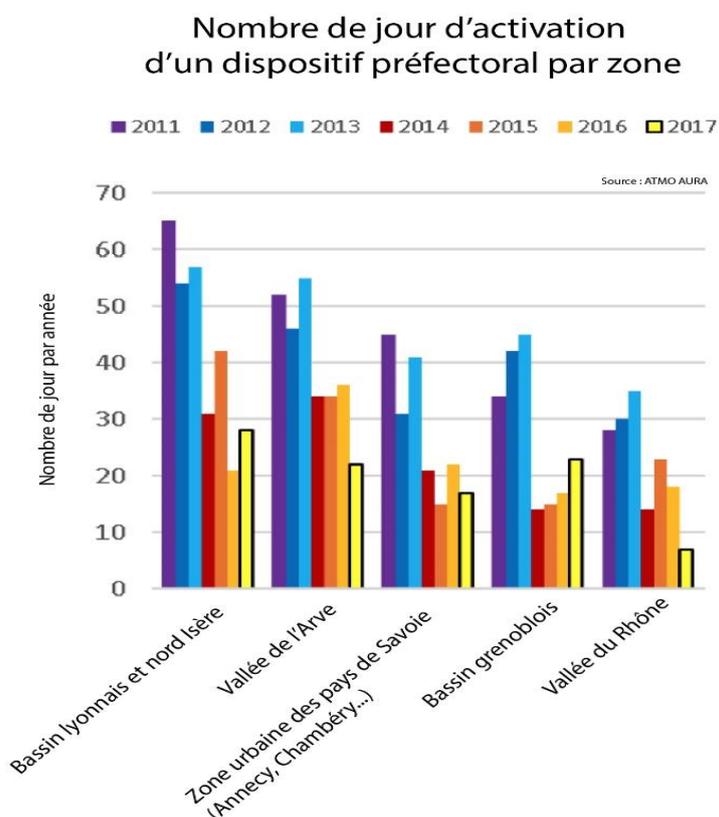
Indice quotidien			Réglementation		
			NO ₂	O ₃	PM10
Qualificatif	Echelle de couleur	valeur de l'indice	MaxH en µg/m ³	MaxH en µg/m ³	MoyJ en µg/m ³
Très bon		>0	>0	>0	>0
Très bon		>10	>40	>36	>10
Bon		>20	>60	>54	>15
Bon		>30	>80	>72	>20
Bon		>40	>100	>90	>25
Moyen		>50	>120	>108	>30
Médiocre		>60	>140	>126	>35
Médiocre		>70	>160	>144	>40
Médiocre		>80	>180	>162	>45
Mauvais	Seuil d'information et de recommandations (SIR)	>90	>200	>180	>50
Très Mauvais	Seuil d'alerte	>100	>400	>240	>80

Grille de correspondance de la valeur de l'indice avec les seuils de l'arrêté inter préfectoral de gestion des épisodes de pollution.

On observe ainsi une diminution du nombre de jours d'activation d'un dispositif préfectoral sur la région et sur le territoire annecien depuis 2011, en lien avec la diminution du nombre de jours d'épisode de pollution.



Source : ATMO AURA, AGATE



Conclusion

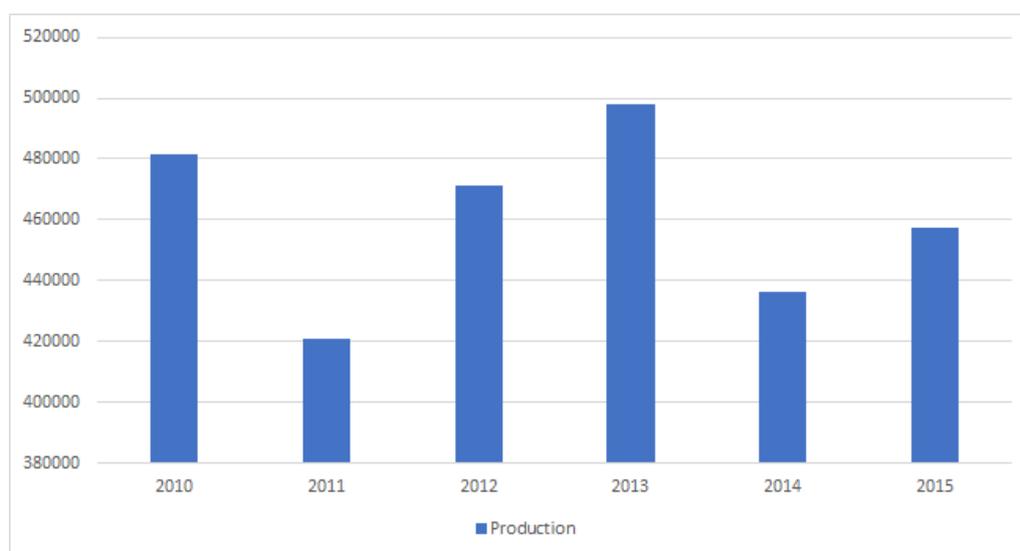
Depuis 20 ans, la pollution de l'air en France a fortement diminué, ainsi que le nombre d'épisodes de pollution, ou encore de dépassement de seuils annuels (encore plus marqué à partir de 2014). **Toutefois, depuis 2010, la qualité de l'air ne s'est pas pour autant réellement améliorée dans les centres urbains (indice ATMO).** L'agglomération d'Annecy et notamment le centre-ville connaît toujours des épisodes avec des hausses temporaires, mais très marquées, des concentrations de polluants, souvent en lien avec l'apparition de conditions météorologiques propices, dans ce contexte de relief spécifique.

En 2017, ces particularités font du territoire annecien et notamment de la ville d'Annecy, un espace avec une qualité de l'air assez dégradée par rapport aux autres agglomérations.

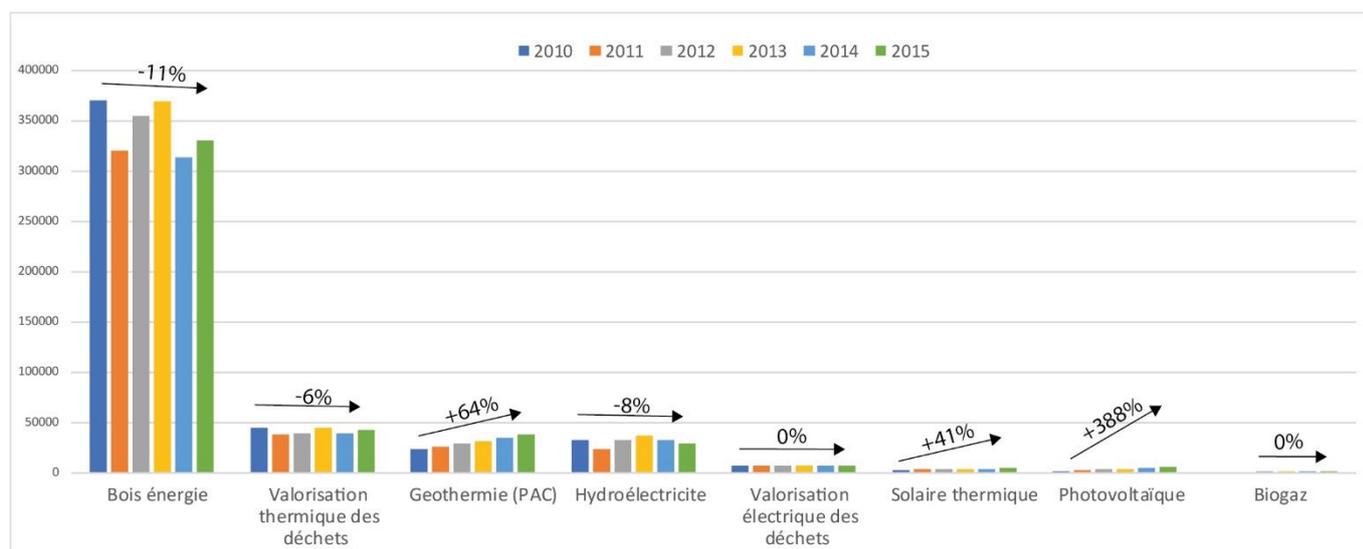
6.2.1c Production d'énergies renouvelables

(Source OREGES 2017, données 2015, à climat réel, sur le SCOT du bassin annécien)

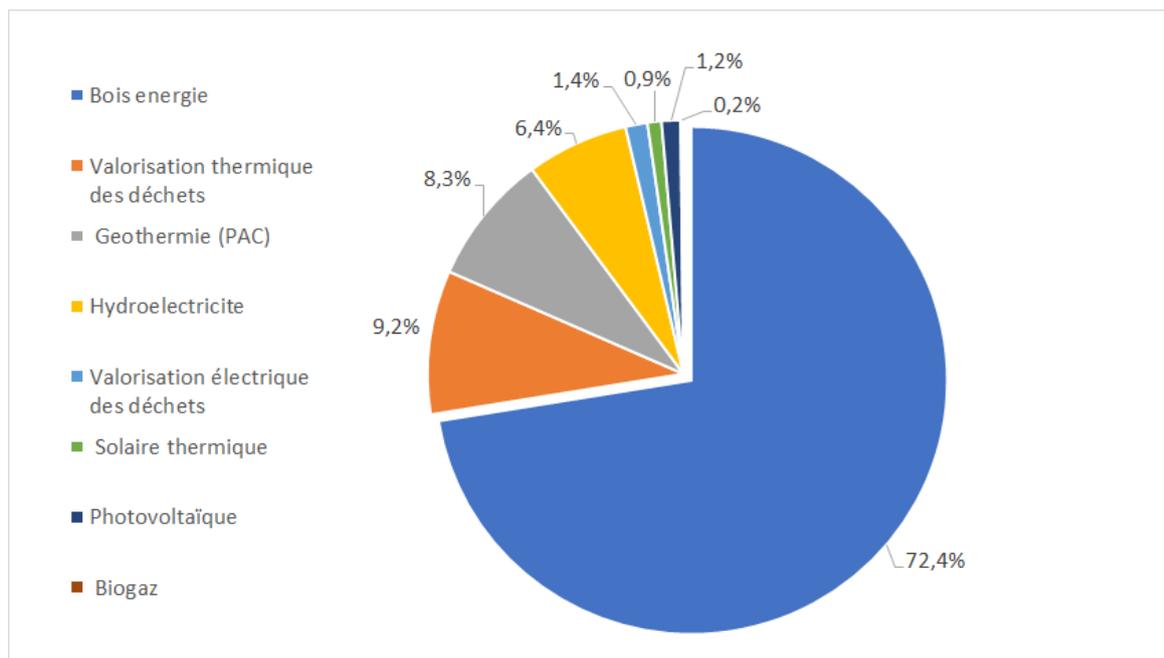
On analyse dans cette section des informations sur la production d'énergie sur le territoire. Cela permet de donner des estimations de la production d'énergie par filière.



Evolution de la production énergétique totale estimée en MWh entre 2010 et 2015. Source : OREGES, AGATE



Evolution de la production en MWh par type d'énergie entre 2010 et 2015. Source : OREGES, AGATE



Part de chaque énergie en 2015. Source : OREGES, AGATE

Analyse de la production énergétique :

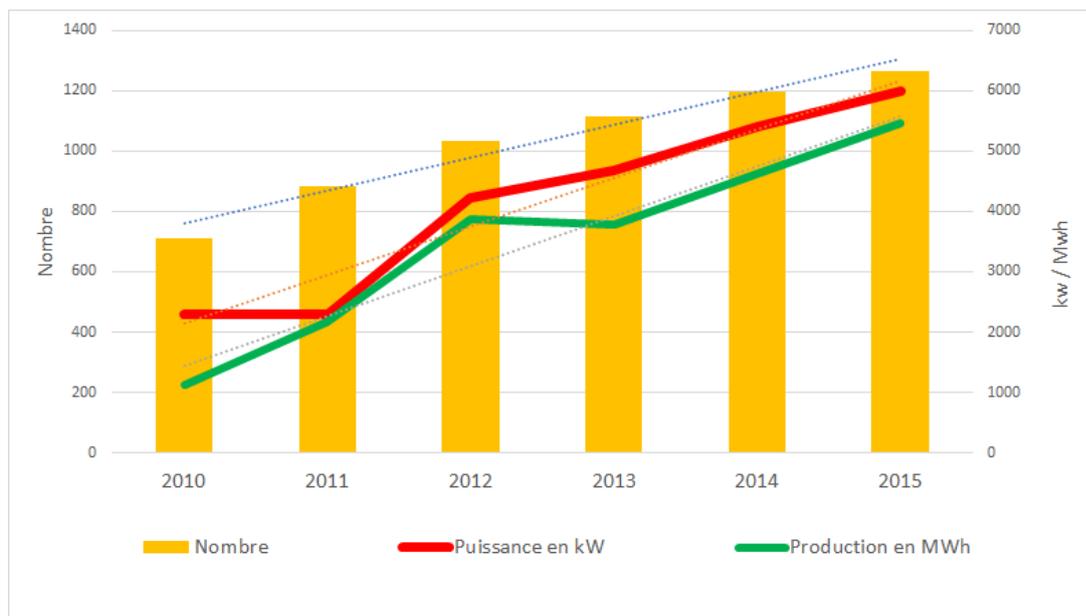
72% de la production totale estimée provient du **bois-énergie**. Le nombre de chaufferie est passé de 52 en 2010 à 58 en 2015, atteignant alors une puissance totale de 24440 kW. Bien que la capacité ait augmenté sur ces 5 années, la production a très légèrement baissé, car des facteurs comme les conditions climatiques – thermiques dans ce cas - peuvent fortement jouer sur une production liée à la demande (ici consommation des ménages). A titre d'exemple, 2010 et 2013 (forte production) furent des années bien plus froides que les années 2011 et 2014 (faible production), qui elles sont parmi les plus chaudes depuis des décennies.

La **valorisation thermique des déchets**, mis en œuvre par l'usine d'incinération, est deuxième contributeur sur le territoire, et subit le même ordre de variation de production.

La variation de la production de l'**hydroélectricité** dépend aussi fortement des conditions climatiques, comme la pluviométrie. Le nombre d'installations n'a pas évolué depuis 2010 (6).

Les autres systèmes de production d'énergie sont en progression, leur nombre augmentant d'année en année : la **géothermie** atteint un niveau de production équivalent à celui de l'incinération des déchets, passant d'un nombre d'unité de 1040 à 1715 entre 2010 et 2015. Elle a même plus que doublé depuis 2008.

La production du **photovoltaïque** connaît 388% d'augmentation entre 2010 et 2015, passant d'un nombre d'installations de 700 en 2010 à 6000 en 2015.



Evolution du nombre, de la puissance et de la production des installations photovoltaïques. Source : OREGES, AGATE

Le nombre d'installations augmente moins vite que la puissance et la production, ce qui indique une amélioration des performances des installations.

Le **solaire thermique** connaît la même dynamique, même s'il était déjà bien implanté en 2008. Enfin, la valorisation thermique du **biogaz** a fait son apparition en 2012 et l'unité ne produit que 0.2% du total.

Comparaison consommation / production.

La quantité d'énergie produite en 2015 sur le territoire, soit 457 GWh, correspond à 8.1% de la consommation. **Ce rapport production/consommation oscille entre 7.3 et 8.6 entre 2010 et 2015, sans tendance linéaire qui se dégage.**

Important : il n'est pas possible de comparer les évolutions de la production et de la consommation d'énergie car les calculs effectués le sont dans des cadres différents : les consommations sont calculées à climat constant (corrigées des variations climatiques), alors que la production du secteur bois-énergie - 72.4% du total - est calculée à climat réel.

Mais les ordres de grandeur permettent tout de même d'affirmer que la consommation comme la production stagnent entre 2010 et 2015. Entre 2005 et 2015, on observe plus significativement que la consommation a baissé et la production a augmenté.

Production de chaleur renouvelable : 414505 MWh en 2015

- Le bois énergie : 330 046 MWh de production estimée
- La valorisation thermique des déchets : 41 743 MWh
- Les pompes à chaleur : 37 891 MWh
- Le solaire thermique : 4 032 MWh
- Le biogaz : 793 MWh

L'évolution de la production du réseau de chaleur renouvelable dépend fortement de celle du bois-énergie, et donc des conditions climatiques et de la consommation des ménages.

Réseaux de chaleur : 6 réseaux recensés produisant 124 194 MWh de chaleur.

Le mix énergétique du réseau est favorable aux produits pétroliers, sauf sur l'usine de Seynod.

Nom du réseau	Code insee	Longueur (km)	Chaleur produite (MWh)	Part CMS	Part PP	Part Gaz	Part Chaleur fatale	Part Bois énergie
Anncy-Novel - Novel	74010	15,0	57878	0%	85%	0%	15%	0%
Seynod - ZUP de Champ Fleury	74010	4,0	49321	0%	0%	6%	5%	89%
Epagny	74112		474	0%	80%	20%	0%	0%
Faverges - ZA La Cudray	74123	8,0	16521	0%	95%	0%	5%	0%
Thorens-Glières (en construction)	74282		0	0%	0%	0%	0%	0%
RDC - Passerelles	74010		0	0%	0%	0%	0%	0%

6.3. Réduction des quantités d'Ordures Ménagères Assimilées (OMA) produites par habitant

6.3.1 Evolution des quantités d'OMA collectées par habitant

RESULTATS 2017

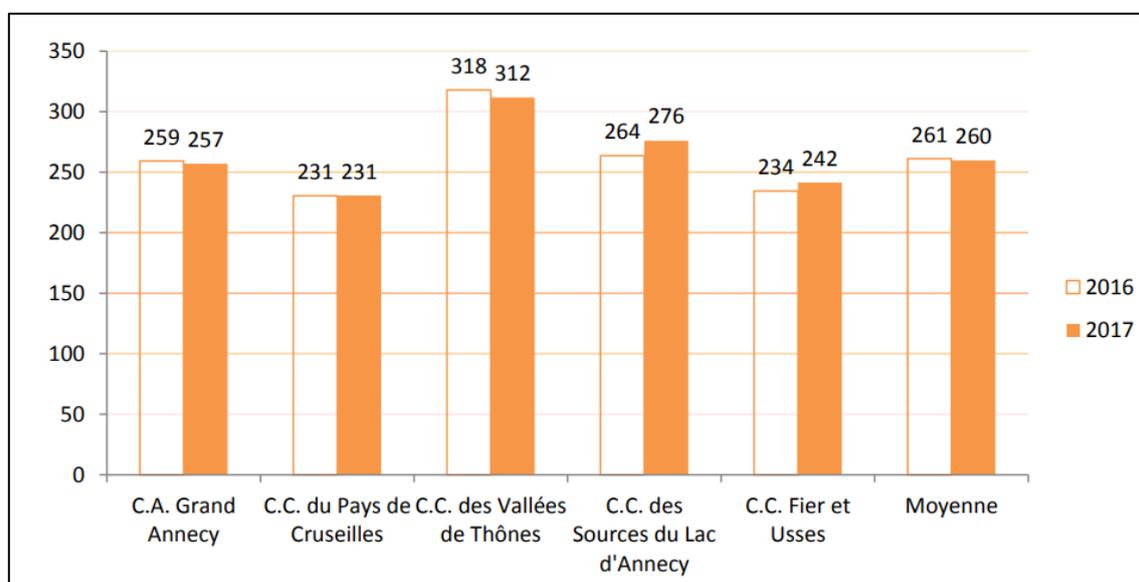
Suite à la fusion de certains EPCI, les comparaisons interannuelles ne sont plus possibles avec les données SILA : Au 1er janvier 2017, fusion de la C2A et des C.C. Rive gauche du Lac, de la Tournette, du Pays de Fillière et du pays d'Alby pour former la C.A. Grand Anancy.

Au 1er janvier 2017, dissolution du S.I.T.O.A. : la C.C. Pays d'Alby intègre la C.A. Grand Anancy, la C.C. Pays d'Albens intègre la C.C. Lac du Bourget (adhérant Savoie Déchets) et la C.C. Canton de Rumilly utilise le S.ID.E.F.A.G.E.

Le tonnage collecté dans le SCOT en 2017 est celui-ci :

Collectivités	Total en Tonnes en 2017
C.A. Grand Anancy	50 475
C.C. du Pays de Cruseilles	3 350
C.C des Sources du Lac d'Anancy	4 171
C.C Fier et Usses	3 559

Le bilan d'activités du SILA de 2018 permet de comparer l'évolution de l'indicateur ration kg/hab entre 2016 et 2017. On constate qu'il n'évolue pas entre les deux années.



Source : SILA

Production d'ordures ménagères par kg / habitant

On peut aussi observer son évolution entre 2014 et 2017 par EPCI. On constate une baisse du ratio pour l'ensemble des EPCI.

Territoires	2014	2015	2016	2017	2014/2016
C.A. Grand Annecy	x	x	x	257	
Ex Communauté de l'agglomération d'Annecy	266	262	259	x	-2.6 %
Ex C.C. Rive gauche du Lac	283	273	268	x	-5.3 %
Ex C.C. de la Tournette	330	312	308	x	-6.6 %
Ex C.C. du Pays de la Fillière	205	196	194	x	-5.3 %
C.C. du Pays de Cruseilles	237	230	231	231	
C.C. du Pays de Faverges	280	271	x	x	
C.C Fier et Usses	238	236	234	242	
C.C des Sources du Lac d'Annecy	x	x	264	276	

Source : SILA, AGATE

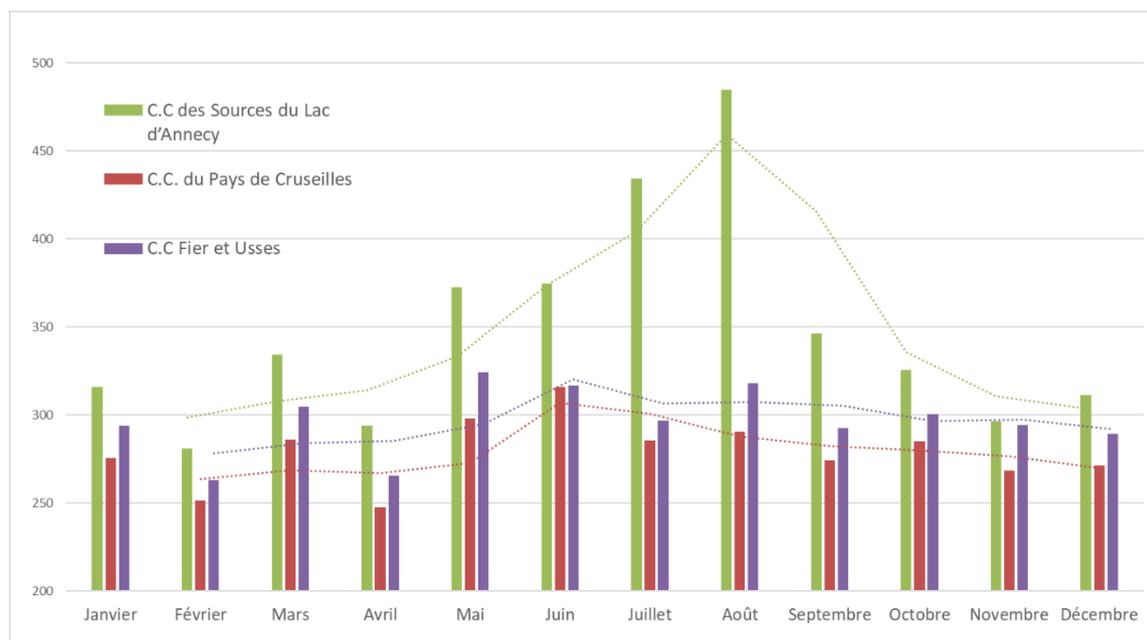
Evolution du ratio kg/hab par EPCI entre 2014 et 2017

Le ratio entre 2008 et 2016 a diminué de 18%, ce qui en fait une baisse significative (source : Ecostratégie).

Fluctuation saisonnière

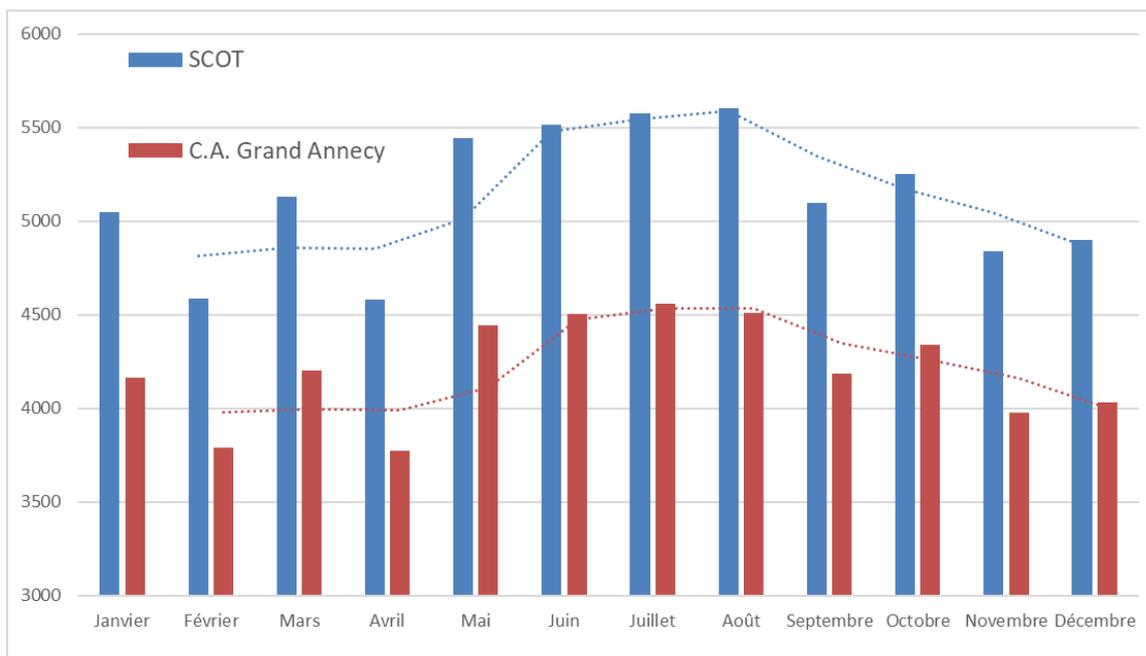
La population touristique influe les quantités traitées, notamment en été, où les quantités doublent par rapport au printemps et à l'hiver.

Le détail territorialisé indique que cette influence s'exerce surtout sur les EPCI de la CA Grand Annecy et la CC des Sources du lac d'Annecy. La hausse de la production d'ordure ménagère est de **+10%** sur la CA Grand Annecy entre la saison estivale et le reste de l'année, et de **35%** sur la CC des Sources du lac d'Annecy.



Source : SILA, AGATE

Evolution mensuelles de la production d'ordures ménagères résiduelles en 2017 sur les trois plus petits EPCI du SCOT



Source : SILA, AGATE

Evolution mensuelles de la production d'ordures ménagères résiduelles en 2017 à l'échelle de la CA Grand Annecy et du SCOT

6.4. Amélioration de la gestion des déchets inertes

6.4.1 Evolution de la quantité de déchets inertes traités par an

RAPPEL

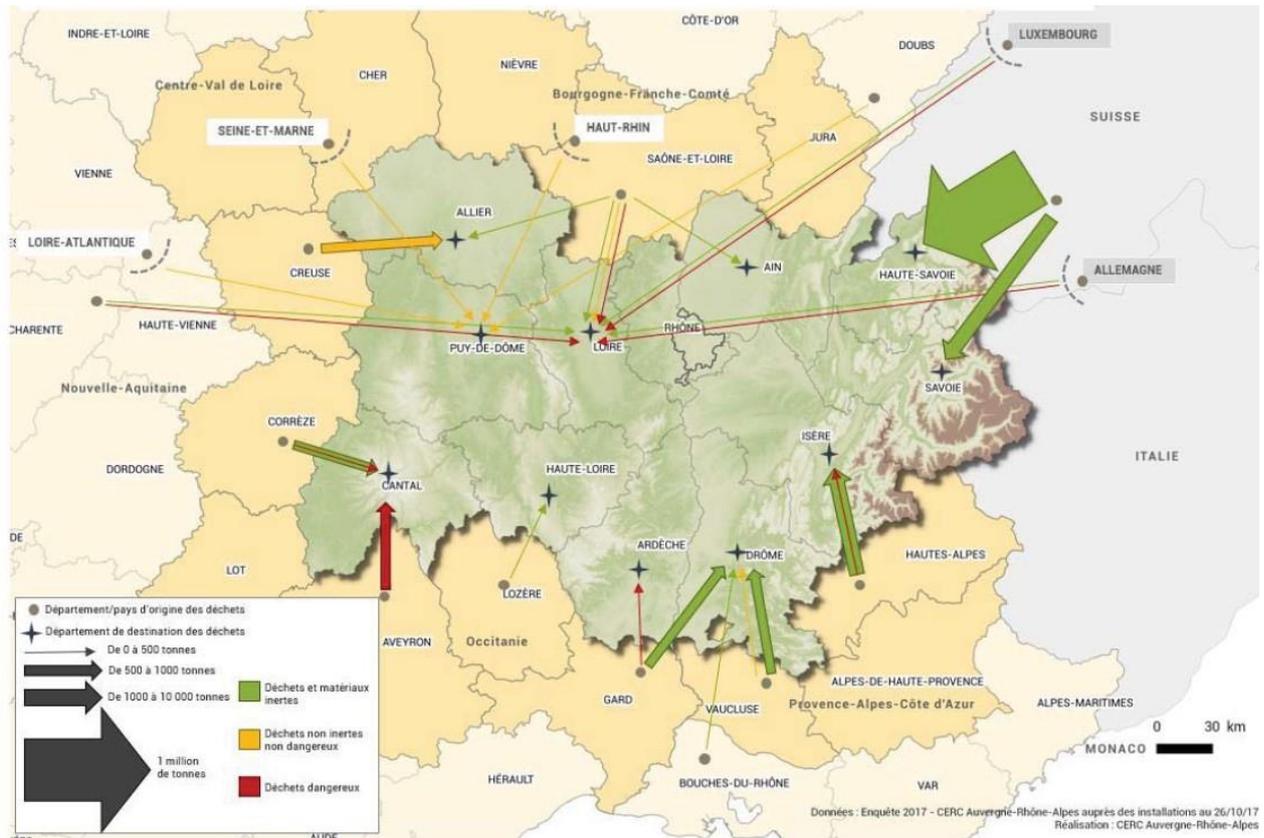
Les déchets inertes sont les déchets issus des activités de construction, réhabilitation et de démolition liées au secteur du bâtiment (béton, briques, tuiles, céramiques, carrelages...) ainsi que celles de terrassement (cailloux, terres, déblais...). Ces matériaux ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante ; ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables, et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

RESULTATS 2018

La question des déchets inertes excédentaires issus de l'activité du BTP est très sensible dans le département de la Haute-Savoie pour plusieurs raisons :

- Une production des déchets du BTP élevée (4,33 t/hab/an, en comparaison de 0,56 t/hab/an de déchets ménagers et assimilés),
- L'importance du transport, dû au poids élevé des déchets inertes, au relief montagnard du département et aux importations de matériaux naturels pour alimenter les chantiers de construction,
- Des déchets inertes provenant du canton de Genève - Suisse (500 000 t/an), reçus en vue d'une valorisation sur des installations proches de la frontière et en capacité de les accueillir.

Flux de déchets par types provenant d'autres régions et entrant sur les installations spécialisées d'AuRA



Ne sont représentés ici uniquement les flux entrants sur les installations régionales (les installations des autres régions n'ayant pas été interrogées).
 La distance entre deux points ne reflète pas la distance parcourue.

Source : SINDRA observatoire des déchets du BTP en AuRA 2016

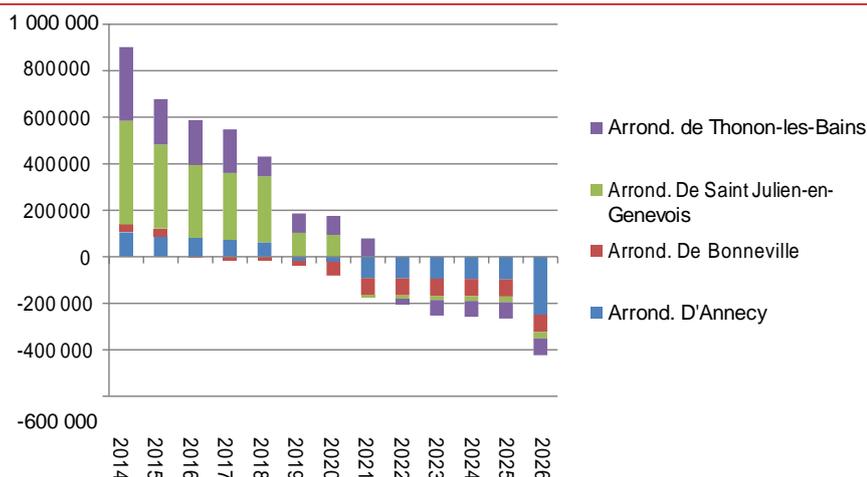
Le conseil départemental de la Haute-Savoie, a élaboré un projet de plan de prévention et de gestion des déchets du BTP, approuvé en 2015.

Ce plan fait apparaître en matière de prospective que, dès 2022, à l'échelle départementale, et en l'absence d'ouverture de nouvelles installations, il y aurait un manque de capacités pour traiter l'ensemble des gisements.



SYNTHESE DU PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DU BTP DE HAUTE-SAVOIE

Analyse des capacités sur les 4 arrondissements du département sur toute la durée de validité du Plan

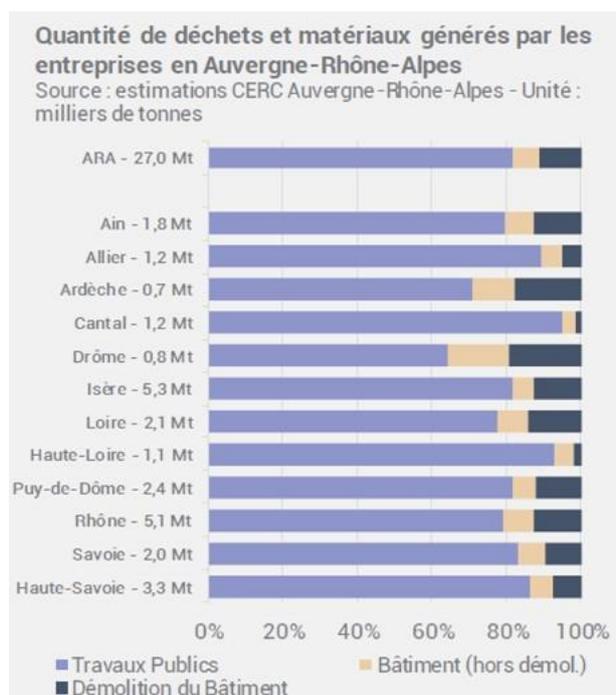


Entre 2015 et 2017, aucune nouvelle installation de stockage de déchets inertes (ISDI) n'a été autorisée, faute de demande.

Le transport des déchets inertes vers des installations lointaines impactent fortement les collectivités et les populations, avec un renchérissement du coût de la construction, la détérioration de la qualité de l'air et l'encombrement et la dégradation de l'état ou de la sécurité des routes.

Le Préfet a attiré l'attention des élus haut-savoyards en février 2018 sur le manque d'exutoires pour l'élimination des déchets inertes, notamment pour le stockage des déblais de terrassement non valorisables. Ce manque d'exutoires légaux conduit ainsi à des dépôts sauvages coûteux pour les collectivités et souvent nuisibles à l'environnement.

Volume des déchets et matériaux générés sur les chantiers en AURA par département en 2016

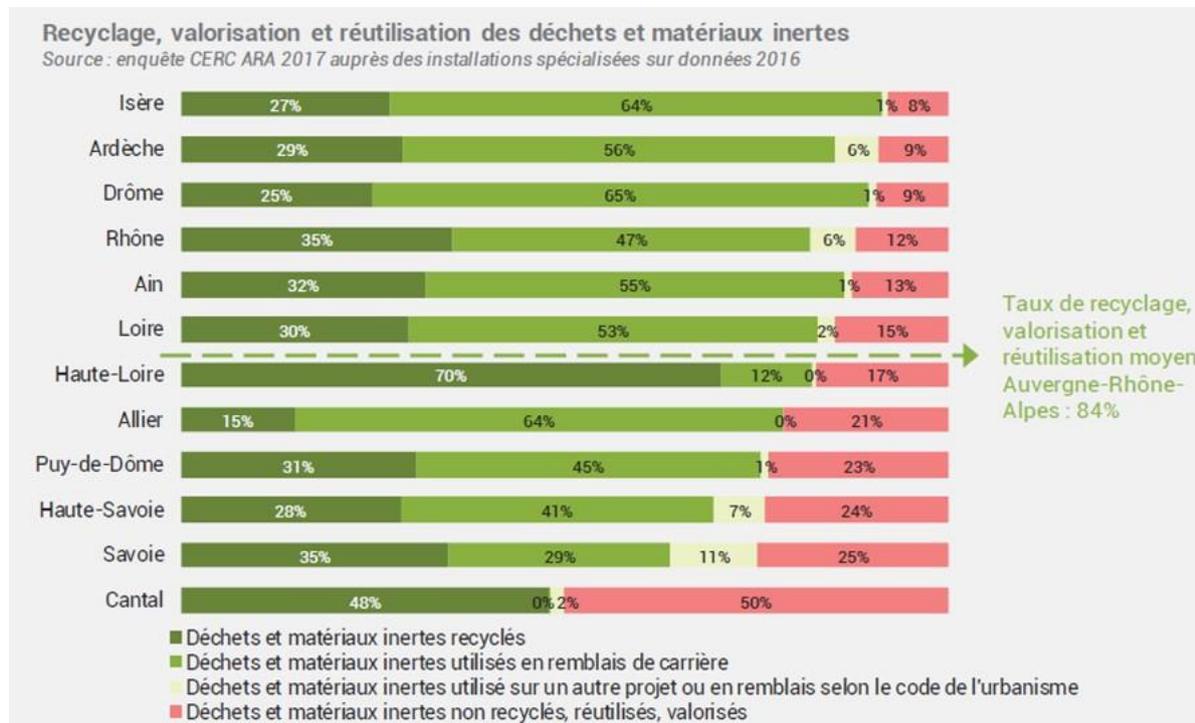


En 2016, près de 3,3 millions de tonnes de déchets et matériaux ont été générés par les entreprises en Haute-Savoie.

Les déchets et matériaux inertes issus de chantiers de Travaux Publics représentent environ 85% de la production.

Source : SINDRA observatoire des déchets du BTP en AuRA 2016

Traitement et destination des déchets inertes entrant sur les installations spécialisées par département



Source : SINDRA observatoire des déchets du BTP en AuRA 2016

Près du ¼ des déchets et matériaux inertes entrant sur les installations spécialisées haut-savoyardes ne sont pas recyclés, réutilisés ou valorisés.

6.7. Réduction de l'exposition des populations aux nuisances

6.7.1 Capacité d'accueil des équipements sensibles situés dans la bande de protection générée par le classement sonore des voiries

CONTEXTE

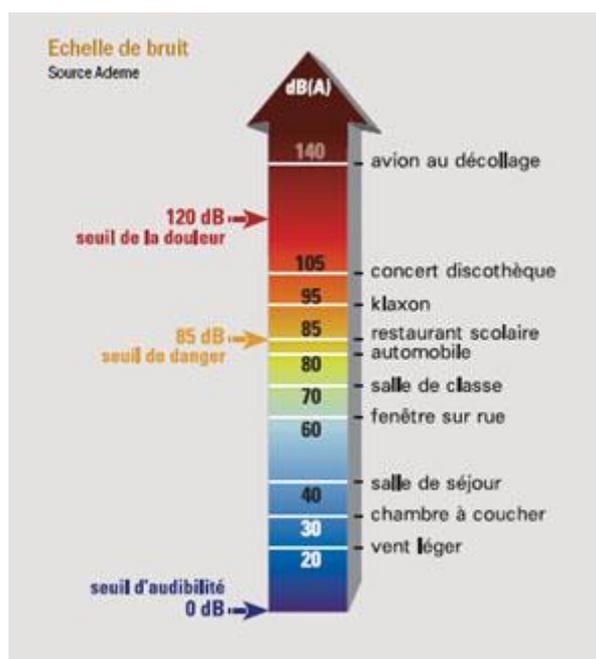
Le bruit des infrastructures routières, nouvelles ou faisant l'objet de modifications, est réglementé par les articles L.571-9 et R.571-44 à R.571-52 du code de l'environnement (anciennement rassemblés au sein du décret n° 95-22 du 9 janvier 1995), associés à l'arrêté du 5 mai 1995. Ces dispositions ont pour objet de protéger, par un traitement direct de l'infrastructure ou, si nécessaire, par insonorisation des façades, les bâtiments les plus sensibles existant avant l'infrastructure.

Les seuils à respecter sont les suivants :

Usage et nature des locaux	LAeq (6h-22h) ⁽¹⁾	LAeq (22h-6h) ⁽¹⁾
Etablissements de santé, de soins et d'action sociale ⁽²⁾	60 dB(A)	55 dB(A)
Etablissements d'enseignement (à l'exclusion des ateliers bruyants et des locaux sportifs)	60 dB(A)	
Logements en zone d'ambiance sonore préexistante modérée	60 dB(A)	55 dB(A)
Autres logements	65 dB(A)	60 dB(A)
Locaux à usage de bureaux en zone d'ambiance sonore préexistante modérée	65 dB(A)	

(1) Ces valeurs sont supérieures de 3 dB(A) à celles qui seraient mesurées en champ libre ou en façade, dans le plan d'une fenêtre ouverte, dans les mêmes conditions de trafic, à un emplacement comparable. Il convient de tenir compte de cet écart pour toute comparaison avec d'autres réglementations qui sont basées sur des niveaux sonores maximaux admissibles en champ libre ou mesurés devant des fenêtres ouvertes.

(2) Pour les salles de soin et les salles réservées au séjour de malades, ce niveau est abaissé à 57 dB(A).



ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCOT OU UN PEU AVANT)

Le préfet de Haute-Savoie a approuvé, **le 20 mai 2014**, les cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures routières du département, dont le trafic est supérieur à 8 200 véhicules/jour.

RESULTATS : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCOT

Le préfet de Haute-Savoie a approuvé, **le 16 février 2018**, les cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures routières du département **révisées**, dont le trafic est supérieur à 8 200 véhicules/jour.

La plate-forme utilisée comme base de données recense toutes les voies écoulant plus de 5000 véhicules par jour. Compte tenu de l'incertitude sur les trafics réellement présents sur les infrastructures, sur certains itinéraires par souci de cohérence, sont également pris en compte des sections écoulant entre 7500 et 8200 véhicules par jour.

Ces cartes de bruit dites « stratégiques » permettent une évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement. Compte tenu de l'étendue des territoires concernés et de la méthode recommandée par la Commission Européenne, ces cartes reposent sur une approche macroscopique de la réalité, mais elles ne peuvent prétendre correspondre à LA réalité, n'étant notamment pas calées sur des mesures sur site.

Ces cartes sont établies avec les indicateurs harmonisés Lden et Ln :

- Lden : indicateur représentatif du **niveau sonore moyen sur l'ensemble des 24 heures de la journée** ;
- Ln : indicateur représentatif du **niveau sonore moyen pour la période 22h - 6h**.

Les niveaux de bruit sont évalués au moyen de modèles numériques intégrant les principaux paramètres qui influencent le bruit et sa propagation.

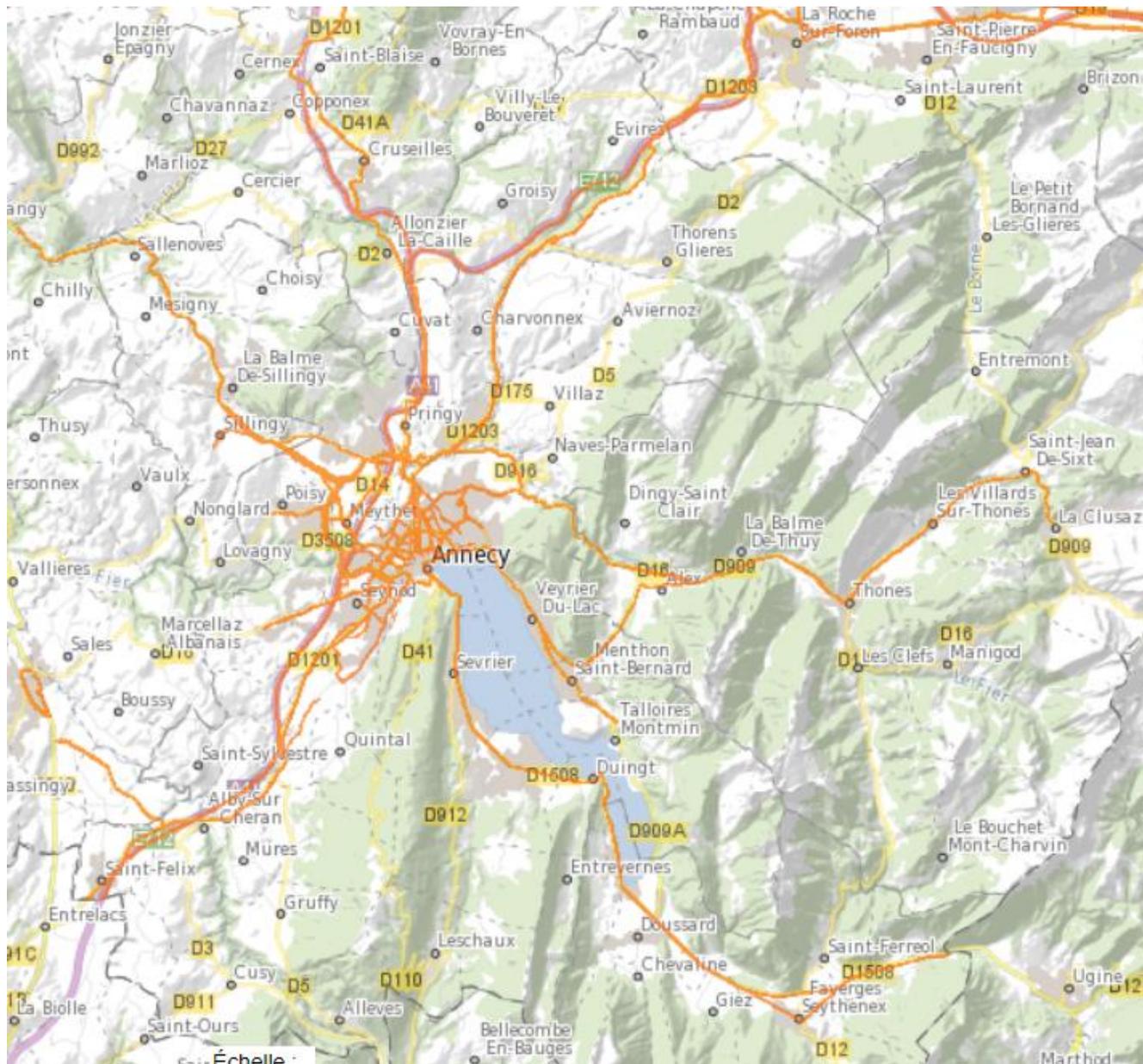
Pour les routes, les valeurs limites correspondent à un Lden de 68dB(A) et à un Ln de 62dB(A).

Ces valeurs limites concernent les bâtiments d'habitation, ainsi que les établissements de soins et de santé ou d'enseignement.

Les cartes ainsi réalisées sont ensuite croisées avec les données démographiques afin d'évaluer la population résidentielle exposée. Les données de population résultent d'une estimation, à partir des fichiers fonciers MAJIC (source DGFIP2013) et des données d'occupations moyennes du logement (source INSEE 2012). Cette méthode permet de déterminer le nombre de logements par parcelle, d'en déduire une estimation de la population dans les bâtiments qui la composent et ainsi de spatialiser la population. Elles ne tiennent pas compte de la population touristique.

Il faut préciser que la population exposée est rattachée à la route entière et non à un tronçon défini sur le territoire.

Les cartes ci-après représentent les parties de territoires susceptibles de contenir des bâtiments dépassant les valeurs limites mentionnées à l'article L571-6 du Code de l'Environnement et fixées par l'article 7 de l'arrêté du 4 avril 2006. La lecture de la carte ne peut pas être comparée à des mesures de bruit sans un minimum de précautions, mesures et cartes ne cherchant pas à représenter les mêmes effets. Il s'agit dans la carte d'essayer de représenter **un niveau de gêne**. Ce n'est donc pas un niveau de bruit réel ou mesuré (comme le LAeq) mais une indication pondérée.



Carte des zones où les valeurs limites sont dépassées : Lden > 68 dB (A)

Tableaux de l'exposition des populations

Les décomptes des populations exposées sont synthétisés dans les tableaux ci-après, pour chacun des indicateurs réglementaires Lden et Ln.

La comparaison entre les chiffres de population exposée en 2017 et 2014 n'est pas faisable, plusieurs itinéraires parmi ceux concernant une population exposée importante ayant été réexaminés depuis l'échéance précédente (RD 1201, RD 909, RD 1508, VC Annecy).

Tableau des populations exposées par itinéraires – Lden / niveau sonore moyen sur l'ensemble de la journée

	Population exposée Lden : 55-60 dB(A)	Population exposée Lden : 60-65 dB(A)	Population exposée Lden : 65-70 dB(A)	Population exposée Lden : 70-75 dB(A)	Population exposée Lden >75 dB(A)	Détail population exposée au-delà du seuil Lden > 68 dB(A)
A 41 N (totalité du linéaire 74) Données de trafic 2011	14 002	4 600	950	196	0	498
RD1201	8845	4520	3105	1148	34	2568
RD1203	2081	1237	653	401	32	727
RD909	1745	1003	666	146	7	439
RD1508	6074	2761	2053	1392	74	1910
RD2508 (Faverges)	1325	365	514	109	0	344
RD909A (Menthon)	384	298	239	42	2	97
RD17	284	56	120	31	0	98
RD908B (Epagny)	315	281	48	5	0	11
RD5 (Seynod)	1371	649	841	97	0	358
RD16	724	323	488	46	2	133
RD1501 (rocade)	3524	1603	2244	750	87	1607
RD 916 (voie Aravis)	221	24	16	4	0	14
RD2203	54	114	29	25	3	37
RD14	784	748	151	13	0	89
RD3508	4480	1990	525	386	16	565
VC Annecy	10230	6957	9246	3844	105	8841
VC Annecy Le Vieux	2638	2243	2824	481	0	900
VC Cran-Gevrier	3152	1933	2599	327	0	1151
VC Meythet	803	360	150	128	0	216
VC Seynod	2034	1451	1928	16	0	130
TOTAL population exposée au-delà du seuil Lden > 68 dB(A)						20733

Tableau des populations exposées par itinéraires – Ln / niveau sonore moyen pour la période 22h - 6h

	Population exposée Ln : 55-60 dB(A)	Population exposée Ln : 60-65 dB(A)	Population exposée Ln : 65-70 dB(A)	Population exposée Ln : 70-75 dB(A)	Population exposée Ln >75 dB(A)	Détail population exposée au-delà du seuil Ln > 62 dB(A)
A 41 N (totalité du linéaire 74) Données de trafic 2011	5 886	1 040	262	0	0	10
RD1201	5118	3509	1215	57	0	492
RD1203	1527	760	465	75	0	300
RD909	1059	663	231	7	0	51
RD1508	3635	2223	1410	138	3	1026
RD2508 (Faverges)	357	507	157	0	0	28
RD909A (Menthon)	308	244	60	4	0	30
RD17	66	108	43	0	0	3
RD908B (Epagny)	312	78	9	0	0	5
RD5 (Seynod)	682	709	305	0	0	58
RD16	461	501	61	4	2	29
RD1501 (rocade)	1813	2205	750	87	0	789
RD 916 (voie Aravis)	62	16	4	0	0	4
RD2203	118	27	27	3	0	10
RD14	784	748	151	13	0	89
RD3508	2381	845	410	16	0	147
VC Annecy	7502	8701	4584	105	0	1229
VC Annecy Le Vieux	2332	2835	535	0	0	97
VC Cran-Gevrier	1858	2658	455	0	0	13
VC Meythet	529	106	203	0	0	66
VC Seynod	1556	1955	67	0	0	9
TOTAL population exposée au-delà du seuil Ln > 62 dB(A)						4485

Sur le grand territoire concerné par ces infrastructures (allant bien au-delà de celui du SCOT), on dénombre plus de **20 000 personnes exposées à un niveau sonore** Lden supérieur à 68 dB(A) (représentatif du niveau sonore moyen sur l'ensemble des 24 heures de la journée), dont **plus de 4 000 exposées à un niveau sonore nocturne** Ln supérieur à 62 dB(A), représentatif du niveau sonore moyen pour la période 22h - 6h.

Ceci est néanmoins à rapporter à la population du territoire concerné, nettement plus importante que celle du territoire du SCOT.

Tableaux de l'exposition des établissements

Les établissements particulièrement sensibles au bruit sont les établissements de soins et de santé et les établissements d'enseignement.

Les nombres d'établissements exposés sont synthétisés dans les tableaux ci-après, pour chaque indicateur réglementaire Lden et Ln. Leur capacité d'accueil n'est pas connue.

Nbre d'établissements de soins/santé exposés – Lden en dB(A)

	nb exposé Lden : 55- 60 dB(A)	nb exposé Lden : 60- 65 dB(A)	nb exposé Lden : 65- 70 dB(A)	nb exposé Lden : 70- 75 dB(A)	nb exposé Lden >75 dB(A)	Détail nb exposé au- delà du seuil Lden > 68 dB(A)
A 41 N (totalité du linéaire 74) Données de trafic 2011	1	0	0	0	0	0
RD1201	2	1	1	0	0	1
RD1203	0	0	0	0	0	0
RD909	0	0	0	0	0	0
RD1508	1	1	3	0	0	0
RD2508 (Faverges)	1	0	0	0	0	0
RD909A (Menthon)	0	0	0	0	0	0
RD17	0	0	0	0	0	0
RD908B (Epagny)	0	0	0	0	0	0
RD5 (Seynod)	0	0	0	0	0	0
RD16	0	0	0	0	0	0
RD1501 (rocade)	0	0	0	1	0	1
RD 916 (voie Aravis)	0	0	0	0	0	0
RD2203	0	0	0	0	0	0
RD14	0	1	0	0	0	0
RD3508	0	0	0	0	0	0
VC Annecy	1	4	1	1	0	1
VC Annecy Le Vieux	0	0	0	0	0	0
VC Cran-Gevrier	0	0	0	0	0	0
VC Meythet	0	0	0	0	0	0
VC Seynod	0	0	1	0	0	1
TOTAL Nbre d'établissements de soins/santé exposés au-delà du seuil Lden > 68 dB(A)						4

Nbre d'établissements de soins/santé exposés – Ln en dB(A)

	nb exposé Ln : 55-60 dB(A)	nb exposé Ln : 60-65 dB(A)	nb exposé Ln : 65-70 dB(A)	nb exposé Ln : 70-75 dB(A)	nb exposé Ln >75 dB(A)	Détail nb exposé au- delà du seuil Ln > 62 dB(A)
A 41 N (totalité du linéaire 74) Données de trafic 2011	0	0	0	0	0	0
RD1201	0	1	1	0	0	0
RD1203	0	0	0	0	0	0
RD909	0	0	0	0	0	0
RD1508	2	3	0	0	0	0
RD2508 (Favergeres)	0	0	0	0	0	0
RD909A (Menthon)	0	0	0	0	0	0
RD17	0	0	0	0	0	0
RD908B (Epagny)	0	0	0	0	0	0
RD5 (Seynod)	0	0	0	0	0	0
RD16	0	0	0	0	0	0
RD1501 (rocade)	0	0	1	0	0	0
RD 916 (voie Aravis)	0	0	0	0	0	0
RD2203	0	0	0	0	0	0
RD14	1	0	0	0	0	0
RD3508	0	0	0	0	0	0
VC Annecy	2	2	1	0	0	1
VC Annecy Le Vieux	0	0	0	0	0	0
VC Cran-Gevrier	0	0	0	0	0	0
VC Meythet	0	0	0	0	0	0
VC Seynod	0	0	1	0	0	0
TOTAL Nbre d'établissements de soins/santé exposés au-delà du seuil Ln > 62 dB(A)						1

Sur le grand territoire concerné par ces infrastructures (allant bien au-delà de celui du SCOT), on dénombre **4 établissements de soins/santé exposés** à un niveau sonore Lden supérieur à 68 dB(A) (représentatif du niveau sonore moyen sur l'ensemble des 24 heures de la journée), dont 1 à Annecy exposé à un niveau sonore Ln supérieur à 62 dB(A), représentatif du niveau sonore moyen pour la période 22h - 6h.

Nbre d'établissements d'enseignement exposés– Lden en dB(A)

	nb exposé Lden : 55- 60 dB(A)	nb exposé Lden : 60- 65 dB(A)	nb exposé Lden : 65- 70 dB(A)	nb exposé Lden : 70- 75 dB(A)	nb exposé Lden >75 dB(A)	Détail nb exposé au- delà du seuil Lden > 68 dB(A)
A 41 N (totalité du linéaire 74) Données de trafic 2011	5	1	0	0	0	0
RD1201	4	4	2	4	0	4
RD1203	3	2	0	1	0	1
RD909	0	0	0	0	0	0
RD1508	4	6	3	3	0	6
RD2508 (Faverges)	1	0	1	0	0	0
RD909A (Menthon)	0	0	0	0	0	0
RD17	2	0	0	0	0	0
RD908B (Epagny)	0	0	1	0	0	0
RD5 (Seynod)	0	1	0	0	0	0
RD16	1	0	2	0	0	0
RD1501 (rocade)	5	0	0	1	1	2
RD 916 (voie Aravis)	0	0	0	0	0	0
RD2203	0	0	0	0	0	0
RD14	0	1	0	0	0	0
RD3508	3	1	2	0	0	2
VC Annecy	3	4	7	7	0	15
VC Annecy Le Vieux	0	12	2	0	0	0
VC Cran-Gevrier	4	1	3	3	0	5
VC Meythet	1	0	0	0	0	0
VC Seynod	0	5	2	0	0	1
TOTAL Nbre d'établissements d'enseignement exposés au-delà du seuil Lden > 68 dB(A)						36

Nbre d'établissements d'enseignement exposés– Ln en dB(A)

	nb exposé Ln : 55-60 dB(A)	nb exposé Ln : 60-65 dB(A)	nb exposé Ln : 65-70 dB(A)	nb exposé Ln : 70-75 dB(A)	nb exposé Ln >75 dB(A)	Détail nb exposé au- delà du seuil Ln > 62 dB(A)
A 41 N (totalité du linéaire 74) Données de trafic 2011	2	0	0	0	0	0
RD1201	5	2	3	1	0	4
4RD1203	2	1	1	0	0	0
RD909	0	0	0	0	0	0
RD1508	4	3	3	0	0	1
RD2508 (Faverges)	0	1	0	0	0	0
ORD909A (Menthon)	0	0	0	0	0	0
RD17	1	0	0	0	0	0
RD908B (Epagny)	0	1	0	0	0	0
RD5 (Seynod)	0	1	0	0	0	0
RD16	0	2	0	0	0	0
RD1501 (rocade)	3	1	0	1	0	1
RD 916 (voie Aravis)	0	0	0	0	0	0
RD2203	0	0	0	0	0	0
ORD14	1	0	0	0	0	0
RD3508	0	1	2	0	0	0
VC Annecy	4	6	10	0	0	2
VC Annecy Le Vieux	11	3	0	0	0	0
VC Cran-Gevrier	1	3	3	1	0	1
VC Meythet	0	0	0	0	0	0
VC Seynod	5	2	0	0	0	0
TOTAL Nbre d'établissements d'enseignement exposés au-delà du seuil Ln > 62 dB(A)						9

Sur le grand territoire concerné par ces infrastructures (allant bien au-delà de celui du SCOT), on dénombre **36 établissements d'enseignement exposés** à un niveau sonore Lden supérieur à 68 dB(A) (représentatif du niveau sonore moyen sur l'ensemble des 24 heures de la journée), dont 15 à Annecy

9 d'entre eux sont exposés à un niveau de bruit Ln supérieur à 62 dB(A), représentatif du niveau sonore moyen pour la période 22h - 6h, ce qui est moins gênant, ce type d'établissement n'étant a priori pas fréquentés sur ce créneau horaire.

« Tableau de bord » synthétique de suivi des dynamiques du territoire et de la réalisation des objectifs du SCOT

Orientation générale du SCOT	Objectif particulier du SCOT	Indicateur clé	Chiffres clés	Appréciation de la dynamique du territoire	Appréciation de la tendance / SCOT
1 - Le bassin annécien, un territoire de qualité	Préserver et valoriser les paysages, les milieux naturels et les terres agricoles	- consommation des terres agricoles	Près de 860 ha de terres agricoles physiquement consommés entre 2004 et 2018 – un rythme annuel en baisse sensible de 60 ha entre 2008 et 2012, à 47 ha entre 2012 et 2015 et enfin à 43 ha entre 2015 et 2018.		
	Limiter la consommation d'espace (au maximum 1100 ha pour 20 ans), dont 520 ha pour l'habitat et 300 ha pour les ZAE	- consommation foncière liée au développement résidentiel - consommation foncière liée au développement économique	Consommation foncière globale maîtrisée avec 180 ha consommés en 4 ans (pour 220 ha théoriques alloués par la SCOT) Mais consommation foncière de 137 ha pour le logement (rythme plus élevé que le théorique SCOT de 104 ha pour 2 ans) 2/3 des communes en cohérence avec le SCOT pour leur rythme de consommation foncière liée au logement.		 

Orientation générale du SCOT	Objectif particulier du SCOT	Indicateur clé	Chiffres clés	Appréciation de la dynamique du territoire	Appréciation de la tendance / SCOT
2 - Le bassin annécien, un territoire d'accueil	Accueillir une population supplémentaire d'environ 40 000 habitants (soit environ + 2 000 habitants/an)	<ul style="list-style-type: none"> - évolution de la population - solde migratoire (attractivité du territoire) - réalisation d'équipements structurants 	<p>+ 3 000 habitants / an de 2010 à 2015 (objectif théorique + 2000 hab/an)</p> <p>Augmentation de l'attractivité du territoire : + 1.3% / an de 2010 à 2015 dont + 0.8% de solde migratoire</p> <p>(+ 1% de 1999 à 2009, dont 0.4% de solde migratoire)</p> <p>Baisse relative de la part des personnes en âge de travailler</p>	 	
	Créer environ 20 000 emplois d'ici 20 ans (soit environ + 1 000/an)	<ul style="list-style-type: none"> - évolution de l'emploi salarié privé - évolution de l'offre d'espaces économiques - consommation foncière liée au développement économique 	<p>+ 2.9% emplois salariés privés (+ 2 200 emplois salariés/ an) entre 2016 et 2017 (objectif théorique + 1000 emplois totaux/an)</p> <p>Près de 16 000 frontaliers sur le périmètre du SCOT (y compris Pays Alby)</p> <p>Foncier (hors vocation commerciale) disponible en zones d'activités emblématiques régionales au 1er septembre 2016 : 12 ha de foncier disponible équipé et 16 ha de foncier disponible non équipé, soit un total de 28 ha (objectif du SCOT : en permanence de 30 ha de foncier commercialisable dans les zones emblématiques régionales).</p> <p>Consommation foncière économique maîtrisée (moins de 20 ha entre 2014 et 2018 – plafond théorique 56 ha)</p>		 

Orientation générale du SCOT	Objectif particulier du SCOT	Indicateur clé	Chiffres clés	Appréciation de la dynamique du territoire	Appréciation de la tendance / SCOT
3 - Le bassin annécien, un territoire au fonctionnement fluide	Développer un système de transports performants et attractifs	<ul style="list-style-type: none"> - évolution des trafics routiers et de la fréquentation des transports urbains et interurbains - articulation entre urbanisation et desserte en transports en commun 	<p>Une croissance du trafic routier et autoroutier de 2 % sur l'ensemble du réseau entre 2016 et 2017</p> <p>Une augmentation importante des mouvements domicile-travail du territoire : +4.5% an pour les flux sortants, + 4% pour les flux entrants.</p> <p>Une nouvelle offre de transports en commun avec une amélioration notable de la fréquentation globale sur le réseau urbain principal : +2% entre 2016 et 2017</p> <p>Une fréquentation globale sur les lignes régionales en augmentation de 12% entre 2014 et 2017 contrastée selon les lignes</p> <p>Une fréquentation des lignes TER en baisse sauf vers Rumilly et Annemasse</p> <p>Une offre de transports en commun urbains en cours de réorganisation avec une fréquentation en légère hausse depuis 2016</p> <p>Des projets routiers en cours de réalisation ou en projet très importants</p>		 

Orientation générale du SCOT	Objectif particulier du SCOT	Indicateur clé	Chiffres clés	Appréciation de la dynamique du territoire	Appréciation de la tendance / SCOT
4 - Le bassin annécien, un territoire des proximités	Produire environ 30 400 logements d'ici 20 ans Offrir des logements pour tous	<ul style="list-style-type: none"> - évolution du parc de logements - évolution des prix des logements - évolution de l'offre de logements sociaux 	<p>+ 2 016 logements par an de 2013 à 2015 soit + 1.7% par an (Objectif du SCOT + 30 400 en 20 ans soit + 1 520 logements par an en moyenne théorique)</p> <p>+3.4% entre 2016 et 2017 de production de logements locatifs sociaux (y c Pays Alby) en rattrapage mais encore insuffisants</p>		 
	Intégrer le développement commercial aux centralités urbaines	Évolution du nombre de surfaces commerciales	<p>Une dynamique commerciale soutenue avec +4% de commerces par an entre 2014 et 2018</p> <p>Augmentation du nombre de commerces de non proximité de 13.5% par an et des commerces de proximité de +1.5% par an entre 2014 et 2018</p> <p>Augmentation des commerces de non proximité dans les centralités entre +8% et + 14% / an nettement supérieure à celle des commerces de proximité dans les centralités entre +1% et + 4% / an</p> <p>Renforcement des commerces de proximité (+5.6%) supérieur à celui des commerces de non proximité (+3.8%) dans les ZACOM</p> <p>80% des créations de commerces de non proximité situées hors centralités et hors ZACOM</p> <p>(objectifs du SCOT non atteints)</p>	 	

Orientation générale du SCOT	Objectif particulier du SCOT	Indicateur clé	Chiffres clés	Appréciation de la dynamique du territoire	Appréciation de la tendance / SCOT
5 - Le bassin annécien, un territoire aux ressources maîtrisées	Sécuriser la gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - évolution de la qualité des eaux superficielles et souterraines - Consommation énergétique et production d'ENR 	<p>Qualité écologique et physico-chimique des cours d'eau du territoire 2017 globalement bonne voire moyenne, dans ou en aval des zones urbaines.</p> <p>Consommation d'énergie stable sur le territoire sur la période 2010-2015</p> <p>Production d'énergie renouvelable de l'ordre de 450 GWh en 2015.</p> <p>Diminution des émissions de GES depuis le début des années 2000 et le pic de 2005, toujours supérieures à celles de 1990.</p>		
	Améliorer la qualité de l'air	évolution de la qualité de l'air	<p>Diminution des émissions de polluants de l'air sur la période 2000-2017.</p> <p>Indice ATMO : le nombre de jours classés de mauvais à très mauvais a diminué depuis 2013 mais le nombre de jours en classe moyen à médiocre a augmenté.</p> <p>Situation médiocre du bassin annécien : meilleure que le bassin genevois ou la vallée de l'Arve, mais légèrement plus dégradée que celle de Grenoble, Chambéry ou Lyon.</p>		